

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE

Rapport annuel
Document de référence 2005



Banque et populaire à la fois.

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE

Rapport annuel Document de référence 2005



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2006 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par le Groupe Banque Populaire et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires – Le Ponant de Paris, 5 rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15.

Ce document est également disponible sur le site www.banquepopulaire.fr dans la rubrique « Communication financière ».

Sommaire

01	P.04 >	Présentation du Groupe
	P.05 >	Message du Président
	P.06 >	Profil
	P.07 >	Chiffres clés 2005
	P.08 >	Gouvernement d'entreprise
	P.08 >	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	P.09 >	Compétence des administrateurs
	P.09 >	Autres mandats exercés par les administrateurs
	P.12 >	Autres informations concernant les administrateurs
	P.13 >	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	P.13 >	Rôle et fonctionnement du conseil d'administration
	P.17 >	Comités consultatifs
	P.20 >	LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DANS LES BANQUES POPULAIRES
	P.20 >	Les responsabilités du conseil d'administration
	P.21 >	Les responsabilités du Président
	P.22 >	Les responsabilités du Directeur général
	P.23 >	LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES
	P.23 >	Noms, adresses et dates de nomination
	P.23 >	Honoraires versés aux commissaires aux comptes du Groupe
	P.24 >	LES MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU GROUPE
02	P.25 >	Organisation du Groupe
	P.25 >	PRÉAMBULE
	P.26 >	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
	P.27 >	ORGANIGRAMME FINANCIER SIMPLIFIÉ
	P.28 >	L'HISTORIQUE DU GROUPE
	P.29 >	FAITS MARQUANTS 2005
	P.29 >	LE SOCIÉTARIAT
	P.32 >	LES BANQUES POPULAIRES
	P.38 >	LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES
	P.41 >	NATEXIS BANQUES POPULAIRES
P.44 >	LE GROUPE DANS LE MONDE	
03	P.46 >	Activité du Groupe
	P.46 >	LES PARTICULIERS
	P.49 >	LES PROFESSIONNELS
	P.52 >	LES ENTREPRISES
	P.59 >	LES INSTITUTIONNELS
	P.60 >	LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS
04	P.61 >	Développement durable
	P.61 >	L'ENGAGEMENT DU GROUPE BANQUE POPULAIRE
	P.65 >	LES RESSOURCES HUMAINES
	P.70 >	L'ENVIRONNEMENT ET LA SOLIDARITÉ
	P.74 >	LE MÉCÉNAT ET LE SPONSORING

05

P.77 > [Eléments financiers 2005](#)

- P.78 > RAPPORT DE GESTION
- P.78 > Synthèse du Groupe en 2005
- P.86 > Gestion des risques
- P.98 > Rémunération des mandataires sociaux
- P.101 > Événements postérieurs à la clôture
- P.102 > ÉVOLUTION RÉCENTE
- P.104 > ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2005
- P.112 > NOTES ET ANNEXES CONSOLIDÉES
- P.217 > RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

06

P.219 > [Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne](#)

- P.219 > ORGANISATION GÉNÉRALE
- P.219 > L'organisation du contrôle interne à l'échelon des entités consolidées
- P.220 > L'organisation du contrôle interne à l'échelon fédéral
- P.222 > LES PROCÉDURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES RISQUES
- P.222 > Organisation de la gestion des risques
- P.225 > Conformité
- P.226 > Adaptation de l'organisation au nouvel environnement réglementaire
- P.227 > LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE
- P.227 > Processus d'établissement des comptes consolidés
- P.227 > Conversion des comptes consolidés du Groupe aux normes IFRS
- P.227 > Processus de contrôle
- P.228 > Rôle de l'organe délibérant
- P.228 > Perspectives
- P.229 > RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

07

P.230 > [Eléments complémentaires](#)

- P.230 > PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- P.230 > ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- P.230 > COMMUNICATION FINANCIÈRE
- P.230 > Agenda
- P.230 > Responsable de l'information
- P.230 > DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

P.231 > [Table de concordance](#)**P.233 > [Contacts](#)**

Présentation du Groupe

Le Groupe Banque Populaire propose des produits et services bancaires, financiers et d'assurance à une large clientèle de particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, entreprises et établissements bancaires et financiers.

Il se définit comme une grande banque universelle multienseigne. L'activité de banque de proximité est menée sous une enseigne principale « Banque Populaire » et des enseignes complémentaires : CASDEN Banque Populaire pour les personnels de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture, Crédit Coopératif pour l'économie sociale et solidaire, les ACEF pour les fonctionnaires, les SOCAMA, sociétés de caution mutuelle pour les artisans et commerçants, et le Crédit Maritime Mutuel pour les métiers de la pêche, les cultures marines et l'économie du littoral.

Les métiers de financement, d'investissement et de services destinés aux entreprises et institutionnels sont exercés par Natexis Banques Populaires et ses filiales au nombre desquelles figure Coface.

Le Groupe Banque Populaire se distingue dans le monde bancaire par une organisation spécifique, par des fondations reposant sur la coopération et par des choix de gouvernance en relation avec ses valeurs.

Ces trois grandes caractéristiques sont mises au service d'un développement fort qui s'appuie sur une croissance organique soutenue, des acquisitions ciblées et des partenariats de long terme.

Une organisation en trois dimensions

■ Les 19 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif

De statut coopératif et profondément ancrées dans la réalité de leur territoire et de leur domaine d'activité, elles sont les maisons mères du Groupe et actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Elles constituent le centre de gravité du Groupe dans les métiers de la banque de détail qui contribuent pour plus des deux tiers au résultat du Groupe. Autonomes, elles exercent tous les métiers de la bancassurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles.

Dimension coopérative

■ La Banque Fédérale des Banques Populaires

Elle réunit les fonctions d'organe central du Groupe Banque Populaire et de holding de Natexis Banques Populaires. Elle assure à la fois le rôle de contrôle, de coordination et d'animation de la réflexion stratégique de l'ensemble du Groupe.

Dimension fédérale

■ Natexis Banques Populaires

Coté sur l'Eurolist Paris, il est actif dans les métiers de financement, d'investissement et de services et contribue, directement ou à travers ses filiales, à près d'un tiers des résultats du Groupe. Sa palette de prestations aux entreprises et d'implantations à l'étranger a été enrichie par l'acquisition de Coface en 2002 (assurance-crédit et services de credit management).

Dimension capitalistique

Des fondations coopératives et régionales

Fidèle à ses valeurs coopératives fondatrices, le Groupe Banque Populaire donne une place importante à la proximité et à l'ancrage régional. Il accompagne dans la durée tous ceux qui entreprennent, en France comme à l'étranger.

Les Banques Populaires, banques coopératives, s'inscrivent dans une relation moderne et spécifique avec leurs clients. Parmi ces clients, 3 millions sont sociétaires de leurs banques, garantissant ainsi leur indépendance et leur donnant les moyens de se développer.

Les administrateurs des Banques Populaires impliqués dans la vie économique et sociale de leurs régions représentent ces sociétaires ; ils apportent les moyens d'une meilleure compréhension du tissu économique régional et des hommes qui l'animent.

La présence du Groupe Banque Populaire sur tout le territoire national est assurée à la fois par les 19 Banques Populaires régionales et les représentations des autres entités du Groupe.

Le développement international du Groupe est essentiellement porté par Natexis Banques Populaires et sa filiale Coface, présente dans 58 pays.

Des choix de gouvernance en rapport avec les valeurs du Groupe

Les maisons mères du Groupe sont les Banques Populaires. Leurs administrateurs ont pour mission le contrôle, la surveillance et la détermination des orientations générales de leur établissement en cohérence avec la stratégie nationale.

La gouvernance du Groupe Banque Populaire repose sur les principes de la coopération. Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires est le véritable gouvernement du Groupe ; ses décisions s'imposent au Groupe et à ses composantes.

Le Président représente le Groupe sur le plan national et international ; il est le garant de sa cohésion et de son identité. Il est également le Président de Natexis Banques Populaires.

Cette organisation de gouvernance, qui s'appuie sur un sociétariat de plus en plus actif, est un facteur clé de succès pour le Groupe Banque Populaire et pour chacune des entités qui le composent.

Une stratégie de conquête et d'alliances

Exploitant ses points de force historiques, le Groupe Banque Populaire est parvenu, année après année, à conforter ses positions d'acteur majeur auprès des professionnels et des PME et à bâtir un solide fonds de commerce de plus de 6 millions de clients particuliers. Sur ce marché, le Groupe a su optimiser l'utilisation des leviers de conquête : ouvertures d'agences, recrutements et modèles « affinitaires » (CASDEN Banque Populaire, ACEF...).

La progression des revenus et de la rentabilité des activités de banque de détail résulte pour l'essentiel du développement organique, mais elle a aussi bénéficié d'opérations de croissance externe telles que l'intégration du Crédit Coopératif (dans le secteur de l'économie sociale) et l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel (dans le secteur de la pêche et de l'économie du littoral) en 2003 et la prise de participation du Groupe dans DZ Bank et Volksbank International (VBI), afin de développer la banque de détail en Europe Centrale et Orientale.

Le Groupe Banque Populaire est également, à travers sa filiale cotée Natexis Banques Populaires, un acteur majeur des activités de financement (financements classiques et financements structurés) et l'un des principaux intervenants en matière de capital investissement pour les entreprises petites et moyennes. Gestionnaire d'actifs reconnu, il est également leader en matière d'épargne salariale en France et parmi les leaders mondiaux en assurance-crédit, information d'entreprise et recouvrement de créances.

Message du Président

Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire

L'année 2005 est pour le Groupe Banque Populaire une très bonne année. Les performances affichées se situent à leur plus haut niveau historique. Le produit net bancaire consolidé atteint 8,24 milliards d'euros et progresse de 8 % à périmètre inchangé. Le résultat brut d'exploitation augmente pour sa part de 12 % avec un coefficient d'exploitation ramené à 65,4 %. Le résultat net part du groupe ressort à 1,5 milliard d'euros après impôt, en hausse de 27 %. Dans un environnement marqué par une croissance encore insuffisante dans l'Euroland, notre principale zone d'activité, il s'agit incontestablement de bons chiffres dus en partie à un coût du risque exceptionnellement faible, mais aussi et surtout au dynamisme de nos activités.

Tous les métiers marquent une nouvelle et significative amélioration de leurs performances

Tous les métiers exercés dans notre Groupe marquent en effet une nouvelle et significative amélioration de leurs performances commerciales et financières en 2005. Dans la banque de proximité, les Banques Populaires combinent harmonieusement un taux de croissance parmi les plus élevés du marché et une efficacité opérationnelle toujours excellente. Et, dans les métiers de banque de financement, d'investissement et de services, Natexis Banques Populaires tire pleinement profit de sa nouvelle organisation. La mobilisation de nos équipes, la qualité de nos fonds de commerce, la bonne adéquation de notre offre aux besoins de nos différentes clientèles sont au cœur de cette réussite.

Dans le même temps, notre Groupe se transforme en profondeur et se renforce. Au cours de ces dernières années, des chantiers de très grande ampleur ont été conduits avec succès. Le regroupement de certaines Banques Populaires, la mise en commun des moyens informatiques sur la plate-forme i-BP, l'élargissement au Crédit

Coopératif et au Crédit Maritime Mutuel, l'acquisition de Coface, la redéfinition des ambitions de Natexis Banques Populaires, la montée en puissance de partenariats de qualité, notre développement à l'international portent témoignage de notre capacité à évoluer, dans le respect indéfectible des valeurs qui sont les nôtres.

La réflexion stratégique d'ensemble menée en 2005, la vision commune et le Plan qui en est découlé nous fournissent désormais à la fois un cadre pour l'action et un instrument puissant d'anticipation et de cohérence. Intervenu début 2006, le rehaussement des notes Standard and Poor's, Long Terme et Court Terme, du Groupe et de Natexis Banques Populaires est une reconnaissance de la qualité des résultats et de la stratégie, au même titre que la très bonne performance boursière de notre véhicule coté dont le cours affiche en 2005 la plus forte hausse des banques françaises.

Dans un environnement en mutation rapide, le Groupe Banque Populaire continue d'anticiper et d'élaborer de nouveaux projets. Il se développe en s'appuyant sur la ressource humaine inestimable que constituent plus de trois millions de sociétaires, plus de 300 administrateurs de nos Banques et plus de 45 000 collaborateurs en France et à l'étranger.

Parce que nos valeurs coopératives appellent à concilier en permanence performances économiques et responsabilités sociétales, nous ne cessons d'amplifier notre action engagée sur le plan économique et social, telle que l'aide à la création d'entreprise et au développement régional, le développement de la microfinance ou le soutien apporté par notre Fondation d'entreprise aux handicapés, aux jeunes talents musiciens et à la sauvegarde du patrimoine maritime et aquatique.

Cette cohérence constante entre nos valeurs, notre organisation et notre capacité à agir et à progresser nous donne tous les atouts pour mettre à profit les évolutions à venir dans l'industrie bancaire.

Profil

21 Banques Populaires⁽¹⁾

76 Sociétés de Caution Mutuelle

3 000 000 de sociétaires

6 800 000 clients

45 530 collaborateurs⁽²⁾

2 807 agences

Présent dans **68** pays

Groupe Banque Populaire

MOODY'S **Aa3**

STANDARD & POOR'S **AA-**

Natexis Banques Populaires

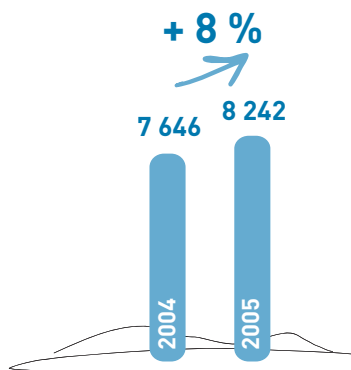
MOODY'S **Aa3**

STANDARD & POOR'S **AA-**

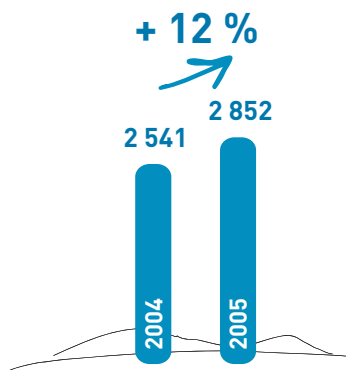
[1] 19 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif

[2] Effectif actif

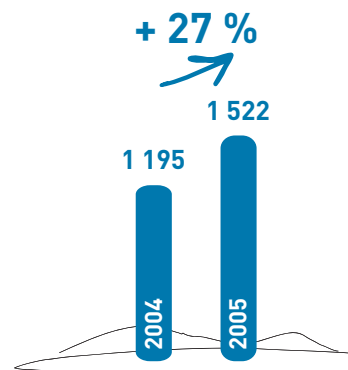
Chiffres clés 2005



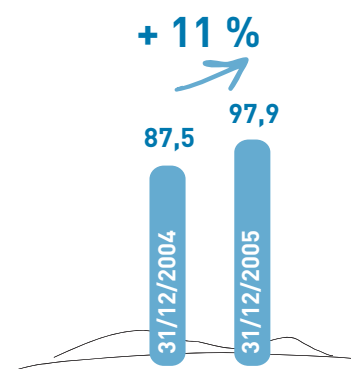
PRODUIT NET BANCAIRE
EN MILLIONS D'EUROS



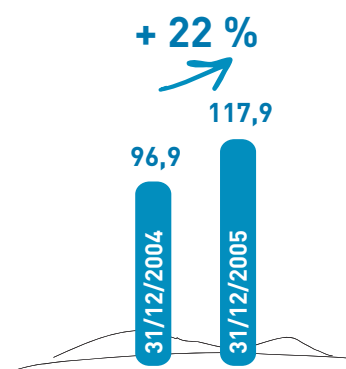
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION
EN MILLIONS D'EUROS



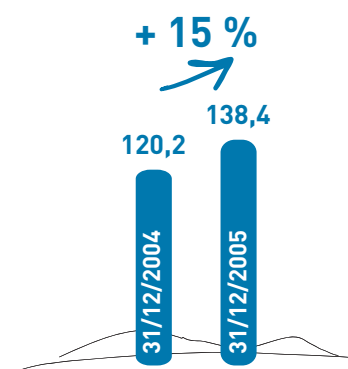
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
EN MILLIONS D'EUROS



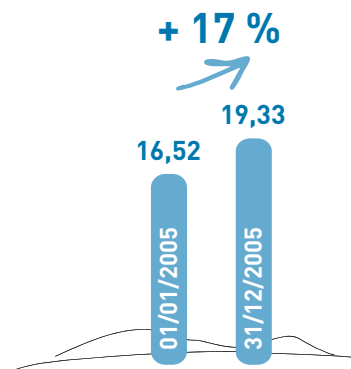
ÉPARGNE BILANTIELLE
EN MILLIARDS D'EUROS



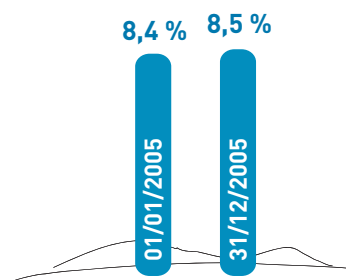
ÉPARGNE FINANCIÈRE
EN MILLIARDS D'EUROS



ENCOURS DE CRÉDITS
EN MILLIARDS D'EUROS



FONDS PROPRES TOTAUX
EN MILLIARDS D'EUROS



RATIO TIER ONE

Chiffres 2005 : IFRS - Chiffres 2004 : IFRS hors IAS 32-39 et IFRS 4

Gouvernement d'entreprise

Le Groupe Banque Populaire, à travers la Banque Fédérale des Banques Populaires (organe central du Groupe) a choisi d'appliquer les recommandations résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP, du MEDEF et de l'ANSA publiées en 2003, cela en l'absence de législation en France relative au Gouvernement d'entreprise. S'agissant des administrateurs indépendants, cette notion n'est pas adaptée au cas de la Banque Fédérale des Banques Populaires (se reporter au paragraphe page 16).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration auquel il est fait référence (y compris en page 13) est celui de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2005 FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ ⁽¹⁾ DATE DE 1^{RE} NOMINATION / DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT ⁽²⁾

Philippe Dupont **PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**
Président du Groupe Banque Populaire 08-07-1999 / 05-2008

VICE-PRÉSIDENTS

Claude Cordel Président de la Banque Populaire du Sud 23-09-1999 / 05-2008
Francis Thibaud Directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest 05-07-2000 / 05-2006
Jean-Louis Turrett Président de la Banque Populaire Provençale et Corse 08-07-1999 / 05-2006

SECRÉTAIRE

Richard Nalpas Directeur général de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées 05-07-2000 / 05-2006

ADMINISTRATEURS

Christian Brevard Vice-Président délégué de la Banque Populaire d'Alsace 20-12-2000 / 05-2006
Michel Castagné Vice-Président délégué de la Banque Populaire Occitane 27-05-2004 / 05-2007
Jean Clochet Président de la Banque Populaire des Alpes 27-05-2004 / 05-2007
Jean-François Comas Directeur général de la Banque Populaire Côte d'Azur 31-05-2001 / 05-2007
Pierre Delourmel ⁽³⁾ Président de la Banque Populaire de l'Ouest 19-05-2005 / 05-2006
Pierre Desvergues Président de la CASDEN Banque Populaire 27-05-2004 / 05-2007
Daniel Duquesne ⁽⁴⁾ Directeur général de la Banque Populaire Loire et Lyonnais 31-05-2001 / 05-2007
Stève Gentili Président de la BRED Banque Populaire 20-10-1999 / 05-2008
Bernard Jeannin ⁽⁵⁾ Directeur général de la Banque Populaire
Bourgogne Franche-Comté 19-01-2005 / 05-2008
Yvan de La Porte du Theil Directeur général de la Banque Populaire Val de France 22-05-2002 / 05-2008
Pierre Noblet Vice-Président de la Banque Populaire Rives de Paris 27-05-2004 / 05-2007

CENSEURS

François Ladam Directeur général de Natexis Banques Populaires
Jean-Claude Detilleux Président-Directeur général du Crédit Coopératif

A TITRE CONSULTATIF

Michel Goudard Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Bruno Mettling Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires

ASSISTENT AUX RÉUNIONS

Olivier Haertig Secrétaire général de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Patrick Delaval Représentant du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Pierre Ribouot Représentant du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires

(1) Société : Banque Fédérale des Banques Populaires ou « BFBP » en abrégé.

(2) Date de l'assemblée générale qui statue sur la clôture des comptes.

(3) En remplacement de René Clavaud, Pierre Delourmel a été coopté, lors du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 19 mai 2005, en tant qu'administrateur. Sa cooptation sera ratifiée lors de l'assemblée générale du 18 mai 2006.

(4) A compter du 22 février 2006, Daniel Duquesne a été remplacé par Yves Gevin, Directeur général de la Banque Populaire Atlantique. Yves Gevin a été coopté, lors du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 22 février 2006, en tant qu'administrateur. Sa cooptation sera ratifiée lors de l'assemblée générale du 18 mai 2006.

(5) En remplacement de François Moutte, Bernard Jeannin a été coopté, lors du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 19 janvier 2005, en tant qu'administrateur. Sa cooptation a été ratifiée lors de l'assemblée générale du 19 mai 2005.

Compétences des administrateurs

Les administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont des dirigeants du Groupe Banque Populaire : Directeurs généraux ou Présidents de Banques Populaires.

Les Directeurs généraux ont une connaissance approfondie du métier bancaire, auquel ils ont consacré l'essentiel de leur carrière professionnelle, en prenant des responsabilités de plus en plus importantes au sein de grandes entreprises bancaires régionales ou nationales.

Ils sont sélectionnés sur une liste d'aptitude dont un critère essentiel est la démonstration d'une expérience approfondie dans différentes responsabilités et différents établissements du Groupe Banque Populaire.

Les Présidents de Banques Populaires exercent ou ont exercé des responsabilités de premier plan dans des entreprises régionales ou nationales, pleinement impliquées dans la vie économique régionale.

Ils possèdent une expérience approfondie de la gestion d'une entreprise et des interactions qu'elle implique avec son environnement et notamment les prestataires de services financiers.

Autres mandats exercés par les administrateurs

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

Philippe Dupont

PRÉSIDENT DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

Président du conseil d'administration

Natexis Banques Populaires

Christian Brevard

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Banque Populaire d'Alsace

Immeuble Le Concorde

4 quai Kébler

BP 10401

67000 Strasbourg

Président du conseil d'administration

Natexis Bleichroeder SA

Administrateur

Natexis Banques Populaires

Membre du conseil d'administration

Natexis Bleichroeder Inc

Président du directoire

Bruker Biospin SA

Gérant

Bruker Daltonique

Représentant permanent de la Banque Populaire d'Alsace, au conseil d'administration

Natexis Pramex International

Michel Castagné

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Banque Populaire Occitane

52-54 place Jean Jaurès

81012 Albi Cedex 9

Président du conseil de surveillance

Assurances BP IARD

Président

Castagné SAS

Administrateur

Maaf Assurances

Représentant permanent de Maaf SA, au conseil de surveillance

Maaf Vie

Représentant permanent de Maaf SA, au conseil d'administration

Covea

Jean Clochet

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Banque Populaire des Alpes

2 avenue du Grésivaudan

BP 43 – Corenc

38701 La Tronche Cedex

Administrateur

Banque Privée St Dominique

Président-Directeur général

Routin SA

Brasseries des Cimes

Président

Routin Nord Europe (Copenhague)

Chairman of the board

Routin America Inc

Co-gérant

Montania

SCI C3 et Houille Blanche

Jean-François Comas

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Banque Populaire Côte d'Azur
457 Promenade des Anglais
06292 Nice Cedex 3

Administrateur

Natexis Banques Populaires
Natexis Assurances
Natexis Coficiné

Représentant permanent de la Banque Populaire Côte d'Azur, Président

Foncière Victor Hugo
Société Méditerranéenne d'investissement

Représentant permanent de la Banque Populaire Côte d'Azur, au conseil d'administration

i-BP

Claude Cordel

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Banque Populaire du Sud
10 place de la Salamandre
CS 98-001
30969 Nîmes Cedex 9

Président du conseil d'administration

Natexis Factorem

Président

SAS Holding Clobia
SAS CPSL

Administrateur

Natexis Banques Populaires
SAS Duplex
SNC Hydromons

Pierre Delourmel

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Banque Populaire de l'Ouest
1 place de la Trinité
CS 86434 - 35000 Rennes

Président-Directeur général

Delourmel Automobile SA
Delourmel Agriculture SA

Président

SAS Ouest Motoculture
SAS Delourmel Jardinage

Directeur Général

Bretagri SA

Administrateur

Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel
du Littoral de la Manche

Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel
du Finistère

Pierre Desvergnès

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CASDEN Banque Populaire
91 cours des Roches
Noisiel
77424 Marne la Vallée Cedex 2

Président du conseil d'administration

Maine Gestion SA
Sicav Fructi-Actions Rendement
Parnasse Finance
Invest Kappa

Administrateur

Natexis Asset Management
Parnasse MAIF S.A.

Représentant permanent de CASDEN Banque Populaire, au conseil d'administration

Natexis Altaïr
Parnasse Services SA
Sicav Valorg
Sicav Fructidor

au conseil de surveillance

SCPI Parnasse Immo

Représentant permanent de Parnasse Finance, au conseil d'administration

Parnassienne de Crédit

Gérant

SARL Inter-promo
SARL Cour des roches

Daniel Duquesne

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Banque Populaire Loire et Lyonnais
Immeuble PDG Part-Dieu
141 rue Garibaldi
69211 Lyon Cedex 03

Administrateur

Natexis Banques Populaires
Natexis Asset Management
Garibaldi Participations

Président

Garibaldi Capital Développement
Sepel

Membre du conseil de surveillance

Volksbank CZ
Volksbank International (Autriche)

Représentant permanent de la Banque Populaire Loire et Lyonnais, au conseil d'administration
i-BP

Stève Gentili

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BRED Banque Populaire
18 quai de la Rapée
75012 Paris

Président du conseil d'administration

BRED Gestion
Natexis Pramex International

Vice-Président du conseil de surveillance

Banque Internationale de Commerce - BRED

Administrateur

Natexis Banques Populaires
Natexis Algérie
Coface
BRED Cofilease
COFIBRED
LFI
Bercy Gestion Finances +
Pramex Italia S.R.L.

Représentant permanent de la BRED Banque Populaire, au conseil d'administration
BICEC

Bernard Jeannin

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
14 boulevard de la Trémouille
BP 310
21008 Dijon Cedex

Administrateur

Natexis Assurances
Natexis Lease
Natexis Paiements

Gérant

SCI « IM BP »

Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, au conseil d'administration
i-BP

Yvan de La Porte du Theil

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Banque Populaire Val de France
9 avenue Newton
78183 St Quentin-en-Yvelines

Président du conseil de surveillance

M.A. Banque (ex-SBE)

Administrateur

Natexis Banques Populaires
Coface

Représentant permanent de la Banque Populaire Val de France, au conseil d'administration
i-BP (Vice-Président)

Richard Nalpas

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Banque Populaire Toulouse-Pyrénées
33-43 avenue Georges Pompidou
31135 Balma Cedex

Administrateur

Natexis Banques Populaires
Natexis Assurances
Natexis Bleichroeder Inc.
Natexis Bleichroeder SA (Vice-Président)

Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, au conseil d'administration

Natexis Asset Management Immobilier
Maison du Commerçant SA
Multi-croissance SAS
Socama 31
i-BP
Irdi S.A.

Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, au conseil de surveillance
Latecoere

Pierre Noblet

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Banque Populaire Rives de Paris
55, avenue Aristide Briand
BP 549
92542 Montrouge Cedex

Président

Natexis Intertitres
Sonodas SAS

Vice-Président

Natexis Lease

Administrateur

Natexis Paiements

Francis Thibaud

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Banque Populaire du Sud-Ouest
10 quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex

Administrateur

Natexis Banques Populaires

Natexis Paiement (Vice-Président)

Socami Bordeaux et Région

Socama Sud-Ouest (Vice-Président)

Représentant permanent de la Banque Populaire du Sud-Ouest au conseil d'administration

i-BP

Socama Sud-Ouest

Soprolib Sud-Ouest

Jean-Louis Tourret

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Banque Populaire Provençale et Corse

245 boulevard Michelet

BP 25 - 13274 Marseille Cedex 09

Président du conseil d'administration

Natexis Interépargne

Président

Tourret SAS

Proclair SAS

Sopres SAS

Administrateur

Natexis Banques Populaires

Lafarge Ciments

Gérant

Tourret Entreprises

Tourret Electronique

Proclair Provence

Proclair Rhône Alpes

Autres informations concernant les administrateurs

Honorabilité des administrateurs

Il est précisé, conformément au règlement d'application de la directive européenne 2003/71 (article 14.1 alinéa 2), qu'aucune des personnes, membres du conseil ou de la Direction générale, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Conflits d'intérêts potentiels

A la connaissance de la Banque Fédérale des Banques Populaires, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Banque Fédérale des Banques

Populaires (BFBP) et leurs intérêts privés conformément à la réglementation européenne précitée.

Par ailleurs, il n'existe pas de restriction acceptée par les administrateurs concernant la cession, dans un laps de temps, de leur participation dans le capital de la BFBP. Les administrateurs ne détiennent aucune participation autre que celle requise pour l'exercice de leurs fonctions.

Contrats liants la Banque Fédérale des Banques Populaires et ses administrateurs

Il est précisé, conformément à la réglementation européenne précitée, qu'il n'existe aucun contrat de service liant les administrateurs à la BFBP qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

Aucun des administrateurs de la BFBP n'est lié à la société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce rapport fait partie intégrante du rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), société anonyme de droit commun depuis le 31 mai 2001, exerce un certain nombre de prérogatives légales. Celles-ci incluent les responsabilités de la Banque Fédérale des Banques Populaires au titre de sa fonction d'organe central du réseau des Banques Populaires et plus généralement au titre de sa mission de contrôle et de définition de la stratégie du Groupe Banque Populaire, considérée sous ses différents aspects : développement, rentabilité, sécurité, organisation, informatique...

L'administrateur doit être considéré comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter en toutes circonstances comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Composition du conseil d'administration

La Banque Fédérale des Banques Populaires est administrée par un conseil composé de seize membres, élus par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont des personnes physiques dont au moins la majorité doit avoir la qualité de Président, d'administrateur ou de Directeur général de Banque Populaire.

Les administrateurs ayant l'une de ces qualités doivent être choisis parmi les candidats proposés respectivement par les collègues des Présidents et des Directeurs généraux de Banques Populaires selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration. La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Les administrateurs sont rééligibles. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Les fonctions des administrateurs prennent fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année de leur soixante-huitième anniversaire.

Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la BFBP l'exige. Il examine toute question inscrite à l'ordre du jour par le Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au

moins des membres du conseil peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou par tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil assistant à la séance. Sont obligatoirement convoqués à toutes les séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les représentants du comité d'entreprise désignés en conformité de la loi et des règlements. Peuvent assister également aux séances avec voix consultative toute(s) autre(s) personne(s) appelée(s) par le Président du conseil d'administration.

Constatation des délibérations – Procès-verbaux – Copies – Extraits

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président de séance et au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration, le Directeur général délégué ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la BFBP et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la BFBP est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la simple publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration a notamment les pouvoirs suivants :

1. il définit la politique et les orientations stratégiques du réseau et du Groupe Banque Populaire ;

2.il négocie et conclut au nom du réseau des Banques Populaires, les accords nationaux et internationaux ;

3.il exerce plus généralement les compétences dévolues par la loi à la Société en sa qualité d'organe central ;

4.il agré les dirigeants des Banques Populaires et définit les conditions de cet agrément. Il peut retirer son agrément ;

5.il approuve les statuts des Banques Populaires et leurs modifications ;

6.il prend les mesures nécessaires à la garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires en définissant et en mettant en œuvre les mécanismes de solidarité financière interne nécessaires ;

7.sur proposition du Président, il nomme et révoque le directeur de l'inspection, qui est chargé de l'audit de l'organisation et de la gestion des établissements du Groupe et qui veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Le directeur de l'inspection communique au conseil les résultats des missions d'audit ;

8.il institue un Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) dont il définit la compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;

9.il édicte, plus généralement, en vue d'assurer les finalités définies à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, les prescriptions internes de caractère général s'imposant à l'ensemble des Banques Populaires ;

10.il arrête le budget annuel de la Société et fixe les règles de calcul des cotisations dues par les banques populaires affiliées ;

11.il arrête le bilan et les comptes annuels de la Société ;

12.il examine les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire ;

13.il adopte le règlement intérieur du conseil.

Toutefois, doivent réunir les deux tiers des voix des administrateurs présents les décisions ci-après :

■ l'ouverture du capital à un tiers par voie d'augmentation de capital de la Société ;

■ la fusion de deux ou plusieurs Banques Populaires, la cession totale ou partielle de leur fonds de commerce ainsi que leur dissolution ;

■ la création d'une nouvelle Banque Populaire ;

■ la radiation d'une banque affiliée ;

■ l'adoption et la modification du règlement intérieur du conseil ;

■ le changement de modalité d'exercice de la Direction générale.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même, ou son Président, soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. La création, les règles de fonctionnement et, le cas échéant, la rémunération de ces comités sont décidées par le conseil à la majorité simple des voix des membres présents.

Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs dont le nombre ne peut excéder cinq. Les censeurs sont choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Ils sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les censeurs sont rééligibles ; Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Les censeurs ont pour mission, sans que cela entraîne immixtion ou interférence dans la gestion de la Société, de veiller au respect des missions assignées à la Société et notamment de celles prévues par la loi.

Ils sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloués par l'assemblée générale à ses membres.

Présidence-Direction générale

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La limite d'âge du Président est fixée à 65 ans.

Le Président du conseil d'administration assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration ou qui, à titre de dispositions d'ordre interne, relèvent de ce dernier en tant que relatifs aux compétences d'organe central de la Société et tels qu'énumérés plus spécialement à l'article 15-II des statuts.

Par ailleurs, dans ses fonctions de Directeur général, le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Enfin, le conseil d'administration, sur la proposition de son Président, peut nommer, pour l'assister, un ou plusieurs Directeurs généraux

délégués, sans que le nombre de ceux-ci puisse dépasser cinq. L'étendue et la durée des pouvoirs conférés au(x) Directeur(s) général(aux) délégué(s) sont déterminées par le conseil d'administration en accord avec son Président. Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président dans l'exercice de sa fonction de Directeur général. Le (ou les) Directeur(s) général(aux) délégué(s) ne peut demeurer en fonction au-delà de la date de leur soixante-cinquième anniversaire.

Election du Président du conseil d'administration

Le règlement intérieur (article 2) rappelle que d'après l'article 11 des statuts de la Banque Fédérale des Banques Populaires « le conseil d'administration élit, à la majorité simple de ses membres, un Président qui exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat d'administrateur » et que « le Président est rééligible ». Le quorum nécessaire pour la validité de l'élection est mentionné également dans les statuts (article 12, à savoir la moitié au moins des membres du conseil) ainsi que la majorité requise pour l'élection (même article, à savoir la majorité des voix des membres présents).

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires porte le titre de Président du Groupe Banque Populaire.

Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires assume sous sa responsabilité la Direction générale de cette dernière. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration ou qui, à titre de dispositions d'ordre interne, relèvent de ce dernier en tant que relatifs aux compétences d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Dans ses fonctions de Directeur général, il représente la Banque Fédérale des Banques Populaires à l'égard des tiers. Le conseil d'administration, sur la proposition de son Président, peut nommer, pour l'assister, un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sans que leur nombre puisse dépasser cinq.

Organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an, selon un calendrier établi en début d'année. Le Président peut, par ailleurs, convoquer toute autre réunion lorsque les circonstances l'exigent.

Le conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2005. L'absence d'un membre du conseil est exceptionnelle, le taux de présence atteignant 95,52 %.

Le règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires réclame d'ailleurs l'assiduité des administrateurs, et

leur participation à l'ensemble des réunions du conseil ainsi qu'aux comités spécialisés auxquels ils appartiennent.

Les séances durent en moyenne quatre heures (nonobstant celle qui se tient après l'assemblée générale pour élire le bureau du conseil).

Elles comprennent systématiquement un point sur l'activité du Groupe et de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis la dernière séance ainsi qu'un point sur les questions d'actualité concernant l'exercice du métier bancaire.

Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels de la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. L'activité et les résultats de Natexis Banques Populaires lui sont également systématiquement présentés.

Il participe directement à la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau et du Groupe Banque Populaire.

Les investissements d'importance stratégique réalisés par Natexis Banques Populaires et ses filiales ou d'autres filiales du Groupe lui sont préalablement soumis.

Un compte rendu détaillé des travaux du Comité d'Audit et des Risques Banque Fédérale et Groupe est effectué devant le conseil quatre fois par an. Il donne lieu à débat. Le conseil prend, à cette occasion, les décisions qu'il juge utile sur proposition du Comité.

Un dossier est adressé aux membres du conseil huit jours environ avant la tenue de ses réunions.

Chaque séquence du conseil peut donner lieu à un débat ; les membres du conseil s'attachent à poser des questions aux rapporteurs des dossiers qui lui sont présentés ainsi qu'aux membres du comité d'Etat Major du Groupe (Président, Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Directeur général de Natexis Banques Populaires), systématiquement présents au conseil.

Un relevé des décisions prises est envoyé dans les trois jours ouvrés suivant le conseil à l'ensemble des dirigeants du Groupe, avec le compte rendu de la précédente réunion approuvé.

Un compte rendu précis des séances du conseil d'administration est réalisé. Il conserve trace des débats qui se sont instaurés, des prises de position et des questions posées.

Il est à noter que le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et celui de Natexis Banques Populaires comportent onze administrateurs communs.

Délibérations du conseil d'administration

Le règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires précise par ailleurs le mode de délibérations du conseil ; elles font l'objet de votes formels, en ce qui concerne tant l'approbation des comptes, du budget, des résolutions à présenter à l'assemblée générale que plus généralement les sujets d'importance stratégique pour lesquels le Président saisit le conseil.

Bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil comprend, outre le Président du conseil, trois Vice-Présidents, dont deux sont issus du collège des Présidents, et un de celui des Directeurs généraux, ainsi qu'un secrétaire issu du collège des Directeurs généraux. Il est rappelé par le règlement intérieur que le bureau n'est pas une instance décisionnelle mais que le Président peut néanmoins le réunir lorsqu'il souhaite l'informer ou le consulter dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres.

Administrateurs indépendants

La notion d'administrateur indépendant, telle que définie par le rapport Bouton, n'est pas adaptée au cas de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En effet, s'agissant de l'organe central d'un groupe coopératif, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires doit être composé de représentants des Banques Populaires, actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (à hauteur de plus de 99 % au 31/12/2005), en leur qualité d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires de par la loi.

Pour autant, statutairement, on observe que les administrateurs ne sont pas des Banques Populaires en tant que telles, mais bien des personnes physiques. Bien que personnalités issues des Banques Populaires (Présidents et Directeurs généraux), elles ne siègent pas en qualité de représentants de leur banque mais au

titre du gouvernement du Groupe Banque Populaire et des compétences dévolues à ce titre à la Banque Fédérale des Banques Populaires par la loi.

Règles de déontologie

Le règlement intérieur (article 11) appelle l'attention des administrateurs sur la législation relative aux opérations d'initiés compte tenu des informations confidentielles qu'ils seraient amenés à connaître en raison de leurs fonctions d'administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur des filiales cotées du Groupe Banque Populaire.

Indépendance de l'Inspection

Le conseil d'administration veille à l'indépendance de l'Inspection Générale. Celle-ci est habilitée à se faire communiquer par les établissements audités tous éléments et toutes informations nécessaires au bon accomplissement de sa mission. Elle bénéficie d'un droit d'accès à l'ensemble des applications informatiques des établissements du Groupe Banque Populaire.

Evaluation du conseil

Les performances du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires se mesurent principalement par la fréquence de ses réunions, le bon niveau d'information dont disposent les administrateurs, mandataires sociaux de

Principaux sujets traités par le conseil d'administration au cours de l'année 2005

Le conseil a reçu un certain nombre de dossiers stratégiques soumis à sa décision et notamment :

- l'organisation de la stratégie en banque de détail internationale du Groupe ;
- la fusion entre la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège et la Banque Populaire du Midi pour créer la Banque Populaire du Sud ;
- l'adossement des Caisses régionales de Crédit Maritime Mutuel à des Banques Populaires de proximité ;
- l'ouverture du capital de la SBE (devenue MA Banque) aux partenaires assureurs MAAF et MMA ;
- l'évolution de l'organisation et des moyens de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;

Le conseil a examiné les travaux relatifs à la démarche stratégique

approfondie, entreprise par le Groupe en début d'année 2005. Cette réflexion collective, synthétisée dans le Plan Stratégique Groupe, a permis de revalider les fondamentaux du modèle économique du Groupe. Sur cette base, le Groupe s'est doté d'une vision commune des principaux enjeux et des conditions de la poursuite d'un développement soutenu.

Le conseil a également analysé l'actualisation du plan à moyen terme de Natexis Banques Populaires, partie intégrante de la démarche stratégique Groupe, et a donné son accord à plusieurs partenariats initiés par cette filiale.

Des dossiers plus techniques lui ont été soumis pour approbation comme l'organisation des Plans de Continuité d'Activité du Groupe et le Plan d'Action Commerciale et de Communication 2006.

Dans le cadre de la réforme CRBF 97-02, il a également adopté, dans sa séance du 7 septembre 2005, les chartes organisant les filières de contrôle conformité, risque et audit dans le Groupe Banque Populaire.

Il a entendu régulièrement des points détaillés sur l'activité commerciale du Groupe Banque Populaire.

Il a également entendu à deux reprises les comptes rendus relatifs aux séances du Comité d'Audit et des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et à quatre reprises les comptes rendus relatifs aux séances du Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Lors de la séance du 24 février 2005, le Président a présenté son Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne (établi conformément à la loi de sécurité financière).

Banques Populaires, et l'interactivité des échanges sur les différents points de l'ordre du jour. Ainsi, la manière dont fonctionne le conseil et sa composition représentative lui permettent de jouer pleinement son rôle d'organe central et de gouvernement du Groupe Banque Populaire et d'assumer la totalité du pouvoir politique et stratégique.

En novembre 2005, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil d'administration pour recueillir leur opinion sur l'organisation des travaux du conseil (et notamment le contenu, le délai de mise à disposition des dossiers, l'exhaustivité et la clarté des comptes rendus), la tenue des réunions (choix des intervenants, forme des exposés, temps consacré aux débats), l'exercice de la mission des administrateurs et enfin, l'articulation entre les travaux du conseil et ceux des comités spécialisés.

Il était également demandé aux administrateurs des suggestions d'amélioration de fonctionnement du conseil.

Les résultats de cette enquête ont été présentés au conseil d'administration du 22 février 2006.

Ils font apparaître une appréciation très favorable sur la présentation des dossiers, les procès-verbaux du conseil, le choix des intervenants, la clarté des exposés, le temps consacré aux débats et la réponse aux questions posées, la restitution des travaux du Comité d'Audit.

Les administrateurs ont apporté une appréciation favorable sur la restitution des travaux du Comité de Contrôle des Comptes et du Comité des Rémunérations et sur l'information qui lui est apportée sur le suivi de ses décisions.

D'autres points feront l'objet de propositions pour répondre aux souhaits formulés par certains administrateurs sur la durée jugée parfois excessive des conseils, la densité des ordres du jour et les délais de mise à disposition de certains dossiers du conseil.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence⁽¹⁾ fixé par l'assemblée générale est réparti par le conseil entre les administrateurs selon un principe égalitaire. La participation au bureau et aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire identique pour le bureau et chaque comité. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacun des comités dont ils sont membres.

Comités consultatifs

Dans le cadre de la modernisation de son fonctionnement et dans l'esprit du rapport Viénot de 1999, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a réexaminé son dispositif de gouvernement d'entreprise et a décidé d'instituer, à côté du Comité d'Audit et des Risques Groupe Banque Populaire, deux comités spécialisés : le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations.

Ces comités sont composés chacun de quatre administrateurs (deux Présidents et deux Directeurs généraux de Banques Populaires) choisis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition du Président.

Un compte rendu de réunion est établi. Le Président du comité présente au conseil après chaque réunion un rapport sur les travaux du comité.

Ces comités spécialisés, comme le Comité d'Audit et des Risques Groupe, émettent des avis destinés au conseil facilitant ainsi l'exercice des fonctions des administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le Comité des Comptes

Il a pour mission d'analyser, hors la présence des mandataires sociaux, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui doivent être soumis au conseil ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture. Sa compétence s'étend aussi aux documents comptables et financiers diffusés par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Il formule également un avis sur les choix des commissaires aux comptes, leur programme d'intervention et les budgets alloués. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Enfin, il a la faculté de rencontrer les autres personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle : la Direction Financière et la Direction de l'Inspection Générale.

Le Comité des Rémunérations

Ce comité est chargé, hors la présence des intéressés, de proposer au conseil tous sujets relatifs au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite.

Le Président du conseil d'administration peut également, avant de saisir le conseil d'administration, demander au comité de l'assister dans l'étude de toute question relative au statut personnel des mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire, touchant à la politique générale de rémunérations ou des retraites.

Au cours de l'année 2005, le Comité des Rémunérations du Groupe Banque Populaire, présidé par le Président Philippe Dupont, s'est réuni pour faire le point sur les rémunérations des dirigeants du Groupe Banque Populaire, ainsi que le définit sa mission. Tous les membres étaient présents.

Après un examen des rémunérations effectives des mandataires sociaux des Banques Populaires régionales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires, au titre de l'année 2004, les propositions pour l'année en cours ont été élaborées ; elles ont été diffusées ensuite aux dirigeants des Banques Populaires régionales pour être validées par les Comités de Rémunérations régionaux.

Précédant ces réunions, au cours de deux séances de travail, le comité avait examiné les critères qui permettent de déterminer la partie fixe et la partie variable de la rémunération.

(1) Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » pour les montants individuels versés à ce titre aux administrateurs.

En ce qui concerne les critères qui déterminent le niveau de la partie fixe, ils sont au nombre de trois :

- le niveau du produit net bancaire,
- la mobilité,
- et l'ancienneté dans la fonction.

Pour 2005, la part variable est déterminée à partir des performances portant sur :

- le produit net bancaire,
- le coefficient d'exploitation,
- la rentabilité des fonds propres.

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG)

Outre le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations, il existe au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires un Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) dont la mission est définie par l'article 10 du Règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a institué un Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) en application des pouvoirs d'organe central dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est investie par l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier.

Hors la présence des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Comité d'Audit et des Risques Groupe tient des séances uniquement dédiées à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

■ Le CARG tient quatre séances annuelles en composition plénière pour examiner – conformément à la réglementation bancaire – les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Il assure la surveillance globale des risques, a posteriori tout autant que prospective et indépendante sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contrepartie (sectoriels et géographiques selon ses trois composantes, interbancaire, souveraine et clientèle), ainsi que des risques de taux et de liquidité. Il examine les stratégies globales de risques, les limites et les systèmes de contrôle interne. Au vu de ces constats, il propose au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire.

Le CARG tient deux séances annuelles en composition plénière pour examiner les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le CARG plénier est présidé par le Président du Groupe Banque Populaire. Il comprend en outre six administrateurs, dont les quatre membres du bureau. Y assistent également les Directeurs généraux délégués et le Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Directeur général de Natexis Banques Populaires et le Directeur de l'Inspection Générale. Lorsque le CARG plénier examine les rapports relatifs à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il siège hors la

présence des mandataires sociaux. Peut être invité aux séances tout expert ou responsable opérationnel d'un établissement du Groupe Banque Populaire si la situation le requiert.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers. Les comptes rendus du CARG plénier sont présentés au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui délibère.

■ Le CARG tient une séance mensuelle en composition restreinte pour noter les principaux risques de contreparties portés par chaque établissement du Groupe sur base consolidée ou par le Groupe Banque Populaire, ainsi que les engagements portés sur les mandataires sociaux, jouant ainsi un rôle dans la prévention des conflits d'intérêts.

Le CARG mensuel est composé de trois membres et trois suppléants nommés pour un an par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition du Président, à l'issue de l'assemblée générale.

Le Président du CARG mensuel est choisi au sein du bureau parmi les Présidents. Son suppléant peut être choisi hors le bureau. Les deux Directeurs généraux sont choisis hors le bureau, les suppléants pouvant être membres du bureau. Les décisions supposent deux voix minimum.

Afin de tenir compte du nouvel environnement réglementaire, la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé d'adapter son organisation. A compter du 1^{er} janvier 2006, le Comité des Risques de Crédit Groupe prendra le relais du Comité d'Audit et des Risques Groupe mensuel dans ses attributions de surveillance sur base consolidée des risques de contrepartie du Groupe Banque Populaire.

COMITÉS	PRÉSIDENT	MEMBRES	TAUX DE PRÉSENCE	NOMBRE DE SÉANCES EN 2005
---------	-----------	---------	------------------	---------------------------

Comité d'Audit et des Risques Groupe

CARG Plénier

1 ^{er} sem. 2005 ⁽¹⁾	Philippe Dupont	⁽²⁾ : R. Clavaud, C. Cordel Y. de La Porte du Theil, F. Moutte, R. Nalpas, F. Thibaud	87,5 %	4 consacrées au Groupe 2 consacrées à la Banque Fédérale des Banques Populaires
2 ^e sem. 2005 ⁽¹⁾	Philippe Dupont ^(1bis)	⁽³⁾ : J-F Comas, C. Cordel, Y. de La Porte du Theil, R. Nalpas, F. Thibaud, J-L Tourret		

CARG Mensuel

1 ^{er} sem. 2005	René Clavaud ⁽²⁾	Titulaires ⁽²⁾ : Y. de La Porte du Theil, F. Moutte Suppléants ⁽²⁾ J-F. Comas, R. Nalpas, J-L. Tourret	96,3 %	9
2 ^e sem. 2005	Jean-Louis Tourret ⁽³⁾	Titulaires ⁽³⁾ : J-F. Comas, Y. de La Porte du Theil Suppléants ⁽³⁾ : C. Cordel, B. Jeannin, R. Nalpas		

Comité des Comptes

1 ^{er} sem. 2005	Richard Nalpas ⁽⁴⁾	⁽⁴⁾ : P. Desvergues, F. Thibaud, J-L. Tourret	100 %	2
2 ^e sem. 2005	Richard Nalpas ⁽⁴⁾	⁽⁴⁾ : P. Desvergues, F. Thibaud, J-L. Tourret		

Comité des Rémunérations

1 ^{er} sem. 2005	Philippe Dupont ^(5 bis)	⁽⁵⁾ : R. Clavaud, C. Hébrard, R. Nalpas, F. Thibaud	100 %	2
2 ^e sem. 2005	Philippe Dupont ^(5 bis)	⁽⁵⁾ : R. Clavaud, C. Cordel, R. Nalpas, F. Thibaud		

(1) 1^{er} semestre 2005 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 27 mai 2004.

2^e semestre 2005 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 19 mai 2005.

(1bis) lorsque le CARG plénier a examiné les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il a été présidé par René Clavaud au 1^{er} semestre 2005 et par Jean-Louis Tourret au 2^e semestre 2005.

(2) nomination pour une durée allant jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2004.

(3) nomination pour une durée allant jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2005.

(4) nomination pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(5) nomination pour la durée de leur mandat de membre du bureau du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(5bis) lorsque le Comité des Rémunérations a examiné les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il a été présidé par René Clavaud au 1^{er} semestre 2005 et par Jean-Louis Tourret au 2^e semestre 2005.

LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DANS LES BANQUES POPULAIRES

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement intérieur Cadre de leurs conseils d'administration.

Cette charte s'impose aux Banques Populaires comme corps de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement (déontologie des administrateurs). Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des comités consultatifs dans les Banques Populaires.

Les Banques Populaires, banques coopératives, mettent naturellement leurs sociétaires clients, au cœur de leur organisation. Leurs conseils d'administration sont composés d'administrateurs qui sont des sociétaires clients parmi d'autres. La prévention des conflits d'intérêts concernant leurs administrateurs, dans le domaine des crédits, est assurée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Bien avant la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Les responsabilités du conseil d'administration

Les conseils d'administration, tiennent leur légitimité des sociétaires, personnes physiques et morales, parmi lesquels sont élus les administrateurs. Les sociétaires sont réunis en assemblée générale, temps fort de la vie sociétariale, avec ce qu'il implique en termes de large participation, d'informations dispensées, de transparence, de pédagogie et de dialogue.

Le conseil d'administration est l'instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des sociétaires et auquel s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise coopérative Banque Populaire.

Les administrateurs n'ont de pouvoirs que collégalement au sein du conseil d'administration. Ils ne détiennent aucun pouvoir de gestion individuellement.

Déontologie de l'administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des sociétaires et se comporter comme tel dans l'exercice de sa mission.

Il doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, être assidu aux réunions du conseil et de l'assemblée générale. Des actions de formation sont organisées à son attention en tant que de besoin.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, il est non seulement tenu à une obligation de confidentialité, mais aussi astreint au secret professionnel.

Les administrateurs membres des comités consultatifs sont tenus au respect des mêmes devoirs que ceux imposés aux administrateurs : devoir de loyauté, de diligence, de compétence, d'assiduité, d'obligation de confidentialité et de respect du secret professionnel.

L'administrateur contribue plus généralement à la promotion de l'image de la Banque Populaire dans l'environnement socio-économique régional. Il a un rôle actif de prescription.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit en son sein son Président pour un mandat de trois ans renouvelable, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur et dans la limite de son soixante-cinquième anniversaire ; à compter de cette date, la durée de son mandat est d'un an, sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels tenue dans l'année de son soixante-huitième anniversaire.

Le conseil nomme, sur proposition de son Président, un Directeur général, choisi en dehors de ses membres, pour un mandat de cinq ans renouvelable, dans la limite de son soixantième anniversaire ; à compter de son soixantième anniversaire, la durée de son mandat est d'un an sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à la date de son soixante-cinquième anniversaire.

Le conseil institue un règlement intérieur qui régit notamment l'organisation des séances et des travaux du conseil et des comités consultatifs.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration institue des comités consultatifs dont il fixe la composition. Il s'agit :

- d'un Comité d'Audit et des Risques,
- d'un Comité des Comptes.

Ces deux comités peuvent être regroupés en un seul, suivant le choix du conseil, sous l'appellation générique de Comité d'Audit.

Ces comités ont pour mission :

// d'examiner, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection,

2/ d'analyser les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la banque à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'approfondir certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut instituer deux autres comités :

- un Comité des Rémunérations chargé (hors la présence des intéressés) de proposer au conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux. Les propositions du comité doivent s'inscrire dans le cadre de la politique du Groupe en matière de rémunérations des dirigeants.

- un Comité « Politique de sociétariat ». Il est chargé de faire des propositions relatives au développement et à l'animation du sociétariat (accroissement régulier du nombre des sociétaires, division et répartition équilibrée du capital, politique de communication, d'engagement coopératif local, ...).

Compétences du conseil d'administration

Les stratégies et la structure organisationnelle

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale de la banque, en cohérence avec la stratégie et la politique du Groupe Banque Populaire.

Concrètement, il définit les politiques stratégiques essentielles, sur propositions concertées du Président et du Directeur général et il en contrôle périodiquement la mise en œuvre dans leurs aspects fondamentaux de développement, de rentabilité, de sécurité, en adéquation avec les moyens déployés.

La maîtrise des risques

Il veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque, et s'assure de la qualité et la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation prudentielle (règlement 97.02).

- S'agissant de la politique des crédits, il en définit les orientations générales, en fixe les limites prudentielles (division des risques, répartition, rapport avec les fonds propres, ...), indique les seuils des engagements relevant de sa compétence, veille au respect des procédures relatives à la compétence du Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) institué à la Banque Fédérale des Banques Populaires, suit l'évolution des engagements par l'information régulière qui lui est donnée globalement sur les dossiers relevant dudit comité comme sur l'ensemble du portefeuille.

- Il fixe les limites globales des autres gros risques financiers au regard de la capacité de la banque à absorber les pertes potentielles, surveille le respect de ces limites et le niveau des risques, par l'information régulière qui lui est donnée en la matière.

- Le conseil est également informé des dispositions prises en matière de gestion des risques opérationnels (informatiques, comptables, fraudes internes ou externes, procédures, risques d'environnement juridique).

- Il formule des objectifs en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques, après analyse de ces différents reportings, en particulier dans le cadre de l'examen des rapports prescrits par la réglementation.

Les résultats des contrôles sur place diligentés tant par la Banque Fédérale des Banques Populaires que par la commission bancaire et les autres régulateurs lui sont présentés pour débat. Le conseil s'assure du suivi des recommandations issues de ces contrôles ; il lui appartient de prendre sans tarder les mesures et dispositions correctives que peut appeler, le cas échéant, la préservation des équilibres financiers et économiques de la banque et, par conséquent, la préservation de sa compétitivité.

Plus généralement, le conseil s'assure que les contrôles sont suffisants et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La politique de rémunération du capital

Le conseil fixe le taux de rémunération du capital. Ce taux doit être compatible avec les dotations aux provisions et aux réserves indispensables à la couverture des risques et aux moyens de développement de la banque. Ce taux est fixé dans la limite du plafond légal de l'intérêt aux parts sociales.

Le conseil décide des incorporations de réserves au capital social en veillant au respect de leur caractère exceptionnel.

Les responsabilités du Président

Le Président est l'un des deux dirigeants responsables au sens du Code monétaire et financier. A ce titre, il est l'un des deux interlocuteurs privilégiés des autorités bancaires et doit disposer, pour accomplir sa mission, d'une vision d'ensemble de l'activité de la banque.

Du fait de la dissociation des fonctions, il n'assume pas la responsabilité de la Direction générale. Il n'est pas le représentant légal de la banque, qu'il ne peut engager vis-à-vis des tiers.

Animation du conseil d'administration

Le Président est à la fois l'animateur du conseil d'administration et l'interlocuteur naturel de la Direction générale, de ses sociétaires et des tiers dans leurs rapports avec le conseil.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la banque (conseil d'administration, Direction générale, assemblées générales) et au respect des dispositions légales concernant la compétence du conseil : fixation de la rémunération des dirigeants, fixation et répartition des indemnités de présence dont le montant maximum est voté par l'assemblée générale, information du conseil sur les conventions libres et les conventions réglementées.

Il organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. A cet égard, le rapport de gestion du conseil à l'assemblée fait part de l'activité du conseil : nombre de réunions dans l'année, principaux sujets abordés, travaux des comités consultatifs...

Il dispose d'un pouvoir d'évocation des sujets par la fixation de l'ordre du jour des réunions du conseil.

Il veille à ce que les comptes rendus des travaux du conseil d'administration résumés de manière exhaustive les travaux du conseil. La Banque Fédérale des Banques Populaires est destinataire de ces comptes rendus sitôt leur adoption par le conseil.

Les décisions du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont là pour lui permettre d'éclairer le conseil d'administration sur les orientations à suivre et les impératifs à respecter.

Relations avec le Directeur général et le Groupe

Le Président prépare, avec le Directeur général, les choix stratégiques soumis au conseil que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre.

Etant avec le Directeur général l'un des deux interlocuteurs privilégiés du Groupe, il veille à la cohérence de la politique définie par le conseil d'administration avec celle décidée au niveau du Groupe. Il participe activement à la vie fédérale du Groupe : conférences et commissions fédérales, réunions des Présidents de Banque Populaire...

Il représente sa Banque Populaire aux assemblées générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En cas d'impossibilité, cette représentation est assurée soit par un administrateur désigné par lui, soit par le Directeur général.

Dans ses contacts permanents avec la Direction générale, il doit veiller à la mise en œuvre des stratégies et des politiques approuvées par le conseil d'administration et, plus généralement, se tenir informé de la vie de la banque.

Le Président appose sa signature sur les dossiers relevant du CARG au même titre que le Directeur général et veille au respect des décisions de cette instance. Il est, comme le Directeur général, systématiquement informé par la Banque Fédérale des Banques Populaires des notations du CARG.

Le Président est destinataire des rapports d'inspection de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la commission bancaire et veille à ce que les résultats des contrôles sur place diligentés par la commission bancaire et les autres régulateurs soient communiqués au conseil. Il veille également à ce que le procès-verbal de la séance du conseil, au cours de laquelle la lettre de suite de la commission bancaire a été présentée, soit transmis à cette dernière.

Les responsabilités du Directeur général

Un dirigeant responsable

Le Directeur général, en sa qualité de dirigeant responsable au sens du Code monétaire et financier, prépare, avec le Président, les choix stratégiques de la banque proposés au conseil d'administration, en veillant à leur cohérence par rapport à la stratégie et à la politique définies au niveau du Groupe.

Il est, à ce titre, avec le Président, le représentant et l'interlocuteur pour la banque auprès des instances du Groupe et des autorités de tutelle et de contrôle. Il participe également à la vie fédérale du Groupe.

Le Directeur général a la responsabilité de la mise en œuvre des stratégies et politiques approuvées par le conseil d'administration.

Mandataire du conseil d'administration et responsable devant celui-ci de la bonne exécution de son mandat, il rend compte périodiquement, à la demande du Président, de la mise en œuvre de la politique définie par le conseil.

Un dirigeant chef de l'entreprise banque et manager des collaborateurs

Le Directeur général est le représentant légal de la banque à l'égard des tiers et en justice. Il est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus dans l'ordre externe. Il est le chef de l'entreprise Banque Populaire, responsable de la bonne gestion opérationnelle et quotidienne.

Il a, par ailleurs, la responsabilité du management des collaborateurs de la banque. En accord avec le Président, et conformément à la réglementation bancaire, il informe le conseil du choix du responsable du système de contrôle interne. Le conseil doit veiller à son indépendance.

La maîtrise des risques

Le Directeur général a, avec le Président, la responsabilité de la mise en œuvre du système de contrôle interne visant à garantir la sécurité au regard des risques auxquels est exposée la banque (risques de crédit et de marge, risques de taux global, de marché, de change, de liquidité et opérationnels, risques de filiales...). Il en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle interne au regard des risques et veille à la mise en force du processus de reporting au conseil d'administration.

Le Directeur général a, en outre, la responsabilité du système des délégations en matière d'engagements. Il veille à l'adéquation des délégataires aux délégations qui leur sont consenties, en termes de compétence et de formation.

Il doit avoir le souci constant de la maîtrise des risques et cultiver, au sein du personnel de la banque, une forte culture d'appréciation du risque.

Concernant les risques opérationnels et plus particulièrement le risque juridique porteur d'un risque d'image, le Directeur général s'assure de l'existence d'une politique de maîtrise du risque pénal.

LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Noms, adresses et dates de nomination

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes titulaires ont été nommés par le Conseil Syndical de l'ex-Chambre Syndicale des Banques Populaires du 20/09/2000 pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 23 juin 2004 a pris acte de la démission du Cabinet PriceWaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes titulaire des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire et a nommé à sa place le cabinet Salustro Reydel, membre de KPMG International, pour la durée restant à courir.

Le mandat des commissaires aux comptes du Groupe arrivant à échéance avec l'audit des comptes de l'exercice 2005, le conseil

d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 22 février 2006 a procédé à leur renouvellement et en conséquence a nommé, pour une durée de 6 ans :

■ Commissaires aux comptes titulaires

BARBIER FRINAULT ET AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-seine Cedex 4
Représenté par M. Olivier DURAND

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International
1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex
Représenté par M. Michel SAVIOZ

■ Commissaires aux comptes suppléants

M. Pascal Macioce

41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-seine Cedex 4

M. Louis-Pierre Schneider

32, rue Guersant - 75017 Paris

Honoraires versés aux commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire

Les honoraires comptabilisés en 2004 et 2005 par le Groupe Banque Populaire et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31 DÉCEMBRE 2005			31 DÉCEMBRE 2004		
	Réseau Ernst & Young	Réseau KPMG	%	Réseau Ernst & Young	RSM Salustro Reydel Réseau KPMG	%
Audit						
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	1 240	3 075	62,0 %	1 121	2 006	41,3 %
- Missions accessoires et autres missions d'audit ⁽²⁾	1 820	659	35,6 %	4 170	32	55,5 %
Sous-total	3 060	3 734	97,7 %	5 291	2 038	96,8 %
Autres prestations						
- Juridique, fiscal, social	0	41	0,6 %	0	0	0,0 %
- Technologies de l'information	0	0	-	0	0	-
- Audit interne	55	0	0,8 %	48	0	0,6 %
- Autres	39	27	0,9 %	191	0	2,5 %
Sous-total	94	68	2,3 %	239	0	3,2 %
TOTAL des honoraires	3 154	3 803	100,0 %	5 530	2 038	100,0 %

(1) Dont honoraires au titre de l'audit des filiales intégrées globalement :

- réseau Ernst & Young : 1 038 Keuros en 2005 et 971 Keuros en 2004

- réseau KPMG : 2 095 Keuros en 2005 et 1 472 Keuros en 2004

(2) Pour le réseau Ernst & Young, ce poste inclut les honoraires relatifs au projet de réforme du ratio de solvabilité Bâle II, mis en place à la Banque Fédérale des Banques Populaires et chez Natexis Banques Populaires.

LES MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU GROUPE

Bénéficiaire du système de garantie du réseau des Banques Populaires : d'une part, les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle exclusives, la Banque Fédérale des Banques Populaires ; d'autre part, le Crédit Maritime Mutuel en vertu de son affiliation légale à la Banque Fédérale des Banques Populaires, au sens du Code monétaire et financier.

Le système de garantie de la liquidité et de la solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, prise en sa qualité d'organe central en application des articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (article 1^{er}).

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale des Banques Populaires répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds fédéral de solidarité, logé à la Banque Fédérale des Banques Populaires et, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, constitués dans les comptes des Banques Populaires.

Ces fonds régionaux sont alimentés, chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires, avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

En comptes individuels, les fonds fédéraux et régionaux de solidarité sont comptabilisés, respectivement à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les Banques Populaires, dans un compartiment spécifique du fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). En consolidation, dès lors que les normes IAS 30 et IAS 37 ne reconnaissent pas le fonds pour risques bancaires généraux comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise, l'ensemble des fonds de solidarité a fait l'objet d'un reclassement intégral dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 ; symétriquement, les dotations et les reprises de l'exercice 2004 et du 1^{er} semestre 2005 ont été éliminées du compte de résultat.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) qui accordent leur cautionnement en exclusivité aux opérations montées dans le réseau pour les clients du Groupe.

Le système de garantie du réseau des Banques Populaires assure également la garantie de liquidité et de solvabilité du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier. Cette garantie est subsidiaire du dispositif de solidarité financière interne au Crédit Maritime Mutuel.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Organisation du Groupe

■ Les 21 Banques Populaires

■ La Banque Fédérale
des Banques Populaires

■ Natexis Banques Populaires

La réussite d'un modèle qui allie performance économique et prise en compte de l'intérêt collectif dans la fidélité des valeurs coopératives du Groupe.

PRÉAMBULE

Le Groupe Banque Populaire est, avec 6 800 000 clients et 2 807 agences, l'un des principaux réseaux bancaires en France. Sa croissance rapide fondée sur un développement organique régulier et des acquisitions ciblées lui permettent d'afficher des positions de premier plan sur ses différentes clientèles : particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels.

Le Groupe Banque Populaire est un groupe coopératif qui a pour maisons mères les 19 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif. Le capital de celles-ci est détenu en totalité par leurs sociétaires. Les Banques Populaires contrôlent la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire et holding de Natexis Banques Populaires, coté sur le compartiment A de l'Eurolist Paris.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central du Groupe Banque Populaire. Les autres entités du Groupe Banque Populaire sont pour l'essentiel des filiales directes ou indirectes de la Banque Fédérale des Banques Populaires ; la principale est Natexis Banques Populaires, cotée sur l'Eurolist Paris.

L'appellation « Banque Populaire »

Dans l'ensemble du présent document de référence, on désigne par « Banque Populaire » :

- les 19 Banques Populaires régionales (au 31 décembre 2005),
- la CASDEN Banque Populaire, banque à compétence nationale au service des personnels et des organisations de l'Education nationale, de la Recherche et de la Culture,
- le Crédit Coopératif Banque Populaire ou « Crédit Coopératif », acteur majeur du secteur de l'économie sociale, devenu une Banque Populaire depuis le 30 janvier 2003 par adoption du statut légal de société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable.

■ le Crédit Maritime Mutuel qui n'a pas le statut de Banque Populaire mais qui, en tant qu'établissement affilié (depuis la loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003, article 93⁽¹⁾), bénéficie du système de garantie des Banques Populaires.

L'appellation « réseau »

Au sens de l'article L. 512-11 du Code monétaire et financier, le « réseau » des Banques Populaires, comprend :

- les Banques Populaires, sociétés anonymes coopératives de banque populaire ;
- les Sociétés de Caution Mutuelle (SCM), qui accordent statutairement l'exclusivité de leur cautionnement aux Banques Populaires ;
- la Banque Fédérale des Banques Populaires, société anonyme de droit commun.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et Natexis Banques Populaires ont chacun déposé, auprès de l'Autorité des marchés financiers, un document de référence en mars 2006.

(1) La Banque Fédérale des Banques Populaires est devenue l'organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel. La loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003 a également consacré la suppression de la qualité d'organe central de la Caisse centrale de Crédit Coopératif. Cette dernière a fait l'objet d'une fusion absorption par le Crédit Coopératif le 30 juin 2003 et sa disparition juridique est intervenue le 17 octobre 2003. Symétriquement au système de garantie dont il bénéficie, le Crédit Maritime Mutuel, peut contribuer, sur décision du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, aux interventions décidées en faveur d'un établissement du réseau des Banques Populaires.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

■ Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires n'est composé que de personnes physiques, dirigeants de Banques Populaires.

Les Banques Populaires, dont la part dans le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires, excède 5 % (au 31/12/2005) sont les suivantes :

BRED Banque Populaire	9,57 %
CASDEN Banque Populaire	9,52 %
Banque Populaire Rives de Paris	8,87 %
Banque Populaire Val de France	8,56 %
Banque Populaire Lorraine Champagne	6,68 %
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	6,31 %

Droit de vote

Tous les actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires disposent d'un même droit de vote. Le montant maximum des droits de vote d'un même actionnaire se limite à 5 % (plafond statutaire).

Contrôle abusif

Compte tenu de la fonction d'organe central dévolue à la Banque Fédérale des Banques Populaires au sens de la loi bancaire, le contrôle du capital de celle-ci est assuré conjointement par les 21 Banques Populaires affiliées. De plus, compte tenu du plafonnement statutaire des droits de vote, le contrôle des Banques Populaires sur la Banque Fédérale des Banques Populaires n'est pas susceptible de revêtir un caractère abusif.

Changement de contrôle

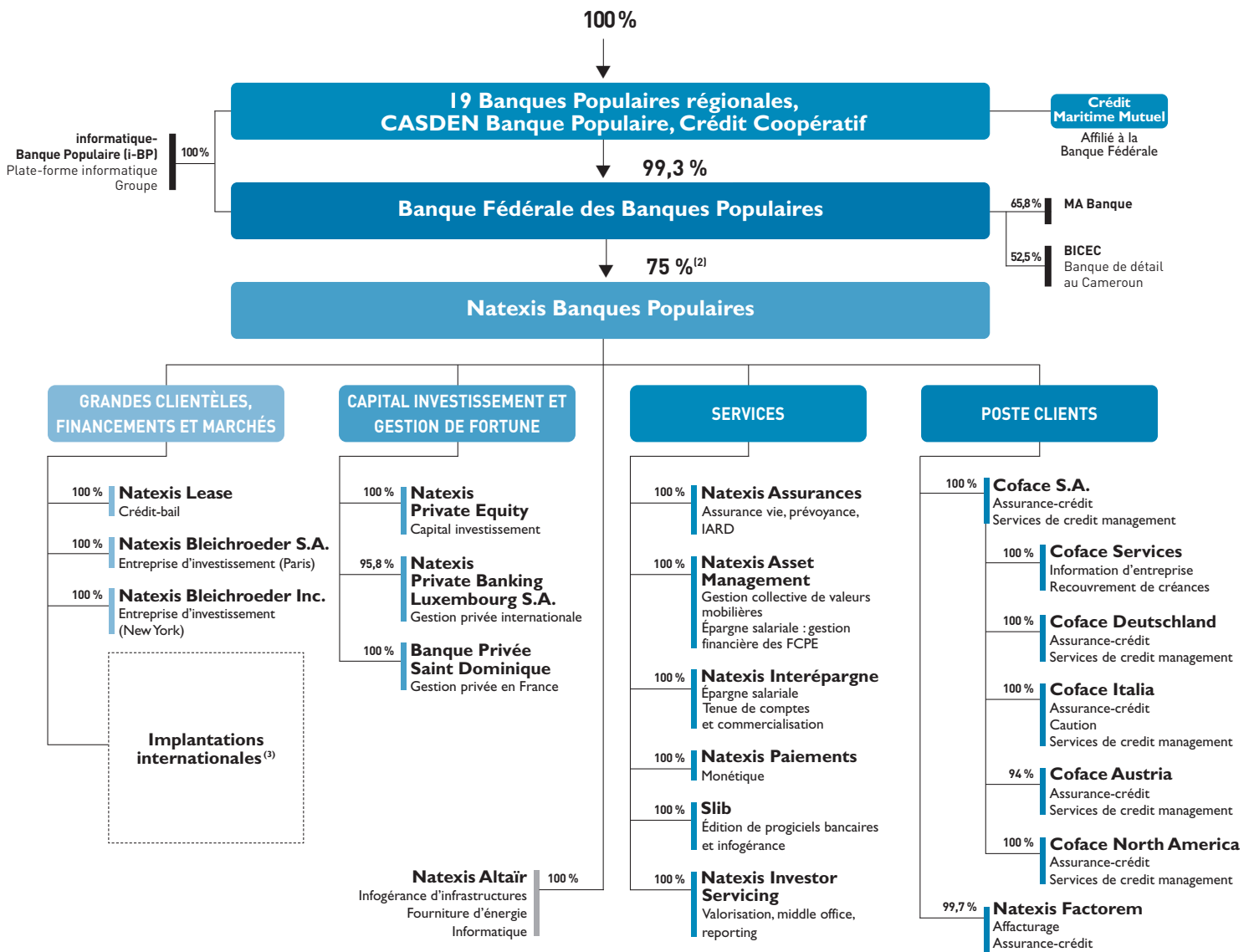
A la connaissance de la Banque Fédérale des Banques Populaires et conformément à la réglementation européenne, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle. Les dispositions de l'article L.512-10 du Code monétaire et financier obligent les Banques Populaires à détenir 51 % au moins du capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

ORGANIGRAMME FINANCIER SIMPLIFIÉ ⁽¹⁾

au 1^{er} janvier 2006

Le Groupe Banque Populaire est organisé en trois dimensions : une **DIMENSION COOPÉRATIVE** constituée par les Banques Populaires, maisons mères du Groupe, une **DIMENSION FÉDÉRALE** assurée par la Banque Fédérale, organe central du Groupe et également holding de Natexis Banques Populaires qui, véhicule coté du Groupe, forme la **DIMENSION CAPITALISTIQUE**.

3 000 000 de sociétaires



(1) Cet organigramme ne reprend que les filiales comptant plus de 100 collaborateurs (ETP) au 31/12/2005.

(2) Dont FCP Alizé Levier (2,1 %).

(3) Voir carte des implantations internationales (p. 44-45).

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de détention directs et indirects.

L'HISTORIQUE DU GROUPE

Les origines du Groupe Banque Populaire remontent à la fin du XIX^e siècle avec la création des premières Banques Populaires dans différentes régions de France (Angers, Menton, Montceau-les-Mines, Toulouse, etc.) à l'initiative de commerçants, industriels, artisans se regroupant en associations pour faciliter l'accès au crédit de leurs sociétaires.

13 mars 1917

Vote de la loi créant les Banques Populaires

Créées pour favoriser le crédit au commerce et aux petites et moyennes entreprises, les Banques Populaires sont constituées sous forme de sociétés coopératives dont les détenteurs exclusifs sont leurs sociétaires.

20 juin 1921

Création de la Caisse Centrale des Banques Populaires

74 Banques Populaires, conscientes d'une identité commune, créent une structure centrale qui a pour mission de garantir la solidarité entre Banques Populaires dont elle centralise, gère et place les excédents de trésorerie.

23 mai 1929

Création de la Chambre Syndicale des Banques Populaires

Second organisme central, il renforce la sécurité collective par l'exercice d'une triple mission de contrôle, de représentation et de concertation.

Et plus récemment,

2 Juin 1998

Offre Publique d'Achat amicale du Groupe Banque Populaire sur Natexis S.A.

Natexis S.A. est alors le holding du groupe Natexis, lui-même issu du rapprochement en 1996 du Crédit National et de la Banque Française du Commerce Extérieur. A l'issue de cette opération, la Caisse Centrale des Banques Populaires détient 53,2 % de Natexis S.A. et le Groupe en détient 71,4 % au total. Ce pourcentage est porté à 74,36 % fin 1998.

27 juillet 1999

Constitution de Natexis Banques Populaires

Cette opération est réalisée par transfert des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires à Natexis S.A.

23 décembre 1999

La Caisse Centrale des Banques Populaires devient la Banque Fédérale des Banques Populaires

Transfert du siège social au Ponant de Paris. Fin 1999, le Groupe détient 88,06 % de Natexis Banques Populaires. Fin 2000, ce pourcentage est ramené à 79,23 % à la suite de la première augmentation de capital publique de Natexis Banques Populaires dans sa nouvelle configuration.

31 mai 2001

Transformation de la Banque Fédérale des Banques Populaires en société anonyme

En application de l'article 27 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, dissolution de la Chambre Syndicale des Banques Populaires et transfert de la totalité de ses biens, droits et obligations à la Banque Fédérale des Banques Populaires. Transfert également à cette dernière du fonds collectif de garantie.

2 août 2002 et avril 2004

Acquisition de Coface par Natexis Banques Populaires

Depuis la clôture de l'OPA simplifiée lancée en juillet 2002 puis de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire lancée en avril 2004, Natexis Banques Populaires détient la totalité du capital de Coface, société d'assurance-crédit et services de credit management.

18 novembre 2002

Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Coopératif

10 janvier 2003

Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel

30 janvier 2003

Le Crédit Coopératif adopte le statut de société anonyme coopérative de Banque Populaire

A l'issue de son assemblée générale extraordinaire, le Crédit Coopératif est devenu une Banque Populaire, à l'instar des autres Banques Populaires et entre ainsi dans le périmètre de solidarité du Groupe Banque Populaire.

1^{er} Août 2003

La Banque Fédérale des Banques Populaires devient l'organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel

Suite au changement législatif intervenu au cours de l'été 2003 (article 93 de la loi de sécurité financière N°2003-706) et conformément au protocole signé en janvier 2003 entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est substituée à la Caisse Centrale du Crédit Coopératif comme organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel.

FAITS MARQUANTS 2005

Le renforcement de la cohésion du Groupe

- Lancement de la démarche stratégique d'ensemble du Groupe Banque Populaire
- Tenue d'une Convention des administrateurs et des dirigeants des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel, baptisée « Au cœur de la Coopération », avec comme principaux fils directeurs : « Comment être administrateur aujourd'hui ? » et « Les valeurs de la coopération ».

Le développement de la banque de proximité en France

- Poursuite des adaptations :
 - 29 novembre 2005 : création de la Banque Populaire du Sud, qui constitue l'aboutissement du chantier de rapprochement des Banques Populaires du Midi et des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, lancé fin 2004.
 - Crédit Maritime Mutuel : mise en route du schéma général d'adossement des caisses du Crédit Maritime Mutuel à des Banques Populaires opératrices.
- Politique active d'ouverture d'agences par les Banques Populaires : 131 ouvertures en 2005.

La banque de financement, d'investissement et de services

- Le plan à moyen terme de Natexis Banques Populaires a été analysé et validé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 19 janvier 2005. S'agissant des activités du pôle Services, plus particulièrement tourné vers la clientèle des Banques Populaires, il est à noter des avancées importantes :
 - mise en commun avec BNP-Paribas de systèmes applicatifs informatiques de production monétique dans les activités de banque de détail, en s'appuyant sur la plate-forme de Natexis Banques Populaires (accord signé fin 2005) ;
 - montée en régime du partenariat avec The Bank of New York dans le domaine de la conservation de titres ;
 - services financiers : achèvement dans les délais du plan de rationalisation CAP 2005 visant à un recentrage des activités : conservation de titres, fonction dépositaire et services aux émetteurs, et éditeurs de progiciels.

Les moyens informatiques au service du développement du Groupe

- La montée en puissance d'i-BP avec la poursuite active des chantiers planifiés de migration (Banques Populaires Lorraine Champagne ; Rives de Paris ; Midi et Pyrénées orientales, Aude et Ariège ; Crédit Coopératif) et les premières livraisons de l'Entrepôt Fédéral de données.

LE SOCIÉTARIAT : 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES

Profondément ancrée dans la réalité des sociétés européennes, la coopération est une richesse identitaire et un atout. A travers la relation solide qu'il a su établir, de longue date, avec ses clients sociétaires, le Groupe témoigne, au quotidien, de son engagement coopératif et renforce son action de proximité. Le cap des 3 millions de sociétaires a été franchi en 2005.

L'esprit coopératif est profondément ancré dans la réalité des sociétés européennes. La 1^{re} Convention du Groupement Européen des Banques Coopératives, qui s'est tenue à Bruxelles, le 1^{er} décembre 2005, a réuni des délégations de plus de 35 groupes bancaires coopératifs, dont la Confédération Internationale des Banques Populaires (CIBP) était partenaire. Le Groupe Banque Populaire y était naturellement représenté, considérant que le modèle d'entreprise des banques coopératives entre totalement en résonance avec la préoccupation de responsabilité sociale des économies européennes.

Pour le Groupe Banque Populaire, cet engagement partagé par les 19 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire, le Crédit Coopératif et le Crédit Maritime Mutuel se traduit par des résultats tangibles : le cap des 3 000 000 sociétaires a été franchi en 2005.

Plus de 300 initiatives sociétales

En 2005, le Livre Blanc sur le Sociétariat, rédigé en 2004 et adopté par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, fixant une nouvelle ambition coopérative pour la décennie, a servi de document de référence pour l'ensemble des Banques Populaires. Des plans d'actions ont été proposés et adoptés par l'ensemble de leurs conseils d'administration.

Se sont ainsi multipliées des initiatives diverses et originales qui donnent corps à la coopération et à l'envie d'entreprendre dans les régions. Les Clubs Déclit, les Prix Initiatives Région, les Universités d'été, les Réunions Pépinières, les Réunions de Sociétaires, les

conseils de sociétaires, les Oscars du Bénévolat, les « Pop Reporter » sont autant de formes d'actions mobilisatrices d'énergies créatrices au service de la collectivité.

A la fin de 2005, trois Banques Populaires soutiennent plus de 60 Clubs Déclit, ce qui représente près de 300 projets co-financés. Dix Banques Populaires organisent des Prix Initiatives Région. Une Banque Populaire reconduit, depuis trois ans, les Oscars du Bénévolat et l'opération « Pop Reporter » auprès des jeunes. Le Crédit Coopératif décerne, chaque année, les Prix et Trophées nationaux de l'initiative en Economie Sociale.

Cette capacité à agir, à s'investir, à partager, fondée sur une vision positive de l'Homme, est particulièrement illustrative de l'esprit Banque Populaire. Elle crée une relation forte et durable, au niveau local et régional, entre les clients sociétaires et les collaborateurs des Banques Populaires.

Une communication renforcée

La Banque Fédérale des Banques Populaires alimente systématiquement le principal outil de communication mis en place pour soutenir les échanges de bonnes pratiques : l'Intranet Societatis, auquel les 45 500 collaborateurs du Groupe, ainsi que les 300 administrateurs des Banques Populaires, ont accès.

Un tableau de bord annuel, des réunions régulières du groupe de travail des Responsables du Sociétariat, et la Réunion nationale du sociétariat, annuelle et décentralisée, complètent la connaissance mutuelle des actions menées régionalement.

Un DVD reprenant l'émission spéciale « Banque et Populaire à la fois : On vous dit pourquoi », animée par Jérôme Bonaldi et Eglantine Emeye de France 2, contribue à la formation des jeunes collaborateurs, de même qu'à la pédagogie active des nouveaux clients sociétaires. Distribué par les Banques Populaires régionales à plus de 200 000 exemplaires, ce DVD permet de faire témoigner des sociétaires sur leur rôle d'acteurs de la vie locale et régionale.

Une Bande Dessinée, intitulée « L'esprit Banque Populaire : une aventure humaine », restitue l'histoire des Banques Populaires. Diffusée en avant-première aux administrateurs puis aux 45 500 collaborateurs du Groupe, elle a été éditée à 85 000 exemplaires. Cette BD est offerte aux nouveaux sociétaires des Banques Populaires. Elle a reçu le trophée d'argent, dans la catégorie « Livre d'entreprise », au Top Com 2006.

Fin 2005, un espace nouveau a été ouvert au Sociétariat sur le site Internet www.banquepopulaire.fr du Groupe Banque Populaire. La rubrique « Régions en action » présente des initiatives sociétales menées par les sociétaires et co-financées par les Banques Populaires.

Se rencontrer pour échanger et construire

Au plan régional, des Réunions Pépinières – appelées dans certaines Banques Populaires Réunions Bienvenue – regroupent plusieurs centaines de nouveaux clients et sociétaires, au cœur même des agences, afin d'établir une relation plus étroite avec les collaborateurs de la banque. Les réunions sont aussi l'occasion d'informer les nouveaux venus des spécificités, du mode de gouvernance, des résultats et des projets de leur Banque Populaire.

Des réunions plus larges, accueillant 200 à 300 sociétaires, sont régulièrement organisées par certaines Banques Populaires pour générer des occasions de rencontre et créer du lien. La Banque Populaire Lorraine Champagne réunit ainsi, chaque année depuis dix ans, ses sociétaires « patrimoniaux » à l'occasion des Universités d'été, en septembre, pour les informer des tendances économique-financières.

La Réunion nationale du sociétariat, annuelle et décentralisée, s'est tenue en septembre 2005 à Pau sur le territoire de la Banque Populaire du Sud-Ouest. Sur le thème « Osons l'audace », elle a donné lieu à de nombreux échanges entre tous les acteurs – politiques et opérationnels – du sociétariat des Banques

L'Audace, la Coopération, l'Homme : les valeurs du Groupe

Actif depuis des décennies dans l'économie régionale et nationale de notre pays, le Groupe Banque Populaire exprime au quotidien un style qui lui est propre. Il s'est forgé une personnalité forte. Demain, comme hier, il reconnaîtra comme principes d'action trois valeurs fondamentales : l'Audace, la Coopération, l'Homme.

L'Audace. Fondé par des entrepreneurs au service d'entrepreneurs, le Groupe Banque Populaire cultive l'envie d'entreprendre. Il aime mettre en mouvement l'énergie créatrice de ses clients et collaborateurs. Il respecte le

courage, la ténacité et l'enthousiasme des porteurs de projets professionnels ou de projets de vie. L'audace d'entreprendre implique l'optimisme. Elle fait progresser constamment.

La Coopération. Son histoire, son fonctionnement, son expérience quotidienne illustrent l'aptitude du Groupe Banque Populaire à faire vivre la coopération. La coopération, c'est agir ensemble pour gagner ensemble, en assumant toutes ses responsabilités à l'égard du partenaire et de la société. Elle implique la confiance réciproque. Elle n'a de sens

que dans la durée. Elle résiste à la pression du court terme.

L'Homme. Le Groupe Banque Populaire s'est construit sur le respect des parcours de vie, des sensibilités, des attentes, des particularités de ses clients et partenaires. Chaque porteur de projet est unique : pour se mettre en mouvement avec les meilleures chances de succès vers son objectif, il a besoin d'être écouté, d'être informé de façon claire et transparente, d'être compris. Placer l'homme au cœur des préoccupations donne tout son sens et toute sa force à la relation bancaire.

Populaires régionales, de la CASDEN Banque Populaire, du Crédit Coopératif et du Crédit Maritime Mutuel.

En 2005, les Banques Populaires ont réaffirmé, le 22 juin dernier, à Paris, le rôle de leurs administrateurs, ambassadeurs et acteurs du renouveau coopératif du Groupe Banque Populaire, au cours de la Convention nationale des administrateurs, baptisée « Au cœur de la coopération ». Pour revivre cet événement national, un coffret réunissant un DVD, un CD et un livret de verbatim a été offert à chaque participant.

Trois initiatives sociétales

■ Les Clubs Déclis sont des groupes de sociétaires bénévoles, d'une même ville ou d'une même région, qui mettent à profit leur goût de l'initiative, leurs compétences et leurs relations pour réaliser des projets de citoyenneté.

Exemple : le Club « Energie Citoyenne » de Tourcoing est l'un des Clubs Sociétaires Initiatives les plus actifs de la Banque Populaire du Nord. Composé de 21 membres, ce Club a déjà soutenu quatre projets depuis sa création, en 2003. Dernier en date, « La Parlotte », troupe de théâtre d'adolescents qui jouent Shakespeare façon Commedia del arte. Plusieurs représentations ont été données, toujours avec succès : la presse locale et régionale s'en est fait largement l'écho. La troupe s'est produite, en 2005, au Festival d'Avignon. Une subvention de 2 000 € a été allouée par le Club « Energie Citoyenne » pour participer au financement d'un lieu d'accueil et de répétition, qui deviendrait l'adresse de « La Parlotte ».

■ Les Prix Initiatives Région récompensent chaque année des initiatives bénévoles de valorisation du patrimoine régional. Prises par des particuliers ou des associations, ces initiatives couvrent le patrimoine naturel, architectural ou culturel, mais aussi les coutumes et traditions, les métiers ou filières économiques caractéristiques des régions françaises.

Exemple : l'Ecole de l'ADN. Prix Spécial du Jury des Prix Initiatives Région 2005 décernés par la Banque Populaire du Midi (aujourd'hui Banque Populaire du Sud), l'Ecole de l'ADN est un centre de formation et d'information sur les avancées de la biologie moléculaire et de la génétique. Elle développe un concept nouveau en ouvrant des ateliers de biologie au grand public intéressé par les biotechnologies. Animés par des scientifiques de haut niveau, ces ateliers initient des néophytes à l'apprentissage de la génétique. L'Ecole de l'ADN invite, sans parti pris, les stagiaires à débattre avec les scientifiques sur les questions posées par ces manipulations d'organismes vivants, tant dans leurs aspects positifs que dans les dangers potentiels susceptibles d'être engendrés. Depuis 2001, l'Ecole de l'ADN dispense des stages de formation professionnelle aux personnels des secteurs concernés par la biotechnologie : agroalimentaire, santé, chimie, droit... Cofinancée par le ministère de la Recherche et de la région Languedoc Roussillon, l'Ecole de l'ADN est gratuite pour les élèves des établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Un réseau d'Ecoles de l'ADN est mis en place à Paris, à Grenoble, à Marseille et à Angers.

■ Les Prix et Trophées nationaux de l'Initiative en Economie sociale, décernés par le Crédit Coopératif, récompensent des

organismes de l'économie sociale qui mènent des actions exemplaires et novatrices dans les domaines économiques, technologiques, sociaux et/ou culturels.

Exemple : la réinsertion de fil en aiguille. Le 2^e Prix de l'Initiative, d'un montant de 6 000 €, a été décerné, en 2005, à l'Association Création Tissage 3 (ACT 3). Créée en 1996, ACT 3 a pour objet de promouvoir la formation professionnelle et la réinsertion sociale des femmes détenues ou en grande difficulté sociale et professionnelle. Son originalité réside dans la conciliation de deux mondes apparemment opposés, celui de la Haute Couture (partenariat avec de grandes maisons de couture) et de l'univers carcéral. Au cours de leur séjour en maison d'arrêt, les détenues reçoivent une formation au métier de tissage Haute Couture. Restaurer sa propre image de soi, s'intégrer progressivement dans une équipe, redécouvrir des habitudes de travail sont les buts à atteindre. A leur sortie de prison, ces femmes bénéficient de contrats d'insertion professionnelle de deux ans, le but étant de les aider financièrement et socialement. A ce jour, 80 % des intéressées ont réussi leur insertion professionnelle, et aucune récidive n'a été enregistrée.

Les banques coopératives en Europe

Confrontées à une série de défis au regard des changements économiques, financiers et réglementaires, les banques coopératives en Europe ont tenu leur 1^{re} Convention à Bruxelles, le 1^{er} décembre 2005, sous l'égide du Groupement Européen des Banques Coopératives et de la Confédération Internationale des Banques Populaires (CIBP). Réseaux décentralisés, les banques coopératives répondent à la fois à la législation bancaire en vigueur et à la législation coopérative. Le modèle d'entreprise repose sur trois piliers : la démocratie, la transparence et la proximité. A partir de ces fondements, les banques coopératives placent l'individu au cœur de leurs activités et de leurs organisations, assumant ainsi une pleine responsabilité sociétale. En ce sens, les banques coopératives contribuent naturellement au développement économique local et, par-delà, aux objectifs fixés à Lisbonne, en particulier en matière de compétitivité et de cohésion sociale. Fortes d'un réseau de 4 500 établissements de crédit et d'une présence au travers de 60 000 agences animées par 720 000 collaborateurs, elles représentent plus de la moitié des banques en Europe. Elles sont au service de 140 millions de clients, dont 60 millions de sociétaires. Au total, les banques coopératives ont une part de marché de l'ordre de 20 % à l'échelon des 25 Etats membres de l'Union Européenne.

LES BANQUES POPULAIRES

Fidèles à leurs valeurs coopératives, les Banques Populaires cultivent une relation étroite et durable avec leurs clients sociétaires. Elles sont, dans leur territoire, des acteurs clés de l'économie régionale.

Des banques d'essence coopérative

A travers leur statut coopératif et la pratique quotidienne des règles de fonctionnement qui leur sont propres, les Banques Populaires puisent leurs forces dans ce qui a présidé à leur création : la volonté d'un certain nombre d'hommes de prendre en main leur destinée.

Elles s'inscrivent ainsi dans un univers coopératif qui met l'Homme – qu'il soit client, sociétaire ou collaborateur – au centre de leur finalité.

Constituées sous forme de sociétés anonymes coopératives de banque populaire à capital variable⁽¹⁾, les Banques Populaires représentent la dimension coopérative du Groupe Banque Populaire.

Fin 2005, elles sont au nombre de 21 (19 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif).

En vertu de ce caractère coopératif, les clients de chacune de ces banques peuvent accéder au statut de client sociétaire dès lors qu'ils répondent aux critères définis par les Banques Populaires dans le cadre de leur politique de sociétariat. La rémunération du capital investi ne peut excéder le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées.

A la fin de l'exercice 2005, les Banques Populaires appartenaient à 3 millions de sociétaires incarnant l'esprit coopératif au quotidien.

Ce statut coopératif inscrit le développement des Banques Populaires dans la durée. C'est l'essence même d'une société coopérative que d'être une association de personnes volontairement réunies pour satisfaire durablement leurs besoins économiques communs.

Cet attachement à des valeurs coopératives largement partagées a permis au cours des exercices récents, l'élargissement du périmètre du Groupe. En 2003, le Crédit Coopératif a fait le choix de devenir une nouvelle Banque Populaire ; le Crédit Maritime Mutuel est devenu, quant à lui, un établissement affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le sociétaire client au cœur de l'organisation

Le sociétaire client n'est pas un associé comme un autre. Sa souscription au capital ne peut avoir un caractère spéculatif et il n'est

pas dans une logique d'appropriation du profit par la maximisation d'un dividende. Le client sociétaire, parce qu'il n'est pas un investisseur classique, n'est pas non plus un client classique. Il épouse cette valeur coopérative par excellence qu'est la fidélité. Il inscrit donc sa relation dans la durée et a vocation à être un prescripteur naturel participant ainsi à l'élargissement naturel du mutualisme.

Ici, le statut coopératif donne la priorité à l'investissement collectif sur l'investissement individuel. L'optimisation du surplus, critère d'appréciation de l'efficacité de toute entreprise, est un moyen nécessaire au service du projet communautaire d'une entreprise coopérative. Ce projet s'inscrit dans le temps en l'absence de conflit d'intérêt entre le sociétaire et le client. Les réserves ne concourent pas à la valeur des parts sociales et ne sont que le bien collectif des sociétaires actuels et futurs.

Le client sociétaire participe à la vie de la banque ; il en comprend les contraintes ; il en soutient les ambitions et en stimule les progrès au quotidien.

Un fort ancrage régional

Au cours de l'exercice 2005, les Banques Populaires ont réaffirmé haut et fort les éléments de leur spécificité. Banques coopératives régionales, elles pratiquent chaque jour toutes les formes de proximité avec leurs clientèles ; elles ont fait de cette dimension coopérative et humaine l'axe majeur de leur développement.

De leurs origines, les Banques Populaires ont conservé la pratique d'une véritable activité régionale tout en la développant. Pour chacune d'elles, être régionale, ce n'est pas seulement inscrire son organisation dans un découpage géographique, c'est aussi être une banque de proximité, pleinement engagée dans la réussite économique et humaine du territoire sur lequel elle est implantée.

Parmi leurs 331 administrateurs dont 18 censeurs, les Banques Populaires (hors Crédit Coopératif dont les administrateurs sont des personnes morales) comptent 176 chefs d'entreprise ou cadres d'état-major d'entreprise, 28 artisans et commerçants, 9 agriculteurs et 27 professions libérales. Tous entretiennent des relations étroites avec les organisations socioprofessionnelles locales et les organismes consulaires où siègent bon nombre d'entre eux.

Grâce à cette présence de leurs administrateurs dans toutes les institutions régionales, les Banques Populaires disposent d'une connaissance réelle de la vie économique locale. Elles entretiennent ainsi une relation particulière aux territoires et sont des acteurs clés du développement régional. Elles concilient les intérêts de leurs sociétaires, de leurs clients, de leurs collaborateurs et de leur environnement local socio-économique.

5 194
millions d'euros
de produit net bancaire

971
millions d'euros de résultat
net part du groupe

65,2 %
de coefficient
d'exploitation

(1) A l'exception de la BRED Banque Populaire qui est à capital fixe.

Une puissance de distribution marquée par :

- un déploiement soutenu du réseau d'agences :
- ouverture en 2005 de 131 agences (+115 en net)
- une intégration réussie du multicanal :
- 87 millions de connexions internet
- refonte de l'offre internet client

Des acteurs régionaux de premier plan

Dans la perspective européenne qui redonne plus que jamais une place essentielle aux territoires et aux régions, plusieurs Banques Populaires ont pris l'initiative de se rapprocher. La création d'acteurs régionaux de premier plan permet de mieux accompagner les clients, de garantir des assises financières plus solides, de renforcer l'image régionale, de gagner des parts de marché et d'offrir aux collaborateurs un plus grand potentiel de mobilité. L'évolution des techniques et des moyens de communication a permis de redessiner les cartes afin d'optimiser les moyens mis en œuvre, sans perdre de vue l'aspect essentiel qui demeure la proximité entre la banque, ses sociétaires, ses clients et les multiples acteurs de l'économie régionale.

La création, en 2005, de la Banque Populaire du Sud, fruit de la fusion entre la Banque Populaire du Midi et la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, s'inscrit dans le vaste mouvement de regroupement et d'adaptation engagé depuis plusieurs années.

Forte de 390 000 clients, dont 147 000 sociétaires, et de 142 guichets, la nouvelle banque est un acteur régional incontournable. Avec un produit net bancaire de 289 millions d'euros en 2005, elle se positionne au cinquième rang des Banques Populaires.

La naissance de la Banque Populaire du Sud est un projet porteur pour les clients, les sociétaires et l'ensemble du personnel, au service du développement économique régional.

La banque de toutes les proximités

Les Banques Populaires font de la proximité géographique et relationnelle avec leurs clients la clé de voûte de la relation commerciale. Cette proximité de tous les jours, rendue possible par des équipes compétentes et motivées, est étayée par une recherche systématique des meilleures solutions pour le client dans le cadre d'une approche globale de ses besoins.

Pour chacun des collaborateurs des Banques Populaires, l'objectif n'est pas d'aboutir au placement immédiat de tel ou tel produit d'épargne ou de crédit mais bien d'appréhender l'ensemble des souhaits et des besoins de chaque client. L'adaptation aux demandes du client et la prise en compte, à tout moment, des changements souhaités par celui-ci ont développé une dynamique à travers l'ensemble du réseau des Banques Populaires. C'est cette même dynamique qui permet d'inscrire la relation avec la clientèle dans une perspective de long terme.

Le réseau d'agences des Banques Populaires ne cesse de s'agrandir. Au cours de l'année 2005, le nombre d'implantations d'agences s'est accru de 115 créations nettes portant le nombre total d'agences du Groupe à 2807 à fin décembre (Crédit Coopératif et Crédit Maritime Mutuel inclus), correspondant à l'ouverture de deux à trois agences par semaine.

Cette dynamique de maillage du territoire, dans la durée, s'est traduite par l'ouverture de 755 agences en six ans.

Pour les Banques Populaires, la banque de proximité reste le principal vecteur de développement par le nombre, la qualité, la stabilité de ses clients et par les ressources longues qu'ils apportent. En pratique, cette présence sur le terrain est complétée par toutes les autres déclinaisons de proximité.

Par ailleurs, la technologie des canaux de relations à distance permet aux abonnés de bénéficier de tous les services de banque en ligne. Et il en va de même pour les 80 % d'entreprises clientes équipées par le Groupe Banque Populaire de moyens de télétransmission.

Afin de répondre à l'ensemble des demandes de leurs clients, les Banques Populaires ont renforcé leurs capacités dans tous les domaines, notamment la gestion patrimoniale, le financement de projet et l'assurance.

Le Groupe Banque Populaire a également développé les stratégies d'alliances nécessaires, en mobilisant des réseaux telles les SOCAMA (spécialisées dans le cautionnement), les ACEF, la CASDEN Banque Populaire (banque dédiée aux personnels de l'Education nationale, de la Recherche et de la Culture).

Les statuts

Les Banques Populaires sont des sociétés anonymes coopératives de banque populaire régies par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du Code de commerce, le chapitre 1^{er} du titre I du livre V et le titre III du Code monétaire et financier, les textes pris pour leur application ainsi que par leurs statuts.

La proximité, critère de choix et de fidélisation majeur d'une banque

La banque de proximité, axe prioritaire et historique du développement du Groupe Banque Populaire, revêt plusieurs aspects :

- la proximité géographique par le maillage du territoire ou encore l'existence de centres d'influence (il faut suivre les « français qui bougent »),
- la proximité de situation afin d'être proche lorsque le client a un projet,
- la proximité de décision,
- ou encore la proximité technique par l'utilisation de plus en plus croissante d'outils comme internet.

Ces derniers ont été refondus pour être harmonisés avec les dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001.

Pour permettre la consolidation des comptes du Groupe Banque Populaire selon les nouvelles normes comptables internationales IFRS, dont la norme IAS 32 relative aux instruments de dette et de capital, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 15 décembre 2004 a demandé aux Banques Populaires à capital variable de procéder aux modifications statutaires nécessaires à la reconnaissance comptable de la nature d'instruments de capital des parts sociales de banques populaires à capital variable.

Ces modifications statutaires ont été soumises à l'approbation de leurs sociétaires, lors de l'assemblée générale mixte réunie à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice 2004.

Les Banques Populaires sont des établissements de crédit et à ce titre réalisent :

- toute opération de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaire ou non. Elles apportent leur concours à leur clientèle de particuliers, participent à la réalisation de toute opération garantie par les SCM, attribuent aux titulaires de comptes ou de plans d'épargne logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers et reçoivent des dépôts de toute personne ou société ;

- toute opération connexe visée à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier. Elles peuvent fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité ainsi que toute opération de courtage d'assurance ;

- tout investissement immobilier ou mobilier. Elles peuvent souscrire ou acquérir pour elles-mêmes tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Par ailleurs, est admise comme sociétaire, participant ou non aux opérations de banque et aux services des Banques Populaires, toute personne physique ou morale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

Les statuts des Banques Populaires prévoient qu'en cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

La responsabilité de chaque sociétaire est limitée à la valeur de ses parts.

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Banque Populaire dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

En application de l'article L. 512-5 du Code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 0,25 % du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la Banque Populaire.

Le capital des Banques Populaires est composé de parts sociales nominatives. Les parts ne peuvent être négociées qu'avec l'agrément du conseil d'administration. Ce capital est variable (excepté celui de la BRED Banque Populaire). Le capital effectif est augmenté par l'entrée de nouveaux sociétaires agréés au nom de la Banque Populaire par le conseil d'administration ou par la souscription de nouvelles parts par les sociétaires avec l'agrément de ce même conseil.

Le conseil d'administration peut fixer un plafond pour le nombre de parts sociales pouvant être détenues par un sociétaire. Ce plafond peut être différent selon les catégories de sociétaires.

Enfin, le capital peut être réduit par suite de reprises d'apports sans toutefois qu'il puisse l'être conformément à la loi au-dessous des trois quarts du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la Banque Populaire sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ni au-dessous du capital minimum auquel la Banque Populaire est astreinte en qualité d'établissement de crédit.

Les statuts précisent par ailleurs que les parts sociales ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale sans que son montant puisse excéder le taux moyen de rendement des obligations privées publié par le ministre chargé de l'Economie (article 14 de la loi de 1947 portant statut de la coopération et article L. 512-3 du Code monétaire et financier).

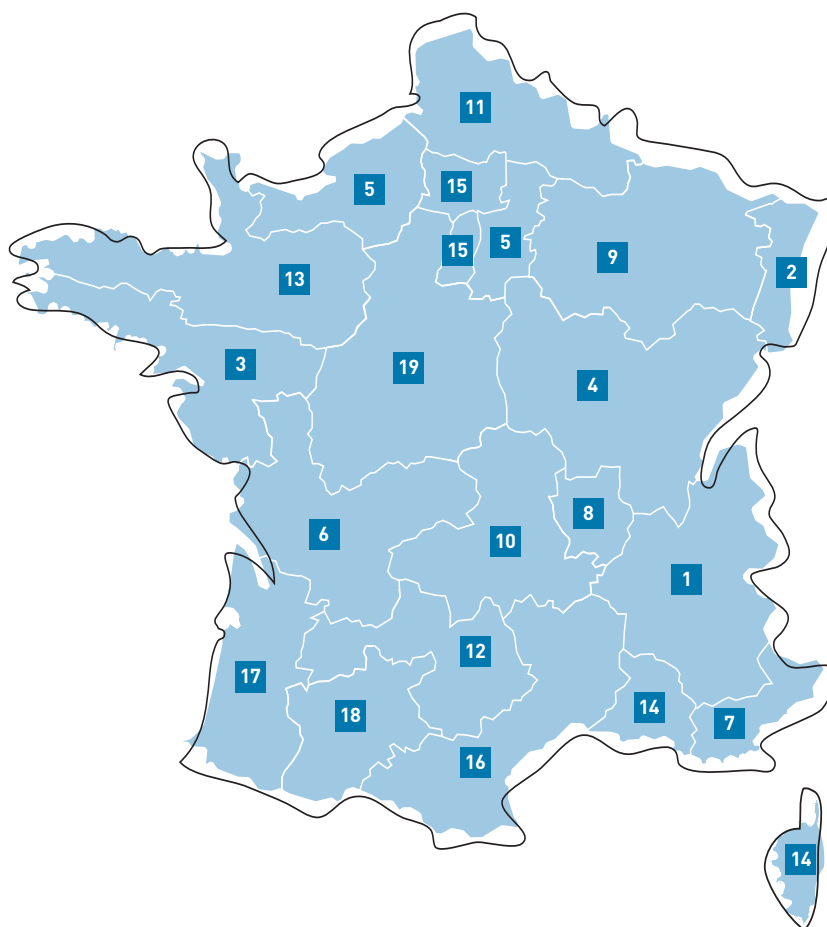
En cas de souscription ou de remboursement de parts sociales au cours de l'année sociale, l'intérêt des parts du sociétaire est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession des parts. Le remboursement des parts ne peut excéder leur valeur nominale. Il intervient au plus tard le trentième jour qui suit l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice au cours duquel la sortie du sociétaire et le remboursement des parts ont été agréés par le conseil. Le paiement des intérêts intervient conformément aux dispositions de l'article 39 des statuts, c'est-à-dire dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

La Banque Fédérale des Banques Populaires peut autoriser les Banques Populaires à incorporer à leur capital social une fraction de leurs réserves. Cette incorporation ne peut intervenir qu'à l'occasion d'une augmentation de capital réalisée par moitié au plus par ladite incorporation et pour le reste par une souscription en numéraire.

En outre, la fraction des réserves ainsi incorporée ne saurait dépasser la moitié desdites réserves.

En cas d'incorporations successives, la fraction des réserves incorporables ne peut excéder la moitié de l'accroissement de réserves constatées depuis la précédente incorporation (article R. 512-1 du Code monétaire et financier).

Liste et implantation des Banques Populaires



21 Banques Populaires

Chiffres au 31 décembre 2005, dirigeants en poste au 1^{er} mars 2006
Effectif actif

1 BANQUE POPULAIRE DES ALPES

Président
JEAN CLOCHET
Directeur général
ALAIN ROGÈS

Nombre de sociétaires	96 354
Effectif	1 352
Nombre d'agences	148
Capitaux propres	506 M€
Produit net bancaire	228 M€
Résultat net	38 M€

www.alpes.banquepopulaire.fr

2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE

Président
THIERRY CAHN
Directeur général
DOMINIQUE DIDON

Nombre de sociétaires	66 805
Effectif	1 293
Nombre d'agences	100
Capitaux propres	372 M€
Produit net bancaire	184 M€
Résultat net	23 M€

www.alsace.banquepopulaire.fr

3 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Président
JEAN-PIERRE CAHINGT
Directeur général
YVES GEVIN

Nombre de sociétaires	75 511
Effectif	1 470
Nombre d'agences	151
Capitaux propres	609 M€
Produit net bancaire	256 M€
Résultat net	36 M€

www.atlantique.banquepopulaire.fr

21 Banques Populaires

4 BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Président
JEAN-PHILIPPE GIRARD
Directeur général
BERNARD JEANNIN

Nombre de sociétaires	135 431
Effectif	1 710
Nombre d'agences	176
Capitaux propres	645 M€
Produit net bancaire	311 M€
Résultat net	54 M€

www.bpbfc.banquepopulaire.fr

5 BRED BANQUE POPULAIRE**

Président
STÈVE GENTILI
Directeur général
JEAN-MICHEL LATY

Nombre de sociétaires	111 994
Effectif	3 119
Nombre d'agences	301
Capitaux propres	1 092 M€
Produit net bancaire	651 M€
Résultat net	132 M€

www.bred.banquepopulaire.fr

6 BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

Président
JACQUES RAYNAUD
Directeur général
GONZAGUE DE VILLÈLE

Nombre de sociétaires	67 646
Effectif	966
Nombre d'agences	102
Capitaux propres	268 M€
Produit net bancaire	139 M€
Résultat net	16 M€

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr

7 BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR

Président
BERNARD FLEURY
Directeur général
JEAN-FRANÇOIS COMAS

Nombre de sociétaires	39 957
Effectif	989
Nombre d'agences	93
Capitaux propres	211 M€
Produit net bancaire	154 M€
Résultat net	18 M€

www.cotedazur.banquepopulaire.fr

8 BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS

Président
HERVÉ GENTY
Directeur général
OLIVIER DE MARIIGNAN

Nombre de sociétaires	58 364
Effectif	1 194
Nombre d'agences	91
Capitaux propres	385 M€
Produit net bancaire	190 M€
Résultat net	31 M€

www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr

9 BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE

Président
MICHEL HELLENBRAND
Directeur général
JACQUES HAUSLER

Nombre de sociétaires	144 124
Effectif	1 496
Nombre d'agences	137
Capitaux propres	653 M€
Produit net bancaire	278 M€
Résultat net	32 M€

www.lorrainechampagne.banquepopulaire.fr

10 BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL

Président
DOMINIQUE MARTINIE
Directeur général
CHRISTIAN DU PAYRAT

Nombre de sociétaires	60 837
Effectif	854
Nombre d'agences	85
Capitaux propres	249 M€
Produit net bancaire	123 M€
Résultat net	17 M€

www.massifcentral.banquepopulaire.fr

11 BANQUE POPULAIRE DU NORD

Président
JACQUES BEAUGUERLANGE
Directeur général
GILS BERROUS

Nombre de sociétaires	62 626
Effectif	1 061
Nombre d'agences	88
Capitaux propres	266 M€
Produit net bancaire	144 M€
Résultat net	17 M€

www.nord.banquepopulaire.fr

12 BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Président
JEAN-PAUL MALRIEU
Directeur général
ALAIN CONDAMINAS

Nombre de sociétaires	62 934
Effectif	1 052
Nombre d'agences	103
Capitaux propres	331 M€
Produit net bancaire	167 M€
Résultat net	30 M€

www.occitane.banquepopulaire.fr

**13 BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST**

Président
PIERRE DELOURMEL
Directeur général
YVES BREU

Nombre de sociétaires	66 219
Effectif	1 394
Nombre d'agences	126
Capitaux propres	533 M€
Produit net bancaire	245 M€
Résultat net	32 M€

www.ouest.banquepopulaire.fr

**14 BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE**

Président
JEAN-LOUIS TOURRET
Directeur général
FRANÇOIS-XAVIER DE FORNEL

Nombre de sociétaires	39 645
Effectif	734
Nombre d'agences	79
Capitaux propres	222 M€
Produit net bancaire	112 M€
Résultat net	19 M€

www.provencecorse.banquepopulaire.fr

**15 BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**

Président
MARC JARDIN
Directeur général
JEAN CRITON

Nombre de sociétaires	318 717
Effectif	2 598
Nombre d'agences	201
Capitaux propres	781 M€
Produit net bancaire	454 M€
Résultat net	62 M€

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

**16 BANQUE POPULAIRE
DU SUD**

Président
CLAUDE CORDEL
Directeur général
FRANÇOIS MOUTTE

Nombre de sociétaires	146 556
Effectif	1 664
Nombre d'agences	142
Capitaux propres	556 M€
Produit net bancaire	289 M€
Résultat net	51 M€

www.sud.banquepopulaire.fr

**17 BANQUE POPULAIRE
DU SUD-OUEST**

Président
JEAN-LOUIS D'ANGLADE
Directeur général
FRANCIS THIBAUD

Nombre de sociétaires	61 992
Effectif	865
Nombre d'agences	97
Capitaux propres	293 M€
Produit net bancaire	162 M€
Résultat net	26 M€

www.sudouest.banquepopulaire.fr

**18 BANQUE POPULAIRE
TOULOUSE-PYRÉNÉES**

Président
MICHEL DOLIGÉ
Directeur général
RICHARD NALPAS

Nombre de sociétaires	66 651
Effectif	1 074
Nombre d'agences	107
Capitaux propres	387 M€
Produit net bancaire	188 M€
Résultat net	36 M€

www.toulousepyrenees.banquepopulaire.fr

**19 BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE**

Président
JEAN-PIERRE TREMBLAY
Directeur général
YVAN DE LA PORTE DU THEIL

Nombre de sociétaires	128 799
Effectif	2 126
Nombre d'agences	201
Capitaux propres	851 M€
Produit net bancaire	335 M€
Résultat net	61 M€

www.bpvf.banquepopulaire.fr

**20 CASDEN
BANQUE POPULAIRE***

Président
PIERRE DESVERGNES

Nombre de sociétaires	1 051 800
Effectif	431
Nombre d'agences	1
Capitaux propres	982 M€
Produit net bancaire	186 M€
Résultat net	55 M€

www.casden.banquepopulaire.fr

**21 CRÉDIT
COOPÉRATIF***

Président-Directeur général
JEAN-CLAUDE DETILLEUX

Nombre de sociétaires	37 669
Effectif	1 547
Nombre d'agences	98
Capitaux propres	649 M€
Produit net bancaire	288 M€
Résultat net	34 M€

www.credit-cooperatif.coop

* Banque Populaire à compétence nationale.

** La BRED Banque Populaire est présente également dans les DOM-TOM : Martinique, Guadeloupe, Guyanne, Mayotte, Réunion.

LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

■ **Organe central et garant de la solvabilité du Groupe**

■ **Holding de Natexis Banques Populaires**

Une banque aux responsabilités fortes pour assurer le développement et exercer les missions de stratégie, de contrôle, de coordination et d'animation du Groupe.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a renforcé, en 2005, ses différents rôles de fédérateur des énergies du Groupe, d'organe central et de holding. Elle s'est dotée d'une nouvelle organisation permettant de faire face à l'évolution de l'environnement bancaire et d'aller plus loin dans les attentes du Groupe en termes d'animation et de coordination.

Le comité de direction

Le comité de direction de la Banque Fédérale des Banques Populaires se compose des membres suivants :

Philippe DUPONT, Président-Directeur général

Michel GOUDARD, Directeur général délégué

Bruno METTLING, Directeur général adjoint

Françoise BOURGEOIS, direction Financière ⁽¹⁾

Francis CRÉDOT, direction Juridique et Conformité

Tanguy du CHÉNÉ, direction Ressources humaines ⁽²⁾

Chantal FOURNEL, direction Logistique et Organisation

Bernard GOURAUD, direction Technologies

Olivier HAERTIG, Secrétariat général

Pierre JACOB, direction Communication financière Groupe

Josianne LANCELLE, direction Stratégie

Martine LEFEBVRE, direction Inspection Générale Groupe

Patrick MAHEUT, direction Développement

Au titre de la nouvelle organisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires, la direction des Risques Groupe a été créée.

La nouvelle organisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires

L'évolution importante du Groupe (fusions, création d'i-BP, intégration de Coface, du Crédit Coopératif, du Crédit Maritime Mutuel...) et de l'environnement bancaire depuis 2000 (Bâle, normes IFRS, exigences des autorités de tutelle, des agences de notation...), a conduit la Banque Fédérale des Banques Populaires à revoir son organisation pour satisfaire

tant aux obligations réglementaires, notamment en matière de risques et de conformité, qu'aux attentes nouvelles du Groupe.

Cette organisation correspond à un renforcement des missions et des moyens de la Banque Fédérale des Banques Populaires dans ses trois rôles fondamentaux : organe central, holding et chef de réseau. Présentée le 16 novembre 2005 au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, elle se caractérise par l'émergence ou le renforcement de six directions :

■ une direction de la Stratégie organisée en trois pôles, assurant les missions de Veille stratégique, de Planification stratégique, et d'examen des opportunités de croissance externe et de développement à l'international dans le pôle Partenariats et Participations ;

■ une direction Financière comprenant la Gestion financière (optimisation de la gestion bilantielle et du refinancement du Groupe), le Contrôle de gestion (suivi et analyse de la performance des différentes entités du Groupe, notamment dans sa dimension de holding) et la Comptabilité-Consolidation (production et analyse des états réglementaires du Groupe, rédaction des documents de référence associés) ;

■ une direction Inspection Générale Groupe chargée de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe, à la maîtrise des risques ainsi qu'à la santé financière des établissements du Groupe Banque Populaire ; elle a pour missions l'Audit périodique de toutes les entités du Groupe, l'animation de la filière Audit, ainsi que le Reporting ad hoc aux autorités et aux instances de gouvernance internes ;

■ une direction des Risques, distincte de l'Inspection Générale et de la Conformité, et dotée de pouvoirs normatifs pour assurer le suivi et le pilotage des risques Groupe ; elle est organisée en deux pôles : Contrôle des Risques et Contrôle permanent BFBP ;

■ une direction Juridique et Conformité, un pôle Conformité étant adjoint au pôle Juridique pour assurer la mission de contrôle et de maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe, quelle que soit sa nature (législative, réglementaire, normes professionnelles ou déontologiques) ;

■ une direction du Développement restructurée avec la création d'un nouveau pôle Recherche, Marketing, Distribution, aux côtés d'un pôle Marchés intégrant les différents marchés de clientèles, et d'un pôle Communication assurant la communication institutionnelle autour de la marque, la communication commerciale et le sponsoring.

Les autres directions (Communication financière Groupe, Secrétariat général, Ressources humaines, Technologies, Logistique et Organisation) demeurent inchangées dans leur périmètre de

(1) A compter d'avril 2006, Françoise Bourgeois est remplacée par Alain David.

(2) A compter de juillet 2006, Tanguy du Chéné est remplacé par Bérangère Grandjean.

responsabilités et leur organisation, ou poursuivent des évolutions engagées antérieurement.

En renforçant les missions et les moyens de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Groupe conforte significativement ses capacités d'animation, de coordination et d'analyse.

L'organisme représentatif du Groupe

La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central du Groupe Banque Populaire. Elle réunit les fonctions dévolues à l'ex-Chambre Syndicale des Banques Populaires, c'est-à-dire les fonctions de tutelle, de contrôle et d'organe central au sens de la loi bancaire et celles de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires recentrée, depuis 1999, sur sa fonction financière de gestion des excédents de trésorerie des Banques Populaires et sur son rôle de holding de Natexis Banques Populaires.

Banque à part entière, soumise à l'ensemble de la réglementation de la loi bancaire française, la Banque Fédérale des Banques Populaires est pourtant une des particularités qui distinguent le Groupe Banque Populaire dans l'univers financier. La Banque Fédérale des Banques Populaires ne se définit pas comme le siège central du Groupe Banque Populaire mais comme un organe central issu de celui-ci. Elle est en charge de ses grands choix stratégiques, de l'animation du réseau, de la garantie des établissements qui le composent et du contrôle des filiales, notamment de Natexis Banques Populaires, à l'égard duquel la Banque Fédérale des Banques Populaires joue un rôle de holding.

L'instance décisionnelle – le conseil d'administration – est composée des représentants du Groupe : neuf Présidents et six Directeurs généraux de Banques Populaires. Véritable gouvernement du Groupe, les décisions du conseil d'administration s'imposent naturellement au Groupe et à ses composantes. Dans le droit fil des valeurs de la coopération et de l'organisation fédérale du Groupe, ses dirigeants sont élus par leurs pairs pour trois ans, le conseil étant renouvelable par tiers chaque année. Ils consacrent un tiers de leur temps à cette tâche fondamentale pour le développement du Groupe en participant directement au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, au conseil d'administration des filiales et au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Une organisation coopérative

La participation de chacune des banques du Groupe se traduit également à travers des instances régulières de travail et de concertation avec la Banque Fédérale des Banques Populaires : le comité fédéral qui réunit les membres du conseil d'administration, des Présidents de commission et responsables hiérarchiques, la conférence fédérale composée de l'ensemble des Présidents, Directeurs généraux et de responsables techniques, et enfin les commissions fédérales qui étudient des sujets demandés par le conseil d'administration, sur proposition du Président du Groupe.

De compétences transversales, les commissions apportent leurs réflexions et leurs expertises en matière de développement et de communication, de technologie et d'informatique, de risques et finances, de ressources humaines et de développement en Europe et à l'international.

Le fédérateur des projets stratégiques

Pivot des initiatives du Groupe, la Banque Fédérale des Banques Populaires a continué à développer au cours de l'année 2005 ses fonctions d'initiation et de support aux décisions stratégiques du Groupe. Force de proposition, elle intervient dans la recherche et la préparation de toutes les décisions qui engagent l'avenir de celui-ci.

A ce titre, elle est amenée à prendre des participations (majoritaires ou pas) dans les banques étrangères. Le Groupe, à travers la Banque Fédérale des Banques Populaires, est ainsi actionnaire majoritaire de la BICEC, première banque du Cameroun. La Banque Fédérale des Banques Populaires détient également 1,98 % de la DZ Bank (organe central d'un réseau de près de 1 400 banques coopératives allemandes).

Plus récemment, la Banque Fédérale des Banques Populaires est entrée à hauteur de 24,5 % dans le capital de VBI, société holding créée en partenariat avec l'ÖVAG (organe central des Banques Populaires autrichiennes), DZ bank et WGZ Bank (banques centrales coopératives allemandes).

Les filiales de VBI sont présentes dans huit pays d'Europe Centrale ; leur activité commerciale est ciblée sur les PME locales, les collectivités locales et les financements de projets. VBI compte, d'ores et déjà, 150 agences et prévoit d'en ouvrir une centaine d'ici 2008.

Auparavant, la Banque Fédérale des Banques Populaires avait initié la décision de rachat de Coface, opérateur mondialement connu dans l'assurance-crédit et les services de credit management (via Natexis Banques Populaires qui en est devenu actionnaire à 100 %). Elle a aussi initié l'arrivée du Crédit Coopératif en tant que maison mère du Groupe et l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel.

La Banque Fédérale des Banques Populaires détient 65,8 % du capital de MA Banque, banque créée en partenariat avec les assureurs MAAF et MMA présents également au capital de MA Banque pour 34,1 %.

Le garant de la solvabilité du Groupe Banque Populaire

Son statut d'organe central au sens de la loi bancaire en fait l'entité responsable de la solvabilité et de la liquidité des banques du Groupe et lui donne les moyens d'assurer leur contrôle. La Banque Fédérale des Banques Populaires est ainsi en mesure de devenir le futur organe central d'autres établissements bancaires et financiers.

Le système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements concernés par un mécanisme de solidarité interne (voir les *Mécanismes financiers internes au Groupe*, p. 24). L'ensemble des Banques Populaires et Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant leur cautionnement est ici concerné.

Grâce à ce dispositif, la Banque Fédérale des Banques Populaires peut mettre en œuvre la solidarité de l'ensemble des Banques Populaires en appelant auprès d'elles les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale des Banques Populaires répondent en dernier ressort de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires. Celle-ci est donc garantie par deux lignes de défense complémentaires.

Le fonds de solidarité fédéral est un élément du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En tant que de besoin, celle-ci peut appeler les Banques Populaires à apporter les ressources nécessaires à sa reconstitution.

De leurs côtés, les fonds régionaux de solidarité remplissent les mêmes fonctions auprès des Banques Populaires. Ils font partie de leurs fonds de garantie pour risques bancaires généraux. En outre, tous les établissements du réseau adhèrent au Fonds de Garantie des Dépôts créé par la loi pour tous les établissements de crédit français.

Le holding de Natexis Banques Populaires

Coté sur le compartiment A de l'Eurolist Paris, Natexis Banques Populaires est la banque de financement, d'investissement et de services du Groupe Banque Populaire, placée directement sous le contrôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Au 31 décembre 2005, son capital est détenu à hauteur de 75 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires (dont FCPE Alizé Levier : 2,1 %).

Les décisions stratégiques concernant l'investissement du Groupe dans Natexis Banques Populaires sont prises au sein du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Un établissement de crédit à part entière

En tant qu'établissement de crédit agréé en qualité de banque, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement. La Banque Fédérale des Banques Populaires confie l'essentiel de cette mission à Natexis Banques Populaires dans le cadre d'une convention spécifique.

Plus généralement, sa fonction de trésorier central l'autorise à réaliser toutes les opérations permises aux banques ainsi qu'à fournir les services d'investissement susceptibles de faciliter l'exercice de cette fonction.

Le maître d'œuvre des grands chantiers du Groupe

Les dirigeants de la Banque Fédérale des Banques Populaires ont aussi pour mission de faire éclore les projets, de s'assurer de leur faisabilité globale avant d'en transférer la mise en œuvre opérationnelle aux autres structures du Groupe.

Cette démarche est appliquée tant aux produits qu'aux projets structurant l'activité du Groupe.

Sur ce terrain, l'année 2005 a continué à être marquée par les grands projets tels l'avancement de Mac Donough, de nouvelles normes comptables IFRS (les premiers travaux de consolidation au niveau du Groupe en normes IFRS ont été menés à bien sur les chiffres au 30 juin 2005) ou la poursuite des migrations sur la plate-forme informatique commune, i-BP.

L'année 2005 a ainsi présenté une forte activité dans ce domaine : cinq Banques Populaires ont effectivement migré sur la plate-forme commune. La réussite de ces migrations n'a pas pour autant interrompu les actions permettant de garantir un niveau de qualité de prestations satisfaisant.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires a participé à la mise en conformité du dispositif de contrôle interne des banques du Groupe aux exigences du règlement 97/02 : formalisation des règles de fonctionnement des filières Risques, Conformité et Audit.

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Natexis Banques Populaires construit avec ses clients – entreprises grandes et moyennes, institutionnels, réseau des Banques Populaires – une relation de partenariat dans la durée, tant au plan national qu'international.

Acteur majeur des activités de financement, d'investissement et de services, Natexis Banques Populaires, le véhicule coté du Groupe Banque Populaire, est présent auprès de la quasi-totalité des plus grandes entreprises et institutionnels français. Bancassureur, gestionnaire d'actifs reconnu, il est également numéro 1 en épargne salariale en France. Avec sa filiale Coface, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance-crédit et des services de credit management.

Un développement soutenu

Les axes de développement

Natexis Banques Populaires a entamé le déploiement de son plan à moyen terme qui repose sur quatre axes majeurs :

- diversification et valorisation des revenus tirés de ses clientèles de grandes et moyennes entreprises et d'institutionnels ;
- exploitation du potentiel de développement offert par les Banques Populaires et leurs clientèles ;
- optimisation des positions fortes acquises dans des métiers spécialisés ;
- développement de la présence de Natexis Banques Populaires à l'international.

La mise en œuvre de ces axes de développement s'est traduite dès 2005 par une montée en puissance des ventes croisées sur les clientèles entreprises et institutionnels et par un accroissement des synergies dégagées entre les métiers ; la nouvelle organisation commerciale mise en place sur ces clientèles a également permis un suivi rapproché des performances.

Une nouvelle direction de la Stratégie est désormais chargée de l'actualisation et du suivi du plan. Le renforcement des outils de pilotage et de contrôle, des dispositifs de contrôle des risques ou de gestion des risques opérationnels a accompagné la mise en œuvre de ce plan.

Ce plan a, par ailleurs, fait l'objet d'une articulation précise avec les orientations du Plan Stratégique Groupe dont il est partie prenante.

Des dispositifs de pilotage et de contrôle renforcés

Natexis Banques Populaires a défini en 2005 un schéma directeur des systèmes de synthèse qui vise à refondre l'architecture de ses systèmes de comptabilité générale et analytique, de contrôle de gestion et de suivi des risques. Au-delà de ses

aspects réglementaires, ce programme a pour objectif de développer les outils de pilotage transversaux et de favoriser le développement des synergies entre les métiers pour une approche globale de la clientèle.

En matière de gestion des risques, Natexis Banques Populaires a continué à accroître ses équipes de gestion et suivi des risques de marché. Le dispositif de contrôle interne a été également renforcé sur les métiers définis par le plan comme justifiant d'une ambition particulière : financement des matières premières, marchés et financements structurés.

En 2005, le déploiement du chantier sur la gestion des risques opérationnels s'est poursuivi. Lancé par la Banque Fédérale des Banques Populaires, il vise à cartographier les risques opérationnels et à mettre en place des outils permettant de les gérer et de les consolider.

Le développement à l'international

Natexis Banques Populaires a poursuivi, conformément à la priorité fixée, le renforcement de ses activités en Italie, Espagne et Allemagne. Dans ces pays, la croissance a été portée principalement par les activités de marchés, les financements structurés ainsi que le crédit-bail.

Aux Etats-Unis, une nouvelle organisation, plus adaptée aux types d'activités et aux clientèles que Natexis Banques Populaires veut développer sur cette zone, a été mise en place en 2005. Coface, pour sa part, a poursuivi activement le déploiement des métiers du poste clients à l'international.

La volonté de renforcer la coordination et l'efficacité des différentes implantations à l'étranger a conduit à un rôle d'animation plus fort confié aux responsables pays ; la mutualisation de certaines fonctions a été accrue aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

De nouveaux partenariats

Natexis Banques Populaires a poursuivi en 2005 sa politique de partenariats de long terme dans les métiers à fort contenu technologique. La plate-forme informatique utilisée par la nouvelle banque, MA Banque, filiale commune du Groupe Banque Populaire (65,8 %) et de MMA / MAAF (34,1 %), est développée par Natexis Banques Populaires.

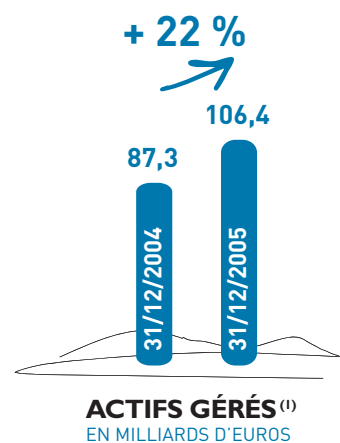
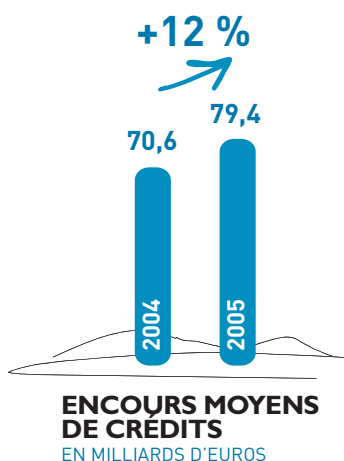
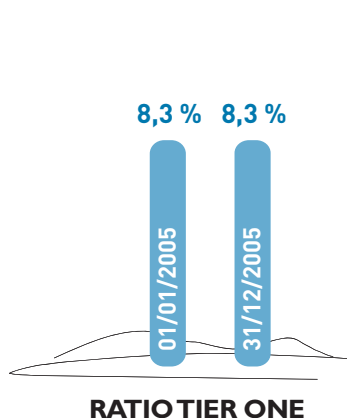
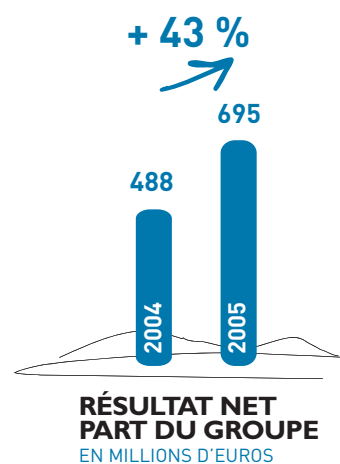
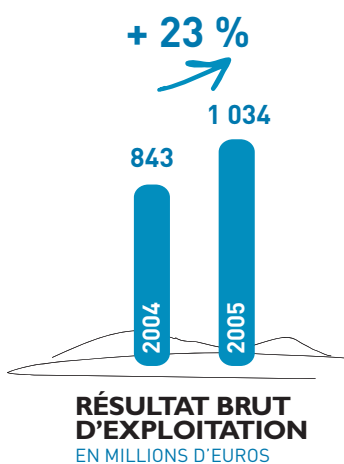
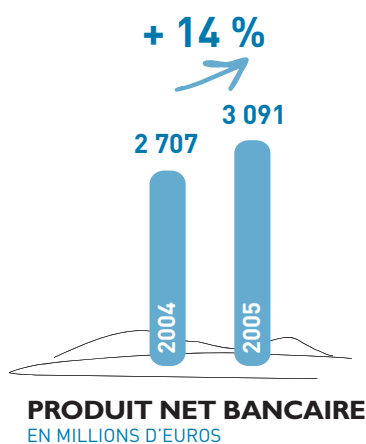
Dans le domaine de la monétique, BNP Paribas et le Groupe Banque Populaire, dont Natexis Banques Populaires gère la monétique, ont signé en décembre 2005 un accord visant à créer une plate-forme commune de développement de leurs

Près de **13 000**
collaborateurs

33% du PNB
réalisé à l'international

117 implantations
à l'étranger

Des résultats 2005 en forte hausse



2004 : normes IFRS hors IAS 32-39 et IFRS 4.
[1] Y compris ceux de la gestion de fortune.

logiciels monétiques dans les activités de banque de détail : Partecis – PARTnership European Card Information System – détenue à parité par les deux groupes bancaires.

Enfin, Natexis Altaïr rassemble désormais l'ensemble des machines « main frame » d'i-BP (informatique-Banque Populaire) et fournit un nombre croissant de services à valeur ajoutée à i-BP et aux Banques Populaires. En particulier, un accès internet commun à l'ensemble du Groupe Banque Populaire a été mis en place en 2005, permettant d'assurer un très haut niveau de sécurité.

Quatre pôles pour une efficacité commerciale accrue

Grandes clientèles, financements et marchés

Au service des entreprises et des institutionnels, le pôle Grandes clientèles, financements et marchés apporte des solutions aux besoins des clients – qu'ils soient liés aux crédits et aux

flux, ou aux produits de marchés, d'épargne salariale et de gestion d'actifs – en s'appuyant sur tous les métiers de Natexis Banques Populaires. Deux directions du développement commercial, l'une dédiée aux entreprises, l'autre aux institutionnels, assurent la veille stratégique et marketing sur ces clientèles, et coordonnent les forces commerciales des équipes métiers spécialisées afin de développer les ventes croisées.

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés est organisé depuis fin 2004 en six directions : Corporate France, Direction internationale, Matières premières, Financements structurés et marchés, Actions et arbitrages et Fusions et acquisitions.

Capital investissement et gestion de fortune

Le pôle Capital investissement et Gestion de fortune regroupe Natexis Private Equity, la Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg S.A.

Natexis Private Equity et ses filiales, spécialisés dans les métiers du capital investissement, interviennent à chaque stade du développement des entreprises, de leur création à leur pré-introduction

en Bourse en passant par le financement mezzanine. Natexis Private Equity construit ses relations avec les investisseurs et les entrepreneurs sur des valeurs d'engagement et d'entreprenariat. La Banque Privée Saint Dominique, dédiée à la gestion privée, développe une approche patrimoniale personnalisée associant la gestion de placements diversifiés au conseil juridique et fiscal. Natexis Private Banking Luxembourg S.A. est spécialisé dans l'ingénierie patrimoniale internationale.

Services

Avec plus de 2 500 personnes, le pôle Services regroupe désormais six métiers allant de la gestion d'actifs, l'assurance, l'ingénierie sociale aux services financiers (conservation), services bancaires (monétique) et services aux sociétés de gestion.

Le pôle Services a un double objectif : soutenir et accompagner, par la conception de produits et systèmes, les Banques Populaires dans la réalisation de leurs objectifs de développement et de conquête ; optimiser l'offre de prestations aux clientèles hors Groupe (grandes entreprises, institutionnels, banques à réseau, banques spécialisées avec ou sans réseau et établissements financiers).

Les synergies entre ces différents métiers permettent de développer des processus industriels et techniques à forte valeur ajoutée, des systèmes d'information de plus en plus intégrés pour offrir une gamme performante de produits et services, construits dans les meilleures conditions de cohérence commerciale et de rentabilité.

Poste clients

Le pôle Poste clients réunit les moyens et l'expertise de Coface et de Natexis Factorem. Il permet aux entreprises d'optimiser, en tout ou partie, la gestion financière de leurs relations commerciales, qu'il s'agisse de leurs clients ou de leurs fournisseurs. Le pôle regroupe quatre métiers : l'information d'entreprise, la gestion de créances, l'assurance-crédit et l'affacturage pour gérer, protéger et financer le poste clients de toutes les entreprises. Natexis Banques Populaires occupe, dans ces métiers, des positions de premier plan en France et dans le monde.

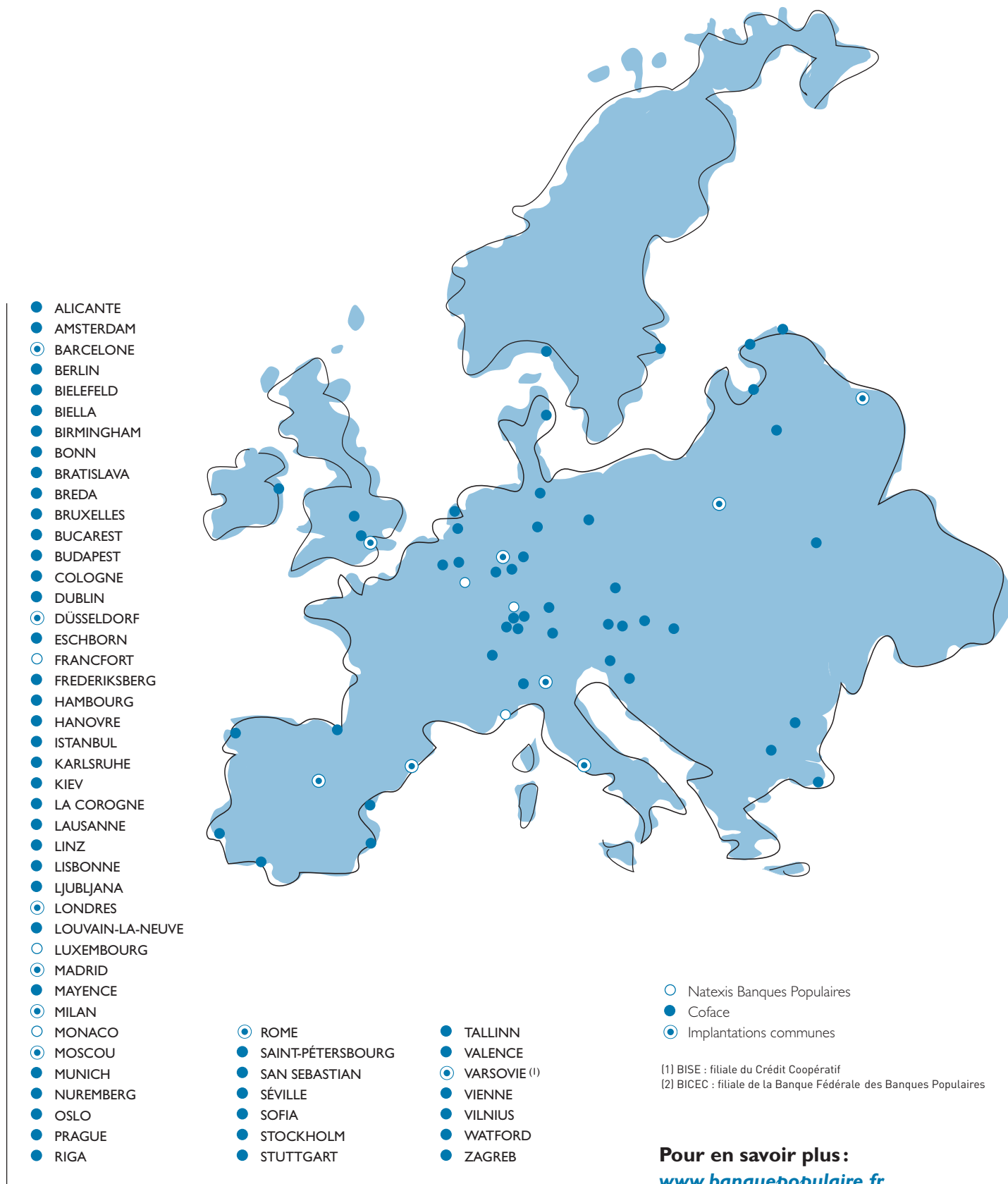
Coface met à la disposition des entreprises l'ensemble de ces solutions poste clients dans ses réseaux propres (58 pays), et dans ceux de ses partenaires du réseau CreditAlliance, compagnies d'assurance et sociétés de services.

Natexis Factorem exerce son activité en priorité dans le réseau du Groupe Banque Populaire.

Cette stratégie multiréseau est un des points forts du pôle, qui lui permet de traiter un maximum de volumes d'affaires.

LE GROUPE DANS LE MONDE

Une présence dans 68 pays





- ALMATI
- BANGALORE
- BANGKOK
- BEIJING
- HANOÏ
- HÔ CHI MINH-VILLE
- HONG KONG
- JAKARTA
- KUALA LUMPUR
- LABUAN
- MUMBAI
- NEW DELHI
- OSAKA
- SECUNDERABAD
- SÉOUL
- SHANGHAÏ
- SINGAPOUR
- SYDNEY
- TAÏPEH
- TÉHÉRAN
- TOKYO
- YANGON

- BALTIMORE
- BOGOTA
- BUENOS-AIRES
- CARACAS
- CHICAGO
- EAST WINDSOR
- FAIRFIELD
- GLENDALE
- GREENWICH
- GUAYAQUIL
- HOUSTON
- LIMA
- LOS ANGELES
- MEXICO
- MIAMI
- MONTRÉAL
- NEW HAVEN
- NEWYORK
- PANAMA
- PIERREFONDS
- QUITO
- SAN JOSÉ
- SANTIAGO
- SÃO PAULO

- ABIDJAN
- ALGER
- BAMAKO
- BNEI-BRAK
- COTONOU
- DAKAR
- DOUALA (2)
- DUBAÏ
- JOHANNESBOURG
- LE CAIRE
- LOMÉ
- ORAN
- OUAGADOUGOU
- SANDTON
- SÉTIF

Activité du Groupe

8 242 millions d'euros
de produit net bancaire

1 522 millions d'euros
de résultat net part du groupe

8,5% ratio Tier one

Proche de ses clients, à la fois par la densité de son réseau et sa capacité d'écoute des différents marchés, le Groupe Banque Populaire détient une place de leader dans de nombreux domaines.

LES PARTICULIERS

Le marché des Particuliers a bénéficié en 2005 d'une mobilisation toujours forte des collaborateurs des Banques Populaires. Cette mobilisation, appuyée par un positionnement pertinent, ainsi qu'une organisation et des moyens adéquats, a permis de renforcer la démarche de conquête et de fidélisation des clients particuliers engagée depuis plusieurs années.

Un dispositif au service du client et de la croissance

Solidement ancrées dans leur région, les Banques Populaires ont toujours été proches, tant sur le plan géographique que relationnel, de leur clientèle. Cette proximité a encore été renforcée l'an dernier par la poursuite d'une politique active d'ouverture d'agences. Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a ouvert environ deux à trois nouvelles agences par semaine ; 131 nouvelles agences ont été ouvertes au total. Compte tenu des fermetures et transferts d'agences, le parc total du Groupe a ainsi été porté à 2 807 agences.

Par ailleurs, les Banques Populaires ont maintenu un courant régulier et soutenu de recrutement. L'année a été marquée par une nouvelle augmentation du nombre de conseillers de clientèle particuliers : + 422 conseillers par rapport à fin 2004.

Le renforcement constant du dispositif commercial a permis, sur tous les segments de clientèle, la réussite d'actions continues et à fort impact, parmi lesquelles « Dual Auto », « Dual Immo », « Cap 100 000 » ou « Je m'installe ».

Des moyens pour intensifier la relation

Pour intensifier la relation bancaire avec ses clients, le Groupe a poursuivi sa politique d'investissement dans des moyens adaptés aux nouvelles exigences des particuliers. Cette politique doit

permettre aux collaborateurs des agences du Groupe de se consacrer davantage aux activités de conseil à plus forte valeur ajoutée, en développant les services automatiques et à distance pour les tâches plus courantes. Outre l'extension du réseau de DAB-GAB (182 nouveaux automates), le Groupe a amplifié le canal relationnel via internet. Le nombre d'abonnés en ligne a augmenté de 37 %. La fréquence des consultations a continué à progresser avec une moyenne de 1,6 million de connexions par semaine, conduisant à 87 millions de connexions sur une année.

Conçus pour développer le conseil et accroître la disponibilité des chargés de clientèle particuliers, les centres de contact ont continué à se renforcer. Au nombre de 25, ils apportent au client un service complémentaire à la relation avec son agence, grâce aux 780 téléopérateurs. Ceux-ci ont répondu à 9,5 millions d'appels « entrants », générés 660 000 contacts argumentés « sortants » et traité 400 000 e-mail.

Au cours de l'année 2005, a été lancée une nouvelle plate-forme de Bourse en ligne baptisée Offre Internet Client (O.I.C). Elle regroupe LineBourse, le service élaboré pour les clients très actifs dans la gestion de leur portefeuille, et LineDéfi pour les clients essentiellement intéressés par la consultation de leur portefeuille titres. Fin 2005, les comptes titres étaient au nombre de 65 000 avec 257 000 ordres traités.

Le Groupe a également poursuivi le développement de la communication via SMS. Particulièrement apprécié des jeunes, le service SMS +, baptisé « 6 11 10 », permet au client de connaître, parmi d'autres fonctionnalités, son solde bancaire, ses dernières opérations, ainsi que son encours de carte bancaire, à partir de son téléphone mobile.

6 130 000 clients particuliers

52,0 milliards
d'euros d'encours
de crédits  + 12 %

52,3 milliards
d'euros d'épargne
bilantielle  + 6 %

27,2 milliards
d'euros d'encours
d'assurance vie  + 13 %

Assurbanque : création de MA Banque

Le Groupe Banque Populaire renforce son partenariat avec MAAF et MMA en créant, fin 2005, une filiale commune, MA Banque.

Ce partenariat équilibré, conciliant les intérêts du producteur avec ceux du distributeur, permet aux deux assureurs de compléter leurs gammes de produits d'assurance par des services bancaires. Ces nouvelles prestations répondent aux attentes de leurs sociétaires dans le domaine de la banque au quotidien.

D'ores et déjà, cette alliance dans la bancassurance s'est concrétisée par des premiers résultats commerciaux prometteurs : le réseau d'agents généraux de MMA a vendu 3 200 crédits automobiles sur les cinq derniers mois de l'année et a ouvert 25 000 comptes sur livrets avec une collecte de 130 millions d'euros sur une période courte de deux mois.

Des produits performants

Les très bonnes performances commerciales du réseau, dans un environnement fortement concurrentiel, ont été enregistrées tant en termes d'épargne, avec un rythme élevé de collecte, que de crédits, avec une production soutenue.

En matière d'épargne bilantielle, la croissance de l'encours a été de 6 % en 2005, tirée par de bonnes performances à la fois sur les comptes sur livrets (+ 11 %) et sur l'épargne logement (+ 5 %).

L'épargne financière a enregistré des progressions significatives dans ses différentes composantes. Les succès rencontrés en matière d'assurance vie ont permis d'accroître l'encours de 11 %, à 27,2 milliards d'euros, avec une collecte de 3,6 milliards d'euros, en progression de 14 %. Cette collecte a notamment bénéficié du lancement réussi du nouveau fonds à formule « Odeis 2005 ».

Dans le domaine de l'épargne retraite, la conquête a été régulière avec la vente de 43 000 PERP, avec une progression supérieure au marché.

Quant aux OPCVM, leur encours auprès de la clientèle des particuliers s'élève à plus de 19 milliards d'euros. Avec une hausse de 32 % de leurs encours, les PEA ont bénéficié des grandes opérations de placement public et de la bonne tenue des marchés.

Le développement des services destinés à la clientèle patrimoniale dans les Banques Populaires (départements spécialisés et agences patrimoniales), complétés par les produits et services de la Banque Privée Saint Dominique, permettent de proposer à la clientèle la plus aisée une offre de produits d'investissement à haute valeur ajoutée, étayée par une analyse globale et détaillée de leur situation de fortune. Au 31 décembre 2005, l'encours global géré s'élevait à plus de 5,3 milliards d'euros.

Le Groupe a renforcé ses positions sur le marché de l'assurance dommages. La mobilisation des équipes a permis de remplir la première étape d'objectifs commerciaux, soit une production brute en augmentation de 29 %, pour un nombre total de plus de 500 000 contrats.

En matière d'assurance habitation, le Groupe Banque Populaire est l'un des seuls bancassureurs à proposer une offre dédiée à la colocation, pratique qui se renforce de plus en plus en raison du coût des loyers et de la rareté des produits à louer.

Les opérations « Dual Auto » et « Dual Immo » ont largement contribué à ces performances. Ces produits originaux, combinant une assurance et un crédit, ont bénéficié d'une large couverture médiatique. En phase avec les attentes de la clientèle, ces opérations ont largement contribué aux résultats obtenus à la fois en matière d'assurance dommages et en crédit à la consommation et à l'immobilier.

L'activité de crédit aux particuliers a été particulièrement soutenue et a contribué à fidéliser les clients et à en conquérir de nouveaux.

Le développement du crédit revolving s'est poursuivi avec le déploiement de la gamme complète de Novacrédit. La conquête, fondée sur une action d'équipement complémentaire, a été réalisée par les cartes « Réserve Banques Populaires Aurore » et « Réserve Plus », dédiées à ce crédit permanent. En 2005, le nombre de cartes a atteint 203 000, en progression de 13 %, pour un encours de 105 millions d'euros (+ 9 %).

L'année 2005 a également connu un développement du crédit à la consommation amortissable, avec un encours en progression de 5 %, à 8 milliards d'euros, pour une production de 3,4 milliards d'euros.

Encouragée par un contexte économique porteur (une forte demande et des taux avantageux), la production de crédits à l'immobilier a été exceptionnelle, avec un volume de crédits de 13 milliards d'euros, en augmentation de 15 %. Aussi, l'encours de crédits à l'immobilier atteint-il 44 milliards d'euros.

Le Groupe, leader de l'épargne solidaire

Le Groupe a confirmé en 2005 sa première place en matière d'épargne solidaire selon le Baromètre 2005 des finances solidaires publié en novembre dernier par Finansol.

Avec une large gamme de produits labellisés Finansol, le Crédit Coopératif est un acteur majeur de l'épargne solidaire. De même, Natexis Asset Management et Natexis Interépargne occupent une position de premier plan en matière d'épargne salariale solidaire, avec 150 millions d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2005, en progression de 52 %.

Une dynamique de conquête

La combinaison d'une organisation adaptée avec des moyens et des produits en phase avec les attentes du marché a fait de 2005 une nouvelle année de conquête pour le Groupe Banque Populaire. Le nombre de clients particuliers a progressé, avec plus de 250 000 nouveaux clients, soit un total de 6,1 millions de clients. La conquête a été particulièrement soutenue auprès des jeunes : plus de 137 000 nouveaux clients âgés de moins de 25 ans par rapport à fin 2004.

Parallèlement à l'effort de conquête de nouveaux clients, le Groupe a toujours maintenu une forte présence auprès de la clientèle existante pour l'accompagner dans ses différents projets.

Les performances réalisées sur le marché des Particuliers en 2005 sont remarquables sur un marché très concurrentiel. Cette dynamique de croissance a participé au développement de la notoriété spontanée du Groupe, avec un taux de 39,6 %, et à une bonne image auprès du grand public.

Des jeunes servis par une large gamme de produits adaptés à leurs attentes

La conquête des jeunes est l'une des priorités du Groupe Banque Populaire qui leur dédie un environnement propre.

Les actions commerciales menées sur ce marché se déclinent autour des « temps forts » de la vie et utilisent l'univers du cinéma et de l'internet.

Le Groupe propose aux moins de 12 ans un premier produit bancaire d'épargne, le livret « Premier pas ».

Pour les moins de 18 ans, la convention « PassPop » combine une épargne disponible grâce au « Livret Jeune Banque Populaire » avec une carte de retrait. Le suivi du budget est assuré par un relevé mensuel des opérations.

Les jeunes majeurs de moins de 25 ans disposent de produits exclusifs, non seulement pour le fonctionnement quotidien de leur compte avec la convention de relation « Equipage Horizon », mais aussi à l'occasion d'étapes importantes telles que l'emménagement. Ainsi, l'offre « Je m'installe » propose une caution locative pour se loger, le financement de l'installation et l'assurance du logement.

Le Groupe s'est également pleinement investi dans la promotion des produits créés à l'initiative des pouvoirs publics : le Prêt PC Portable 1 euro et le Prêt Permis 1 euro.

Nouvel élan sur le marché des fonctionnaires

Le Groupe a renforcé sa présence auprès des fonctionnaires via la CASDEN Banque Populaire et les Associations pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires (ACEF).

La CASDEN Banque Populaire, avec les Banques Populaires régionales, ont décidé de donner un nouvel élan à la conquête de clients au sein du personnel de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture. Pour la première fois, elles ont engagé, ensemble, une action commerciale d'ampleur nationale, baptisée « Cap 100 000 ». Cette opération a permis d'entrer en contact avec de nombreux prospects et d'accélérer le rythme

d'adhésion à la CASDEN Banque Populaire. L'enjeu étant de conforter et d'accroître la position de l'entreprise comme partenaire de référence sur ce marché. La CASDEN Banque Populaire, banque coopérative à vocation nationale, s'appuie sur 104 délégations départementales, 3 500 correspondants dans les établissements scolaires et les 2 807 agences Banques Populaires.

Les ACEF, créées pour apporter aux agents de la fonction publique une gamme de produits d'épargne et de crédit à des conditions préférentielles, ont renforcé leurs liens avec les Banques Populaires. Partageant avec elles les valeurs de solidarité et de coopération, les ACEF ont adapté leur organisation à celle des Banques Populaires en vue de faciliter la conquête de nouveaux adhérents.

Succès des introductions en Bourse

Sanef, Gaz de France, EDF : autant d'opérations d'introduction en Bourse qui ont été des succès pour le Groupe. La forte capacité de mobilisation de toutes les équipes concernées par ces opérations, aussi bien dans les Banques Populaires, à la Banque Fédérale des Banques Populaires que chez Natexis Banques Populaires, a conduit à la réception de 670 000 ordres pour un montant demandé de près de 900 millions d'euros (en cumul sur les trois opérations).

LES PROFESSIONNELS

Le Groupe Banque Populaire occupe une place de leader sur les principaux segments de la clientèle des professionnels. La diversité de ses expertises, les liens privilégiés développés avec les organismes professionnels lui permettent d'accompagner ses clients dans la durée à tous les stades de leur vie, de la création à la transmission de leur entreprise, en proposant des produits et services adaptés.

En 2005, le Groupe Banque Populaire a conforté sa position de tout premier plan tout en enrichissant encore sa gamme de produits et services. Il confirme ainsi sa 2^e place sur le marché des professionnels en France⁽¹⁾ avec un taux de pénétration de 20%.

Un acteur majeur

Créé par et pour des entrepreneurs artisans et commerçants il y a plus d'un siècle, le Groupe Banque Populaire est la banque de référence de la petite entreprise artisanale et commerciale. Il sait également répondre aux besoins de ses autres clients professionnels que sont les agriculteurs et les professions libérales ou les créateurs d'entreprise. Numéro 1 dans la distribution des prêts à la création reprise d'entreprise, banquier numéro 1 de la franchise, le Groupe est aussi le leader sur le marché des cartes (destinées aux professionnels) et le premier acteur bancaire en affacturage pour les professionnels.

Par ailleurs, son partenariat historique avec les SOCAMA (Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales) a permis au Groupe de développer des offres très novatrices : le Prêt Express Socama sans caution personnelle pour l'équipement de ses clients et le Prêt Socama Transmission Reprise. Faciliter l'accès au crédit, garantir la bonne fin des prêts tout en protégeant le patrimoine personnel du chef d'entreprise, font du Groupe Banque Populaire et des SOCAMA des partenaires uniques, capables d'innover en permanence pour offrir des solutions adaptées aux besoins les plus variés de leurs clients.

Une organisation dédiée

Le Groupe Banque Populaire déploie son action commerciale auprès des professionnels en s'appuyant sur une proximité géographique et sectorielle, une relation durable avec ses clients et des liens étroits développés, tant avec les organisations professionnelles que les réseaux d'affinités que sont les SOCAMA et les SOPROLIB (Sociétés de Caution Mutuelle pour la Promotion des Professions Libérales).

En effet, le Groupe Banque Populaire s'appuie sur l'un des réseaux d'agences bancaires les plus denses et les plus performants en France, constitué de plus de 2 800 agences à fin 2005.

Au sein de chaque agence, des conseillers de clientèle Professionnels, spécialistes de chaque métier, apportent leur expertise afin d'aider chacun de leurs clients à développer leur activité.

Ainsi, le Groupe compte plus de 5 000 collaborateurs en charge du commerce et de l'artisanat. Sur le marché de l'agriculture, ce sont plus de 100 experts et 400 conseillers, répartis sur l'ensemble des agences, qui sont au service de cette clientèle.

Par ailleurs, l'arrivée au sein du Groupe du Crédit Maritime Mutuel, banquier leader des professionnels de la mer, et l'arrimage de chaque caisse aux Banques Populaires régionales du littoral vient compléter l'efficacité du dispositif commercial.

Le Groupe a su construire une relation durable et de confiance avec ses clients. De nombreux artisans et commerçants sont ainsi sociétaires et administrateurs de Banques Populaires et leur font ainsi bénéficier de leur expérience et de leur professionnalisme.

L'efficacité de l'organisation commerciale du Groupe repose sur les relations très étroites qu'il a su développer avec les réseaux d'affinités, telles les SOCAMA. Pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises, le Groupe Banque Populaire s'appuie ainsi sur un réseau de 35 SOCAMA à fin 2005. Animées par des administrateurs, chefs d'entreprise représentant les différents métiers, elles facilitent l'accès au crédit des petites entreprises par leur expertise professionnelle et accordent chaque année leur garantie à de nombreux projets. Elles représentent également les intérêts des entreprises artisanales auprès de leur partenaire bancaire et sont n° 1 du cautionnement mutuel en France.

Le Groupe a également noué des relations de proximité avec l'ensemble des organisations professionnelles de la petite entreprise, que ce soit l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) ; l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) ; l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) ou encore la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME).

Un ancrage solide

Une position de leader sur les principaux segments de clientèle

Banque de référence de la petite entreprise artisanale et commerciale

Avec un artisan sur trois et un commerçant sur quatre aujourd'hui clients des Banques Populaires, le Groupe demeure la banque de référence de la petite entreprise.

En 2005, les efforts de pénétration du marché du commerce, sous toutes ses formes, ont été poursuivis. Depuis de nombreuses années, soucieux d'accompagner les mutations du commerce de proximité, le Groupe multiplie les initiatives pour améliorer ses performances sur le segment particulièrement dynamique de la franchise.

L'offre du Groupe à destination des franchisés englobe une panoplie de produits dédiés, allant de l'accompagnement, grâce aux partenariats noués avec les principaux opérateurs de la franchise, aux prêts cautionnés par les SOCAMA, en passant par l'équipement en faveur de leurs salariés (intéressement, chèques vacances, chèques de table) et de leurs apprentis (prêts « Special Apprentis ») sans compter l'assurance multirisque ou la préparation de leur retraite.

(1) Enquête CSA Pépites 2006.

La seconde enquête annuelle sur la franchise⁽²⁾ en 2005 confirme le leadership du Groupe dans ce secteur important du commerce de détail. Les Banques Populaires confortent leur position de banque n° 1 de la franchise. Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire est la première banque recommandée par les franchiseurs à leurs franchisés.

Sur le marché de l'artisanat, le Groupe Banque Populaire entretient traditionnellement avec les organisations professionnelles des métiers de l'artisanat des relations de partenariat et crée avec elles des offres conjointes de produits.

Au cours de l'année 2005, cette stratégie a été poursuivie afin d'accélérer l'équipement de cette clientèle en produits de gestion et de placements. Ainsi ont été développées l'offre CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile) ainsi que l'offre Apprentis (destinée aux jeunes en période d'apprentissage et conçue en relation avec l'APCM et l'ACFCI).

De même, depuis le 1^{er} juillet 2003, les Banques Populaires, avec l'appui du Fonds Européen d'Investissement (FEI), distribuent un prêt destiné aux investissements courants sans caution personnelle du dirigeant ou de sa famille, répondant ainsi à une attente historique des artisans : le Prêt Express Socama sans caution personnelle.

Premier banquier de la création reprise d'entreprise

Le Groupe Banque Populaire finance chaque année, en partenariat avec les réseaux d'accompagnement les plus performants, notamment les Chambres de Métiers et les Chambres de Commerce et d'Industrie, environ 1 créateur sur 3, soit 60 000 porteurs de projet.

Avec une part de marché de 32 % en 2005, le Groupe Banque Populaire reste le 1^{er} distributeur de Prêts à la Création d'Entreprise (PCE).

Pour parvenir à ce niveau de performance, les Banques Populaires régionales ont tissé un réseau très dense de relations avec l'ensemble des structures d'accompagnement de proximité qui maillent les bassins d'emploi de la France métropolitaine et de l'outre-mer.

Elles ont notamment développé une coopération active avec de nombreux réseaux reconnus : Plates-formes d'initiative locale, antennes de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), France Active, réseau Entreprendre, Boutiques de Gestion et toutes les structures créées à l'initiative des collectivités territoriales.

Ce mariage des compétences avec les meilleurs professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projet permet au Groupe Banque Populaire d'opérer une sélection des dossiers les plus solides. Ce travail en commun est un gage essentiel de la pérennité des entreprises et donc d'une bonne maîtrise des risques.

Les Banques Populaires ont développé une réelle expertise dans l'analyse des risques liés à ce type de dossiers. Cette compétence spécifique, qui est un facteur clé de succès durable sur ce créneau, explique le maintien d'un profil de risques satisfaisant sur ces engagements. L'utilisation de procédures publiques pour les PCE ou les mécanismes de garantie pour les prêts d'accompagnement permettent, par ailleurs, une gestion active des expositions du Groupe.

Des succès à amplifier

Partenaire incontournable de l'Agriculture

Présent depuis quinze ans sur le marché de l'Agriculture, le Groupe Banque Populaire a accordé en 2005 plus de 530 millions d'euros de financements auprès des agriculteurs, en progression dans un marché attentiste. En constante croissance, les parts de marché acquises chaque année illustrent l'engagement et le succès du Groupe dans ce secteur ; le taux de pénétration du Groupe au sein des exploitations agricoles dépasse désormais 10 %.

S'appuyant sur une équipe d'experts et de conseillers de clientèle, le Groupe Banque Populaire, fidèle à ses valeurs coopératives, développe une stratégie en trois axes : engagement de long terme, proximité avec les agriculteurs et les pêcheurs, solidarité en cas de crise.

La présence du Groupe dans les organisations professionnelles et auprès des pouvoirs publics facilite également le travail des Banques Populaires sur le terrain. Le Prix National de la Dynamique Agricole et de la Pêche (PNDA), créé par le Groupe il y a treize ans, illustre cette stratégie. Cette manifestation réunit chaque année des agriculteurs mais aussi les responsables des syndicats agricoles, de la FNSEA et des chambres d'agriculture ; elle permet de récompenser huit projets d'agriculteurs et un projet d'un professionnel de la mer les plus performants et innovants.

En 2005, les Banques Populaires ont par ailleurs continué à étoffer et diversifier la gamme de produits et services dédiés à ce marché : lancement d'OPTIPLUS AGRI (offre d'épargne de précaution face aux aléas) et de FRUCTI FACILITE AGRI (offre de couverture des crédits de trésorerie en cas de décès ou d'invalidité).

Renforcement de la présence auprès des Professions libérales

Au cours de l'année 2005, le Groupe Banque Populaire a développé pour sa clientèle de professions libérales de nouvelles offres spécifiques liées à leurs besoins d'encasement, à la gestion des flux ou à la préparation de la retraite.

Ainsi, concernant les professionnels de la santé, le Groupe a favorisé le déploiement de son offre monétique, qui permet aux clients d'avoir la garantie du paiement de leurs honoraires, la transmission de leurs feuilles de soins, la gestion automatique de leurs paiements en plusieurs fois pour la préparation à la retraite. Le Groupe a poursuivi en 2005 le déploiement de son offre PERCO-ES/PL, née de son partenariat avec l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales).

Une offre de produits complète et innovante

Faciliter ses paiements

Le Groupe a conforté en 2005 sa position de n°1 dans l'émission de cartes de paiement destinées aux professionnels : Visa Business Electron, Visa Business et Gold Business pour l'essentiel, mais aussi BusinessCard du réseau MasterCard.

[2] Enquête annuelle sur la franchise - Banque Populaire, Fédération française de la franchise, CSA.

Au 31 décembre 2005, le Groupe compte 257 131 cartes en circulation, soit une progression de 16 % par rapport à 2004.

Dans le même temps, le Groupe a confirmé sa position de premier plan sur les flux monétiques avec plus de 170 000 contrats commerçants, soit une progression de 2,64 % par rapport à 2004.

Mieux gérer son poste clients

L'année 2005 aura été marquée par la poursuite du déploiement de l'offre globale de gestion du poste clients à destination des professionnels, incluant des offres d'information commerciale, d'assurance-crédit et d'affacturage.

Sur le segment de l'affacturage pour les professionnels, le Groupe Banque Populaire, toujours leader en 2005, a consolidé sa croissance avec une progression de 32 % de nouveaux contrats.

L'offre d'affacturage dédiée aux créateurs d'entreprise (Créance Primo) a notamment connu un fort succès en 2005.

Motiver ses salariés et mieux préparer sa retraite

Le Groupe Banque Populaire permet à ses clients entrepreneurs de développer une réelle politique d'avantages sociaux non seulement pour eux-mêmes mais aussi à destination de leurs salariés. La mise à disposition d'outils performants de motivation et de fidélisation, et la garantie de bénéficier des mêmes avantages fiscaux et sociaux que les grandes entreprises, expliquent en grande partie le succès de ces produits.

En effet, avec 17 700 Plans Épargne Entreprise « Fructi Épargne » commercialisés depuis l'ouverture de l'épargne salariale aux entrepreneurs individuels en 2001, dont 3 355 sur la seule année 2005, le Groupe Banque Populaire est le premier distributeur de plans d'épargne salariale à destination des Professionnels.

Ce succès est confirmé par les résultats enregistrés sur le nouveau Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO), avec près de 4 300 contrats commercialisés depuis son lancement mi-2004, dont 2 900 sur la seule année 2005.

En 2005, le Groupe Banque Populaire a ainsi capitalisé sur cette position pour bénéficier de l'intérêt croissant des Français pour les produits d'épargne retraite par capitalisation.

Protéger son entreprise

En matière d'assurance, les contrats commercialisés par le réseau Banque Populaire couvrent à la fois les risques liés à l'activité des professionnels, tels que l'assurance des biens et des véhicules utilitaires, la protection financière, la responsabilité civile, mais ils peuvent également assurer le professionnel lui-même.

Avec un portefeuille de 19 055 contrats, Assurances Banque Populaire IARD, la filiale commune Banque Populaire / MAAF Assurances dépasse les objectifs initialement fixés. Forts de ce succès, les partenaires souhaitent désormais accélérer le rythme d'équipement de la clientèle professionnelle du Groupe Banque Populaire (voir encadré).

Les actions majeures réalisées en 2005

Le Prêt Socama Transmission Reprise avec garantie personnelle limitée à 25 %

En septembre 2005, le Groupe Banque Populaire a lancé le Prêt Socama Transmission Reprise qui permet aux dirigeants d'entreprise, entrepreneurs individuels et personnes morales, quels que soient leur taille et leur chiffre d'affaires, de disposer d'un prêt pouvant atteindre 100 000 euros avec une garantie personnelle limitée à 25 % du montant du crédit. Il s'agit d'un progrès décisif dans le financement de la transmission-reprise en France.

Les artisans, commerçants, professions libérales et prestataires de services disposent ainsi d'un prêt permettant de financer une reprise de fonds de commerce, droit au bail, matériel ou encore rachat de titres de société.

Pour ces opérations, le Prêt Socama Transmission Reprise bénéficie de la contre garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI), qui gère ce programme pour le compte de la Commission Européenne, dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises. Ce prêt s'inscrit dans le prolongement du Prêt Express Socama sans caution personnelle commercialisé par le Groupe Banque Populaire et également réalisé en partenariat avec le FEI.

Des performances significatives en assurance IARD

En prenant appui sur les bons résultats enregistrés fin 2004, le Groupe Banque Populaire a renforcé sensiblement en 2005 l'équipement de sa clientèle professionnelle en produits IARD (7 310 contrats commercialisés en 2005, soit une hausse de 21,3 % par rapport à 2004), participant ainsi à l'objectif global du Groupe d'augmenter sensiblement le nombre de contrats d'ici à 5 ans. Ses clients et sociétaires trouvent ainsi l'opportunité de se garantir tant à titre professionnel qu'à titre privé.

LES ENTREPRISES

Le Groupe Banque Populaire s'impose comme un acteur de référence sur le marché des entreprises. La diversité et la complémentarité de ses expertises lui permettent d'accompagner les entreprises tout au long de leur vie, de leur création à leur développement puis, éventuellement, à leur transmission ou à leur introduction en Bourse. Cette démarche, axée sur une approche globale des besoins, s'appuie sur une relation de partenariat dans la durée, tant au niveau national qu'international.

En 2005, le Groupe Banque Populaire a encore accéléré sa progression grâce à une offre de produits et services adaptée en permanence aux nouveaux besoins de ses clients. Ce dynamisme lui permet d'afficher des positions de premier plan sur le marché des entreprises. Le Groupe Banque Populaire détient ainsi la première place comme banque principale des entreprises (source : Etude SOFRES - Septembre 2005). Fort d'un taux de pénétration global de 42 % auprès des entreprises de 10 à 1 000 salariés, il tient un rôle déterminant sur ce marché. Il accompagne aussi la quasi-totalité des plus grands groupes français.

Une organisation tournée vers le client

Le Groupe Banque Populaire développe son action commerciale auprès des entreprises en s'appuyant sur l'expertise de Natexis Banques Populaires et des Banques Populaires, ainsi que sur le savoir-faire complémentaire de Coface. Au cœur de ce dispositif, incluant depuis 2003 le Crédit Coopératif et le Crédit Maritime Mutuel, la Banque Fédérale des Banques Populaires est

Un acteur de premier plan

Le Groupe Banque Populaire détient des positions phares sur chacun de ses métiers. Dans le domaine du financement, il est le deuxième prêteur aux entreprises réalisant moins de 15 millions de chiffre d'affaires, avec une part de marché de près de 11 %. C'est le 4^e prêteur aux entreprises françaises dans leur ensemble, avec une part de marché globale de 8 % sur les encours de crédits (crédit-bail et affacturage exclus) au 3^e trimestre 2005 (source : Centrale des risques – Banque de France). Le Groupe est également leader en épargne salariale avec 20,6 % de part de marché. Il est le principal opérateur en matière de capital développement et de capital investissement pour les PME. Avec sa filiale Coface, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance-crédit et il est le numéro un français en matière d'information d'entreprise.

en charge des grands choix stratégiques du Groupe et de l'animation du réseau.

L'organisation commerciale du Groupe Banque Populaire reflète parfaitement cette synergie, garante de réactivité et de compréhension des besoins spécifiques des entreprises. Le Groupe s'appuie ainsi sur les agences Entreprises des Banques Populaires régionales, au nombre de 147 (contre 75 en 2000, soit une progression de près de 100 % en 5 ans), ainsi que sur les directions régionales de Natexis Banques Populaires, réparties sur l'ensemble du territoire.

Dans ces directions, comme dans les Banques Populaires, le chargé d'affaires, véritable pivot de la relation commerciale, mobilise un réseau d'expertises dans des domaines aussi variés que les financements structurés et spécialisés, la gestion des flux et des capitaux, les ingénieries sociale, internationale ou financière. Aux côtés du chargé d'affaires, le conseiller patrimonial propose aux dirigeants d'entreprise des solutions adaptées à leurs attentes en matière de gestion des biens, de défiscalisation ou encore de cession transmission d'entreprise.

Le Crédit Coopératif développe une présence spécifique auprès des entreprises coopératives et groupements d'entreprises. Les Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) sont au cœur du dispositif, en partenariat avec les groupements et fédérations qui rassemblent ces entreprises et qui sont sociétaires de la banque. Il est ainsi présent auprès des PME PMI regroupées au sein de coopératives financières, des SCOP (Sociétés coopératives de production) avec deux Sociétés de Caution Mutuelle, des coopératives de transporteurs, d'artisans, de commerçants...

Au sein du Crédit Coopératif, la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics développe, en partenariat avec les fédérations, une spécificité reconnue dans la profession.

Flux et services

Gestion des flux : une offre en pleine évolution

La gestion des flux constitue pour les entreprises un enjeu majeur, compte tenu notamment des exigences réglementaires accrues, des évolutions technologiques et de la dématérialisation des échanges. Le Groupe Banque Populaire s'attache en permanence à adapter sa gamme de produits et services aux nouvelles attentes de ses clients en termes de rapidité, de fiabilité et de sécurité. Il propose aux entreprises de toutes tailles des solutions domestiques et internationales pour la gestion de leurs paiements et de leurs encaissements, ainsi que pour l'optimisation de leur trésorerie. Sa politique d'offre innovante, associée à une volonté affirmée de présence commerciale, lui permet de figurer parmi les principaux acteurs de ce marché en expansion.

1^{er} opérateur français en capital investissement sur le marché des petites et moyennes entreprises

4^e prêteur aux entreprises

2^e établissement placeur en gestion d'actifs

4^e bookrunner en financement d'acquisitions et en crédits syndiqués

3^e mondial en assurance-crédit

Un réseau dédié aux entreprises

21 Banques Populaires

147 Agences Entreprises

800 Chargés de clientèle Entreprises

Natexis Banques Populaires

16 Directions régionales

555 Chargés d'Affaires

117 Implantations internationales

4 500 Banques correspondantes à l'étranger

Dans le domaine des moyens de paiement, le Groupe Banque Populaire a poursuivi son fort développement en 2005. Son stock de cartes affaires « Mission Plus » affiche ainsi une progression annuelle de 22 %. Par ailleurs, le Groupe a renouvelé et enrichi son système de paiement en ligne sécurisé, « Cyberplus Paiements », afin d'accompagner la montée en puissance du commerce électronique et de la vente à distance.

De nouveaux outils de traitement des flux ont été lancés, tels que la plate-forme de télétransmission « Suite Entreprise 2005 ». L'année 2005 a également été marquée par une progression significative de l'activité dans le domaine de la certification électronique, liée à l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2006 de télédéclarer et de télérégler la TVA pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1,5 million d'euros (contre 15,2 millions d'euros jusqu'alors).

Afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle d'entreprises en matière de cash management, le Groupe a entamé une refonte complète de sa gamme de produits et services, intégrant la centralisation des recettes (Fructiflux), la centralisation de trésorerie (Fructi 900) et le virement commercial à échéance (Vircom). Une offre simplifiée et dotée de nouvelles fonctionnalités sera ainsi proposée dès 2006 aux entreprises soucieuses à la fois d'optimiser leur gestion financière, d'accroître la lisibilité des risques et de réduire leurs coûts administratifs.

Poste clients : une position de leader renforcée

Le poste clients est, de loin, la principale valeur au bilan des sociétés françaises ; il représente en moyenne 40 % de leurs actifs. D'où la nécessité, pour les entreprises, de gérer, financer et protéger leurs relations commerciales avec leurs clients et fournisseurs. Fort de l'expertise conjuguée de Natexis Factorem et de Coface, le Groupe Banque Populaire propose une approche à la fois globale et sur mesure du poste clients, visant à apporter une solution adaptée aux problématiques de chaque entreprise. Ce savoir-faire inégalé s'accompagne d'un maillage commercial performant. Depuis janvier 2005, Natexis Factorem déploie l'ensemble des offres du pôle Poste clients auprès des Banques Populaires régionales et de Natexis Banques Populaires.

A cela s'ajoutent les réseaux de distribution de Coface (58 pays) et ceux des partenaires du réseau international CréditAlliance (compagnies d'assurances et banques). L'ensemble du dispositif permet au Groupe Banque Populaire d'afficher des positions de

premier plan sur le marché des entreprises : numéro 1 du poste clients en France, numéro 2 de la gestion de créances en France, parmi les 3 acteurs mondiaux en gestion de créances et en assurance-crédit, parmi les 5 acteurs mondiaux en information d'entreprise et numéro 3 en facturation en France.

En 2005, le Groupe Banque Populaire a poursuivi une politique active de conquête et de fidélisation dans chacun de ses métiers. Afin de valoriser la complémentarité de la gamme poste clients, tous les noms de produits ont été harmonisés sur la racine CREANCE : CREANCEinfo pour l'information commerciale, CREANCEassur pour l'assurance-crédit, etc. Le Groupe a également renforcé son réseau avec la création, le 1^{er} janvier 2006, de Coface Services. Cette nouvelle société, qui réunit les compétences de Coface Scrl et de Coface Ort, les deux plus importantes sociétés françaises d'information d'entreprise, se positionne d'emblée comme le leader national du recouvrement et de la gestion de créances.

Une approche globale du poste clients

Grâce à l'action conjointe de Natexis Factorem et de Coface, le Groupe Banque Populaire est le seul réseau bancaire capable de maîtriser en interne toutes les lignes métiers de la gestion du poste clients :

- l'assurance-crédit protège les entreprises ou les établissements financiers contre les risques de défaillance financière de leurs clients ;
- l'information commerciale permet aux entreprises d'évaluer la situation financière de leurs partenaires et leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité), mais aussi de détecter des opportunités commerciales (information marketing) ;
- l'affacturage offre aux entreprises la possibilité de transférer leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor », qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui peut supporter les pertes éventuelles sur les débiteurs cédés insolubles ;
- le recouvrement (gestion des créances impayées).

Dans un marché de l'affacturage très dynamique en 2005 (+ 12 %), le Groupe Banque Populaire a axé son développement sur une offre innovante et des prestations de qualité. Natexis Factorem, 3^e factor en France (*source* : ASF), a été le premier factor à obtenir une certification de services sur le marché français. Délivrée par le Bureau Veritas Quality International (BVQI), la certification atteste du respect d'engagements précis et chiffrés sur l'ensemble des prestations de Natexis Factorem. Cette démarche qualité s'accompagne d'un enrichissement de la gamme de produits avec le lancement, en 2005, d'une offre adaptée aux besoins spécifiques des grandes entreprises : CREANCEplus Délégué (affacturage délégué), CREANCEexpert (affacturage confidentiel), et Financement structuré de créances (rachat de balance). La clientèle des PME a également bénéficié d'un renouvellement du produit CREANCEplus, qui intègre notamment un engagement contractuel de financement en 24 heures. Enfin, le Groupe dispose d'un nouveau relais de croissance en Allemagne, grâce au succès de VR Factorem, la filiale détenue à 51 % par Natexis Factorem, en joint venture avec VR Leasing (filiale de DZ Bank). Axé sur la conquête des TPE/PME issues du réseau des Volksbanken, le modèle économique de VR Factorem se révèle très performant.

Financements et investissements

Une relation clientèle de proximité

Le Groupe apporte des solutions à tous les besoins des entreprises clientes, dans les domaines du crédit-bail, des crédits à moyen ou long terme, des financements structurés ou des produits de marchés, en s'appuyant sur les équipes et agences des Banques Populaires ainsi que sur les directions régionales de Natexis Banques Populaires.

Financement locatif

Sur le marché du financement locatif mobilier, la filiale Natexis Lease progresse de plus de 10 % avec 1,1 milliard d'euros de production nouvelle. Ce résultat provient notamment du fort niveau de production des Banques Populaires régionales, du Crédit Maritime Mutuel, et de Natexis Banques Populaires sur la clientèle corporate.

Des « vendors programmes » ont été mis en place, avec notamment la signature d'un partenariat avec le groupe Manitowoc (Potain) pour les marchés français et espagnols, et la sofergie Energéco se place comme premier intervenant sur le marché du financement de l'éolien.

En crédit-bail immobilier, Natexis Lease, deuxième intervenant en France (*source* : Association Française des Sociétés Financières), enregistre 530 millions d'euros de production. A l'international, Natexis Lease réalise une nette progression de son activité en Espagne, après deux ans de présence à Madrid, et l'ouverture d'une succursale à Barcelone en 2006. Une autre succursale a été ouverte à Milan au quatrième trimestre 2005. Enfin, Natexis Lease a créé le département crédit-bail de Natexis Algérie.

Crédits à long terme

Le Groupe Banque Populaire est le 2^e prêteur aux entreprises réalisant moins de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires avec une part de marché de 10,93 % au 3^e trimestre 2005 (*source* : Centrale des Risques Banque de France).

Sur le segment des grandes et moyennes entreprises, la direction Corporate France de Natexis Banques Populaires a affiné son organisation pour être toujours plus proche de ses clients. Elle a renforcé ses équipes commerciales aussi bien dans les Directions régionales, les Secteurs, qu'au niveau des Global Relationship Managers, responsables d'un nombre limité de clients présentant un fort enjeu multimétier. Elle a confirmé son expertise sectorielle, notamment dans la santé, les médias, l'agroalimentaire et le BTP-environnement. Chaque entreprise cliente est suivie par un « banquier pivot » dont la mission principale consiste à initier et coordonner les relations avec l'ensemble des lignes produits.

Avec une part de marché globale de 11,5 % sur les encours de crédits (crédit-bail et affacturage inclus) au 30 juin 2005, le Groupe Banque Populaire est le 4^e prêteur aux entreprises françaises dans leur ensemble (*source* : Banque de France).

Financements structurés et marchés

Au sein de Natexis Banques Populaires, l'ensemble des activités de Financements structurés et marchés enregistre une forte progression, générée par une extension de la gamme de services à valeur ajoutée.

La plate-forme dette, qui réunit les métiers de financement, de structuration et de marchés, permet de développer une offre de solutions globales en matière de dette, d'investissement et de couverture de risques, que ce soit en direction des émetteurs ou des investisseurs.

La conjugaison de différents produits permet d'affirmer le positionnement de leader de la banque dans l'arrangement de dettes structurées. Les clients bénéficient d'un financement clé en main, tant en France qu'à l'international.

La nouvelle activité d'Ingénierie financière a également contribué à la performance d'ensemble, grâce à des montages innovants et structurés tels que le financement de l'investissement du fonds Colony dans le groupe Accor. Une offre de solutions sur mesure, fondée sur des sous-jacents divers (actions, actifs immobilisés, ...) est ainsi proposée à la clientèle des entreprises.

L'activité Marchés primaires & titrisation a poursuivi sa croissance grâce à la mise en œuvre d'un ciblage clientèle efficient. En France, malgré une baisse globale du volume d'émissions, les activités se sont positionnées sur des mandats corporate significatifs (SFR, Bouygues, Schneider, Alstom) et sur le marché des indexés inflation (Cades, Réseau Ferré de France). La banque continue de s'affirmer dans le métier des crédits syndiqués en France, comme l'un des tout premiers arrangeurs et teneurs de plume (Gaz de France, Air France, Vinci, LVMH, Partouche, CMA CGM) et sur la zone EMEA-Europe, Middle East and Africa-, comme un acteur prépondérant.

L'activité de marchés de capitaux a profité de l'adossement de la dimension marchés à la dimension financement, et de la mise en place d'une organisation favorisant la structuration de produits plus sophistiqués. Le volume commercial a bénéficié d'un effet croissant des ventes croisées.

En 2005, Natexis Bleichroeder S.A. a dirigé deux introductions en Bourse sur le marché des valeurs moyennes et a participé à sept augmentations de capital avec un rang de chef de file pour trois d'entre elles. En coopération avec les Banques Populaires régionales, la filiale a participé aux privatisations de l'année (SANEF, GDF, EDF). Elle a également confirmé sa position de référence sur les prêts-emprunts de titres et sur les offres publiques avec 7 % de part de marché (source : offres déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers).

Natexis Banques Populaires : 1^{er} prêteur LBO de l'année 2005

Sur le marché des financements d'acquisitions/LBO, Natexis Banques Populaires s'est vu décerner le prix «prêteur LBO de l'année 2005 (dette, mezzanine)»⁽¹⁾ par un jury de 18 professionnels, pour le nombre et la qualité de ses mandats d'arrangeur.

Financement du haut de bilan

Cette année encore, le Groupe Banque Populaire, via sa filiale Natexis Private Equity, est resté très actif sur les métiers de capital développement et de capital transmission, et a participé à l'embellie du capital risque en enregistrant de très belles sorties dans ses portefeuilles.

En parallèle, il a renforcé les conditions nécessaires à une forte compétitivité de ses équipes et à leur strict respect des principes de gouvernance, pour garantir un niveau de performance et d'engagement accru à ses partenaires. En travaillant en étroite collaboration avec les organismes régulateurs ou de tutelle du capital investissement (AFIC, EVCA, AMF), et en installant une véritable gouvernance d'entreprise (contrôle interne, déontologie, contrôle des risques, conseils de surveillance...), Natexis Private Equity s'engage en tant que sponsor à répondre aux exigences de ses partenaires investisseurs et entrepreneurs.

Capital investissement

Natexis Private Equity et ses filiales⁽²⁾ spécialisés dans les métiers du capital investissement, interviennent à chaque stade du développement des entreprises, de leur création à leur préintroduction en Bourse. Natexis Private Equity construit ses relations avec les investisseurs et les entrepreneurs sur des valeurs d'engagement et d'entreprenariat.

Avec 2,3 milliards d'euros de capitaux et 630 participations gérés par ses filiales de gestion, Natexis Private Equity confirme sa position de spécialiste français du capital investissement dédié aux PME.

Le rythme des activités s'est poursuivi en 2005 avec 252 millions d'euros d'augmentation de capitaux sous gestion, 371 millions de capitaux investis, et 161 millions de plus-values de cessions.

En capital développement, Natexis Private Equity confirme en 2005 sa position de premier partenaire investisseur pour les PME françaises non cotées. Les capitaux gérés s'élèvent à 666 millions d'euros et les montants investis à 131 millions.

En capital risque, 5 participations de Spéf Venture (aujourd'hui Seventure) et Ventech ont été introduites en Bourse et 11 cessions industrielles ont été réalisées. Ces résultats valident l'expertise de leurs collaborateurs et le bien-fondé de leurs choix d'investissements et de gestion.

Les équipes françaises dédiées au financement d'opérations de transmission d'entreprises enregistrent une année 2005 très active. En termes d'investissements, Natexis Industrie, Initiative et Finance et Spéf LBO ont accompagné des sociétés comme Maisons du Monde (équipement de décoration de la maison), Elexience (distribution de composants électroniques et d'instrumentation scientifique), Européenne de la Mer ou encore le groupe Datavance (services informatiques, ingénierie systèmes et réseaux). Ces trois filiales ont par ailleurs réalisé des plus-values significatives sur des cessions telles que celles de Eau écarlate (produits d'entretien grand public), Cibleclick (marketing par affiliation sur internet), Holophane (fabrication d'optiques pour véhicules), ou Médiascience (éditeur de solutions pédagogiques).

L'engagement international de Natexis Private Equity, par son rôle de sponsor actif d'équipes basées en Europe, en Asie et en Amérique Latine, contribue significativement aux bons résultats de cette année. L'activité à l'international a connu une nouvelle progression avec 752 millions d'euros de fonds sous gestion et des investissements d'envergure. Ainsi, Finatem en Allemagne a investi dans les sociétés JNS et Derby, Natexis Mercosul Fund dans Lupatech au Brésil, Natexis Cape dans Phoenix en Italie, ou Natexis Private Equity Asia dans Suntech Power, société introduite depuis au New York Stock Exchange.

Natexis Private Equity a lancé en 2005, en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement, un nouveau fonds de fonds, doté de 500 millions d'euros nommé Dahlia. Ce fonds conçu pour les investisseurs institutionnels et les compagnies d'assurance, utilise toutes les compétences de ses deux sponsors pour investir dans l'ensemble des métiers du private equity, en opérations primaires ou secondaires.

Fonds à destination des particuliers

Fort de son savoir-faire dans ses métiers, Natexis Private Equity a par ailleurs élargi sa gamme de produits à destination des particuliers clients des Banques Populaires régionales. Naxicap Partners a ainsi lancé trois nouveaux Fonds d'Investissement de Proximité (Banque Populaire Proximité Sud-Est 2005, Sud-Ouest 2005, et Ile-de-France Nord Centre 2005). Spéf Venture a, quant à lui, participé au lancement de son dixième Fonds Commun de Placements dans l'Innovation (Banque Populaire Innovation 10).

A cela s'ajoute, pour les clients de la Banque Privée Saint Dominique, l'opportunité de participer de façon privilégiée à des investissements non cotés proposés par Natexis Private Equity.

(1) Prix créé par Private equity Magazine.

(2) Seventure (ex-Spéf Venture), Ventech (Capital risque), EPF Partners, Natexis Investissement, Natexis Equity Management, Naxicap Partners, Providente créée après le 31/12/05 (Capital développement), Natexis Private Equity International Management (International), Initiative & Finance, Natexis Industrie, Spéf LBO (Capital transmission).

Gestion d'actifs

2^e établissement placeur en France

Natexis Asset Management, société de gestion d'actifs du Groupe Banque Populaire, a connu un très fort développement sur le marché français en 2005. Le total de ses actifs gérés est passé de 82,8 milliards d'euros au 31 décembre 2004, à 101,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

Natexis Asset Management se positionne ainsi au deuxième rang des établissements placeurs français en 2005 (source : *Europerformance du 31/12/2005*). La collecte nette globale atteint un niveau record de 8,4 milliards d'euros, répartie à hauteur de 6,2 milliards d'euros en OPCVM et mandats, 1,3 milliard d'euros en mandats d'assurance et 800 millions d'euros en épargne salariale. Les encours gérés ou conseillés de Natexis Asset Square, filiale de Natexis Asset Management spécialisée dans la multigestion, ont progressé sur l'année de 71,4 %.

L'année 2005 a été marquée par le gain de nombreux appels d'offres pour le compte d'institutions de retraite et de prévoyance, de mutuelles et d'entreprises. Ces succès ont été favorisés par une synergie commerciale accrue avec les équipes de Natexis Banques Populaires, la constitution d'une équipe dédiée à la recherche et au développement et la simplification de l'ensemble des gammes OPCVM. Par ailleurs, Natexis Asset Management a intégré le développement durable dans sa réflexion stratégique, ses modes d'organisation et l'ensemble de ses produits. La société de gestion s'est ainsi engagée dans un processus de notation extra-financière aboutissant à l'attribution de la note « A++ » par l'agence européenne BMJ-Ratings.

Natexis Asset Management Immobilier, 4^e société de gestion de SCPI en France (source : *Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière*), enregistre une collecte nette de 82 millions d'euros et des encours en augmentation de 15 %, ce qui lui permet d'afficher une part de marché de 6,7 % en termes d'encours gérés (source AEIF au 31/12/05).

Ingénierie sociale

Développement des synergies commerciales

Deux ans après la création du PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif) par la loi Fillon d'août 2003, l'actualité législative s'est révélée particulièrement riche dans le domaine de l'ingénierie sociale. Outre la réforme du Compte Epargne Temps (CET) et la création du Chèque Emploi Service Universel (CESU), la loi Breton du 26 juillet 2005 a donné un nouvel élan à l'intéressement et à l'actionnariat salarié dans les PME.

Afin d'accompagner cette dynamique, le Groupe Banque Populaire a regroupé l'ensemble des expertises dédiées à la politique de rémunération des entreprises. Il propose ainsi une approche globale de l'ingénierie sociale, mettant en avant la complémentarité des solutions offertes aux entreprises : épargne salariale (participation, PEE – Plan Epargne Entreprise –, PERCO, actionnariat salarié...), retraite d'entreprise (article 83,

article 39, Loi Madelin), prévoyance collective (indemnités de fin de carrière) et titres de service (chèques de table, chèques emploi-services, chèques vacances...). Cette stratégie se traduit par un renforcement des synergies commerciales et organisationnelles entre Natexis Interépargne, Natexis Assurances et Natexis Intertitres, permettant d'optimiser la qualité des prestations apportées aux entreprises.

En 2005, le Groupe Banque Populaire conserve son leadership dans un marché de l'épargne salariale en pleine croissance (il a plus que doublé en l'espace de 7 ans). Natexis Interépargne reste ainsi le premier gestionnaire administratif d'épargne salariale avec, au 31 décembre 2005, près de 26 000 entreprises clientes et plus de 2,6 millions de comptes de salariés. Suite à l'absorption de Natexis Epargne Entreprise le 1^{er} janvier 2005, Natexis Asset Management s'affirme comme le 1^{er} gestionnaire financier d'épargne salariale avec un encours géré de 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005, portant sa part de marché à 20,61 % (source : *Association française de gestion au 30/06/2005*).

Grâce aux efforts conjugués de Natexis Interépargne et des Banques Populaires régionales, d'importants accords de branche (dispositifs interentreprises) ont été signés en 2005 avec, notamment, les Professions du Bois de la région Alsace, l'Artisanat d'Alsace et les Boulangers Val-de-France. Ces succès commerciaux s'appuient sur la qualité des produits élaborés par Natexis Interépargne, comme en témoigne l'excellent accueil reçu par Fructi Epargne Plus (nouvelle offre couplée PEE/PERCO) auprès des très petites entreprises. Les PME ont bénéficié en 2005 du lancement de Fructi Optimum Perco, un produit novateur reposant sur une formule de placement ISR (investissement socialement responsable). Enfin, une nouvelle offre de crédit personnel, baptisée Fructi Libre, a été conçue pour les salariés des entreprises clientes de Natexis Interépargne.

Les offres d'épargne salariale intègrent des formules de placement adaptées à l'épargne retraite et viennent, par là même, compléter la gamme de produits commercialisés par Natexis Assurances (loi Madelin et épargne retraite à cotisations définies).

Portée par l'évolution des modes de vie et de consommation, l'activité Titres de services connaît une profonde et rapide transformation. Après le lancement du Chèque Cadeau en 2004, de nouveaux produits ont été créés en 2005, tels le Chèque Culture et le Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Une qualité de gestion récompensée

La qualité de gestion de Natexis Asset Management est régulièrement saluée par la presse spécialisée. Ainsi, en 2005, Le Revenu lui a décerné le Trophée d'Argent de la meilleure gamme de fonds Actions Sectorielles sur 3 ans, ainsi que les Trophées de Bronze des meilleures performances globales sur 3 ans et 10 ans.

Le Groupe Banque Populaire détient sur ce marché une position unique au travers de Natexis Intertitres, premier acteur habilité par l'Agence Nationale des Services à la personne à émettre et à diffuser le Chèque Emploi Service préfinancé. L'attractivité de l'offre proposée par Natexis Intertitres, associée à la puissance de distribution du Groupe, permet d'afficher un rythme de croissance élevé en 2005. Avec 47,7 millions de titres émis (+ 20 % par rapport à 2004), Natexis Intertitres détient ainsi 8,26 % du marché (source : Centre de Règlement des Titres).

Développement à l'international

L'international, relais de croissance du Groupe

Le Groupe Banque Populaire a élargi au cours de l'exercice 2005 son action en direction de l'international. Il bénéficie des expertises développées par les Banques Populaires et par Natexis Banques Populaires, ainsi que du savoir-faire complémentaire de Coface. En outre, il peut s'appuyer sur son partenariat avec l'allemand DZ Bank et sur le maillage constitué par les banques partenaires du réseau V.B.I. en Europe centrale et orientale.

La présence du Groupe s'est renforcée aux Etats-Unis et en Europe, où la production de crédits est restée très soutenue. Dans les pays émergents, Natexis Banques Populaires concentre l'essentiel de ses interventions sur une dizaine de pays (pour une couverture de 130 pays au total).

L'activité aéronautique a renforcé sa part de marché, via la création d'une entité dédiée, Natexis Transport Finance, et a remporté quatre Awards « deal of the year ».

Avec le financement de l'acquisition des magasins Rinascente, Natexis Banques Populaires s'affirme désormais comme un intervenant de premier plan en Italie en matière de financements immobiliers. Les financements de LBO, de projets, et le shipping obtiennent également des positions récurrentes d'arrangeur ou d'underwriter à l'international.

Lancement du Chèque Emploi TPE

Banquier de référence des petites entreprises, le Groupe Banque Populaire accompagne le lancement du Chèque Emploi TPE. Ce nouveau service, institué par l'ordonnance du 2 août 2005, facilite grandement les formalités d'embauche pour les très petites entreprises (TPE), premier créateur d'emplois en France. Destiné aux entreprises de tous secteurs, employant jusqu'à cinq salariés, il tient lieu à la fois de déclaration d'embauche, de contrat de travail et de bulletin de salaire. Natexis Intertitres, filiale du Groupe Banque Populaire, a participé activement à l'élaboration et au lancement du dispositif, opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2005.

Aux Etats-Unis, 2005 a été une année clé pour l'intermédiation actions. Natexis Bleichroeder Inc s'est ainsi illustré en tant qu'underwriter et co-manager lors d'opérations sur le marché primaire, en prenant appui sur la clientèle corporate aux Etats-Unis de Natexis Banques Populaires.

Enfin, le Groupe a lancé d'ambitieux chantiers visant à conforter une approche commerciale de proximité et à favoriser les ventes croisées, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, avec des recrutements multimétier dans les succursales.

Conseil en développement international

Le Groupe Banque Populaire, via sa filiale de conseil en développement international Natexis Pramex International, a poursuivi la politique d'accompagnement de ses clients à l'export.

En 2005, plus de 500 entreprises ont fait confiance au savoir-faire de Natexis Pramex International, qui a enregistré une progression de son produit net bancaire de 16 %, confirmant ainsi son positionnement en France et à l'étranger. Après l'ouverture de filiales à Montréal et à Bombay en 2005, Natexis Pramex International devrait, en 2006, conforter sa présence en Russie, au Brésil et dans le Golfe persique. Cette couverture élargie à 14 pays permettra de développer l'offre de corporate management, ou gestion déléguée des filiales étrangères de ses clients.

Il offre notamment comme prestation le Volontariat International en Entreprise (V.I.E), grâce à la charte signée avec le ministère du Commerce extérieur et à la convention de partenariat conclue avec Ubifrance.

Assurance-crédit à l'export

Via sa filiale Coface (voir la gestion du poste clients en page 53), le Groupe Banque Populaire figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance-crédit, et bénéficie même du rang de numéro 1 national en matière d'assurance-crédit à l'export.

La notation @rating de Coface est un système unique de notation d'entreprise à couverture mondiale, qui constitue un lien entre ses métiers. Coface met également à disposition de ses clients les garanties publiques à l'exportation qu'elle gère pour le compte de l'Etat.

Coface peut s'appuyer sur le réseau du Groupe Banque Populaire (Banques Populaires et Natexis Banques Populaires) et dispose de ses réseaux propres (58 pays) et de ceux de ses partenaires du groupement CreditAlliance. Cette stratégie multiréseau est l'un des points forts du Groupe.

En 2005, Coface a affiché un chiffre d'affaires en augmentation de 8 %, à 1,2 milliard d'euros. Elle a notamment déployé son offre commerciale dans 20 pays supplémentaires. Elle a également renforcé son réseau international, avec l'acquisition du deuxième assureur-crédit sud-africain CUAL et de l'assureur-crédit lituanien LEID, la mise en place de succursales d'assurance-crédit au Brésil et au Mexique, la prise de participation majoritaire dans BDI, une importante société israélienne d'information d'entreprise, et la conclusion d'un accord avec l'assureur NGI à Dubaï.

Financement du commerce international

Fort d'une offre commerciale structurée et constamment enrichie, le Groupe confirme sa place d'acteur majeur dans le financement du trade finance. Natexis Banques Populaires a renforcé ses liens avec ses clients bancaires des pays émergents, notamment en Amérique latine.

Matières premières

Natexis Banques Populaires a renforcé sa présence auprès de l'ensemble des intervenants, producteurs, prestataires de services, négociants ou distributeurs, sur les marchés de l'énergie, des métaux et des matières premières agricoles (soft commodities).

La banque a confirmé en 2005 son rang parmi les dix premiers arrangeurs mondiaux de financements structurés en pays émergents (*source : Dealogic*). Ses équipes sont ainsi intervenues en tant qu'arrangeur mandaté sur vingt-cinq transactions (dont un nombre croissant de facilités de type Reserve Based Lending) dont sept d'entre elles ont été distinguées comme « deal of the year ».

La relation de proximité avec les clients est privilégiée grâce à la présence de spécialistes matières premières dans les implantations de la banque à Singapour, Hong Kong, New York, Houston, São Paulo, Buenos-Aires, Santiago du Chili, Moscou et Abidjan. Le réseau s'est renforcé en 2005 par l'ouverture d'un bureau au Kazakhstan.

Une équipe dédiée au secteur minier a été mise en place au sein de la division Métaux. De plus, la direction Matières Premières a accentué son rôle de pivot commercial afin d'offrir à sa clientèle spécifique des solutions de financement développées par d'autres directions spécialisées (Actions, Marchés, Financement de projets). Natexis Commodity Markets Limited, l'un des principaux brokers accrédités auprès du London Metal Exchange, a élargi son offre (métaux, énergie, matières agricoles) sur les marchés organisés et sur les produits dérivés de gré à gré, auprès d'une clientèle propre et en appui des clients du Groupe.

LES INSTITUTIONNELS

Sur les deux marchés des institutionnels et du secteur public local, le Groupe détient souvent des positions solides conquises par les différents intervenants que sont le Crédit Coopératif, les Banques Populaires régionales et Natexis Banques Populaires. Les changements actuels de l'environnement réglementaire représentent une opportunité de développement : accélération des opérations de regroupement concernant la mutualité et plus particulièrement les mutuelles de santé, réforme de la décentralisation et ouverture à une bancarisation des services pour le secteur public local.

Les Institutionnels : un développement renforcé

Le marché des Institutionnels recouvre les sociétés d'assurance, les mutuelles, les institutions de prévoyance, les caisses de retraite, les associations et assimilées, les établissements sociaux, les tutelles, les organismes de formation et les organismes collecteurs, les caisses de règlements pécuniaires des avocats (CARPA), etc.

En 2005, le Groupe Banque Populaire a intensifié son action de développement sur le marché des institutionnels en s'appuyant sur une offre commerciale très large. Cette offre englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs (Natexis Asset Management) et d'assurance (Natexis Assurances), ainsi que les produits d'ingénierie sociale (Natexis Interépargne et Natexis Intertitres). La fonction de Senior Banker, nouvellement créée chez Natexis Banques Populaires, permet par ailleurs de prendre en charge la relation globale avec les grands clients institutionnels.

Dans le secteur des mutuelles de santé par exemple, sous l'effet conjugué du nouveau code de la mutualité qui impose des règles prudentielles draconiennes et de l'évolution de la Sécurité Sociale, on assiste à un mouvement de concentration sans précédent : le nombre de mutuelles est ainsi passé de 6 000 mutuelles en 2003 à 700 en 2005. La recherche de gains de productivité, notamment au niveau des flux, entraîne le recours systématique aux appels d'offres. Le Groupe Banque Populaire détient des positions fortes sur ce segment (25 % de taux de pénétration), notamment dans le traitement des flux (virements de masse, ...). Sur les institutions de prévoyance, la part de marché du Groupe est prédominante (plus de 50 %), et sur le marché des CARPA, elle est d'environ 15 %.

Le Crédit Coopératif constitue une banque de référence pour les acteurs de l'économie sociale : coopératives, groupements d'entreprises et leurs adhérents, associations et organismes d'intérêt général. Il est très présent dans le secteur sanitaire et social aux côtés des associations gestionnaires d'hôpitaux, de foyers, de maisons de retraite, d'établissements pour personnes handicapées, de services d'aide à domicile. Il intervient ainsi dans des secteurs très divers, allant de la distribution au sport, en passant par la culture et l'insertion.

Il a également développé depuis plus de 15 ans une gamme complète de services télématiques et de télétransmission pour permettre aux gérants de tutelle professionnels de remplir leurs obligations de contrôle et de suivi des comptes des personnes protégées.

Secteur public local : une opportunité de développement commercial

Le secteur public local regroupe les collectivités territoriales (villes, départements, régions, intercommunalités), les satellites de droit public (OPHLM, OPAC, ...) ou privé (SEM, ...) et les établissements publics indépendants (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers, centres hospitaliers).

Le Secteur Public Local est aujourd'hui un marché en pleine évolution réglementaire : nouvelles décentralisations auprès des pouvoirs locaux, modernisation et dématérialisation des moyens de paiement, assouplissement du monopole du Trésor Public et autorisation, sous certaines conditions, des dépôts de fonds dans les établissements bancaires.

L'application de ces différentes réformes représente une opportunité de développement commercial pour le Groupe, en particulier auprès des collectivités de moins de 10 000 habitants : sa forte légitimité auprès des élus locaux via la CASDEN Banque Populaire et les ACEF, l'enracinement des Banques Populaires dans les régions, l'expérience reconnue de Natexis Banques Populaires, lui donnent les moyens de pénétrer ce marché où il peut encore renforcer sa présence. Le Groupe a pour ambition de devenir un partenaire dynamique des acteurs locaux, avec une approche globale regroupant ses offres de financements, d'ingénierie sociale, de monétique et de placements.

Ainsi le Groupe a progressé dans le développement de services bancaires adaptés aux besoins de ce secteur : crédits court terme, crédits relais, financements classiques, financements spécialisés (matériel informatique, parc automobile, environnement, ...), financements de projets d'infrastructure (lignes de métro, réseaux de climatisation, usines d'incinération).

Le Crédit Coopératif a renforcé sa présence dans le logement social, aux côtés en particulier de la Fédération nationale des coopératives HLM.

Natexis Banques Populaires est également impliqué dans différents projets de Partenariat-Public-Privé avec des leaders français du BTP, dans les domaines de la justice, de la santé et de la sécurité.

L'offre monétique, comprenant Moneo pour simplifier la vie des administrés et les Cartes Affaires Mission Plus pour les frais professionnels des élus et des agents, sera complétée en 2006 par la Carte d'Achat pour les achats de fonctionnement des collectivités.

Enfin, le Groupe s'appuie sur l'expertise de sa filiale Natexis Intertitres pour diffuser une gamme complète de Titres de Services à destination des agents publics et des administrés : Chèque de Table, Chèque Cadeau, Chèque Interservices, et, nouveauté en 2006, le Chèque Emploi Service Universel (CESU).

LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le Groupe Banque Populaire développe, à travers son véhicule coté Natexis Banques Populaires, une large gamme de prestations de services dédiées au secteur bancaire. Cette offre destinée à l'ensemble des sociétés du Groupe sert également de nombreux établissements bancaires ou financiers hors Groupe pour la gestion de leur back office.

Les prestations de services destinées aux établissements bancaires et financiers sont intégrées dans le pôle Services de Natexis Banques Populaires, et s'organisent autour de deux métiers : les services bancaires pour les opérations de monétique et de paiement, les services financiers pour tous les services concernant la tenue de compte et la conservation des valeurs mobilières.

Les Services bancaires

Les Services bancaires offrent l'accès aux systèmes d'échanges de moyens nationaux et internationaux avec un traitement complet des opérations.

Ce métier remplit trois fonctions : la monétique avec Natexis Paiements, les chèques et systèmes d'échanges et les services aux particuliers.

Au cours de l'année 2005, la branche « gestion des moyens de paiement » a été intégrée au sein de Natexis Paiements. Ainsi, s'est constitué un ensemble structuré et cohérent permettant de répondre aux exigences de concurrence de plus en plus fortes. Cet apport a été assorti de plusieurs objectifs parmi lesquels celui d'une mise en commun, au sein du Groupe, des investissements technologiques ainsi qu'un objectif organisationnel pour le développement des synergies entre toutes les activités des moyens de paiements.

Le partenariat entre BNP Paribas et le Groupe Banque Populaire marque une évolution innovante de l'activité monétique. Cet accord repose sur la création d'une plate-forme commune de développement des logiciels monétiques des deux groupes pour leurs activités de banque de détail. Il s'appuiera, au départ, sur la plate-forme de Natexis Banques Populaires.

Pour mener à bien ce projet, la société PARTECIS, détenue et gérée à parité par les deux groupes bancaires, a été constituée.

Ce projet prévoit la mise en commun de l'ensemble des systèmes applicatifs de la production monétique afin de permettre aux deux groupes d'accroître leurs performances dans le domaine de la monétique, au service de l'ensemble de leurs clientèles (particuliers, professionnels, entrepreneurs et entreprises).

Autre domaine d'intervention des Services bancaires, les services aux particuliers ont participé à la création de MA Banque.

Les Services financiers

L'offre du Groupe Banque Populaire en matière de services financiers est destinée à deux segments de marché complémentaires : les banques à réseau ou monoagence, ainsi que les sociétés de gestion et les OPCVM.

Sur ces marchés, cette activité se décline en trois fonctions : la tenue de comptes et la conservation titres, le contrôle dépositaire et les services aux émetteurs.

Une importante action de redéploiement et de restructuration mise en oeuvre en 2003 sous le nom de « Cap 2005 » s'est achevée avec succès.

Ce plan a remis les Services financiers sur le chemin d'une croissance rentable grâce à un recentrage sur le cœur d'activité, une refonte des processus, une réorganisation des structures et un développement des capacités managériales.

Ce retour à la rentabilité signe l'aboutissement de plusieurs actions :

- les désengagements effectués avec la clôture de filiales monégasques, l'arrêt de la tenue de compte des brokers en ligne et de la compensation multiple ;
- la rationalisation de la gestion de portefeuille en ligne avec l'Offre Internet Client (OIC) sous les enseignes LineBourse et LineDefi ;
- le choix d'un global custodian (The Bank of New York) pour l'ensemble des avoirs déposés chez les dépositaires étrangers. Ce transfert vers un seul intermédiaire diminue les risques opérationnels et les coûts de conservation hors de France tout en élargissant l'offre commerciale avec un accès à plus de 100 marchés ;
- la bascule des fonds off-shore déposés à l'étranger sur une seule plate-forme (Fundsettle/Euroclear). Cette démarche réduit les risques opérationnels et améliore la fluidité des traitements ;
- la mise en place de nouveaux outils de contrôle et de suivi ;
- une forte réduction des coûts informatiques de production ;
- l'élaboration d'un nouveau schéma directeur du système d'information.

Parallèlement à la conduite de la dernière phase du plan « Cap 2005 », un accord a été conclu avec la société Ofivalmo, acteur reconnu dans la gestion d'actifs pour compte de tiers. Cette transaction concerne le transfert aux Services financiers des activités de dépositaire et de teneur de compte.

429 milliards d'euros
d'encours conservés

5,6 millions
de cartes gérées

10% du marché
de la monétique en France
(source : GIE – Cartes Bancaires)

Développement durable

N° 1 en refinancement
des microcrédits (source : Adie)

N° 1 en épargne solidaire
(source : baromètre Finansol - novembre 2005)

L'implication du Groupe Banque Populaire dans le développement durable s'inscrit dans le respect de ses valeurs fondatrices. Elle se traduit tant dans sa gestion interne que dans ses interventions.

L'ENGAGEMENT DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

Face aux enjeux du développement durable, les valeurs de la coopération, caractérisées par l'esprit d'entreprise, l'audace, la prise en compte de la dimension humaine et des objectifs de long terme, constituent le socle de l'engagement du Groupe Banque Populaire.

Créées pour donner vie à des projets d'entrepreneurs délaissés par les circuits bancaires installés, les Banques Populaires revendiquent un rôle moteur dans l'économie et la société d'aujourd'hui. Les principes de coopération active qu'elles portent en elles, répondent plus que jamais aux défis de notre temps.

Le Groupe Banque Populaire se reconnaît une responsabilité particulière pour mobiliser la capacité d'action de ses clients sociétaires, au service de leurs projets de vie personnels, professionnels et de citoyenneté. Il vit depuis ses origines les avantages d'une proximité géographique, personnelle, culturelle, avec ses clients et ses collaborateurs. Il s'est ainsi constitué un capital de confiance hors du commun. Il s'engage à l'enrichir en exprimant au quotidien les valeurs humaines qui l'ont nourri : une vision optimiste de l'homme, le respect des personnes et des différences, l'engagement réciproque.

La responsabilité sociétale du Groupe Banque Populaire est fondée sur la proximité avec tous ses interlocuteurs : sociétaires, clients, collaborateurs, fournisseurs ou acteurs du territoire avec lesquels travaillent les Banques Populaires régionales. Pour les clients sociétaires, elle repose sur une information transparente et accessible des conditions du fonctionnement bancaire. Elle prend aussi la forme d'un accompagnement des sociétaires pour donner corps à leurs initiatives citoyennes. En direction des collaborateurs, cette responsabilité sociétale passe par une politique sociale fondée sur l'attention aux personnes, la formation et l'employabilité.

Une organisation dédiée au développement durable

En 2004, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a pris la décision de mettre en place une

organisation chargée de coordonner et d'animer la politique de développement durable du Groupe.

Cette organisation a été mise en œuvre en 2005 par la nomination d'un responsable Développement durable. Rattaché au Secrétaire général de la Banque Fédérale, il est chargé de l'organisation et du management du développement durable à l'échelle du Groupe Banque Populaire. Une de ses missions est aussi de concrétiser la prise en compte du développement durable par le Groupe Banque Populaire à travers la relation avec ses clients et sociétaires. Cela se traduit notamment par la diffusion de solutions bancaires écologiques comme PREVAir et CODEVAir.

Parallèlement, a été constitué un réseau de correspondants Développement durable, tous rattachés à un membre du comité de direction, dans l'ensemble des Banques Populaires régionales et des principales entités du Groupe. Ce réseau permettra de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre banques.

Cet engagement confirme l'action quotidienne du réseau du Groupe Banque Populaire. Il garantit une grande proximité avec les territoires et une implication directe dans le développement de l'économie régionale. De nombreuses initiatives régionales démontrent cette proximité quotidienne et la diversité des mesures prises en faveur du développement durable par les entités du Groupe Banque Populaire.

Un engagement porté par les valeurs du Groupe : l'Audace, la Coopération et l'Homme

L'engagement du Groupe Banque Populaire dans le domaine du développement durable est en harmonie avec ses pratiques et son histoire. Il est une des expressions de sa vocation coopérative, pleinement solidaire de ses parties prenantes et des territoires où le Groupe développe son action. Sa politique de relations humaines, l'intensité de ses recrutements, l'étendue des formations auxquelles ont accès ses collaborateurs, reflètent de longue date cet engagement de long terme.

Le mécénat du Groupe Banque Populaire est porté par sa Fondation d'entreprise qui joue un rôle de découvreur de talents dans trois domaines d'intervention. Elle apporte un soutien décisif à de jeunes artistes aux prémices de leur carrière. Elle donne corps à des projets de vie ou de création d'entreprise initiés par de jeunes handicapés, volontaires et imaginatifs. Au cours des dix dernières années, 70 % des projets financés ont été menés avec succès, taux nettement supérieur à la moyenne des créations d'entreprises, grâce à l'engagement et à la compétence des lauréats. Enfin, la Fondation soutient depuis 2004 des projets amenés par des associations de préservation ou d'enrichissement du patrimoine de la mer et de l'eau douce.

En 2005, la Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire a distingué dix jeunes musiciens (compositeurs, pianistes, clarinetiste, violoncelliste, flûtiste, violoniste et un quatuor à cordes). Elle a financé dix-neuf projets portés par des handicapés et dix opérations d'enrichissement du patrimoine aquatique et maritime national. La Fondation accompagne ses lauréats dans la durée, le plus souvent pendant trois années consécutives.

Une forte implication de Natexis Banques Populaires

L'engagement du Groupe Banque Populaire en faveur du développement durable est également porté par sa filiale cotée, Natexis Banques Populaires. La mise en place fin 2004 d'une équipe dédiée, réunissant des spécialistes dans les domaines social, environnemental ou dans la gestion d'actifs, a permis une large sensibilisation des collaborateurs et une intégration progressive dans les métiers.

Ce projet a été décliné par de nombreuses filiales, en coordination avec le Groupe Banque Populaire.

Un engagement reconnu

Noté pour la troisième année consécutive par l'agence de notation Vigéo, Natexis Banques Populaires a vu sa notation progresser de manière significative entre 2004 et 2005. La banque a nettement évolué dans tous les domaines, et se place parmi les leaders du panel de banques sur le thème des ressources humaines, de la relation avec les clients et fournisseurs, ou de l'investissement dans la société civile. La banque fait également partie de l'indice « ASPI Eurozone », qui répertorie les 120 sociétés de la zone euro affichant les meilleures performances selon les critères de responsabilité sociale et environnementale définis par Vigéo.

Depuis 2002, la gamme Fructi ISR bénéficie de la confiance renouvelée du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) qui lui accorde, chaque année, son label.

Une analyse crédit enrichie

Depuis juillet 2005, une annexe environnementale a été mise en place dans les comités de crédit pour étudier l'impact environnemental des projets de financement. Renseignée quel que soit l'enjeu financier, elle permet de porter un regard attentif

sur le niveau d'impact du projet (A, B ou C en fonction du secteur ou du pays), le respect de la réglementation, les conclusions du rapport environnemental, les risques d'opposition au projet. Grâce à cette annexe, systématiquement remplie par les chargés d'affaires qui ont bénéficié à cet effet d'une formation, l'étude des impacts environnementaux est devenue une composante à part entière de l'analyse des projets.

Une éco-gestion renforcée

Le périmètre de suivi des consommations (eau, énergie, matières premières etc.), jusque-là limité aux immeubles centraux, s'est élargi avec l'intégration en 2005 des filiales et des établissements en région.

En 2005, 2 400 collaborateurs de Natexis Banques Populaires ont emménagé dans le nouvel immeuble d'exploitation de 50 000 m² situé à Charenton-le-Pont : « Liberté 2 ».

Un site intranet dédié a été créé à l'occasion du déménagement, avec des réponses aux questions des collaborateurs, une description du nouvel immeuble, les modalités pratiques pour le déménagement, les mesures concrètes favorisant le transport, le logement, etc. Un dépliant d'information a également été diffusé à l'ensemble des salariés et 120 visites du nouvel immeuble ont été organisées, permettant à 1 200 collaborateurs de découvrir le site avant leur déménagement.

« Liberté 2 » a été conçu pour offrir les meilleures conditions de confort à ses occupants, tout en minimisant l'impact de son exploitation sur l'environnement. Il répond par ailleurs à certains critères du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale).

En adhérant au club « Planète gagnante de l'ADEME », Natexis Banques Populaires a par ailleurs relayé la campagne de communication de l'ADEME « Economie d'énergie, faisons vite, ça chauffe ». L'objectif est de sensibiliser le grand public aux dérèglements climatiques engendrés par les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'inciter à la maîtrise de l'énergie. Natexis Banques Populaires a ainsi informé ses collaborateurs des conséquences des comportements quotidiens des particuliers, responsables pour moitié des émissions de GES. En modifiant individuellement leurs modes de déplacement, de chauffage ou d'éclairage, à la maison ou au bureau, ils ont des moyens d'action significatifs. Le test Climact diffusé sur le site intranet de la banque a permis aux collaborateurs de mesurer en quelques minutes leurs propres émissions de GES et les gestes permettant de les diminuer.

Natexis Banques Populaires a également lancé l'opération « Gestes verts ». Un questionnaire adressé aux collaborateurs a permis de recueillir leurs propositions pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Les gestes verts retenus pour 2006 concernent la généralisation du tri sélectif, l'étude d'un système de co-voiturage et le développement des achats de produits verts.

En référence aux engagements pris fin 2004, la banque a intégré des critères de développement durable dans ses différents appels d'offres. Cette démarche est maintenant appliquée de manière systématique par la direction Achats. La banque a

Banque Populaire Atlantique : un nouveau siège HQE* pour le Groupe Banque Populaire

Le siège de la Banque Populaire Atlantique est le deuxième bâtiment du Groupe Banque Populaire, après celui de Sausheim dans le Haut-Rhin, à s'inscrire dans une démarche HQE*.

Plusieurs innovations ont permis d'atteindre ces objectifs. La double façade elliptique extérieure garantit tout à la fois une excellente isolation acoustique, le confort thermique à l'intérieur des bureaux et un éclairage naturel maximum. Le vitrage feuilleté extérieur et le double vitrage intérieur isolant permettent de s'adapter aux différentes conditions climatiques.

Cette « double peau » crée en effet un espace tampon réchauffé en hiver et une ventilation naturelle en été, entraînant des économies d'énergie. Dans les deux situations, l'air chaud est dirigé par convection vers les zones froides, ce qui améliore encore le système. Les stores augmentent l'isolation et la protection des utilisateurs le soir et le week-end. Ils améliorent l'efficacité de la double peau et conséquemment les économies d'énergie. La gestion centralisée des équipements techniques contribue à optimiser les consommations d'énergie.

Les toitures-terrasses du siège social et du parvis sont végétalisées pour retarder le ruissellement des eaux de pluie, elles-mêmes rejetées dans un vaste bassin « tampon ». Ces dispositions répondent à la nouvelle loi sur l'eau en matière de gestion des eaux pluviales.

L'entretien et la maintenance ont été intégrés au processus de conception dans le but d'assurer une gestion efficace des équipements.

* Haute Qualité Environnementale

bénéficié pour ce faire de l'expertise du département « éco-conception et consommation durable » de l'ADEME, permettant de sélectionner des produits de moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Les éco-labels officiels ont été, dans ce cadre, largement valorisés. En matière de publications commerciales, par exemple, la banque a choisi de faire appel à des imprimeurs référencés Imprim'vert, d'utiliser des encres végétales, et de remplacer tous les vernis ou pelliculages précédemment utilisés par du vernis acrylique. La banque a également retenu des enveloppes recyclables et labellisées NF Environnement pour l'envoi des différents relevés clientèle, ainsi que des cartouches recyclées pour ses imprimantes.

Pour l'ensemble des activités de Coface, une direction de la Déontologie et du Développement durable a été créée en 2005. Elle a pour mission d'évaluer l'état des pratiques de Coface au regard de valeurs se référant au développement durable, de proposer des actions de progrès dans les domaines où cela s'avérerait nécessaire, et de traduire les engagements pris par la société au niveau de chaque collaborateur, via l'élaboration d'un code de conduite partagé par les salariés de Coface dans ses 58 pays de présence directe.

Un engagement sur tous les fronts du développement durable

Sensibiliser et informer les parties prenantes au développement durable est un enjeu majeur. La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992 a accordé, dans son Agenda 21, une forte priorité au rôle de l'éducation dans la réalisation d'un développement qui respecterait et protégerait le milieu naturel. Elle a mis l'accent sur le nécessaire processus d'orientation ou de réorientation de l'éducation afin de favoriser les attitudes respectueuses de l'environnement.

Largement impliquées dans leur environnement, plusieurs Banques Populaires ont pris l'initiative d'une pédagogie active qui a attiré l'attention.

La Banque Populaire d'Alsace a ainsi organisé la cinquième édition des Trophées de l'Environnement pour l'année scolaire 2005-2006, en partenariat avec la CASDEN Banque Populaire, l'Académie de Strasbourg et le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace. Ce concours, ouvert aux classes de 6^e, 5^e et 4^e, a pour thème « La préservation des liens avec l'environnement dans le cadre d'une problématique locale ». Les participants illustrent ce sujet à leur manière en réalisant une mini-exposition de trois ou quatre panneaux. Ce travail permet aux enseignants d'aborder, dans un cadre transdisciplinaire, l'éducation au développement durable. Le jury est composé de représentants de l'Education Nationale, de la CASDEN Banque Populaire, du Rectorat et de la Banque Populaire d'Alsace.

La CASDEN Banque Populaire, partenaire privilégié des personnels de l'Education nationale, travaille avec des équipes pédagogiques sur la réalisation d'un certain nombre d'expositions visant à mobiliser le corps enseignant sur l'éducation au développement durable. En 2005, ont ainsi été conçues plusieurs expositions sur « l'Elargissement de l'Union Européenne » comme carrefour de l'éducation et de la formation ou « Les Quatre Saisons du Temps ».

Dans le même objectif pédagogique, la Banque Populaire des Alpes et la Banque Populaire Loire et Lyonnais ont récemment signé une convention avec RhônAlpénergie-Environnement afin de soutenir deux projets en parallèle. Le premier est un programme d'éducation à l'utilisation de l'énergie destiné aux élèves des classes primaires. Le second propose des services dédiés aux collectivités pour améliorer l'efficacité économique des bâtiments qu'elles ont en gestion. Le bâtiment (habitat et bureaux) représente en effet 40 % de la demande en énergie en Europe.

En octobre 2005, la Banque Populaire Provençale et Corse et la Banque Populaire Côte d'Azur ont organisé à l'Institut Euroméditerranéen des Métiers à Marseille (l'Office français de la Fondation à l'Environnement en Europe) la remise du Grand Prix d'éducation à l'environnement « Pavillon Bleu ». Ce prix a été décerné à Marc Camus, directeur du Port de La Ciotat, qui a élaboré un « kit anti-pollution » destiné aux plaisanciers.

Le Groupe Banque Populaire s'est engagé en 2002 dans un partenariat avec Médecins Sans Frontières (MSF). Deux opérations de sensibilisation aux urgences humanitaires, de soutien à la pratique du parrainage et d'engagement solidaire ont été organisées en 2005. Ont ainsi été présentées dans les agences Banque Populaire de 19 villes l'exposition itinérante « Acteurs d'urgence » et la mini-exposition « Les points chauds de l'aide humanitaire ». Cinq Banques Populaires (Alpes, Atlantique, Bourgogne Franche-Comté, Alsace et Lorraine Champagne) se sont impliquées dans cette démarche qui a rencontré un véritable succès auprès du public. L'exposition « Acteurs d'Urgence » a enregistré près de 26 000 visiteurs, dont 2 400 sont devenus adhérents de Médecins Sans Frontières.

Enfin, à l'occasion de la Semaine du Développement Durable, qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 2005, Natexis Banques Populaires a conçu à l'intention de ses collaborateurs une exposition itinérante sur les grands enjeux du développement durable : définition du concept, urgence de l'engagement, acteurs concernés, incidences sur l'activité bancaire (épargne solidaire, investissements liés au protocole de Kyoto, financement des énergies renouvelables). Cette exposition était proposée sur les principaux sites du Groupe Banque Populaire jusqu'en septembre 2005.

La participation à la lutte internationale contre la délinquance financière

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et la délinquance financière, le Groupe Banque Populaire applique dans toutes ses entités les dispositifs légaux pour déceler et combattre ces agissements dénoncés par le dixième principe du « Pacte global » signé et respecté par le Groupe.

Le « Pacte global » repose sur un partenariat entre les Nations unies, les Organisations Non Gouvernementales, et les milieux d'affaires. Il a pour objectif d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux universels, et de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de la mondialisation.

Au sein de Natexis Banques Populaires, les efforts de prévention de la délinquance financière se sont intensifiés. Les équipes dédiées à cet objectif ont été renforcées et réorganisées, et la formation à la lutte contre le blanchiment a été largement suivie. De plus, des modules de formation spécifiques ont été créés pour certains métiers (Correspondant banking, Corporate France et Financement de matières premières).

Des petits déjeuners d'information « Prévention de la délinquance financière » sont organisés chaque trimestre. Ils réunissent

60 collaborateurs de Natexis Banques Populaires et de ses filiales autour d'un invité, sur un thème précis du blanchiment.

Des outils de surveillance ont été mis en place : un logiciel de filtrage des entités inscrites sur les listes européenne et française au titre de la lutte anti-terroriste a été implanté sur les plates-formes d'échanges des flux. Par ailleurs, la banque a acquis un logiciel d'analyse comportementale, qui permet de détecter les flux suspects au regard de la réglementation anti-blanchiment par paramétrage des comptes Entreprises, correspondants bancaires, particuliers...

Enfin, une fiche d'opération « atypique », c'est-à-dire susceptible de relever de la législation afférente à la lutte contre le blanchiment de capitaux, est transmise le cas échéant à l'équipe de prévention de la délinquance financière, qui effectue les investigations nécessaires et procède éventuellement à une déclaration de soupçon auprès de Tracfin. Une commission de surveillance de la délinquance financière réunit chaque mois les fonctions de contrôle et les représentants des métiers pour examiner tous les dossiers difficiles et mettre le dispositif interne en conformité avec la réglementation.

LES RESSOURCES HUMAINES

Garantir l'emploi

Le Groupe, inscrivant sa politique de ressources humaines dans une logique de gestion prospective des compétences, a décidé de donner la priorité à l'emploi. En contrepartie, chaque collaborateur a la possibilité de développer au mieux ses compétences dans un environnement sécurisé.

■ En 2005, l'effectif du Groupe a de nouveau augmenté, à un rythme légèrement inférieur à celui de l'an passé : + 2,3 % (contre 3 % en 2004). L'effectif actif s'établit à 45 530 collaborateurs, soit un accroissement de 1 021 salariés par rapport à 2004, lié pour l'essentiel au développement organique du Groupe.

Evolution de l'effectif actif ⁽¹⁾ du Groupe Banque Populaire					
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Banques Populaires régionales et CASDEN Banque Populaire	25 218	25 725	26 528	27 054	27 441
Crédit Coopératif		1 425	1 486	1 509	1 548
Total Banques Populaires	25 218	27 150	28 014	28 563	28 989
Crédit Maritime Mutuel			959	918	959
Banque Fédérale des Banques Populaires	430	443	453	463	484
Natexis Banques Populaires et filiales (hors Coface)	7 589	7 681	8 151	8 311	8 590
Coface		3 765	4 076	4 619	4 842
Total Natexis Banques Populaires et filiales	7 589	11 446	12 227	12 930	13 432
Plate-forme informatique ⁽²⁾	807	759	761	770	814
Autres structures ⁽³⁾	767	780	810	865	852
Total Groupe	34 811	40 578	43 224	44 509	45 530

(1) L'effectif actif est l'effectif inscrit sur le registre du personnel à chaque fin de mois, sous contrat à durée indéterminée ou déterminée (y compris les CDI adaptation et retour à l'emploi), en équivalent temps plein. Les agents travaillant à temps partiel et les agents sous contrat à durée déterminée sont donc comptés au prorata de leur temps de travail dans le mois.

(2) 31.12.2002 : réintégration des effectifs du CTR Metz-Troyes dans ceux de la Banque Populaire Lorraine Champagne.

(3) SBE (MA Banque, ex-SBE), BICEC, CAR-IPBP, Click & Trust, détachés à statut bancaire dans les filiales Bred Banque Populaire, Cofilease, M+X filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

■ Les Banques Populaires, qui regroupent les Banques Populaires régionales, CASDEN Banque Populaire, le Crédit Coopératif et le Crédit Maritime Mutuel (établissement affilié), représentent 29 948 salariés, en hausse de 1,6 % sur un an (1,7 % l'an passé).

L'année 2005 a enregistré une nouvelle fusion de Banques Populaires régionales (Banque Populaire du Midi et Banque Populaire des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Ariège), portant à 11 le nombre de fusions sur ces six dernières années, pour une taille moyenne des nouvelles banques de 1 500 collaborateurs.

L'année a également été marquée, au niveau de la banque de proximité, par le reclassement des 41 collaborateurs de la Société Centrale du Crédit Maritime, suite à l'adossement de ses caisses régionales aux

Banques Populaires. La démarche de mobilité mise en œuvre par le Groupe a permis d'offrir à la quasi-totalité des collaborateurs une solution concrète d'évolution professionnelle en son sein.

■ Au niveau de la banque de financement, d'investissement et de services du Groupe, l'effectif de l'ensemble « Natexis Banques Populaires et filiales », soit 13 432 salariés, enregistre une progression annuelle de 3,9 %, plus forte que celle observée pour l'ensemble du Groupe (2,3 %). On observe des transferts d'effectifs au sein de cet ensemble, qui se concrétisent notamment au niveau des filiales françaises (Natexis Paiements, + 154 salariés en un an, Natexis Investor Services, arrivée d'environ 60 salariés). Par ailleurs, la croissance des effectifs de Coface à l'étranger se poursuit (+ 269 salariés en un an).

Evolution de l'effectif actif de Natexis Banques Populaires					
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Maison mère	4 349	4 375	4 391	4 434	4 395
Filiales France (hors Coface)	2 612	2 616	2 698	2 739	2 979
Effectif à l'étranger (hors Coface) ⁽¹⁾	628	690	1 062	1 138	1 216
Coface France		1 921	1 872	2 217	2 171
Coface à l'étranger		1 844	2 205	2 402	2 671
Total Natexis Banques Populaires	7 589	11 446	12 227	12 930	13 432

(1) Incorporation de Natexis Bleichroeder New York.

Conséquence de la croissance organique et des acquisitions hors de France (chez Coface) de Natexis Banques Populaires, les effectifs du Groupe à l'étranger continuent d'augmenter

avec 335 salariés supplémentaires (+ 8,2 %). Présents dans 68 pays, les effectifs du Groupe se répartissent de la façon suivante, par zone géographique.

Effectif du Groupe à l'étranger						
	31/12/2003		31/12/2004		31/12/2005	
Afrique	668	17,5 %	716	17,5 %	780	17,6 %
Europe	2 105	55,3 %	2 301	56,4 %	2 470	56,0 %
Asie	371	9,7 %	406	9,9 %	444	10,0 %
Amérique du Nord	552	14,5 %	480	11,8 %	499	11,3 %
Amérique du Sud	110	3,0 %	178	4,4 %	226	5,1 %
Total	3 807	100 %	4 081	100 %	4 419	100 %

Sur les 4 419 salariés travaillant à l'étranger, 60 % appartiennent au réseau Coface, 27 % à Natexis Banques Populaires, et 13 % à la filiale du Groupe au Cameroun (BICEC). La part des salariés travaillant à l'étranger représente désormais 9,7 % de l'effectif contre 1,7 % en 1998.

Attirer, intégrer, fidéliser

La relève des générations continue de doper les recrutements. Suivant son orientation de gestion des ressources humaines, le Groupe Banque Populaire conjugue plusieurs principes fondamentaux : attirer, intégrer et fidéliser. Autant d'axes forts dans les missions des directions des Ressources humaines de ses établissements.

■ En 2005, le Groupe Banque Populaire a accueilli, en France, plus de 4 000 nouveaux collaborateurs en contrat à durée indéterminée, dont 27 % de cadres. Parmi ces nouveaux collaborateurs, un sur deux est une femme. En ce qui concerne les seules Banques Populaires régionales, les 2 500 recrutés en 2005 ont rejoint à 82 % le réseau d'exploitation. Cette politique de recrutement active permet d'assurer la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences.

La tendance au rajeunissement de la pyramide des âges du Groupe observée depuis 1998 se poursuit : la part des moins de 25 ans représente 41 % des nouveaux recrutés. Anticipant sur les départs futurs, le Groupe œuvre depuis plusieurs années au rééquilibrage de sa pyramide des âges : les moins de 35 ans représentent désormais 34 % de l'effectif contre 30 % en 2001. En parallèle, la politique du Groupe en matière d'embauche vise à « qualifier » les recrutements. En 2005, le Groupe a embauché 39 % de diplômés « Bac + 4 » et plus, alors que ceux-ci ne représentent que 23 % de l'effectif global.

■ Dans sa recherche de jeunes talents, le Groupe Banque Populaire et ses établissements développent une politique de présence soutenue auprès des étudiants et jeunes diplômés (participation à plus de 250 manifestations auprès d'écoles cibles et d'universités sur l'année). En 2005, son site de recrutement internet affichait en moyenne 160 annonces en ligne. Le Groupe continue de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle avec plus de 4 600 stagiaires écoles accueillis en

2005. Il manifeste son soutien à l'alternance (433 apprentis et 291 contrats de qualification au 31 décembre 2005), avec la signature par le Président Philippe Dupont, le 7 octobre 2005, de la Charte de l'apprentissage pour les entreprises du CAC 40 et les grandes entreprises privées et publiques.

■ « Changer de vie, sans changer de Groupe »

L'accompagnement des mobilités internes et, corrélativement, la communication sur les métiers du Groupe ont été renforcés en 2005. Tout est mis en œuvre pour fidéliser les collaborateurs qui bénéficient d'une information complète sur la diversité des métiers offerts par le Groupe et les passerelles existant entre les différents métiers (d'autant que l'extension du périmètre du Groupe entraîne l'apparition de nouveaux métiers). L'opération « Perspective Métiers » s'est poursuivie en 2005 avec l'organisation de deux journées de rencontres dédiées aux collaborateurs des entreprises de Paris-Région parisienne (27 septembre à Paris), et à ceux des établissements du Grand Est (24 novembre à Nancy), soit au total plus de 360 collaborateurs. Avec la mobilité, « Changer de vie, sans changer de Groupe », c'est donc bien une réalité dans le Groupe Banque Populaire, comme l'indique le guide du même nom diffusé en 2005 aux directions des Ressources humaines des établissements.

Développer les compétences, optimiser les capacités professionnelles des salariés

Le Groupe Banque Populaire a une forte tradition d'investissement dans la formation de ses salariés. Il s'efforce de mettre en œuvre une politique permettant à ses collaborateurs de développer leurs compétences en fonction de leurs attentes et des besoins opérationnels du Groupe.

En 2004, le Groupe Banque Populaire a ainsi dispensé 1 509 691 heures de formation à plus de 33 300 collaborateurs, soit 87,5 % des salariés. Il a consacré 6,2 % de sa masse salariale à la formation, un budget allant bien au-delà de ses obligations légales.

■ En liaison avec son Plan Annuel d'Action Commerciale et de Communication, le Groupe continue de renforcer les compétences commerciales de sa force de vente sur ses différents

marchés à travers les actions fédérales ; citons notamment Cibl'entreprise (1 320 formés depuis la création du programme), la gamme Gestion de patrimoine (700 formés ces quatre dernières années), Cœur de l'épargne financière (330 formés aux fondamentaux), Professions libérales réglementées (démarrage en mars 2005, démultiplication en cours dans les banques) et la qualification à l'international (plus de 150 spécialistes formés). De nouvelles actions sont prévues en 2006, à destination notamment des conseillers de clientèle Agriculteurs et Professionnels.

En parallèle, le Groupe continue d'encourager ses collaborateurs dans l'enseignement professionnel bancaire comme un des moyens de développement de leur potentiel (143 nouveaux lauréats en 2005, soit 23 % des diplômés de la profession).

■ L'année a été marquée par la mise en place progressive de la réforme de la formation et par le démarrage des réflexions stratégiques pour une politique de formation Groupe renouvelée, avec la création d'une commission fédérale dédiée. Présidée par Bernard Jeannin, Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, celle-ci met l'accent sur les nouveaux enjeux de la formation tout au long de la vie, au service du développement des compétences et de la stratégie de l'entreprise. Elle définit cinq pistes de populations prioritaires : les cadres dirigeants, les cadres à potentiel, l'encadrement de proximité, les seniors, les jeunes recrues.

Dans un contexte réglementaire en forte évolution, le Groupe a poursuivi son effort de renforcement du dispositif anti-blanchiment. La nouvelle formation contre le blanchiment de l'argent et le terrorisme, élaborée par la Fédération des Banques Françaises, a été diffusée auprès des collaborateurs des agences et des services.

■ De nouveaux outils de formation au service des compétences ont été développés. Le Groupe se dote d'une plateforme de formation à distance pour ses 45 500 salariés. Baptisée « e-tinéaires », celle-ci va permettre d'améliorer le développement des compétences des collaborateurs, grâce notamment à des parcours de professionnalisation dédiés. Les modules de formation à distance accessibles prochainement par internet constituent une composante importante du dispositif de formation par leur polyvalence et leur disponibilité. Dans le même esprit, le Groupe a créé en juin 2005 un premier portail métiers, spécialisé dans la gestion de patrimoine.

Assurer la relève des dirigeants

Le Groupe Banque Populaire cultive la diversité des profils des hommes et des femmes qu'il emploie, tout en cherchant à valoriser au mieux leurs talents. Attentif à la formation des futurs cadres dirigeants du Groupe, il s'attache à développer et à actualiser en permanence un ensemble d'actions managériales.

En 2005, de nouveaux modules de formations ont été proposés pour les cadres dirigeants dans le cadre du cycle Executive's. Le programme Mastership, destiné aux responsables d'encadrement, s'est quant à lui poursuivi, portant à plus de 3 000 le nombre total de bénéficiaires depuis sa création.

Une nouvelle promotion du Centre de Perfectionnement au Management destiné aux futurs cadres dirigeants du Groupe a été lancée en octobre 2005, portant à 410 le nombre de cadres ayant suivi ce cycle.

Le Groupe encourage également le perfectionnement de ses dirigeants et l'échange de réflexions. Plus de 110 Présidents, Directeurs généraux et Vices-Présidents ont bénéficié d'une formation sur des thèmes d'actualité. La troisième Université des dirigeants du Groupe a réuni 350 participants autour du thème « Société et performance ». Ces rencontres, temps d'échange privilégié, constituent l'une des clés d'un enrichissement mutuel.

Evoluer dans les modes de gestion RH

C'est au travers de la gestion des ressources humaines que l'effort pour la contribution au développement durable est le plus significatif. La taille des entreprises du Groupe et les enjeux auxquels elles se trouvent confrontées (démographie, professionnalisation accrue...) conduit à revisiter les rôles et moyens d'action de la fonction RH.

Une démarche spécifique « Organisation et performances RH » a ainsi été initiée courant 2005, en vue d'améliorer la qualité des services dans ce domaine. Les premières conclusions visent à sensibiliser la « communauté RH » pour accroître la performance de la fonction et son implication dans la stratégie des entreprises.

En parallèle, la mise en œuvre de la gestion prospective des compétences, porteuse d'une approche dynamique des ressources humaines, se poursuit dans les établissements. Après le « Socle commun de compétences-clés » livré en 2004, les entreprises du Groupe ont bénéficié en 2005 d'un nouveau dispositif commun sur « l'Entretien annuel d'évaluation », qui intègre les exigences de la réforme de la formation et de la gestion prospective des compétences. L'année a également été marquée par la création d'un Observatoire des métiers Groupe.

Dans le même temps, la modernisation du système d'information « Ressources humaines » du Groupe a franchi une nouvelle étape avec la fin de la mise en place de l'architecture prévue il y a cinq ans, et le démarrage en parallèle des actions de la nouvelle architecture cible 2010.

Motiver les collaborateurs

Le Groupe s'attache autant que faire se peut à créer les conditions les plus favorables à la motivation de ses collaborateurs par une politique de rémunération attractive, conduite conjointement par les dirigeants de Ressources humaines et les managers de proximité.

Rémunération

Au sein du Groupe, le niveau moyen brut des rémunérations annuelles est dans l'ensemble comparable à celui de la profession bancaire. Il est composé à 92 % du salaire conventionnel, le reste constituant la partie variable de la rémunération.

De façon générale, l'évolution des salaires dépend en grande partie de la politique salariale décidée par chaque établissement, les entreprises du Groupe ayant l'entière responsabilité de la rémunération de la performance individuelle ou collective. Les mesures générales relèvent de la branche ou du Groupe et se négocient en fonction de critères relatifs à l'environnement économique et social ou concurrentiel. En 2005, un accord salarial a été signé avec trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, SNB) au niveau du Groupe. Il attribue à tous les salariés relevant de la

convention collective de la banque une augmentation pérenne du salaire annuel conventionnel à hauteur de 1,8 %, assortie d'un plancher de 450 euros.

Dans la continuité de l'an passé, il faut noter la part significative de la rémunération variable (participation, intéressement, indemnités et primes, abondement de l'entreprise), qui introduit progressivement une relation entre une partie des rémunérations et l'obtention des résultats individuels ou collectifs. En 2004, la part de la rémunération variable est estimée en moyenne à 29,4 % des salaires versés.

Compléments salariaux en 2004

	Montant (milliers d'euros)	% des salaires versés
Intéressement	115 542	10,0 %
Participation	78 653	6,8 %
Indemnités, primes	126 672	10,9 %
Abondement	20 335	1,7 %
Total	320 867	29,4 %

Les dispositifs complémentaires

La quasi-totalité des Banques Populaires, Natexis Banques Populaires et la plupart de ses filiales, ainsi que la Banque Fédérale des Banques Populaires disposent d'accords d'intéressement, d'accords de participation et de Plans Epargne Entreprise.

Intéressement

Tous les accords d'intéressement du Groupe prévoient des formules de calcul liées aux résultats. La grande majorité des accords fondent l'intéressement sur des critères de développement des parts de marché, ainsi que sur la rentabilité par accroissement des fonds propres.

La productivité, mesurée par l'amélioration du coefficient d'exploitation, et la sécurité, mesurée par la diminution des

provisions et du nombre d'entrées en contentieux, sont également des critères retenus par les accords d'intéressement des Banques Populaires. En outre, plus de la moitié des accords d'intéressement lient l'existence même de l'intéressement à la réalisation d'un objectif en général de rentabilité de la banque et qui constitue un seuil de déclenchement : progression du résultat brut d'exploitation, mise en réserve atteignant un certain montant, progression de la rentabilité des fonds propres, etc.

La répartition se fait majoritairement en proportion des salaires. Quelques entreprises du Groupe pratiquent une répartition égalitaire, mais beaucoup de banques utilisent les deux critères avec des proportions variables.

Montants de l'intéressement sur 5 ans

En milliers d'euros	2000	2001	2002	2003	2004
	87 740	96 128	85 960	98 595	115 542

Participation

Les entreprises du Groupe n'ont pas toutes retenu la formule de calcul légale. Parmi celles qui ont une formule de calcul dérogaire, certaines abandonnent le coefficient de 1/2, d'autres diminuent le pourcentage de rémunération des capitaux. Quelques entreprises ont une formule de calcul différente et fixent directement le montant de la participation à un pourcentage du bénéfice fiscal ou comptable.

font en général avec un pourcentage différent par tranche de versement, les sommes inférieures à 150 euros ou 300 euros pouvant être dans certains cas abondées jusqu'à 100 %. La moitié des collaborateurs du Groupe sont adhérents au plan épargne de leur entreprise.

Plan Epargne Entreprise

La plus grande partie des PEE sont mis en place dans les entreprises du Groupe par accord collectif. Les entreprises qui abondent les versements volontaires et/ou l'intéressement le

Poursuivre un dialogue social serein et intensif

Le Groupe entretient de longue date un dialogue social de qualité. Les relations sociales se tissent à trois niveaux : la branche, le Groupe et les établissements.

■ Membre associé de l'Association Française des Banques (AFB), le Groupe participe activement aux négociations de branche. Cette implication se trouve renforcée avec la nomination de son directeur des Ressources humaines, en qualité de Président de la Commission paritaire de la Banque depuis le 1^{er} septembre 2005.

L'année 2005 a été marquée par la signature de plusieurs accords de branche dans le domaine de la formation, des salaires et des retraites. Concernant ce dernier thème, l'accord sur les retraites professionnelles bancaires du 25 février 2005 a permis notamment de traiter les questions en suspens relatives au statut de la Caisse de Retraite de la profession bancaire (gestion du reliquat des droits à retraite constatés au moment où le secteur bancaire a rejoint l'Agirc et l'Arco). Cet accord devra être transposé dans le Groupe.

L'accord du 29 mars 2005 autorise désormais l'employeur à mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 65 ans, dès lors qu'il dispose du nombre d'années lui permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein. Cet accord comporte des contreparties financières et en termes d'emploi et de formation, ainsi que des garanties en termes de procédures.

Dans le domaine des salaires, l'accord du 4 février 2005 sur les salaires minima de branche a également modifié l'indemnité de départ à la retraite en introduisant une majoration au-delà de 30 ans d'ancienneté. Enfin, la branche a signé le 8 juillet 2005 l'accord sur « la formation tout au long de la vie dans les banques ». Élément structurant de la politique professionnelle de la formation, ce texte introduit des avancées pour la formation des salariés dans la banque, dont le Droit individuel à la formation (DIF) et la validation des acquis de l'expérience.

■ Au niveau du Groupe, le dialogue social s'est traduit par de nombreuses réunions avec les partenaires sociaux nationaux des différentes instances de négociation et d'échanges, en moyenne deux rencontres par mois.

La signature, le 2 mai 2005, de l'accord sur les salaires (augmentation pérenne de 1,8 % des salaires conventionnels) a permis d'apaiser les tensions qui étaient apparues sur le terrain au printemps.

Au début de l'automne, les partenaires sociaux sont convenus de revoir l'ensemble des instances Groupe dans le cadre de la renégociation de l'accord en vigueur. L'objectif est d'apporter plus de rationalité au regard des attributions respectives des instances et des moyens mis par le Groupe au service du dialogue social. La négociation s'est également engagée sur la réforme de la Caisse Autonome de Retraite (CAR) des Banques Populaires pour se mettre en conformité avec la loi Fillon sur les retraites.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'accord de branche, le Groupe a entrepris d'adapter l'accord sur l'emploi et la formation

professionnelle du 1^{er} décembre 2003 aux évolutions législatives et réglementaires intervenues en 2004 et 2005.

En parallèle, le Groupe se donne les moyens de faire face à l'abondance des nouveautés réglementaires et à l'exigence de leurs calendriers d'application (1^{er} janvier 2006). Dans ce cadre, il organise des réunions d'information et d'appropriation sur les nouvelles réformes, notamment l'assurance maladie (loi du 13 août 2004) et la loi sur le handicap du 11 février 2005. Par ailleurs, il développe de nouveaux services afin de professionnaliser davantage les managers de proximité dans leur dimension de gestion des ressources humaines.

■ Au niveau local, le dialogue social est sans cesse enrichi. Les partenaires sociaux concluent régulièrement des accords ouvrant aux salariés le bénéfice de dispositions financières ou sociales (intéressement, participation, durée du travail, santé...). Ils sont par ailleurs confrontés à de nouvelles obligations de négociation, notamment dans le cadre de l'égalité professionnelle ou de la santé au travail.

L'ENVIRONNEMENT ET LA SOLIDARITÉ

Sur les terrains du financement et de l'aide aux projets de préservation de l'environnement, comme sur celui de l'économie solidaire, le Groupe Banque Populaire met en pratique ses valeurs et son savoir-faire.

Au niveau national, le Groupe Banque Populaire est le premier acteur bancaire dans le financement du développement durable auprès des particuliers et des entreprises dans ses composantes solidaire et environnementale.⁽¹⁾ Son réseau est fortement impliqué dans la distribution de produits d'épargne solidaire et le financement de projets solidaires, en direct ou en reversant les dons issus des produits de partage à des associations ou acteurs financiers solidaires.

Numéro un du marché de l'épargne solidaire en France

En 2005, le Baromètre Finansol relève une nouvelle fois le rôle premier du Groupe Banque Populaire dans la finance solidaire en France. Ceci est le fruit de l'action conjuguée de plusieurs entités du Groupe : Natexis Banques Populaires, les Banques Populaires régionales et le Crédit Coopératif.

Le Groupe Banque Populaire est ainsi la première banque en France pour la mobilisation de l'épargne solidaire, grâce notamment aux efforts de différentes entités telles que Natexis Asset Management, Natexis Interépargne, le Crédit Coopératif et la Banque Populaire d'Alsace. La NEF, établissement financier rattaché au Crédit Coopératif, est le premier acteur solidaire national à mobiliser de l'épargne solidaire (63 millions d'euros en 2004), à travers 8 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol.

Cette position de leader est confortée par la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais, structure rattachée au Crédit Coopératif et premier acteur financier régional en terme de mobilisation de l'épargne solidaire, avec trois produits d'épargne solidaire labellisés Finansol.

Le Groupe Banque Populaire a été partenaire de la Semaine de l'épargne solidaire en Ile-de-France. En effet, le Crédit Coopératif, Natexis Asset Management et Natexis Interépargne ont participé à la 4^e édition de la Semaine de l'Épargne Solidaire organisée par Finansol, qui s'est déroulée fin 2005 en Ile-de-France. Cette opération visait à faire mieux connaître au grand public les atouts et les mécanismes de l'épargne solidaire, et à présenter des projets concrets soutenus grâce à ce type d'investissement : activités d'insertion et de création d'emplois, activités relatives au logement solidaire, aux énergies renouvelables... Les entités du Groupe Banque Populaire participant à cette manifestation ont relayé l'information auprès de leurs clients en épargne salariale

et collaborateurs, en les conviant à des conférences sur le thème de l'épargne salariale solidaire.

Le Crédit Coopératif, par ailleurs, avec onze produits d'épargne solidaire bénéficiant du label Finansol⁽²⁾, et la Banque Populaire d'Alsace, avec le livret CODEVair, font du Groupe Banque Populaire l'acteur qui propose le plus grand choix de produits d'épargne solidaire au niveau national. Pour mieux répondre aux épargnants, le Crédit Coopératif ne cesse d'innover en proposant une large gamme de produits d'épargne solidaire (livrets, Fonds Communs de Placement, comptes courants...), qui bénéficient à un nombre croissant d'organismes solidaires.

En 2004, les encours concernés ont connu la croissance la plus importante du secteur (+30 %, contre 14 % pour la moyenne du secteur de l'épargne solidaire).

Natexis Interépargne est le leader en France de l'épargne salariale. Il représente également l'établissement le plus engagé dans la promotion de l'épargne solidaire auprès des entreprises.

Sur ce segment de marché, qui représentait 613 millions d'euros fin 2004, dont 130 millions d'euros en épargne salariale solidaire, Natexis Asset Management et Natexis Interépargne occupent une position de leader avec pas moins de 93 millions d'euros d'encours d'épargne salariale solidaire sous gestion au 31 décembre 2004, soit 71 % de part de marché. Les encours gérés ont encore nettement progressés en 2005 pour atteindre 150 millions d'euros.

Cette position de premier plan résulte du savoir-faire complémentaire des deux filiales de Natexis Banques Populaires.

Natexis Interépargne a mis en place une formation spécifique sur l'épargne solidaire à l'intention des entreprises et de leurs salariés. Il oriente actuellement l'épargne qu'il collecte vers trois organismes financiers solidaires : Adie, Habitat et Humanisme, et France Active.

Au niveau des Banques Populaires régionales, la Banque Populaire d'Alsace propose depuis 1999 le livret d'épargne CODEVair. Ce produit, labellisé Finansol, contribue à la collecte d'épargne solidaire en faveur de la protection de l'environnement. Fin 2005, la Banque Populaire des Alpes et la Banque Populaire Loire et Lyonnais ont également adhéré à cette démarche.

Numéro un du microcrédit en France

Les personnes en situation de fragilité ont un accès très difficile au crédit bancaire, ce qui tend à aggraver encore leur situation. Le microcrédit apporte une solution opérationnelle à ces difficultés.

Parmi les leviers qui permettent l'amélioration de l'accès au crédit, la garantie est un dispositif essentiel. Le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale a créé un fonds de garantie dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale pour faciliter le microcrédit, avec toute la vigilance qui s'attache à la nécessaire prévention des situations de surendettement.

(1) Sources : Adie et Finansol.

(2) Le label Finansol permet d'identifier les produits d'épargne solidaire. Il garantit la transparence, l'éthique et la solidarité des produits d'épargne qu'il distingue.

Le fonds de cohésion sociale, doté par l'Etat sur cinq ans et géré par la Caisse des dépôts et consignations, concerne deux types de prêts : le microcrédit professionnel favorisant la création d'activités et d'entreprises par ou pour des personnes en difficulté, et les crédits sociaux facilitant l'insertion sociale et professionnelle de particuliers à faibles revenus.

Depuis le 22 novembre 2005, le Groupe Banque Populaire est l'un des premiers groupes bancaires à être agréé par le Comité d'orientation et de suivi de l'emploi du fonds (COSEF), pour bénéficier du fonds de garantie dédié aux microcrédits sociaux.

Le Groupe Banque Populaire bénéficie d'un premier engagement du fonds de cohésion sociale, à hauteur de 150 000 € (ce qui permet un volume d'encours de microcrédits sociaux de 1 200 000 €), pour garantir 50 % des concours de prêts dont l'objet doit exclusivement être le financement de micro-projets personnels liés à :

- l'accès au logement, à l'éducation ou à la formation ;
- l'emploi et la mobilité ;
- l'équipement ménager ;
- la famille et autres projets de cohésion sociale ;
- les dépenses consécutives à un accident de la vie (maladie, handicap, chômage, divorce).

Le projet présenté par le Groupe Banque Populaire repose sur le dispositif mis en œuvre par le Crédit Coopératif et sur une première expérimentation par la Banque Populaire des Alpes. Cette reconnaissance de l'engagement du Groupe renforce les actions déjà menées auprès des associations de lutte contre l'exclusion.

Le Crédit Coopératif et l'Unicef France ont également lancé en 2005 un nouveau placement éthique et solidaire. 50 % des revenus annuels distribuables de la Sicav sont ainsi reversés par le souscripteur à l'Unicef, sous forme de don, pour soutenir ses actions internationales en faveur de la scolarisation des jeunes filles.

« Crédit Coopératif Agir Unicef » a reçu le label Finansol, gage de transparence, de sérieux et d'utilisation de l'épargne à des fins solidaires.

Pionnier du financement de l'environnement en France

En 2005, le Groupe Banque Populaire a continué de soutenir les initiatives bancaires dédiées au financement de l'environnement et des énergies renouvelables.

Deux Banques Populaires régionales ont annoncé la création pour 2006 du livret d'épargne CODEVair, dont les fonds collectés sont affectés aux PREVair qui financent les projets immobiliers écologiques. La Banque Populaire Loire et Lyonnais et la Banque Populaire des Alpes sont ainsi les premières banques de la région à proposer, à la fois, un mécanisme d'épargne solidaire entrant dans le cadre du développement durable, et un

Premier prêteur de l'Adie

Le Groupe Banque Populaire est le premier prêteur de l'Adie avec une ligne globale d'utilisation des fonds de plus de 5 millions d'euros.

L'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) est le réseau associatif d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets exclus des circuits classiques de financement. Son but est de financer la création d'entreprise. Le professionnalisme dont l'Adie a fait preuve, tant dans le domaine de la relation avec les porteurs de projet que dans celui de la gestion de ses risques de crédit, a poussé le législateur puis l'autorité de contrôle de la profession bancaire à l'autoriser à délivrer des crédits en direct aux créateurs d'entreprise chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Pour franchir cette étape décisive de son développement, l'Adie s'est tournée vers ses partenaires bancaires, dont le Groupe Banque Populaire, pour assurer son refinancement.

En 2005, la Banque Fédérale des Banques Populaires a facilité les démarches de contribution des Banques Populaires régionales aux antennes locales de l'Adie, ce qui devrait encore contribuer à l'augmentation de l'utilisation des fonds au niveau national.

prêt spécifique dédié au financement des investissements à caractère écologique.

Leur démarche vis-à-vis des clients est relayée par des actions partenariales pour soutenir les initiatives de développement durable régionales. Ainsi, la Banque Populaire Loire et Lyonnais et la Banque Populaire des Alpes ont signé conjointement avec Rhônalpénergie-Environnement une convention de partenariat destinée à favoriser la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie...) en région Rhône-Alpes. Elles apportent leur soutien à deux projets de dimension européenne conduits par l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes. Le premier est un programme d'éducation à l'énergie destiné aux élèves des écoles primaires ; le second a pour objectif de développer des services « d'efficacité énergétique » auprès des collectivités, afin de leur permettre de réduire la consommation d'énergie des bâtiments qu'elles gèrent ou dont elles sont propriétaires.

La Banque Populaire d'Alsace poursuit son partenariat avec le Conseil Régional d'Alsace et l'ADEME Alsace (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), axé sur la distribution de prêts bonifiés écologiques pour l'immobilier du particulier, et pour les chauffe-eau solaires individuels.

Ces démarches ont constitué une innovation au plan national dans le financement de l'environnement. Elles ont permis d'amorcer une réflexion sur le rôle des banques comme relais financiers des politiques publiques de développement durable, et ont mis en avant l'intérêt des prêts bonifiés écologiques pour atteindre les objectifs d'équipement en matériels contribuant à la lutte contre l'effet de serre.

Pour concilier développement régional et environnement, le Crédit Maritime d'outre-mer et la BRED Banque Populaire, en partenariat avec la Coopération Maritime, ont créé une Sofipêche à la Réunion. Baptisé SOFIRUN 2005, ce produit au capital de 4,9 millions d'euros, vise à favoriser l'accès à la propriété de navires neufs, par de jeunes artisans pêcheurs en première installation.

L'efficacité de cette initiative dans son environnement géographique a été soulignée dans la déclaration en faveur de la filière pêche de la Réunion, signée conjointement par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et le Président du Conseil Régional de l'île, en décembre 2005. Ce projet est particulièrement significatif pour la pêche artisanale réunionnaise, qui représente 87 % de la flottille de pêche de l'île et près de 50 % des marins professionnels.

Pour sa part, Natexis Banques Populaires est conscient que sa contribution significative au développement durable repose sur ses métiers (financement, investissement, gestion d'actifs...). Il continue de s'affirmer en 2005 comme un intervenant important dans le secteur des énergies renouvelables (hydraulique, biomasse, éolien), de l'investissement socialement responsable (ISR) et de la solidarité.

Une forte croissance des financements de parcs éoliens

En 2005, Energéco, filiale de Natexis Lease, a participé au financement de 25 fermes éoliennes pour un montant de 99 millions d'euros. Un engagement en forte hausse, comparé aux 18 fermes financées entre 2001 et 2004 pour une enveloppe de 57 millions d'euros. Avec une part de marché de l'ordre de 30 %, Energéco confirme ainsi sa place parmi les leaders français dans l'arrangement et le financement de ce type de projets. Natexis Banques Populaires, pour sa part, a doublé son portefeuille de projets : la banque est intervenue dans le financement de 10 nouveaux parcs éoliens en France, en Espagne, au Portugal, au Maroc, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Ces opérations représentent une capacité totale de 1100 mégawatts pour un montant global d'engagements de 115 millions d'euros.

Natexis Banques Populaires favorise par ailleurs l'émergence du marché des permis d'émissions et de ses dérivés (crédits carbone, projets Kyoto...). A la suite de l'entrée en vigueur en 2005 du protocole de Kyoto, la banque a commencé à se positionner en tant qu'intermédiaire sur le marché des quotas de CO₂. Une équipe dédiée est désormais en mesure d'exécuter sur la Bourse d'Amsterdam, à la demande des clients, des achats/ventes de permis d'émissions négociables.

Natexis Banques Populaires poursuit ses réflexions pour être en mesure de proposer à ses clients un large panel de produits et de services liés à la contrainte carbone, qui vont de l'accompagnement

d'un client concerné par la directive des quotas de CO₂ en France, au financement de projets Kyoto dans les pays émergents.

Afin de sensibiliser les entreprises au thème du réchauffement climatique, Natexis Banques Populaires était également en 2005 signataire du Carbon Disclosure Project, questionnaire adressé par 155 investisseurs aux 500 plus grandes entreprises mondiales pour leur capitalisation boursière, leur demandant les informations dont elles disposent sur leurs émissions de gaz à effet de serre. En 2005, 70 % des entreprises consultées ont répondu au questionnaire, contre 58 % l'année précédente.

Recherche de nouvelles solutions bancaires pour le développement durable

Diminuer l'impact de notre activité sur le réchauffement climatique et l'environnement impose l'essor des technologies innovantes. Accompagner financièrement le développement de ces éco-technologies exige la création ou le renforcement d'instruments financiers dédiés.

Le Groupe Banque Populaire a ouvert la voie avec la création des premiers prêts écologiques bonifiés. Il soutient également des fonds d'investissement dédiés à l'éco-innovation. Natexis Banques Populaires contribue au fonds FCPR 3E – Emertec Energie Environnement, fonds d'amorçage destiné au financement d'entreprises innovantes et à fort contenu technologique dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement. Cinq Banques Populaires régionales contribuent au fonds FIDEME développé par l'ADEME pour le soutien aux énergies renouvelables et entreprises du secteur de l'environnement.

Au-delà de la multiplication d'initiatives ponctuelles, le besoin d'investissement et de financement des équipements écologiques est tel qu'une réflexion globale s'impose sur le financement du développement durable. Ce besoin s'est exprimé au niveau européen dans le cadre du programme ETAP (Eco-Technology Action Plan), qui prévoit le développement de fonds financiers « verts » pour accompagner le développement des solutions techniques écologiques.

Des fonds pour l'éco-innovation seront créés en 2007 dans le cadre d'un projet de Programme pour l'Innovation et l'Esprit d'Entreprise. Une préallocation est consacrée à l'éco-innovation, en soutien à la mise en œuvre du plan d'action pour les éco-technologies (ETAP). Une partie de ces fonds ira à des « instruments financiers » gérés par le Fonds Européen d'Investissement, en partenariat avec des banques et fonds d'investissement.

La proposition de Programme pour l'Innovation et l'Esprit d'Entreprise prévoit également des dispositifs de soutien de l'innovation dans les entreprises, qui reprendront les actions du programme INNOVA lancé par la Commission Européenne (Direction Générale des Entreprises) en 2005. Il s'agit d'instituer des observatoires sectoriels de l'innovation (une dizaine de secteurs ont été identifiés, dont les éco-industries), des réseaux de financement et des outils sectoriels de gestion de l'innovation. Au total, quelque 800 professionnels de l'innovation sont concernés. Dans la période

2007-2013, ces actions devraient bénéficier de fonds supplémentaires, entre autres pour promouvoir l'éco-innovation.

Fort de son expérience pionnière en France avec le livret CODEVair qui permet les financements PREVair, le Groupe Banque Populaire a décidé d'accompagner cette réflexion en renforçant le groupe de travail européen d'EPE (European Partnership for Environment). Ce groupe, présidé par la banque coopérative RABOBANK, travaille avec le Groupe Banque Populaire, les ministères de l'environnement français et néerlandais, l'ADEME et différentes régions européennes comme le Conseil Régional Rhône-Alpes, pour proposer des mesures incitatives au développement des fonds financiers verts.

L'organisation, le 20 avril 2006 à Lyon, d'un séminaire de lancement de ces plates-formes d'échange public-privé, doit permettre d'aider les régions, les départements, les villes, les Banques Populaires, les Chambres de Commerce et les responsables de pôles de compétitivité à se préparer, en réseau, en vue des programmes communautaires 2007-2013 en soutien aux PME porteuses de projets liés à l'éco-innovation et à la gestion des ressources naturelles.

Soutien à l'innovation en Rhône-Alpes

La Banque Populaire des Alpes s'est engagée aux côtés de l'association Énergies Environnement 74 et participera au financement d'une « Maison pour la planète » à Meythet, en Haute-Savoie. Cette construction sera un prototype reproductible de locaux d'immobilier d'entreprise, susceptible de permettre des économies d'énergie considérables.

A travers ce partenariat, la Banque Populaire des Alpes souhaite promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, afin de préserver les ressources et de protéger l'environnement.

Glossaire

Épargne éthique : l'épargnant prend en considération non seulement le rendement du produit, mais aussi des critères extra financiers comme la destination de l'argent collecté (des financements à caractère social ou environnemental, par exemple).

Épargne solidaire : créée à l'initiative de banques coopératives, cette épargne permet de financer des projets considérés comme solidaires par la nature des activités financées, écologiques (tel le livret CODEVair) ou sociales, et ne correspondant pas aux critères de financement classiques. Quand une partie des revenus de l'épargne solidaire est distribuée à une association, on parle de produit de partage solidaire comme, par exemple, le livret CODESOL du Crédit Coopératif. Pour se repérer, l'association FINANSOL, qui regroupe les organismes et personnalités qualifiés des finances solidaires, attribue depuis 1997 un label qui distingue les produits financiers solidaires selon des critères de transparence et de solidarité.

Investissement socialement responsable ou ISR : investissement dans un Fonds Commun de Placement (portefeuille collectif de valeurs mobilières) en considération du comportement responsable des entreprises dans lesquelles le fonds investit l'épargne collective. Exemple dans le Groupe : Natexis Asset Management, engagé depuis 2002 dans l'investissement socialement responsable, propose aujourd'hui une gamme de trois fonds couvrant l'ensemble des classes d'actifs : le fonds actions, Fructi Développement Durable Actions, le fonds obligataire, Fructi Développement Durable Obligations et le fonds monétaire, Fructi Développement Durable Monétaire.

ISR solidaire : Fonds Commun de Placement dont une partie de l'épargne collective (5 à 10 %) est investie dans des projets solidaires de financement sociaux ou écologiques. C'est le cas du fonds Fructi ISR Solidaire.

LE MÉCÉNAT ET LE SPONSORING

Le mécénat

Instrument de mécénat du Groupe – le budget de la Fondation est réparti entre toutes les Banques Populaires régionales, Natexis Banques Populaires et la Banque Fédérale des Banques Populaires – la Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire concentre ses interventions dans trois domaines :

- la culture, en soutenant de jeunes musiciens (instrumentistes classiques et compositeurs) dans la phase de démarrage de leur carrière ;
- la solidarité, en aidant de jeunes handicapés physiques à réaliser leur projet de vie et à mener à bien leur réinsertion professionnelle ;
- la préservation et la rénovation du patrimoine national maritime et aquatique.

L'action de la Fondation s'inscrit dans la durée puisque les lauréats peuvent être aidés pendant trois années consécutives, en fonction du développement de leur projet. Près de 300 lauréats ont ainsi été aidés depuis la création de la Fondation, en 1992.

En 2005, le jury « Patrimoine de l'eau » a sélectionné 10 projets présentés, le plus souvent, par des associations :

- la restauration d'un moulin à eau dans la commune de Réthoville (Manche) ;
- la restauration du circuit d'alimentation en eau du centre culturel « la Borie en Limousin » ;
- la rénovation des bâtiments annexes au phare du Stiff à Ouessant ;
- la remise en état d'une barque de patron qui naviguait sur le canal du Midi ;
- la réalisation d'une exposition sur les côtes françaises au Palais de la Découverte à Paris ;
- la restauration de la roue à aubes (tympan), qui permettait d'alimenter en eau de mer le Salin des Pesquiers à Hyères ;
- la restauration d'une vedette de la police fluviale de Paris du début du 20^e siècle ;
- la reconstruction d'un scute de Loire ;
- la réhabilitation de sites karstiques dans le Quercy, les Causses et les Pyrénées ;
- la rénovation de roues à aubes à l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse).

La rénovation de roues à aubes à l'isle-sur-la-Sorgue

La Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire a sélectionné le projet de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, qui souhaite préserver et exploiter le patrimoine historique et écologique du canal qui l'entoure en y reconstruisant trois roues à aubes, avec pour objectifs :

- d'utiliser l'énergie propre de la Sorgue en reliant une des roues à un générateur, qui permettra de produire l'électricité nécessaire pour illuminer les quais environnants ;
- de conserver le caractère typique de la ville en réinstallant les roues sur leurs emplacements anciens ;
- de revaloriser les métiers d'art liés à l'eau, en confiant la fabrication des roues à un maître-artisan local.

Ce projet a été présenté par le Club Déclic du Pays des Sorgues de la Banque Populaire Provençale et Corse, qui participe à la mise en valeur du patrimoine local et s'inscrit dans l'action que mène la Fondation en faveur du patrimoine de l'eau. Sa subvention couvrira les frais de fabrication des roues et des passerelles d'accès.

De son côté, le jury « Musique » a sélectionné 10 jeunes musiciens (compositeurs, pianistes, clarinettes, violoncellistes, flûtiste, violoniste et quatuor à cordes). L'aide de la Fondation leur permettra de poursuivre leur perfectionnement artistique, en suivant des cours et masterclasses avec de grands maîtres et en participant à des concours internationaux, et d'enregistrer leur premier disque.

Les partenariats noués depuis plusieurs années avec des festivals de musique ont été poursuivis, en collaboration avec les banques du Groupe. Plus de 40 lauréats ont ainsi pu se produire en concert dans des manifestations renommées. De même, la masterclass de Villefavard, dans le Limousin, organisée pour la 6^e année consécutive, a réuni 12 musiciens sous la direction du célèbre pianiste Jean-Claude Pennetier. Avec cette initiative, la Fondation offre à ses lauréats une opportunité exceptionnelle de travailler ensemble et de jouer en formation de musique de chambre.

Une étude réalisée en 2005 sur l'ensemble des lauréats musiciens depuis 1993 a révélé que 93 % ont effectivement réalisé les projets pour lesquels ils avaient sollicité l'aide de la Fondation, et vivent aujourd'hui de leur art et de leur talent.

Dix-neuf lauréats ont été distingués par le jury « Handicapés » pour la qualité de leur projet individuel de réinsertion personnelle ou professionnelle. L'aide de la Fondation leur permet de financer l'acquisition de matériels techniques et informatiques adaptés, la poursuite d'études supérieures et de formations spécialisées, la prise en charge de frais d'entraînement sportif en vue

de compétitions internationales handisport, ou l'installation d'aménagements spécifiques pour des véhicules à usage professionnel.

Selon une enquête réalisée en 2004, près des deux tiers des lauréats depuis 1993 ont réussi leur projet de vie, les causes d'échec étant principalement liées à des problèmes de santé.

Le Groupe Banque Populaire témoigne ainsi de son engagement aux côtés de ceux qui entreprennent et qui portent avec enthousiasme des projets de vie collectifs ou personnels. Plusieurs d'entre eux ont été présentés par des banques du Groupe et par des clubs de sociétaires de Banques Populaires, qui se mobilisent pour donner vie à des initiatives locales.

Les relations avec les banques du Groupe sont facilitées grâce au réseau de correspondants qui a été constitué, en vue d'associer de près les banques aux activités de la Fondation, en jouant un rôle d'apporteur de projets et de candidatures.

Quelques autres initiatives de mécénat au sein du Groupe

De nombreuses actions de mécénat sont entreprises dans les Banques Populaires.

A titre d'exemple, la Banque Populaire Côte d'Azur et la Banque Provençale et Corse se sont engagées aux côtés du Pavillon Bleu, label favorisant les communes du littoral et les ports de plaisance qui ont intégré l'environnement dans leur gestion touristique.

La Banque Populaire Toulouse-Pyrénées a, quant à elle, poursuivi l'action de l'association « Hôpital Sourire » aux côtés de l'ACB (Association des Clients de la Banque). L'objectif est d'accompagner les enfants dans la maladie grâce à la création d'un environ-

nement ludique et culturel. Cette association œuvre depuis 1995 en faveur de 30 000 enfants de la région Midi-Pyrénées hospitalisés chaque année à l'Hôpital des enfants de Toulouse.

La Banque Populaire des Alpes est très impliquée dans le ski alpin de compétition auprès des Comités et des Clubs de ski, témoignant ainsi son attachement et son soutien au monde de la neige. En 2005, elle était partenaire officiel du 50^e Critérium de la Première neige. L'opération « Ta première Coupe du Monde », lancée à cette occasion, permettra à des jeunes de vivre un moment exceptionnel en intégrant une équipe d'organisation du Critérium et en côtoyant les meilleurs skieurs mondiaux.

En 2005, la Fondation Crédit Coopératif a une nouvelle fois coproduit avec des associations le Festival Orphée, premier festival européen « Théâtre et Handicap ». L'objectif de ce festival est de permettre à des artistes en situation de handicap de faire preuve de leurs talents et de leur professionnalisme.

Natexis Banques Populaires a souhaité en 2005 s'engager dans la lutte contre le paludisme, maladie oubliée qui fait plus de 2 millions de morts par an. A ce titre, il a commencé par soutenir; le 25 avril 2005, la Journée franco-africaine de lutte contre le paludisme, organisée par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Plan France. Il a également financé, avec l'appui de ses filiales, un premier programme de sensibilisation et la distribution de moustiquaires auprès des populations concernées au Cameroun.

Par ailleurs, deux projets de lutte contre le paludisme, portés par d'autres ONG, ont été soutenus par Natexis Banques Populaires à la fin de l'année 2005, dont un apporté par un collaborateur de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, Président de l'association « Les enfants de l'Air ». Ce projet permettra de distribuer des moustiquaires et de sensibiliser les habitants des villages situés autour d'Agadez, au Niger.

Enfin, Natexis Banques Populaires poursuit sa politique de mécénat culturel ; dans le cadre de sa politique de mécénat « Patrimoines d'hier, Trésors d'avenir » lancée il y a deux ans. Natexis Banques Populaires a soutenu l'opération de valorisation des Globes terrestre et céleste de Coronelli, et financé leur exposition au Grand Palais, en septembre 2005, avant leur installation définitive à la Bibliothèque nationale de France (BNF), à l'automne 2006.

Le Sponsoring : une saison 2005 exceptionnelle pour la Banque de la Voile

En 2005, le Groupe Banque Populaire a reconduit pour quatre ans son partenariat avec la Fédération Française de Voile, signé pour la première fois en l'an 2000. Confirmant sa place de « Banque de la Voile », il renforce ainsi son implication dans le développement d'un sport dont il partage les valeurs en soutenant l'action de la Fédération jusqu'aux Jeux Olympiques de Pékin 2008.

Au-delà de cet engagement, le Groupe Banque Populaire a souhaité accompagner Faustine Merret, championne olympique de planche à voile à Athènes, dans son défi de conquérir une nouvelle

Récompenses pour le Quatuor Modigliani

Fondé en 2002 par quatre musiciens ayant 22 ans de moyenne d'âge, le Quatuor Modigliani obtient le 1^{er} Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris à l'unanimité en 2003.

En 2004, il est la révélation du concours international de quatuor à cordes d'Eindhoven, en remportant le 1^{er} Grand Prix, le Prix du public, le Prix du jeune jury et le Prix d'interprétation d'œuvre contemporaine.

Le Quatuor Modigliani a été sélectionné à l'unanimité par le jury de la Fondation, qui l'aide à financer sa participation à des concours internationaux, à des cours et masterclasses, ainsi que l'acquisition d'archets et de partitions.

Depuis, il a obtenu en septembre 2005 le 1^{er} Prix du concours Rimbotti à Florence et a été le premier quatuor français à remporter le 1^{er} Prix du « European Young Concert Artists » à Paris, en octobre 2005.

médaille d'or en Chine. Faustine sera soutenue pendant quatre ans par le Groupe Banque Populaire pour préparer dans les meilleures conditions la prochaine échéance olympique. La championne brestoise a fait connaissance en 2005 avec son nouvel outil, la RS: X, lors des mondiaux de Cadix durant lesquels elle a accompli la meilleure performance mondiale.

En 2005, le partenariat avec l'Association Eric Tabarly a pris son rythme de croisière. Les Pen Duick ont été utilisés par de nombreuses entités du Groupe pour des sorties en mer avec la clientèle. Ils ont aussi participé à deux événements qui ont apporté une forte visibilité à la marque Banque Populaire : la Tall Ship's Race (500 000 visiteurs à Cherbourg) et « Voiliers Mythiques », une manifestation organisée par la Banque Populaire du Nord (60 000 visiteurs).

Une saison sportive placée sous le signe des « Premières »

Jeanne Grégoire, pour sa première saison complète à bord du Figaro Banque Populaire, s'est hissée parmi les plus grands de cette catégorie. Après avoir terminé sixième de la Transat en solitaire BPE, de Saint-Nazaire à Cienfuegos de Cuba, Jeanne s'est alignée sur la ligne de départ de la Solo Generali en juin et de La Solitaire du Figaro en août, où elle termina respectivement onzième et douzième. Ces bons résultats ont permis à la skipper de Concarneau d'entrer dans les dix premiers figaristes, et de devenir la première femme du circuit.

Pascal Bidégorry, pour sa part, signe une formidable saison à bord du Trimaran Banque Populaire, pour sa première année en tant que skipper. Il a apporté au Groupe deux victoires majeures en course au large, avec l'IB Group Challenge (Lorient-Nice) en ouverture de saison et, en clôture, la Transat Jacques Vabre (Le Havre - Salvador de Bahia), en battant le record de l'épreuve. Entre ces deux belles victoires, le skipper basque, accompagné du Team Banque Populaire, a participé à cinq Grands Prix, bataillant régulièrement aux premières places.

C'est donc naturellement qu'il est devenu Champion du Monde de la Classe des 60 pieds Open. Ces très belles performances, relayées par des campagnes dans la presse, ont permis d'accroître la visibilité média de la Banque Populaire (près de 600 sujets radios, 400 sujets de télévision dont 21 journaux télévisés).

Éléments financiers

Éléments financiers 2005

RAPPORT DE GESTION	78
Synthèse du Groupe en 2005	78
Gestion des risques	86
Rémunérations des mandataires sociaux	98
Événements postérieurs à la clôture	101
ÉVOLUTION RÉCENTE	102
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2005	104
Bilan consolidé	104
Compte de résultat consolidé	107
Tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2003 au 31/12/2005	108
Tableau des flux de trésorerie nette	111
NOTES ET ANNEXES CONSOLIDÉES	112
I. Effet de la première application des normes IFRS	112
II. Normes comptables appliquées	128
III. Principes et méthodes de consolidation	128
IV. Périmètres de consolidation comparés	135
V. Notes relatives au bilan	149
VI. Notes relatives au compte de résultat	178
VII. Exposition et gestion des risques	185
VIII. Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel	192
IX. Informations sectorielles et géographiques	196
X. Engagements	202
XI. Parties liées	204
XII. Etats financiers établis en normes françaises	207
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	217

Éléments financiers 2005

RAPPORT DE GESTION

1 - Synthèse du Groupe en 2005

1.1 - Comparabilité des résultats

1.1.1 - Evolution des périmètres

Les comptes consolidés présentés ci-après couvrent l'ensemble du périmètre du Groupe Banque Populaire. Par rapport à l'exercice 2004, les modifications de périmètre de consolidation sont peu significatives et ne nécessitent pas l'établissement de comptes proforma.

Dans le périmètre banque de proximité

■ consolidation par mise en équivalence de VBI (VolksBank International AG) qui porte les participations du Groupe en banque de détail dans les pays d'Europe centrale et orientale. La part de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) y est de 24,5 %, en partenariat avec l'Övag (51 %) et la DZ Bank (24,5 %).

Dans le périmètre Natexis Banques Populaires (NBP)

- consolidation de Natexis LLD,
- cession d'OFIVM au 31/12/2005,
- acquisition de CUAL (Février 2005), filiale d'assurance de Coface en Afrique du Sud,
- acquisition de LEID (avril 2005), filiale d'assurance de Coface en Lituanie.

Par ailleurs, conformément aux normes IFRS, les SCI et OPCVM dédiés de l'assurance détenus par le Groupe sont désormais intégrés au périmètre de consolidation.

1.1.2 - Normes comptables

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cette décision, qui a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place représente une évolution majeure pour le Groupe et pour tous les acteurs directement concernés par l'information financière diffusée.

En conséquence, les résultats du Groupe sont présentés en normes IFRS y compris IAS 32-39 et IFRS 4 (IFRS-EU) pour l'exercice 2005 et en normes IFRS hors IAS 32-39 et IFRS 4 (IFRS-2004) pour l'exercice 2004. L'impact de l'application de la norme IAS 39 sur les résultats de la période est peu significatif, à savoir + 9 millions d'euros sur le produit net bancaire (PNB) consolidé et + 1 million d'euros sur le résultat net part du groupe.

Les nouvelles normes de présentation des soldes intermédiaires de gestion sont conformes aux recommandations du CNC, les principaux impacts étant :

- le reclassement des éléments exceptionnels en PNB ou charges d'exploitation selon la nature à laquelle ils se rapportent,
- le reclassement des gains et pertes sur actifs immobilisés en PNB, à l'exception des plus ou moins-values réalisées sur les immeubles d'exploitation et les titres consolidés,
- le reclassement des intérêts sur actions préférentielles des intérêts minoritaires en PNB.

1.2 - Synthèse de l'activité et des résultats

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Produit net bancaire (PNB)	8 242	7 646	+ 7,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(5 390)	(5 105)	+ 5,6 %
Résultat brut d'exploitation (RBE)	2 852	2 541	+ 12,2 %
Coût du risque	(436)	(477)	- 8,7 %
Résultat d'exploitation	2 416	2 064	+ 17,1 %
Quote-part des sociétés mises en équivalence	15	7	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	117	6	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	3	(43)	
Impôt	(855)	(736)	
Résultat net	1 696	1 298	+ 30,6 %
Intérêts minoritaires	(174)	(103)	
Résultat net part du groupe	1 522	1 195	+ 27,3 %

Le produit net bancaire du Groupe en 2005 s'élève à 8 242 millions d'euros, en hausse de 8 %. Toutes les composantes du Groupe ont contribué à cette progression. Entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005, les encours de crédit clientèle (hors pensions) ont progressé de 15 % à 138,4 milliards d'euros et l'épargne monétaire collectée auprès de la clientèle s'inscrit (hors pensions) à 98,0 milliards d'euros, en progression de 11,9 %. L'épargne gérée totale, y compris l'épargne financière, atteint 216 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 17 %.

La progression des charges d'exploitation, + 6 % à 5 390 millions d'euros, est modérée compte tenu des investissements consentis, notamment en moyens humains. Le coefficient d'exploitation connaît une nouvelle amélioration à 65,4 % (-1,4 point sur un an).

Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 2 852 millions d'euros (+ 12 %).

Le coût du risque s'élève à 436 millions d'euros, en baisse de 9 % par rapport à 2004. Rapporté aux risques de crédit pondérés, il s'établit à 0,27 % contre 0,34 % pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 2 416 millions d'euros (+ 17 %).

Les gains sur autres actifs proviennent notamment d'une plus-value immobilière réalisée chez Natexis Banques Populaires. L'augmentation de la charge fiscale, à 855 millions d'euros, est due essentiellement à la hausse des résultats.

Le résultat net (avant minoritaires) atteint ainsi 1 696 millions d'euros, en progression de 31 %. Après déduction de 174 millions d'euros d'intérêts minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à 1 522 millions d'euros, en hausse de 27 %. (Les résultats du Crédit Maritime Mutuel sont désormais intégrés en totalité dans le résultat part du groupe).

La rentabilité des fonds propres (ROE après impôt) ressort à 13,5 %, soit +1,6 point (après prise en compte du Crédit Maritime Mutuel dans l'entité consolidante).

La structure financière du Groupe demeure très solide. Les fonds propres réglementaires totaux atteignent 19 334 millions d'euros (+ 17 %), dont 14 634 millions d'euros de noyau dur (+ 18 %). L'essentiel de la hausse provient du résultat de la période, ainsi que de l'émission de parts sociales par les Banques Populaires et de titres supersubordonnés par Natexis Banques Populaires.

Le ratio Cooke Tier one s'élève à 8,5 % et se situe à l'un des niveaux les plus élevés du secteur.

1.3 – Analyse du compte de résultat

1.3.1 – Contribution des métiers au produit net bancaire (PNB)

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Banque de proximité	5 194	4 973	+ 4,5 %
Natexis Banques Populaires	(3 039)	2 678	+ 13,5 %
Activités Fédérales	9	(5)	
Total	8 242	7 646	+ 7,8 %

L'activité de banque de proximité est exercée principalement par les 19 Banques Populaires régionales, le Crédit Coopératif, la CASDEN Banque Populaire, le Crédit Maritime Mutuel, la SBE et la Bicec au Cameroun.

Les activités de Natexis Banques Populaires tiennent compte de l'organisation de ses métiers autour de quatre grands pôles :

- le pôle Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM), constitué du Corporate France, de l'International, des Financements structurés et marchés, des Actions et arbitrages, du financement des Matières premières ainsi que des Fusions et acquisitions,
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune (CIGF), qui regroupe le Private Equity, la gestion privée et l'ingénierie patrimoniale internationale,
- le pôle Services, comprenant l'assurance, l'ingénierie sociale, la gestion collective, les services financiers, les services bancaires et

les services aux sociétés de gestion. Ces derniers résultent de la création en 2005 de la filiale Natexis Investor Servicing, qui regroupe environ 160 collaborateurs issus de différentes entités du pôle Services, et prend en charge un ensemble de prestations à destination des sociétés de gestion,

- le pôle Poste clients avec Coface et Natexis Factorem.

La répartition du PNB au sein du Groupe reste relativement stable en 2005 : près des 2/3 du PNB est assuré par les activités de banque de proximité (63 %) et 1/3 par les activités de Natexis Banques Populaires (37 %).

Les activités fédérales, essentiellement assurées par la Banque Fédérale des Banques Populaires dans son rôle d'organe central du réseau et de holding de Natexis Banques Populaires, sont négligeables en terme de PNB.

1.3.1.1 – Produit net bancaire de la banque de proximité

Le produit net bancaire de la banque de proximité est composé à 95 % des activités de banque de détail à destination des clients. Les 5 % restants sont constitués des opérations interbancaires et opérations de marché, principalement assurées par la BRED Banque Populaire.

La marge d'intérêt

A référentiel comptable comparable, la marge d'intérêt croît de 4,1 %, portée par une augmentation forte des volumes et malgré une baisse de la marge brute d'intermédiation qui s'établit à 3,3 %, en baisse de 23 points par rapport à 2004.

Dans un contexte marqué par la baisse des taux et un environnement fortement concurrentiel, le taux moyen des emplois clientèle a chuté de 27 points à 5,0 %, alors que celui des ressources clientèle a baissé de 6 points pour s'établir à 1,7 %.

Globalement et hors pensions, les emplois clientèle de la banque de proximité ont progressé de 10 % et les ressources de 6,7 %.

Les crédits à la clientèle de la banque de proximité

Les crédits à la clientèle ont progressé de 10 %, dans tous les segments, pour atteindre un montant de 97,5 milliards d'euros. Les plus fortes hausses concernent les crédits d'équipement (+ 8,8 % à 33,6 milliards d'euros) et les crédits habitat (+ 13,7 % à 44,0 milliards d'euros).

Crédits à la clientèle de la banque de proximité

en milliards d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Crédits aux particuliers	51,9	46,3	+ 12,3 %
Trésorerie	8,0	7,6	+ 4,7 %
Logement	44,0	38,7	+ 13,7 %
Crédits aux entreprises et professionnels	42,8	40,1	+ 6,7 %
Trésorerie	9,2	9,2	+ 0,0 %
Equipement ⁽¹⁾	33,6	30,9	+ 8,8 %
Autres crédits	2,8	2,2	
Crédits à la clientèle ⁽²⁾	97,5	88,6	+ 10,0 %

(1) Crédit-bail inclus.

(2) Hors titres reçus en pension.

Dans ce total, l'encours des crédits aux entreprises et aux professionnels a augmenté de 6,7 %. La banque de proximité reste par ailleurs particulièrement active sur le marché des particuliers, les crédits aux particuliers ayant progressé de 12,3 %, confirmant l'un des axes stratégiques du Groupe. La part de la clientèle des particuliers dans le total des crédits distribués par le Groupe s'établit ainsi à 53,3 % en 2005, contre 52,2 % en 2004.

Les ressources de la clientèle de la banque de proximité

en milliards d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Dépôts des particuliers	52,3	49,3	+ 6,1 %
Dépôts à vue	11,3	10,3	+ 9,4 %
Épargne à régime spécial	38,8	37,0	+ 4,9 %
Dépôts à terme	2,2	2,0	+ 11,2 %
Dépôts des entreprises et professionnels	26,8	23,8	+ 12,4 %
Dépôts à vue	22,2	19,7	+ 12,3 %
Dépôts à terme	4,6	4,1	+ 13,0 %
Bons de caisse et TCN de la clientèle	6,4	7,1	- 8,8 %
Dépôts clientèle au bilan ⁽¹⁾	85,5	80,2	+ 6,7 %

(1) hors titres donnés en pension.

Les dépôts de la clientèle de la banque de proximité, au bilan, ont enregistré une progression de 6,7 %, à 85,5 milliards d'euros.

Dans ce total, la part des dépôts à vue (33,5 milliards d'euros) est en progression de 11,3 % et représente près de 40 % du total des dépôts au bilan.

Les commissions

A référentiel comptable comparable, les commissions clientèle (hors opérations interbancaires et opérations de marché) augmentent globalement de 6,0 % sur la période. La part des commissions dans le PNB clientèle est en légère hausse de 90 points de base à 36,3 %.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU*	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Comptes et services	756	741	+ 2 %
Gestion des crédits	278	269	+ 3 %
Monétique	276	250	+ 10 %
Activités financières	482	430	+ 12 %
Total	1 792	1 690	+ 6,0 %

* Commissions perçues, avant application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la méthode du coût amorti.

Alors que les commissions sur comptes, services (fonctionnement de comptes, incidents de paiement ...) et gestion des crédits ne progressent que faiblement, l'essentiel de l'augmentation des commissions nettes perçues de la clientèle provient de l'augmentation des commissions sur monétique (+ 10 %) et sur activités financières (+ 12 % dont + 9 % sur opérations sur titres).

Autres éléments de PNB

Les autres éléments de PNB de la banque de proximité sont composés des opérations interbancaires, des opérations de marché, des activités d'assurance (via les filiales de la Bred Banque Populaire Prepar-Vie et Prepar-IARD) et des plus-values réalisées sur les portefeuilles titres des Banques Populaires ; y figurent également les réévaluations d'instruments financiers consécutives à l'application de la norme IAS 39, ainsi que le provisionnement des risques relatifs à l'épargne réglementée épargne-logement.

Ces divers éléments, qui ne représentent globalement que 5 % du PNB de la banque de proximité, augmentent de 29 % à 261 millions d'euros, essentiellement du fait des plus-values impor-

tantes réalisées sur le portefeuille de placement des Banques Populaires (101 millions d'euros contre 54 millions d'euros en 2004).

L'effet des réévaluations par résultat des instruments financiers en application de la norme IAS 39 a été très peu significatif sur la banque de proximité (+ 10 millions d'euros, dont + 8 millions d'euros au titre de l'inefficacité des opérations de couverture). Pour sa part, le provisionnement du risque épargne-logement a conduit à une dotation nette de 6 millions d'euros, ce qui porte la provision à 306 millions d'euros. Le taux de couverture des encours PEL et CEL concernés atteint 1,66 % à fin décembre 2005, contre 1,56 % à fin décembre 2004.

1.3.1.2 – Produit net bancaire de Natexis Banques Populaires

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Grandes clientèles, financements et marchés	1 259,3	1 159,0	+ 9 %
Capital investissement et gestion de fortune	264,0	187,7	+ 41 %
Services	724,4	610,9	+ 19 %
Poste clients	781,3	683,0	+ 14 %
Autres ⁽¹⁾	10,0	37,4	
Total	3 039,0	2 678,0	+ 13,5 %

(1) PNB hors métiers de Natexis Banques Populaires et élimination des opérations intragroupe entre Natexis Banques Populaires et les Banques Populaires.

Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM)

La création fin 2004 du pôle GCFM répond à la volonté de Natexis Banques Populaires de privilégier une approche clients plus systématique, d'offrir à ses clientèles d'entreprises et d'institutionnels une gamme de produits complète et adaptée, et d'exploiter au maximum les synergies des activités qui le composent. La stratégie de développement du pôle GCFM s'appuie ainsi, d'une part, sur l'exploitation de ses fonds de commerce existants d'entreprises et d'institutionnels, notamment par l'intensification

des ventes croisées et, d'autre part, sur le développement des activités à fort potentiel.

Le PNB du pôle Grandes clientèles, financements et marchés s'établit à 1 259 millions d'euros pour l'exercice 2005, en progression de 100 millions d'euros (+ 9 %) par rapport à 2004. L'application des normes IAS 32-39 à compter de 2005 a un effet négatif de 29,9 millions d'euros sur le PNB du pôle ; à normes comparables, la progression de PNB de GCFM aurait été portée à 11 %.

Grâce à des volumes importants de production, le Corporate France n'enregistre qu'un recul limité en dépit de la baisse des taux de marge, tandis que la direction de l'International a bénéficié de la montée en puissance des succursales étrangères. Les Financements structurés et marchés, les Matières premières et la

direction Actions et arbitrages affichent de belles performances avec des taux de progression respectifs par rapport à 2004 de 12 %, 18 % et 24 %, malgré des conditions de marché pénalisantes sur les taux et les crédits pour les activités de marché au premier semestre.

Le pôle GCFM contribue à hauteur de 41 % au PNB des pôles de Natexis Banques Populaires.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Corporate France	385,0	401,1	- 4 %
International	127,6	123,1	+ 4 %
Financements structurés et marchés	458,8	410,4	+ 12 %
Matières premières	108,7	92,1	+ 18 %
Actions et arbitrages	156,0	125,6	+ 24 %
Fusions et acquisitions	6,5	5,8	+ 12 %
Autres	16,7	0,8	ns
PNB du pôle GCFM	1259,3	1159,0	+ 9 %

Capital investissement et gestion de fortune (CIGF)

Avec 41 % de progression du PNB en 2005 par rapport à 2004, le pôle Capital investissement et gestion de fortune réalise une excellente performance sur 2005, le principal contributeur étant le Private Equity (+ 76,6 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004).

Le pôle CIGF contribue à hauteur de 9 % au total du PNB des pôles.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Private Equity	221,1	144,5	+ 53 %
Gestion de fortune	42,9	43,2	- 1 %
PNB du pôle CIGF	264,0	187,7	+ 41 %

Le PNB du Private Equity se hisse à 221 millions d'euros en 2005, en augmentation de 76,6 millions d'euros par rapport à 2004. Cette progression est essentiellement liée à la prise en compte au titre de l'exercice 2005 de l'accroissement des plus-values latentes du portefeuille investi (+ 74,5 millions d'euros, en application de la norme IAS 39 en 2005).

Services

Le PNB du pôle Services s'élève à 724,4 millions d'euros pour l'exercice 2005, en progression de 19 % par rapport à 2004. L'impact des normes IFRS-EU sur l'exercice 2005 est limité à 7,2 millions d'euros.

Ce pôle concourt à hauteur de 24 % au total du PNB des pôles. Les six filières qu'il regroupe contribuent à cette performance :

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Assurances	202,1	160,6	+ 26 %
Ingénierie sociale	74,7	68,1	+ 10 %
Gestion collective	166,8	144,4	+ 15 %
Services aux sociétés de gestion	3,4	2,7	+ 26 %
Services financiers	148,3	128,9	+ 15 %
Services bancaires	129,1	106,1	+ 22 %
PNB du pôle Services	724,4	610,9	+ 19 %

BNP Paribas et le Groupe Banque Populaire ont signé mi-décembre un accord définitif pour créer une plate-forme commune de leurs logiciels monétiques dans les activités de banque de détail. Les deux groupes vont constituer en début d'année 2006 une co-entreprise à part égale baptisée Partesis. Ce projet prévoit la mise en commun de l'ensemble des développements informatiques et s'appuiera principalement au départ sur la plate-forme de Natexis Banques Populaires.

Poste clients

Le PNB du pôle Poste clients s'élève à 781,3 millions d'euros, en progression de 14 % par rapport à l'exercice 2004. Ce pôle contribue à hauteur de 26 % au PNB des métiers.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Coface	674,2	580,8	+ 16 %
Affacturage	107,1	102,2	+ 5 %
PNB du pôle Poste clients	781,3	683,0	+ 14 %

Coface continue le déploiement de son offre produits à travers le monde. Au sein du réseau de 58 pays où la marque est représentée, la ligne d'activité information financière est désormais déployée dans 51 pays contre 43 l'an dernier et la gestion de créances dans 32 contre 25 l'an dernier.

L'année 2005 se caractérise à la fois par l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires, le maintien d'un très bon taux de sinistralité à 50 % et par un environnement favorable des marchés financiers qui a permis de dégager des résultats du portefeuille de placement en forte hausse.

1.3.2 – Les charges d'exploitation et le coefficient d'exploitation du Groupe

Les charges d'exploitation progressent de 5,6 % à 5 389 millions d'euros.

Elles se répartissent à hauteur de 3 195 millions d'euros (59 %) en charges de personnel, en hausse de 7 % et pour 2 194 millions d'euros (41 %) en autres charges d'exploitation, en hausse globalement de 3,6 %.

Les effectifs

Les effectifs totaux du Groupe progressent de 2,3 % en équivalent temps plein (ETP) sur la période pour atteindre 45 530 ETP au 31 décembre 2005, soit une progression de 1 020 ETP, dont 365 ETP dans le périmètre de Natexis Banques Populaires.

L'évolution des charges

Dans la banque de proximité, l'évolution des charges d'exploitation traduit un accroissement maîtrisé, en liaison avec la politique de développement soutenu que le Groupe a décidé de mener dans ce métier. A 3 385 millions d'euros, en hausse de 3,3 %, dont 5,3 % au titre des charges de personnel (au sein desquelles la participation et l'intéressement sont en hausse de 18 %), elles intègrent les investissements mis en œuvre dans les Banques Populaires, en particulier en informatique et dans le domaine commercial.

Les Banques Populaires ont notamment poursuivi la politique d'expansion de leur réseau commercial, qui s'est traduite par l'ouverture de 131 agences au cours de l'année, soit un rythme de deux à trois nouvelles agences par semaine. Le nombre total des implantations a été ainsi porté à 2 807 agences au 31 décembre 2005.

Dans le périmètre Natexis Banques Populaires, les charges d'exploitation s'élèvent sur l'exercice à 1 994 millions d'euros, ce qui représente un accroissement de 9,5 % par rapport à 2004. Cette progression traduit, d'une part, les investissements en hommes

et systèmes opérés par Natexis Banques Populaires dans le cadre de son plan de développement et, d'autre part, l'accroissement du coût de l'intéressement, de la participation et des rémunérations variables liées aux performances de l'exercice.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation du Groupe ressort à 65,4 %, ce qui représente une amélioration de 1,4 point par rapport à l'exercice précédent.

Le coefficient de la banque de proximité s'établit à 65,2 %, en amélioration de 0,7 point, ce qui en fait l'un des meilleurs de la banque de détail en France.

1.3.3 – Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque consolidé s'élève à 436 millions d'euros, en baisse de 8,7 %. Rapporté aux encours pondérés de crédit, le coût du risque du Groupe est en forte diminution à 27 points de base, contre 34 points en 2004 et 43 points en 2003.

Dans la banque de proximité, le coût du risque s'élève à 355 millions d'euros, en baisse de 5,7 %. Rapporté aux risques de crédit pondérés, il s'établit à 0,35 point de base, contre 0,41 point de base pour l'exercice précédent. Le taux de couverture des encours douteux par les provisions individualisées ressort à 70,3, identique au taux de couverture 2004, avant application des normes IFRS. Les provisions collectives sur encours sains, sont restées stables en 2005 à 377 millions d'euros.

Dans le périmètre Natexis Banques Populaires, le coût du risque diminue de 20 % à 81 millions d'euros. Il intègre 37 millions d'euros de dotations aux provisions collectives. Le stock des encours douteux baisse légèrement en valeur absolue en dépit d'une forte hausse des crédits clientèle. La part des encours douteux en valeur relative est en diminution à 2,1 %. Le taux de couverture des encours douteux par les provisions individualisées et collectives se maintient à un niveau élevé : 90,4%.

Le résultat d'exploitation ressort à 2 416 millions d'euros, en progression de 17,1 % par rapport à 2004.

1.3.4 – Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'établit à 2 551 millions d'euros contre 2 034 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 25,4 % après prise en compte :

- d'une quote-part des sociétés mises en équivalence de 15 millions d'euros,

- des gains nets sur actifs immobilisés pour 117 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2004, dus pour l'essentiel à la plus-value de 95 millions d'euros (67 millions d'euros après impôt) réalisée par Natexis Banques Populaires à l'occasion de la cession de l'immeuble d'exploitation Liberté II situé à Charenton.

Par ailleurs l'analyse individualisée des écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé n'a pas révélé de besoin de dépréciation en 2005, les flux de trésorerie attendus des pôles excédant très largement les écarts d'acquisition comptabilisés dans chacun de ces pôles.

Contributions au résultat courant

Le résultat courant avant impôt de l'ensemble des métiers du Groupe progresse très significativement sur 2005 :

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Banque de proximité	1 483	1 325	+ 12 %
Natexis Banques Populaires	1 075	720	+ 49 %
Grandes clientèles, financements et marchés	472	404	+ 17 %
Capital investissement et gestion de fortune	159	84	+ 89 %
Services	282	187	+ 50 %
Poste clients	223	164	+ 36 %
Autres ⁽¹⁾	(60)	(120)	-
Activités Fédérales	(7)	(11)	-
Total consolidé	2 551	2 034	+ 25 %

(1) dont hors métier Natexis Banques Populaires et élimination des opérations intragroupe entre Natexis Banques Populaires et les Banques Populaires

1.3.5 – Formation du résultat net

Après :

- une charge fiscale à hauteur de 855 millions d'euros, dont la croissance (16 %) est globalement proportionnelle à celle du résultat d'exploitation,

- le partage du résultat net avec les intérêts minoritaires pour 174 millions d'euros, principalement en provenance de Natexis Banques Populaires dont le Groupe détient 80,9 % en fin d'exercice 2005.

Le résultat net part du groupe ressort en hausse de 27,3 % à 1 522 millions d'euros, soit le résultat consolidé le plus élevé de l'histoire du Groupe Banque Populaire.

1.4 – Les fonds propres et la solvabilité

Capital social

Le capital social de l'entité consolidante a été augmenté au cours de l'exercice 2005 de 226 millions d'euros par la souscription de parts sociales par les sociétaires des Banques Populaires et des Sociétés de Caution Mutuelle (SCM).

Par ailleurs, l'intégration du Crédit Maritime Mutuel dans l'entité consolidante du Groupe, suite à l'adossément des Caisses de Crédit Maritime Mutuel aux Banques Populaires du littoral intervenu en milieu d'année, a conduit à reconnaître leurs parts sociales dans le capital du Groupe, pour 180 millions d'euros.

Fonds propres et ratio international de solvabilité

Au 31 décembre 2005, les fonds propres nets consolidés du Groupe Banque Populaire, au sens du ratio international de solvabilité s'établissent à 19,3 milliards d'euros, contre 16,5 milliards d'euros au 31 décembre 2004, à données comparables, c'est-à-dire après application des normes IFRS et des filtres prudentiels définis par la Commission bancaire.

Au total, les retraitements pratiqués à l'occasion de la première application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005, ont eu un impact négatif de 1,1 milliard d'euros par rapport aux fonds propres arrêtés à fin décembre 2004 en référentiel français.

Les fonds propres de base s'élèvent à 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 12,4 milliards d'euros en 2004, à référentiel normatif comparable. Cette augmentation provient essentiellement de la capacité bénéficiaire dégagée au cours de la période, après prise en compte des dividendes et intérêts aux parts à verser, ainsi que des émissions de parts sociales des Banques Populaires (+ 226 millions d'euros) et d'un emprunt supersubordonné de 300 millions d'euros réalisé par Natexis Banques Populaires en janvier 2005.

Les fonds propres complémentaires, surcomplémentaires et autres sont en progression de 13 % à 4,7 milliards d'euros, grâce en particulier au solde net positif d'émission de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) par rapport aux remboursements de la période.

Les risques pondérés de crédit progressent de 17,6 % à 164,8 milliards d'euros, soit légèrement plus que l'augmentation des encours clientèle au bilan (+15,1%), du fait de la forte progression (+ 23 %) des encours d'engagements par signature au hors-bilan. Les risques de marché s'établissent à 7,2 milliards, soit une progression de 6 % ; ils ne représentent que 4 % des risques pondérés totaux, qui s'élèvent à 172 milliards d'euros.

Le niveau des fonds propres et des risques pondérés permet d'atteindre un ratio international de solvabilité de 11,2 % dont 8,5 % sur fonds propres de base au 31 décembre 2005 contre 11,2 % et 8,4 % au 31 décembre 2004, à référentiels comptables et réglementaires comparables.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004	Variation 2005/2004
Fonds propres			
Fonds propres de base (Tier one)	14 634	12 366	+ 18 %
Fonds propres totaux	19 334	16 518	+ 17 %
Risques pondérés			
Risques de crédit	164 799	140 149	+ 18 %
Risques de marché	7 185	6 760	+ 6 %
Total risques consolidés	171 984	146 909	+ 17 %
Ratio international de solvabilité			
Ratio Tier one	8,5 %	8,4 %	+ 0,1
Ratio total	11,2 %	11,2 %	+ 0,0

Ratio d'adéquation des fonds propres (ratio CAD)

Depuis 1996, les établissements de crédit français sont tenus de mesurer et de respecter en permanence une exigence globale en fonds propres réglementaires couvrant les risques de contrepartie, mais aussi les risques de marché : risque de taux et de change par exemple.

Ces risques sont mesurés par le rapport entre les fonds propres disponibles et l'exigence en fonds propres requise pour la couverture des risques de contrepartie et de marché. Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %.

A compter du 31 décembre 2005, le ratio CAD est établi sur la seule base du secteur bancaire, c'est-à-dire que les fonds propres apportés par les activités d'assurance ainsi que les risques qui y sont associés sont dorénavant exclus du calcul.

Au 31 décembre 2005, le ratio CAD reste stable pour s'établir à 143 % dont 106 % sur fonds propres de base, contre respectivement 143 % et 105 % en 2004, à modalités de calcul identiques.

2 - Gestion des risques

2.1 – L'organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire exposent celui-ci à quatre grandes catégories de risques :

- Les risques de crédit à la clientèle,
- Les risques sur activités de marché,
- Les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail,
- Et les risques opérationnels, dont les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02 en vigueur sur l'exercice 2005, chaque établissement s'est doté d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans le corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en juin 2004, référentiel des risques de taux et de liquidité mis à jour en avril 2004 et référentiel des risques opérationnels en novembre 2005).

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et par le Régulateur.

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets et conformes aux futures exigences prudentielles. Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire.

La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée,
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée,
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

Outre la surveillance globale des risques, le Comité d'Audit et des Risques Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la Direction du Contrôle des risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les décisions prises par le Comité d'Audit et des Risques Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire.

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué. Il sera applicable à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

L'organisation détaillée des procédures de suivi et de contrôle des risques figure dans le document « *Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne* ».

2.2 – Analyse du portefeuille de crédit

En 2005, la croissance de l'économie mondiale, tirée par les Etats-Unis, a su résister à la montée des prix du pétrole, aux catastrophes naturelles et à la concurrence chinoise mais le plus souvent au prix de déficits intérieurs importants.

Grâce à un second semestre plus favorable, la croissance du PIB de la zone Euro a atteint 2 % contre 1,4 % l'an passé, avec un taux de chômage toujours élevé. Les nouveaux adhérents de l'Est ne pèsent pas encore assez lourd pour tirer cette croissance européenne.

Le second semestre, après un premier semestre maussade, a permis à la France d'enregistrer une croissance proche de 1,6 %, tirée par une fragile consommation des ménages et un investissement des entreprises qui a progressé de 3,3 %.

L'inflation est restée maîtrisée à 1,8 % malgré la hausse des prix du pétrole, mais le taux d'épargne a baissé de 1,4 % et l'endettement des ménages a progressé de 17,9 % en 2 ans.

Le léger retrait de l'euro en fin d'année devrait favoriser les exportations et la hausse modérée des taux décidée en décembre par la Banque Centrale Européenne ne devrait pas freiner la croissance. Toutefois, le poids des dépenses publiques représente 54,4 % du PIB en France contre une moyenne de 48,6 % pour la zone Euro et la dette publique atteint 66 % du PIB.

Le Groupe Banque Populaire, en raison d'une forte culture de gestion des risques et de la diversification de ses engagements, tant sectorielle que géographique, est dans une position favorable pour éviter des conséquences trop lourdes liées à ces incertitudes.

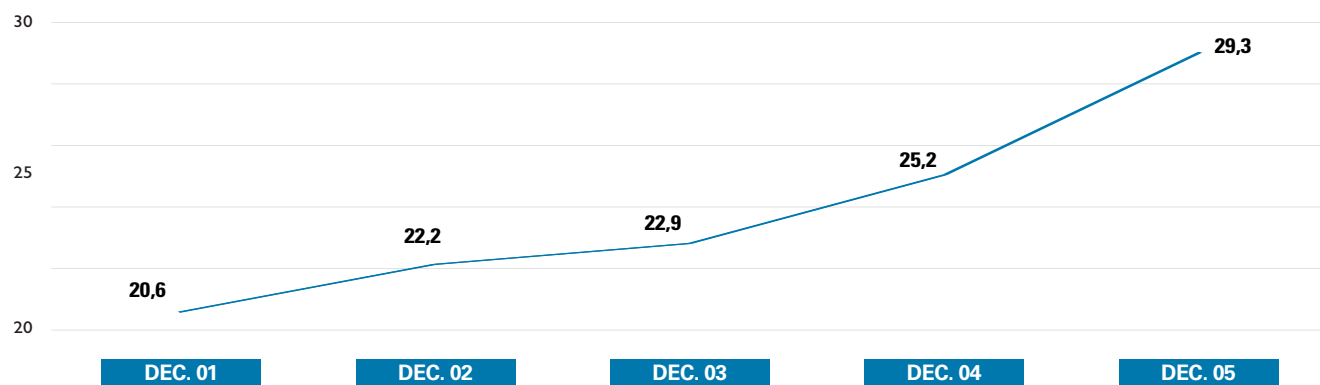
2.2.1 - Les risques globaux

en milliards d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU	Variation
Total encours clientèle	146,6	129,5	13,2 %
Encours sains clientèle	144,7	127,8	13,3 %
Location financement	8,7	8,2	5,9 %
Autres prêts et créances	115,3	99,6	15,8 %
<i>dont créances commerciales</i>	3,6	3,5	3,2 %
<i>dont crédits à l'exportation</i>	1,2	1,1	5,3 %
<i>dont crédits de trésorerie et à la consommation</i>	24,3	20,1	21,0 %
<i>dont crédits à l'équipement</i>	33,8	30,1	12,3 %
<i>dont crédits à l'habitat</i>	44,1	38,8	13,7 %
<i>dont autres crédits à la clientèle</i>	8,2	6,0	38,4 %
Comptes ordinaires débiteurs	8,5	7,5	12,3 %
Affecturage	3,5	2,7	29,3 %
Titres non cotés à revenus fixes	2,9	3,0	- 0,9 %
Dépréciations collectives	(0,7)	(0,7)	8,5 %
Autres	6,7	7,5	- 11,2 %
Encours douteux clientèle	1,9	1,7	9,9 %
Total encours interbancaire	55,7	39,6	40,9 %

Les encours sur la clientèle ont augmenté d'environ 13 %, notamment sur les axes de développement stratégiques du Groupe comme la banque de détail.

2.2.2 - Les risques interbancaires

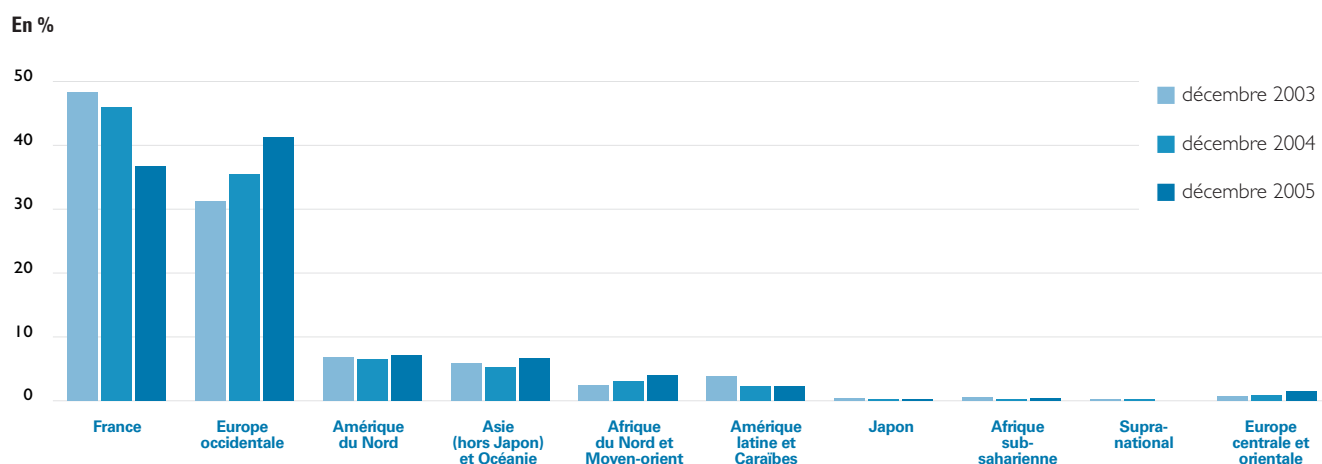
Evolution de l'encours des créances et engagements utilisés sur établissements de crédit (en milliards d'euros)*



* Données de gestion

La croissance des encours des créances et engagements utilisés sur établissements de crédit a augmenté de 16,3 % en 2005 par rapport à 2004.

Ventilation par nationalité des contreparties de l'interbancaire *

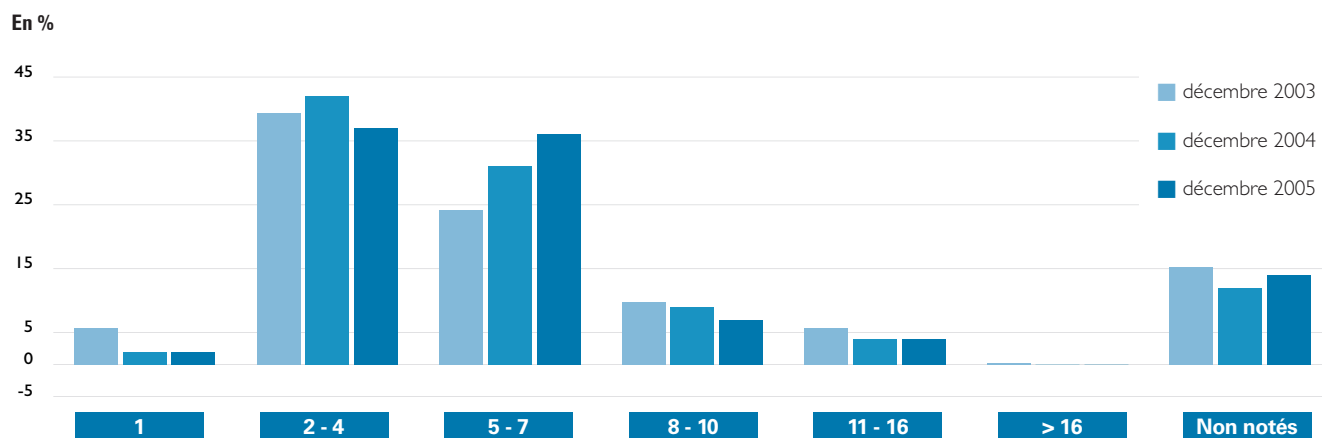


* Données de gestion

Les principales contreparties du Groupe sont des établissements largement diversifiés de la zone OCDE avec un développement des risques sur l'Europe occidentale qui passe de 35 % à 41 % du total de l'interbancaire, devant la France à 37 %.

encours sur les banques étrangères portent sur les principales banques de ces pays et 82 % sont notés *investment grade*. La division des risques demeure stable.

Evolution de la répartition par note des encours interbancaires *



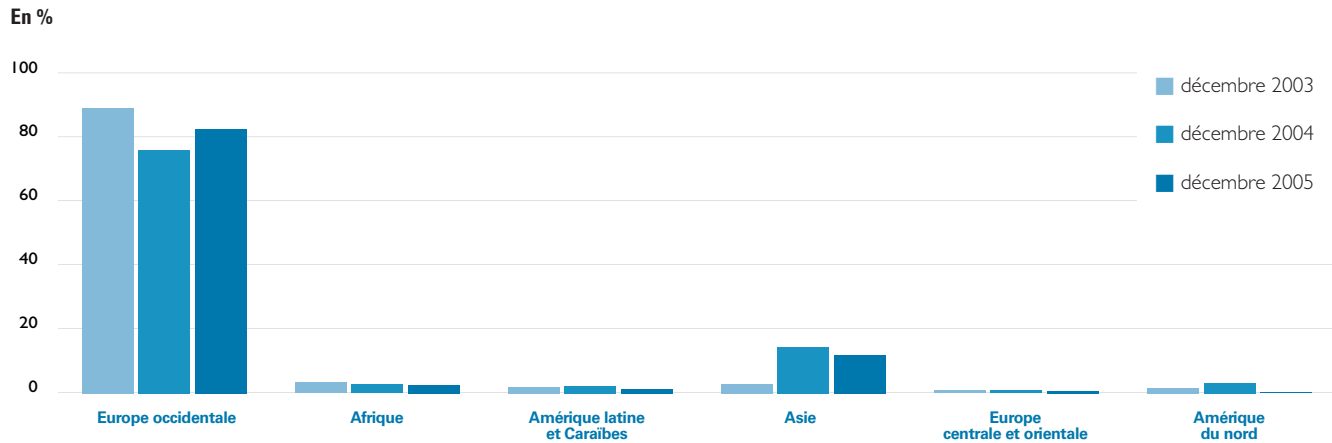
* Données de gestion

La situation du secteur bancaire mondial a continué de s'améliorer en 2005 et la part relative des banques notées équivalent AA (cf. notes 2-4) demeure la plus significative.

2.2.3 - Les risques souverains

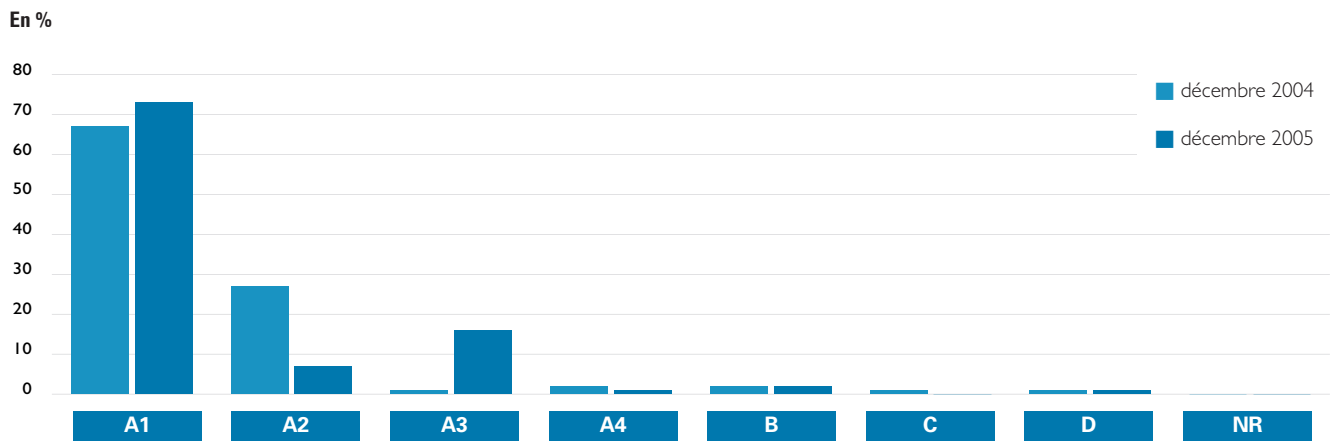
Le risque souverain est l'incapacité d'un Etat (et/ou de sa Banque Centrale) à rembourser ses dettes. Ce risque ne se traduit pratiquement jamais sous forme de défaillance mais débouche sur des négociations avec les prêteurs qui peuvent conduire à des abandons d'intérêts et/ou d'une fraction du capital.

Répartition du risque souverain par zone géographique



Près de 83 % du risque souverain du Groupe porte sur l'Europe occidentale, les engagements sur les autres zones étant en baisse sensible. L'Afrique ne représente que 2,7 % et l'Amérique latine, zone la plus risquée, que 1,3 %.

Evolution de la répartition des notes Coface des encours souverains



La qualité des encours souverains du Groupe est mesurée par la note Coface @rating à « Court terme » qui permet de classer la quasi-totalité des risques (moins 1 % de non notés - NR) : 97 % des encours souverains sont classés en note d'investissement allant de A1 à A4 dont 73 % pour la meilleure note (A1); 3 % des encours sont sur des pays notés spéculativement allant de B à D indiquant l'exposition marginale du Groupe au titre des risques souverains étrangers, la plus mauvaise classe (D) représentant 1 % des encours. Les encours globaux diminuent de 10 % sur les souverains.

2.2.4 - Les risques clientèles

Tableau de répartition par secteur économique

Secteur d'activité	2005		2004
	En M€	En %	En %
Immobilier	22 735	17,4 %	14,7 %
Holdings et diversifiés	19 014	14,5 %	17,3 %
Finance assurance	10 161	7,8 %	4,3 %
Services	9 261	7,1 %	6,0 %
BTP	8 589	6,6 %	7,2 %
Biens de consommation	7 020	5,4 %	5,9 %
Agroalimentaire	6 251	4,8 %	5,0 %
Industries de base	5 793	4,4 %	5,0 %
Distribution-Commerce	5 483	4,2 %	4,6 %
Construction mécanique et électrique	5 191	4,0 %	4,1 %
Transports	4 913	3,8 %	4,1 %
Tourisme-Hôtellerie-Restaurant	4 088	3,1 %	2,6 %
Pharmacie-Santé	3 748	2,9 %	2,3 %
Administration	3 354	2,6 %	3,1 %
Communication	2 660	2,0 %	2,8 %
Technologie	2 439	1,9 %	2,4 %
Services aux collectivités	2 220	1,7 %	1,6 %
Non renseigné	6 104	4,7 %	4,6 %
Énergie	1 091	0,8 %	1,1 %
Sociétés de portefeuille	632	0,5 %	0,3 %
Total		100 %	100 %

Source : donnée de gestion

L'immobilier est le premier secteur d'activité dont la moitié des encours porte sur des SCI propriétaires de locaux d'exploitation. La principale évolution concerne la progression des secteurs Finance Assurance et Services alors que dans le même temps, les secteurs BTP et industriels enregistrent un recul de leurs encours.

Concentration sur les emprunteurs

	Répartition 2005 en %	Poids par rapport aux fonds propres en %	Répartition 2004 en %
Part du premier emprunteur	0,7 %	7,6 %	1,1 %
Part des 10 premiers emprunteurs	5,1 %	57,9 %	6,7 %
Part des 50 premiers emprunteurs	11,4 %	129,6 %	14,4 %
Part des 100 premiers emprunteurs	13,7 %	155,8 %	17,1 %

Source : Données de gestion

La concentration des risques sur les principaux emprunteurs a diminué en 2005. Le poids de leurs engagements bilan et hors bilan par rapport aux fonds propres du Groupe a globalement diminué par rapport à l'an passé. Les 100 premiers risques du Groupe représentent 155,8 % des fonds propres alors que les seuls encours du bilan représentaient déjà 144,9 % au 31/12/2004.

Secteurs sensibles

Engagements bruts Bilan et Hors Bilan en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Aéronautique et spatial	1 218	1 102
Assurances	2 572	1 517
Secteur avicole	139	109
Services des télécommunications	957	986
Tourisme-Hôtellerie-Restaurant	4 179	2 187

Source : données de gestion

Les encours portés sur ces secteurs ont augmenté en 2005. Si la réduction des encours s'est poursuivie sur les télécommunications, une hausse sensible est intervenue sur le secteur du tourisme et dans les assurances. Le Groupe reste peu exposé au secteur avicole.

2.2.5 - Les encours douteux

Le coût du risque s'élève à 436 millions d'euros, en baisse de 8%, dont 355 millions d'euros pour la banque de proximité et 81 millions d'euros dans le périmètre de Natexis Banques Populaires. Cette baisse traduit à la fois une amélioration de la conjoncture et les progrès réalisés dans la gestion active des positions. La politique de provisionnement reste très prudente.

Le taux de couverture des encours douteux (hors provisions collectives) ressort à 68 % au 31 décembre 2005 et témoigne de cette politique prudente de couverture.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU				01/01/2005 IFRS-EU			
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture en %	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture en %
Interbancaire	108	(61)	46	57 %	109	(60)	49	55 %
Clientèle	5 782	(3 919)	1 863	68 %	5 626	(3 930)	1 696	70 %
<i>dont clientèle hors crédit-bail</i>	<i>5 552</i>	<i>(3 839)</i>	<i>1 713</i>	<i>69 %</i>	<i>5 376</i>	<i>(3 845)</i>	<i>1 530</i>	<i>72 %</i>
<i>dont crédit-bail douteux</i>	<i>229</i>	<i>(80)</i>	<i>150</i>	<i>35 %</i>	<i>250</i>	<i>(84)</i>	<i>166</i>	<i>34 %</i>
Total	5 889	(3 980)	1 909	68 %	5 735	(3 990)	1 745	70 %
Dépréciations collectives	0	(796)	(796)	-	0	(748)	(748)	-
<i>dont interbancaire</i>	<i>0</i>	<i>(47)</i>	<i>(47)</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>(58)</i>	<i>(58)</i>	<i>-</i>
<i>dont clientèle</i>	<i>0</i>	<i>(749)</i>	<i>(749)</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>(691)</i>	<i>(691)</i>	<i>-</i>
Total (y.c. provisions collectives)	5 889	(4 776)	1 113	81 %	5 735	(4 739)	996	83 %

Répartition par type de clientèle

au 31 décembre 2005 en % des encours	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Autres
Opérations sur clientèle et crédit-bail				
Encours sains	58 %	7 %	32 %	3 %
Créances douteuses	65 %	16 %	17 %	2 %
Provisions créances douteuses	68 %	16 %	15 %	2 %

La répartition des encours par type de clientèle ainsi que la ventilation des encours douteux reste stable par rapport à 2004.

Leur analyse géographique indique qu'ils proviennent à plus de 99% de la France pour la banque de proximité.

Concernant Natexis Banques Populaires, le montant des risques pays indique une légère baisse par rapport à 2004, aussi bien en terme de risques que de provisions, et leur ventilation montre toutefois une hausse modérée des risques en Amérique du Nord et des provisions en Afrique et Moyen-Orient.

Ventilation des risques et des provisions au 31 décembre 2005

en millions d'euros

Zones géographiques	Risques individualisés	Risques portefeuille pays	Risques portefeuille sectoriel	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation portefeuille pays	Dépréciation portefeuille sectoriel	Total Dépréciations
France	874	-	5 074	5 948	527	-	69	596
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	176	-	3 578	3 754	135	-	91	226
Pays de l'Europe de l'Est	25	44	1 081	1 150	17	1	5	23
Amérique du Nord	152	-	1 795	1 947	81	-	94	175
Amérique centrale et latine	90	973	180	1 243	46	37	3	86
Afrique et Moyen-Orient	25	1 510	192	1 727	13	91	11	115
Asie et Océanie	54	653	518	1 225	18	12	5	35
Risques et couverture	1 396	3 180	12 417	16 993	837	140	278	1 256

Ventilation des risques et des provisions au 31 décembre 2005 du périmètre Natexis Banques Populaires.

2.3 – Risques de marché

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire sont principalement concentrés chez Natexis Banques Populaires, filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont le système de suivi est détaillé ci-après.

2.3.1 - Organisation de la maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires

Le dispositif de maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires couvre les activités de marché de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Dans le prolongement des travaux initiés dès 2002, l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques de marché s'est poursuivie en 2005. Ces améliorations concernent l'organisation, les procédures, et les mesures de risque.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par le middle office, la direction des Risques et le Contrôle interne. Le Contrôle interne et la direction des Risques sont rattachés au Secrétariat général. Le middle office dépend pour sa part de la direction Grandes clients, financements et marchés.

La Direction générale de Natexis Banques Populaires a diffusé la directive SGA n° 1748, formalisant l'articulation des différentes équipes impliquées dans la maîtrise des risques de marché. Cette directive officialise les travaux qui avaient été menés en 2004 afin de déterminer les tâches de chacun en matière de contrôle des risques de marché.

2.3.1.1 - Rôles des différents intervenants

Les grandes attributions revenant aux différents départements sont les suivantes :

- Le contrôle de niveau 1 est réalisé par le middle office qui a des fonctions opérationnelles, liées aux applicatifs qu'il administre et utilise quotidiennement. Ses grandes attributions sont :
 - produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques
 - produire et analyser mensuellement les réserves
 - s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques
 - proposer des méthodes de calcul des réserves en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus
 - concevoir en liaison avec la direction des Risques le dispositif de limites ainsi que les méthodes de calcul de risques
 - suivre et notifier tout dépassement de limites de marchés.
- La direction des Risques assume la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché. Ses grandes attributions sont :
 - valider les principes du dispositif et les méthodes proposées par le middle office, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant
 - effectuer le suivi des risques de marchés aux différents niveaux de consolidation et en particulier au niveau du Groupe
 - assurer le reporting global interne et externe sur les risques de marché
 - valider les modèles développés en interne, et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille. Pour ce faire, la charte de validation des pricers et modèles a été diffusée par la direction des Risques en juillet 2005. Cette charte décrit les

tâches réalisées par la direction des Risques dans le cadre de la validation des modèles et pricers et précise les documents qui doivent être fournis par les autres secteurs (Recherche et MO).

- valider les diverses autorisations et limites demandées par la direction Grandes clientèles, financements et marchés et proposées par le middle office
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques
- animer la filière risques de marché dans les filiales et succursales de Natexis Banques Populaires.

■ Le Contrôle interne assume la composante opérationnelle du contrôle de niveau qui consiste à :

- s'assurer de l'existence de procédures et d'en apprécier périodiquement la pertinence notamment par rapport aux activités et à la réglementation
- mener des travaux destinés à s'assurer de la correcte exécution des procédures
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques
- plus généralement, s'assurer du respect des procédures régissant la gestion et le suivi des risques de marché.

L'organisation du dispositif de maîtrise des risques est complétée par la tenue :

■ d'un comité nouveaux produits permettant aux activités de marchés de lancer de nouveaux produits dans un environnement sécurisé, après identification et analyse des différents facteurs de risque pouvant impacter la valeur du produit. Le comité nouveaux produits plénier se réunit toutes les 6 semaines et est complété par des groupes de travail thématiques se réunissant sur une base hebdomadaire. Ce comité examine les différents risques inhérents aux nouveaux produits. Ce comité examine en particulier les risques de marché, de contrepartie, juridiques, comptables, fiscaux et les risques de non-conformité

■ d'un comité des risques de marché réunissant mensuellement les responsables des différents niveaux de contrôle, ainsi que les responsables du Front Office. Le Comité est présidé par le responsable des activités de marchés. Ce Comité valide les nouvelles limites, les aménagements de limites proposés, et passe en revue les différents dépassements constatés

■ d'un comité de suivi et d'encadrement des risques réunissant trimestriellement le management du front office ainsi que le middle office, la direction des Risques et le Contrôle interne afin de présenter les nouvelles méthodologies de mesure des risques et de lotir les développements pour leur mise en œuvre

Le conseil d'administration de la Banque valide le niveau des limites globales pour toutes les entités.

Par ailleurs, l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires ainsi que l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, interviennent périodiquement dans le cadre de missions d'audit ciblées.

2.3.1.2 - La méthodologie de mesure des risques

Le contrôle des risques des activités de marché de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure

des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard et de calculs en VaR.

Les indicateurs standard

■ Les principaux indicateurs standard utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de + / - 1 % (indicateur global et indicateurs par maturité)
- un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle
- un indicateur de risque de change
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions
- des indicateurs de sensibilité à la variation de + / - 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change et taux (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike)
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change)
- un indicateur de sensibilité à la variation des niveaux de dividendes
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'Etat/swap
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations
- des indicateurs de loss alert mensuels et annuels.

■ De nouveaux indicateurs et limites ont été mis en place en 2005 :

- déploiement de la méthodologie de mesure du risque de taux : indicateur de risque de courbe
- mise en place d'indicateurs spécifiques dus aux développements de produits faisant intervenir de nouveaux types de risque (corrélations). Tous ces nouveaux produits ont fait l'objet de la procédure nouveaux produits et d'une validation de modèle
- densification du dispositif de limites de la filière taux et notamment du desk dérivés complexes
- augmentation significative des encours autorisés sur TCN (Titres de créances négociables) avec déploiement de l'indicateur de mesure du risque de spread sur ce portefeuille
- démarrage de l'activité High Yield
- augmentation de la sensibilité aux taux de la trésorerie court terme
- augmentation des limites long/short Equity, Capital Structure Arbitrage et obligations convertibles de Natexis Arbitrage
- resserrement des niveaux de loss alert dans un sens plus restrictif

Le dispositif de limites

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/- 1 % s'élève à 100 millions d'euros.

La limite relative au risque de change s'élève à 3 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

La limite de sensibilité à une variation du spread émetteur du portefeuille de trading secondaire obligataire est de 10 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

Les limites de risque sur volatilité liées aux opérations optionnelles de taux, change et actions sont :

- 2,5 millions d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité de taux ;
- 1,35 million d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité action ;
- de 0,683 million d'euros à 0,975 million d'euros par devise pour une variation de 1 point de la volatilité de change.

Ces indicateurs globaux s'accompagnent de mesures plus fines, par sous-jacent, maturité et strike.

La VaR

Parallèlement à ces indicateurs standard, Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique calculée avec l'outil Riskmanager de la société Riskmetrics. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché. La mesure est définie :

- à partir d'un historique de données de un an de profondeur,
- l'horizon de perte potentielle est 1 jour,
- l'intervalle de confiance retenu est 99 %.

Le périmètre objet de calculs en VaR est le suivant :

- les portefeuilles de négociation et de placement de la direction de GCFM, à l'exception du portefeuille « Structurés Actions »,
- les portefeuilles de négociation de Natexis Bleichroeder SA,
- les portefeuilles de négociation Natexis Arbitrage,
- les portefeuilles de négociation Natexis Commodity Markets
- et le portefeuille de placement des fonds propres de la direction Financière.

Concernant les activités de la direction GCFM, les calculs sont réalisés quotidiennement par le middle office de cette direction et mensuellement par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires.

Les calculs de VaR de Natexis Commodity Markets sont réalisés quotidiennement par le Riskmanager local et mensuellement par la direction des Risques.

Le logiciel Riskmanager est principalement alimenté par des interfaces automatiques qui ont été développées entre les systèmes FO/ MO et le logiciel. Ces interfaces véhiculent les caractéristiques liées à une opération permettant au logiciel une compréhension des différentes opérations.

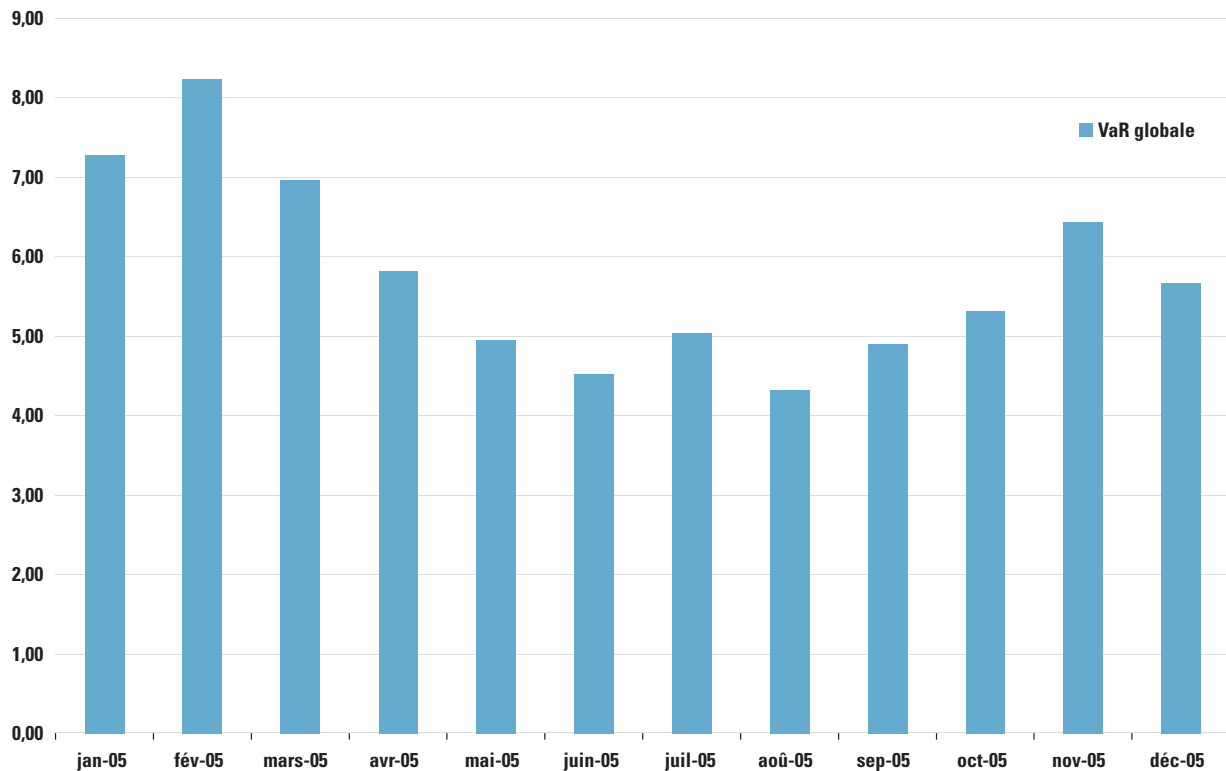
Les données de marché sont des données fournies par Riskmetrics. Elles sont issues d'informations Reuters et sont soumises à un processus de data management par la société Riskmetrics.

Consommations historiques de la VaR Natexis Banques Populaires

en millions d'euros	Périmètre de la VaR globale 2005	Dates	VaR globale	VaR Taux	VaR Change	VaR Actions	VaR Commodities
VaR globale		jan-05	7,28	4,47	1,80	6,44	0,17
		fév-05	8,24	5,14	2,39	7,23	0,27
Financements structurés et marchés		mars-05	6,97	5,31	1,98	5,10	0,37
Métiers actions et arbitrages		avr-05	5,82	4,47	0,91	4,38	0,44
Matières premières		mai-05	4,95	3,98	0,50	3,34	0,17
Direction financière		juin-05	4,52	4,06	0,96	3,18	0,28
		juil-05	5,05	5,45	1,14	2,07	0,31
		aoû-05	4,33	4,69	0,35	2,15	0,30
		sep-05	4,91	4,72	0,39	2,00	0,19
		oct-05	5,31	5,16	0,54	3,11	0,26
		nov-05	6,44	5,33	0,65	2,90	0,32
		déc-05	5,67	4,78	0,48	3,34	0,34

Intervalle de confiance : 99 %
Horizon : 1 jour
Historique : 1 an non pondéré

Evolution de la VaR globale en 2005



La filiale américaine (Natexis ABM Corp), qui opère sur le marché des créances hypothécaires titrisées, fait l'objet d'un suivi particulier en stress scénario qui s'appuie sur une déformation uniforme de la courbe des taux de plus ou moins 100 points de base et son impact sur les spécificités du marché (remboursements anticipés, volatilités...).

Au 31 décembre 2005, le scénario le plus défavorable entraînait une variation négative de la valeur du portefeuille de 18,31 millions de dollars.

2.4 – Risques de taux et de liquidité

La politique de gestion des risques financiers du Groupe Banque Populaire vise à :

- définir la meilleure stratégie pour développer la marge d'intérêt tout en maîtrisant les risques pris ;
- vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité ;
- limiter l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates ;
- valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière gestion de bilan ;
- définir puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

La politique de gestion des risques financiers de chaque Banque Populaire s'inscrit dans le cadre du Référentiel risques financiers du Groupe Banque Populaire. Il recense les règles de gestion et de reporting adoptées au niveau du Groupe Banque Populaire en matière de gestion de bilan. Il inclut notamment le dispositif de limites de risques de taux et de liquidité.

2.4.1 - Le risque de taux

Pendant les trois premiers trimestres de 2005, les taux d'intérêt de marché ont baissé à des niveaux les plus bas historiquement connus en Euroland. L'année se termine par un mouvement d'aplatissement de la courbe des taux pouvant être pénalisant pour l'activité de banque de détail. Le spread entre l'Euribor 3 mois et le CMS 10 ans est passé d'une moyenne en 2004 de 208 pb, à une moyenne en 2005 de 129 pb et 91 pb en début d'année 2006.

Limites de risque de taux

Les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « constant » (bilan comptable écoulé), sur un horizon de quatre ans selon des scénarii prédéfinis.

Chaque Banque a le loisir de se fixer les limites qu'elle souhaite, à la condition de les exprimer en terme d'indicateurs du Référentiel Groupe.

En sensibilité de la capacité bénéficiaire du bilan constant (vision dite « réglementaire ») :

Le calcul utilise quatre scénarii matriciels de référence (chocs instantanés) :

- baisse et hausse globale des taux de marché : [+/- 200 points de base (pb)] ;
- modifications de la courbe des taux : taux courts +/- 100 pb, taux longs +/- 100 pb.

La sensibilité de la capacité bénéficiaire doit respecter une double limite, exprimée en pourcentage par rapport à la capacité bénéficiaire en valeur absolue : au niveau de la notion de « capacité minimale exigée ».

En sensibilité de la marge d'intérêt du bilan dynamique

Le calcul utilise des scénarii prévisionnels (progressifs) dits à taux constants, « des économistes de Natexis Banques Populaires », « déduits de la courbe des taux », « de baisse des taux », « de hausse des taux », et « d'inversion des taux ».

La marge d'intérêt doit être supérieure, pour chacune des quatre années étudiées, à la marge d'intérêt de l'année précédente affectée d'un coefficient multiplicateur.

Les opérations de couverture

- La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge - CFH)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée par les entités du Groupe pour figer, d'une part, les flux futurs d'emprunts à taux variable (majoritairement interbancaires) et d'émissions privées ou publiques et, d'autre part, les flux futurs de prêts à taux variable (crédit commerciaux, prêts interbancaires).

La justification de ce type de couverture s'appuie sur les échéanciers des opérations à taux variable couvertes, qui peuvent tenir compte d'hypothèses de renouvellement des actifs ou passifs concernés.

- La couverture de juste valeur (fair value hedge - FVH)

La couverture de juste valeur est utilisée par les entités du Groupe pour la couverture d'actifs à taux fixe (titres de placement et crédits) ou passifs à taux fixe (emprunts interbancaires, épargne clientèle à terme, émissions privées ou publiques).

- Les tests d'efficacité

Tests prospectifs

Pour la couverture d'un élément d'actif ou passif unitaire, le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Dans le cas de la couverture d'un stock d'actifs ou de passifs, le test prospectif passe par la construction, suivant le type de documentation retenu :

- d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe (CFH) ;
- d'un échéancier de montants cumulés d'actifs à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe (CFH) ;
- d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux fixe et de swaps prêteurs taux fixe (FVH).

La couverture est reconnue si, pour chacune des bandes de maturité de ces échéanciers, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Tests rétrospectifs

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori, au minimum à chaque date d'arrêt, de l'efficacité de la couverture.

Lors de chaque test, les variations de valorisation pied de coupon des instruments dérivés de couverture, depuis la date d'arrêt précédent ou depuis la date de mise en place de la couverture, sont comparées avec celles des éléments couverts sur la même période. Le rapport de ces variations doit être compris entre 80 et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture n'est plus justifiable au sens de la comptabilisation en normes IFRS.

Pour la réalisation de ces tests rétrospectifs, les éléments couverts sont matérialisés par :

- Un actif ou passif hypothétique qui permet d'isoler la(les) composante(s) de risque couverte(s), dans le cas d'une couverture de juste valeur ;
- Un dérivé hypothétique représentatif de la couverture parfaite de ces éléments couverts, dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie.

Enregistrement de « l'inefficacité »

La part « inefficace des couvertures » est enregistrée en résultat, en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Au 31 décembre 2005, la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie (CFH) enregistrée en résultat s'élève à 7 millions d'euros, et la part inefficace des couvertures de juste valeur (FVH) s'élève à - 30 millions d'euros.

Les résultats

Dans la banque de proximité

- Risque de taux

Une augmentation de la sensibilité de la marge d'intérêt à la baisse des taux et à l'inversion de la courbe des taux sur les quatre ans d'analyse.

En bilan dynamique, la sensibilité de la marge d'intérêt à des chocs instantanés, de baisse des taux de 200 pb passe de - 9 % en 2004 à - 24 %, et d'aplatissement de la courbe des taux de - 4 % à - 7 %. Les scénarii prévisionnels (progressifs) de baisse des taux et de courbe inversée vont impacter la marge d'intérêt sur l'horizon de quatre ans avec une difficulté plus grande sur les deux premières années en inversion (- 5 % en 2006 et - 4 % en 2007, par rapport à la marge 2005).

En bilan constant, la sensibilité moyenne de la capacité bénéficiaire sur les quatre années à une baisse des taux de 200 pb passe de - 29 % à - 58 %. En cas d'évolution inversée des taux court et long terme, la dégradation n'est que de - 15 % contre - 19 %.

Dans le pôle Natexis Banques Populaires

- Sensibilité

En terme de sensibilité, Natexis Banques Populaires demeure exposé principalement à la hausse des taux court terme.

Les dérivés de crédit

En dehors des opérations de titrisation, les dérivés de crédit en portefeuille dans le Groupe Banque Populaire, à fin décembre 2005 sont peu significatifs, la valeur nominale dans le Groupe est de 2,5 milliards en nominal, essentiellement en Credit Default Swaps (CDS), détenus à des fins de transactions.

L'essentiel de ces dérivés de crédit sont portés par Natexis Banques Populaires qui a souhaité développer une activité de dérivés de crédit au sein de ses activités de marché. Dans le cadre d'une démarche prudentielle, la mise en place de limites de trading s'est faite en plusieurs étapes :

- janvier 2004 : création d'un portefeuille de trading de dérivés de crédit. Le comité des risques de janvier 2004 délègue aux traders une autorisation de traiter des CDS dans le cadre de position de base (cash/CDS) ;
- avril 2004 : la délégation du desk est étendue aux positions directionnelles en CDS. Cette autorisation est accordée sous une contrainte de volumétrie permettant une bonne maîtrise du processus opérationnel ;
- septembre 2004 : le portefeuille de papiers à spread est autorisé à traiter des CDS. Les limites déléguées sont assez restrictives et la contrainte de volumétrie s'applique aussi aux opérations initiées par les opérateurs de ce desk ;
- octobre 2004 : le processus opérationnel étant satisfaisant, la contrainte volumétrique est levée ;
- depuis décembre 2004 : transfert des positions de trading CDS au sein du périmètre papiers à spread qui sera dorénavant en charge du trading de CDS. Le risque idiosyncratique est mesuré par l'indicateur Xsi (indicateur interne) qui est calibré mensuellement sur les historiques des indices obligataires de JP Morgan. Une mesure en Xsi de base est aussi réalisée et encadrée afin de limiter le risque de base cash contre CDS.

Les dérivés de crédit autorisés sont les Crédit Default Swaps « vanilles ».

Enfin, une contrainte s'applique aux positions de trading : il n'y a pas d'empilement des positions, pour clôturer une position le trader doit, soit annuler, soit assigner l'opération.

2.4.2 - La gestion de la liquidité

Les limites sont exprimées en impasses rapportées à l'actif résiduel. Elles sont mesurées en bilan dynamique (intégrant les prévisions commerciales) et calculées en scénarii normal et de crise.

Un second indicateur est calculé par la sensibilité de la capacité bénéficiaire à une hausse de 50 points de base du spread sur taux courts et mesuré sur une période de six mois en scénarii normal sur bilan dynamique.

Le risque ne pâtit pas de la hausse du coefficient emploi-ressources clientèle.

L'impasse dynamique de l'ensemble des Banques Populaires à six mois hors CDN s'est même réduite de façon significative de 5 milliards d'euros à 0,8 milliard d'euros grâce à la part relative accrue des refinancements dans les ressources. A quatre

ans, l'impasse dynamique hors CDN en passant de 21 milliards à 22 milliards demeure toujours à 16% de l'actif résiduel.

Les indicateurs de liquidité montrent que le développement commercial est maîtrisé, mieux même que par le passé. La légère augmentation du coefficient d'emploi-ressources montre que l'accompagnement a été davantage géré par l'emprunt que par l'accroissement des ressources clientèle. Toutes les banques respectent les ratios réglementaires.

2.5 – Risques opérationnels

La méthodologie Groupe se compose d'un Référentiel risques adopté par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2005, d'un recensement des activités couvertes et d'un outil de reporting.

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte due à une inadéquation ou à une défaillance attribuable à des processus ou procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été entreprise par le Groupe Banque Populaire, qui regroupe ces risques en quatre grandes catégories : Systèmes et processus, Fraude et risques externes, Juridiques et déontologiques, Stratégiques.

Les travaux engagés en 2004 et poursuivis en 2005 sous l'égide de la Banque Fédérale des Banques Populaires visant, à partir de référentiels communs de recensement des activités et systèmes d'information essentiels et d'un guide d'élaboration des plans de continuité d'activité, à doter les établissements du Groupe Banque Populaire d'une méthodologie homogène, se sont poursuivis. S'inspirant des meilleures pratiques internes, cette méthodologie permet la mise en œuvre de Plans de Continuité d'Activité.

La réflexion engagée sur les missions de la filière risques opérationnels a abouti en 2005 à l'adoption de la Charte de la Filière qui régit les relations au sein du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

2.6 – Assurances et couverture des risques

A l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants à l'aide de couvertures spécifiques négociées auprès des assureurs et ré-assureurs.

Le programme conclu pour l'année 2005 achève la mise en place du dispositif couvrant les risques importants et majeurs du Groupe Banque Populaire. Ainsi, les polices souscrites visent les domaines de la responsabilité civile professionnelle, de la responsabilité civile des mandataires sociaux, des fraudes et détournements dont il serait victime et la plus grande part de l'infrastructure informatique et des immeubles ou sites importants du Groupe Banque Populaire tels les sièges sociaux et les centres informatiques ; polices auxquelles sont associées une garantie perte d'activités bancaires qui indemniserait les pertes d'exploitation et une couverture des dommages immatériels éventuellement subis par chaque établissement.

Comme pour 2004, l'ensemble de ce programme a été souscrit pour 2005 dans des conditions dans l'ensemble plus favorables

que celles constatées précédemment auprès de compagnies d'assurances internationales à la solvabilité reconnue et indiscutable.

2.7 – Les risques juridiques

2.7.1 - Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Le Groupe Banque Populaire fait actuellement l'objet d'actions en responsabilité, en nombre limité.

Après examen et en fonction des connaissances qu'il a des procédures en cours et de leurs éléments, le Groupe considère que ces lignes ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, non plus que sa structure financière ; leurs conséquences éventuelles qui ont donné lieu à un provisionnement raisonnable ont été intégrées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2005. Il en va de même en matière fiscale.

2.7.2 - Dépendances éventuelles

Le Groupe Banque Populaire n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial et financier.

3 - Rémunération des mandataires sociaux

La fonction d'organe central du Groupe Banque Populaire est exercée par la Banque Fédérale des Banques Populaires ; les informations ci-après détaillent, à ce titre, la rémunération de ses mandataires sociaux.

3.1 - Rémunérations et avantages de toutes natures versés à chaque mandataire social, durant l'exercice, par la Banque Fédérale des Banques Populaires et par toutes sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires

■ La rémunération globale brute des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires comprend une partie fixe et une partie variable.

Les montants de la rémunération fixe et variable de M. Dupont et de M. Goudard sont restés inchangés depuis 2003 :

en euros		2005				
	Au titre de la BFBP			Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Médaille du travail	Fixe	Variable	
M. Philippe Dupont	224 427	75 000	-	263 000	75 000	637 427
M. Michel Goudard	290 000	90 000	22 308	-	-	402 308

en euros		2004				
	Au titre de la BFBP			Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable		Fixe	Variable	
M. Philippe Dupont	224 427	75 000		263 000	75 000	637 427
M. Michel Goudard	290 345	90 000		-	-	380 345
M. Jean-Paul Dubus*	250 598	60 000		-	-	310 598

en euros		2003				
	Au titre de la BFBP			Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable		Fixe	Variable	
M. Philippe Dupont	224 427	75 000		263 000	75 000	637 427
M. Michel Goudard	290 345	90 000		-	-	380 345
M. Jean-Paul Dubus*	247 200	60 000		-	-	307 200

* M. Jean-Paul Dubus a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2004.

■ Les indemnités de fonction et avantages en nature des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires correspondent au logement et à la voiture de fonction dont bénéficient M. Dupont et M. Goudard. En outre, M. Dupont perçoit une indemnité forfaitaire liée à ses fonctions de Président-Directeur Général.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. Dupont et M. Goudard ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

Au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires, les indemnités de fonction et avantages en nature (base fiscale), dont bénéficient les mandataires sociaux, sont les suivants :

en euros	2005	2004	2003
M. Philippe Dupont	63 868	61 853	56 658
M. Michel Goudard	11 437	15 921	13 182
M. Jean-Paul Dubus*	-	14 656	16 393

* M. Jean-Paul Dubus a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2004.

3.2 - Jetons de présence

La Banque Fédérale des Banques Populaires accorde, sous forme de jetons de présence, une rémunération aux membres

de son conseil d'administration, qui ne comprend qu'une part variable liée à la présence effective des membres aux conseils d'administration et aux conseils spécialisés du conseil d'administration :

■ la rémunération, par séance et par personne, au titre du conseil d'administration est de 995 € ;

■ la rémunération, par séance et par personne, au titre des comités spécialisés du conseil est la suivante :

- Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) : 1 524 € ;

- Comité des Comptes : 1 524 € ;

- Comité des Rémunérations : 762 €.

Au titre de leurs mandats dans la Banque Fédérale des Banques Populaires, la somme des jetons de présence au titre de l'année 2004 et versée en 2005 s'est élevée à 209 504 €, les bénéficiaires sont indiqués dans le tableau ci-après.

Par ailleurs, les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires bénéficient de jetons de présence au titre de leurs mandats aux conseils d'administration de sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le montant versé au titre de l'année 2005 est de 180 740 €, les bénéficiaires sont indiqués dans le tableau ci-après.

en euros		
Administrateurs	Montants des jetons de présence versés en 2005* par la BFBP (en euros)	Montants des jetons de présence versés en 2005* par des sociétés contrôlées par la BFBP (en euros)
Président Dupont	10 945	10 065
M. Hébrard	5 737	-
M. Brevard	8 955	17 265
M. Castagné	5 970	-
M. Clavaud	15 181	2 948
M. Clochet	5 970	-
M. Comas	9 950	15 510
M. Cordel	13 231	20 925
M. Desvergnès	7 494	5 897
M. Dettelleux	10 945	-
M. Devianne	6 499	-
M. Duquesne	10 945	13 725
M. Gentili	10 945	22 5955
M. Jacquier	4 975	-
M. Jardin	4 975	-
M. de la Porte du Theil	13 996	19 895
M. Moutte	13 318	-
M. Nalpas	13 993	15 495
M. Noblet	5 970	-
M. Thibaud	15 517	13 695
M. Turret	13 993	22 725
Total	209 504	180 740

* En application de la Loi NRE du 15 mai 2001, ne figurent dans ce tableau que les jetons de présence versés durant l'exercice 2005. Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, ils correspondent aux jetons de présence au titre des conseils d'administration et des conseils spécialisés de l'année 2004, pour les autres sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, elles correspondent aux jetons de présence des conseils d'administration de l'année 2005.

En outre M. Goudard, au titre de sa fonction de censeur au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires, a perçu, au titre de l'année 2005, des jetons de présence pour un montant de 10065 €.

3.3 - Avantages postérieurs à l'emploi

M. Dupont et M. Goudard, bénéficient, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC. Par ailleurs, en tant que mandataires sociaux, M. Dupont et M. Goudard bénéficient des deux régimes complémentaires suivants :

Indemnités de retraite

M. Dupont et M. Goudard bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relève l'ensemble des Directeurs généraux réservé aux mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

A ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 335 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} janvier 2005, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique à M. Dupont à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natexis Banques Populaires.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et éventuellement 1/12^e de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de Directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^e de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^e de cette rémunération.

3.4 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natexis Banques Populaires (voir tableau ci-après) au titre du mandat exercé dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et du mandat exercé dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Options de souscription d'actions de Natexis Banques Populaires consenties aux mandataires sociaux de la BFBP	Caractéristiques du plan				Nombre d'options attribuées		Nombre d'options exercées	Nombre d'options en vie à fin 2005
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice en euros	Au titre du mandat dans la BFBP	Au titre du mandat dans les sociétés contrôlées par la BFBP		
M. Philippe Dupont	N°9-CA 19/09/01	19/09/05	19/09/08	94,30	10 000	10 000	20 000	0
	N°10-CA 20/11/02	10/09/06	9/09/09	72,47	5 500	5 500	-	11 000
	N°11-CA 10/09/03	10/09/07	9/09/10	83,25	6 000	6 000	-	12 000
	N°12-CA 17/11/04	17/11/08	16/11/11	89,10	6 000	6 500	-	12 500
	N°13-CA 15/11/05	15/11/09	14/11/12	119,24	7 000	7 000	-	14 000
M. Michel Goudard	N°9-CA 19/09/01	19/09/05	19/09/08	94,30	6 000	-	6 000	0
	N°10-CA 20/11/02	11/09/06	11/09/09	72,47	4 200	-	-	4 200
	N°11-CA 10/09/03	10/09/07	10/09/10	83,25	4 200	-	-	4 200
	N°12-CA 17/11/04	17/11/08	17/11/11	89,10	5 000	-	-	5 000
	N°13-CA 15/11/05	15/11/09	14/11/12	119,24	6 000	-	-	6 000
M. Jean-Paul Dubus*	N°9-CA 19/09/01	19/09/05	19/09/08	94,30	4 000	-	4 000	0
	N°10-CA 20/11/02	11/09/06	11/09/09	72,47	2 800	-	-	2 800
	N°11-CA 10/09/03	10/09/07	10/09/10	83,25	2 800	-	-	2 800
	N°12-CA 17/11/04	17/11/08	17/11/11	89,10	3 000	-	-	3 000

* M. Jean-Paul Dubus a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2004.

3.5 - Prêts et garanties consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux

Néant.

4 - Événements postérieurs à la clôture

4.1 - Plan stratégique Groupe

Lors de sa séance du 18 janvier 2006, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a examiné les travaux relatifs à la démarche stratégique approfondie entreprise par le Groupe en début d'année 2005.

Cette réflexion collective, synthétisée dans le Plan Stratégique Groupe, a permis de revalider les fondamentaux du modèle économique du Groupe. Sur cette base, le Groupe s'est doté d'une vision commune des principaux enjeux et des conditions de la poursuite d'un développement soutenu.

Le Plan Stratégique Groupe est un plan de développement qui s'appuie sur cinq axes :

- la poursuite d'une politique de conquête pour conforter les positions sur le marché français ;
- l'optimisation des efforts de fidélisation et d'équipement dans un double objectif de satisfaire les clients et de continuer à dégager des niveaux de rentabilité suffisants pour financer les efforts de conquête et de développement ;
- l'enrichissement et l'optimisation du portefeuille d'activités, ainsi que le renforcement de l'efficacité de la capacité de distribution pour favoriser la politique de conquête et d'équipement ;
- une politique de croissance externe ciblée pour se renforcer sur certains métiers prioritaires et accélérer l'internationalisation du Groupe ;
- la mobilisation de toutes les ressources et l'évolution de l'organisation au service des objectifs stratégiques.

Le conseil a également analysé l'actualisation du plan à moyen terme de Natexis Banques Populaires, partie intégrante de la démarche stratégique Groupe, et a donné son accord à plusieurs partenariats initiés par cette filiale.

4.2 - Rehaussement des notes LT et CT

Courant janvier 2006, l'agence de notation financière Standard and Poor's a publié les nouvelles notes de la dette long et court terme attribuées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à Natexis Banques Populaires. Celles-ci s'établissent à AA- (avec une perspective stable) pour la note long terme et A-1+ pour la note court terme.

Il s'agit d'un rehaussement de notes long terme et court terme pour Natexis Banques Populaires, d'un rehaussement de la note court terme pour la Banque Fédérale des Banques Populaires et d'une première publication de la note long terme pour la Banque Fédérale des Banques Populaires.

4.3 - Changement significatif de la situation financière et commerciale

Conformément au règlement européen N°809/2004 mettant en œuvre la Directive « Prospectus », aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe, autre que ceux mentionnés ci-dessus, n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Le 12 mars 2006, le Groupe Banque Populaire a diffusé un communiqué précisant que le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé à l'unanimité l'ouverture de négociations exclusives entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne en vue de la constitution de NATIXIS par le rapprochement de certaines activités.

Le 12 mars 2006, le Groupe Banque Populaire a également diffusé, en commun avec le Groupe Caisse d'Épargne un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :

« Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne engagent des négociations exclusives en vue de la constitution de NATIXIS.

Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, représentant chacun plus de 3 000 000 de sociétaires, viennent de signer une lettre d'ouverture de négociations exclusives, qui devraient prendre fin au plus tard le 1^{er} juin 2006, en vue d'un rapprochement de certaines de leurs activités.

Ce projet industriel ambitieux vise à constituer un acteur de poids dans la banque de financement, d'investissement et de services, tout en préservant pour chacun des deux groupes coopératifs son modèle de proximité dans la banque de détail.

Pour chacun des deux groupes, ce projet s'inscrit dans le cadre de leur stratégie de développement. Pour le Groupe Caisse d'Épargne, c'est le prolongement naturel de la réforme en cours. Pour le Groupe Banque Populaire, ce projet permettrait à son activité banque de financement, d'investissement et de services d'atteindre une nouvelle dimension, nécessaire dans ces activités.

Trois principes guident les négociations entre les deux groupes :

- le respect de l'identité et de l'indépendance des deux réseaux de banques régionales et de leurs organes centraux ;
- la mise en place d'une participation croisée entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne destinée à renforcer la cohésion du nouvel ensemble ;
- le regroupement des métiers de banque de financement, d'investissement, et de services dans un ensemble unique. Ce véhicule, coté et contrôlé à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, s'appellerait NATIXIS.

NATIXIS, un acteur majeur de la banque de financement, d'investissement et de services

La constitution de NATIXIS permettra la création d'un ensemble leader sur de nombreux métiers en France (épargne salariale, gestion d'actifs, monétique, bancassurance, ...). Filiale de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et de la Banque

Fédérale des Banques Populaires, NATIXIS disposera donc d'une base de clientèle autonome et de leurs réseaux de distribution puissants s'appuyant sur une plate-forme industrielle qui permettra la mise en œuvre des meilleures pratiques pour atteindre les meilleures performances du marché.

NATIXIS sera constitué du rapprochement de Natexis Banques Populaires et des filiales de la CNCE qui lui seront apportées dans les domaines de la banque de financement et d'investissement (IXIS Corporate & Investment Bank, IXIS Asset Management Groupe, CIFG...), des services financiers spécialisés (Crédit Foncier, Cefi...) et de la gestion privée (La Compagnie 1818). Les partenariats stratégiques existants dans les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont vocation à être exclus des apports, notamment la CNP.

NATIXIS sera détenu à parité (34 % chacun) par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Cette parité sera obtenue par l'addition des actifs transférés, l'émission de Certifications Coopératifs d'Investissements (CCI) et le cas échéant des apports en numéraire. NATIXIS offrira un flottant de 25 % minimum pour une capitalisation boursière de plus de 20 milliards d'euros. Il disposera des moyens de participer au mouvement de consolidation en cours dans son secteur. Sous réserve de l'existence de bénéfices et réserves distribuables suffisants et des contraintes prudentielles, les deux parties souhaitent proposer un taux de distribution d'au moins 50 % du résultat net consolidé de NATIXIS.

La gouvernance de NATIXIS sera assurée par un Conseil de Surveillance et un Directoire. Les deux groupes seront représentés à parité au sein du Conseil de Surveillance, dont la présidence sera exercée alternativement par un représentant des deux groupes. Monsieur Charles Milhaud assurera la première présidence du Conseil de Surveillance. Le Président du Directoire, nommé par le Conseil de Surveillance, sera choisi d'un commun accord entre les deux groupes. Monsieur Philippe Dupont assurera la première présidence du Directoire.

Des relations étroites entre les deux groupes

Afin de favoriser les relations entre les deux groupes, il est envisagé la mise en œuvre, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, d'une participation capitalistique croisée entre la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il sera institué une représentation du dirigeant de chaque groupe au conseil de l'autre avec le titre de Vice-Président du Conseil. Le premier représentant de Groupe Banque Populaire au Conseil de Surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sera Monsieur Philippe Dupont ; le premier représentant de Groupe Caisse d'Épargne au Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sera Monsieur Charles Milhaud.

Une mise en œuvre du projet fin 2006

Le calendrier prévoit une mise en œuvre du projet courant décembre 2006, à l'issue de la période de négociation exclusive qui se terminera au plus tard le 1^{er} juin 2006 par la signature des accords définitifs après les consultations requises et l'accord des instances compétentes des deux groupes, dans le respect des engagements et des droits de leurs actionnaires. A cet égard, il est rappelé que la Caisse des Dépôts et Consignations, actionnaire à hauteur de 35 % de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, dispose de droits spécifiques au titre du pacte d'actionnaires conclu le 30 juin 2004 et devra, à ce titre, se prononcer le moment venu sur les opérations envisagées pour permettre la conclusion des accords définitifs. A ce jour, la Caisse des Dépôts et Consignations a exprimé son opposition à ce projet.

Pour ce projet, le Groupe Banque Populaire sera conseillé par Citigroup, Rothschild & Cie et PhilippeVillin Conseil et le Groupe Caisse d'Epargne par Bucéphale Finance, Lazard Frères & Cie et Merrill Lynch.

Forts des atouts de chacun des groupes et d'une culture mutualiste commune, la mise en œuvre de ce projet aboutirait à la création de NATIXIS, un acteur fort dans la banque de financement, d'investissement et de services ancré en France et capable de se développer en Europe et à l'international. »

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2005

Bilan consolidé actif

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Caisse, Banques Centrales, CCP		3 129	3 359
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	V.1	33 325	31 874
Instruments dérivés de couverture	V.2	279	571
Actifs financiers disponibles à la vente	V.3	29 920	28 837
Prêts et créances sur établissements de crédit	V.4	55 744	39 543
Prêts et créances sur la clientèle	V.4	146 603	129 472
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	V.5	6 899	5 748
Actifs d'impôts courant		0	0
Actifs d'impôts différés	V.6	682	767
Comptes de régularisation et actifs divers	V.7	8 152	6 621
Actifs non courants destinés à être cédés	V.16	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	VI.8	248	93
Immeubles de placement	V.8	1 154	1 055
Immobilisations corporelles	V.9	1 702	1 772
Immobilisations incorporelles	V.9	286	234
Ecarts d'acquisition	V.10	586	556
Total actif		288 711	250 501

Bilan consolidé passif

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Banques centrales, CCP		416	29
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	V.1	6 758	7 237
Instruments dérivés de couverture	V.2	474	767
Dettes envers les établissements de crédit	V.11	61 277	44 984
Dettes envers la clientèle	V.11	104 483	97 878
Dettes représentées par un titre	V.12	49 090	41 538
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	6
Passifs d'impôt courant		156	130
Passifs d'impôts différés	V.6	536	548
Comptes de régularisation et passifs divers	V.7	12 517	10 769
Dettes sur actifs destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	V.13	29 677	26 422
Provisions pour risques et charges	V.14	1 922	1 876
Dettes subordonnées	V.15	6 404	5 385
Capitaux propres part du groupe		13 699	11 684
- Capital et réserves liées		8 383	7 709
- Réserves consolidées		3 180	2 334
- Gains ou pertes latents ou différés		614	446
- Résultat de l'exercice		1 522	1 195
Intérêts minoritaires		1 301	1 249
Total passif		288 711	250 501

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	VI.1	11 539	10 440
Intérêts et charges assimilées	VI.1	(7 126)	(6 176)
Commissions (produits)	VI.2	3 157	3 024
Commissions (charges)	VI.2	(784)	(701)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	VI.3	841	409
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	VI.4	461	187
Produits des autres activités	VI.5	5 794	4 872
Charges des autres activités	VI.5	(5 640)	(4 410)
Produit net bancaire		8 242	7 646
Charges générales d'exploitation	VI.6	(5 084)	(4 805)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(306)	(300)
Résultat brut d'exploitation		2 852	2 541
Coût du risque	VI.7	(436)	(477)
Résultat net d'exploitation		2 416	2 064
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	VI.8	15	7
Gains ou pertes sur autres actifs	VI.9	116	6
Variation de valeur des écarts d'acquisition	VI.10	3	(43)
Résultat avant impôt		2 551	2 034
Impôts sur les bénéfices	VI.11	(855)	(736)
Résultat net		1 696	1 298
Intérêts minoritaires		(174)	(103)
Résultat net - part du groupe		1 522	1 195

Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2005 - Groupe Banque Populaire

en millions d'euros	Capital et réserves liées			
	Capital	Réserves liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées
Capitaux propres consolidés au 31/12/03 avant affectation - en normes françaises	2 886	4 712	-	658
Affectation du résultat de l'exercice 2003	-	510	-	343
Capitaux propres consolidés au 01/01/04 après affectation - en normes françaises	2 886	4 682	0	1 002
Incidence de l'adoption des normes IFRS-2004 applicables au 1 ^{er} janvier 2004	(1)	-	(4)	1 929
Capitaux propres consolidés au 01/01/04 - en normes IFRS applicables en 2004	2 886	4 678	0	2 931
Mouvement liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation du capital	147	-	-	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions	(2)	-	-	4
Distribution	-	(9)	-	(78)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2004				
Effet de la variation des parités monétaires	-	-	-	-
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Reclassement de titres	(3)	-	-	(10)
Autres variations de périmètre	(4)	-	-	-
Résultat de l'exercice 2004				
Autres variations	-	-	-	-
Capitaux propres consolidés au 31/12/04 - en normes IFRS 2004	3 033	4 669	0	2 847
Incidence de l'adoption des normes IFRS-EU applicables au 1 ^{er} janvier 2005	(5)	-	7	(512)
Affectation du résultat de l'exercice 2004	-	259	-	936
Capitaux propres consolidés au 01/01/05 après affectation - en normes IFRS-EU	3 033	4 935	0	3 271
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation du capital	226	(15)	-	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions	(2)	-	-	4
Distribution	-	-	-	(98)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2005				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers	-	-	-	-
Effet de la variation des parités monétaires	-	-	-	-
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Adossement Caisses du Crédit Maritime Mutuel	(6)	180	18	24
Autres variations de périmètre	(7)	-	-	-
Résultat de l'exercice 2005				
Autres variations	(8)	-	6	(21)
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2005 - normes IFRS-EU	3 439	4 944	0	3 180

[1] Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2004 (IFRS-2004) cf. note I.1.1

Par application des normes IFRS aux comptes consolidés, il a été procédé à l'inscription définitive des écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées du Groupe.

[2] Opérations résultant de plans de paiements en actions au cours des exercices 2004 et 2005

La norme IFRS 2 assimile les plans d'options de souscription d'actions octroyés aux salariés à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options attribuées en contrepartie des services rendus. L'impact en réserves, en contrepartie du résultat est de 4 millions d'euros en 2004 (dont 3,6 millions d'euros revenant au Groupe) et 3,5 millions d'euros en 2005 (dont 2 millions d'euros revenant au Groupe).

Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires au cours de l'exercice 2004 :

[3] Reclassement de titres : le 23 décembre 2004, achat par Natexis Assurances des 435 000 actions du Crédit Maritime Vie, détenues auparavant par le Groupe Crédit Maritime Mutuel. S'agissant d'une opération de restructuration interne, les plus-values ont été neutralisées. La variation des intérêts minoritaires résultant du reclassement de titres trouve sa contrepartie dans la variation des réserves consolidées sans impact sur le résultat.

[4] Autres variations de périmètre :

- + 80 millions d'euros d'impacts relatifs à l'entrée des établissements de crédit (non filiales) ayant signé un contrat d'association avec le Crédit Coopératif. Compte tenu de leur statut d'associés, leurs réserves sont versées au poste "intérêts minoritaires",
- (-15) millions d'euros d'impacts relatifs à l'Offre Publique de Retrait Obligatoire de Natexis Banques Populaires sur le titre Coface,
- (-13) millions d'euros de rachat par Coface de minoritaires dans Unistrat,
- + 7 millions d'euros d'impacts de dilution suite aux rachats des titres de BP Développement par Natexis Banques Populaires aux Banques Populaires,
- + 3 millions d'euros des autres variations de périmètre.

Gains ou pertes latents

Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés		Résultat net part du groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
		actifs disponibles à la vente	instruments de dérivés de couverture				
(66)	-	-	-	853	8 504	1 962	10 466
-	-	-	-	(853)	0	-	-
(66)	0	0	0	0	8 504	1 962	10 466
66	-	-	-	-	1 991	(277)	1 714
0	0	0	0	0	10 495	1 685	12 180
-	-	-	-	-	147	-	147
-	-	-	-	-	4	0	4
-	-	-	-	-	(87)	(86)	(173)
(41)	-	-	-	-	(41)	(42)	(83)
-	-	-	-	-	(10)	10	-
-	-	-	-	-	0	63	63
-	-	-	-	1 195	1 195	149	1 344
-	-	-	-	-	0	-	0
(41)	0	0	0	1 195	11 703	1 779	13 482
2	-	344	140	-	(19)	(530)	(549)
-	-	-	-	(1 195)	0	-	-
(39)	0	344	140	0	11 684	1 249	12 933
-	-	-	-	-	211	-	211
-	-	-	-	-	4	0	4
-	-	-	-	-	(98)	(43)	(141)
-	-	156	(77)	-	79	28	107
80	-	-	-	-	81	22	102
-	-	(3)	-	-	219	(219)	0
-	-	-	-	-	0	98	98
-	-	-	-	1 522	1 522	166	1 688
0	-	10	3	-	(2)	-	(2)
41	-	507	66	1 522	13 699	1 301	15 000

[5] Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2005 (IFRS-EU), cf. note I.1.2

Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires au cours de l'exercice 2005 :

[6] Adossement du Crédit Maritime Mutuel : dans le cadre de l'adossement des Caisses du Crédit Maritime Mutuel aux Banques Populaires régionales, ces dernières ont souscrit, au cours du 1^{er} semestre 2005 aux augmentations de capital réservées lancées par les Caisses de Crédit Maritime Mutuel (ce qui porte le taux de participation des Banques Populaires régionales dans les Caisses à un taux entre 20% et 22% selon les Caisses). Après accord de la Commission bancaire fin 2005, les Caisses du Crédit Maritime Mutuel ont été intégrées à l'entité consolidante. S'agissant d'une opération de restructuration interne, la variation des intérêts minoritaires résultant de l'opération d'adossement trouve sa contrepartie dans la variation des réserves consolidées (soit 219 millions d'euros) sans impact sur le résultat.

[7] Autres variations de périmètre :

L'augmentation des intérêts minoritaires s'explique principalement par l'impact de la dilution nette du taux de détention dans Natexis Banques Populaires :
+ 57 millions d'euros suite à la diminution nette du taux de détention dans Natexis Banques Populaires (-1,33%) consécutive à des cessions de titres Natexis Banques Populaires sur le marché,
+ 41 millions d'euros suite à la diminution nette du taux de détention dans Natexis Banques Populaires (-0,83%) consécutive aux levées de stock options de la période, partiellement compensée par la variation des actions propres de l'exercice (+0,10%).

[8] Autres variations :

Les autres variations correspondent principalement :
- à des corrections entre réserves consolidées (part du groupe) et gains/pertes latents (part du groupe) pour 14 millions d'euros ;
- dans le cadre de l'absorption par la Banque Populaire Val de France de sa filiale Sociop, les réserves de cette dernière sont transférées en prime d'émission (pour 6 millions d'euros).

Tableau des flux de trésorerie nette - Groupe Banque Populaire

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Résultat avant impôts	2 551	2 034
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	306	310
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(9)	35
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	2 953	1 720
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(15)	(7)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(414)	(194)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	(79)	434
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 743	2 298
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 168	8 734
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(10 426)	(10 874)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 340	1 472
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 486	4 203
- Impôts versés	(868)	(633)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(5 299)	2 901
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(6)	7 232
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(1 841)	(2 445)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(159)	19
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(209)	(488)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(2 209)	(2 913)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	69	(22)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 148	(1 624)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 217	(1 646)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	117	(38)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(880)	2 635
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)	(6)	7 232
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(2 209)	(2 913)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	1 217	(1 646)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	117	(38)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(1 390)	(1 245)
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 329	1 735
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(1 939)	(2 980)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	509	1 390
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 713	3 329
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(2 203)	(1 939)
Variation de la trésorerie nette	(880)	2 634

NOTES ET ANNEXES CONSOLIDÉES

Note I - Effet de la première application des normes IFRS

Les comptes 2004 publiés à titre de comparatifs ont été établis selon le référentiel IFRS à l'exception des dispositions des normes IAS 32, 39 et IFRS 4.

Les impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes 2004 ont fait l'objet d'un communiqué de presse publié par le Groupe Banque Populaire le 21 avril 2005. Les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS applicable en 2004 sont rappelés dans cette présente note, tant sur les capitaux propres, les fonds propres (Tier one), le bilan que le compte de résultat,

Les principaux reclassements et retraitements au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 sont détaillés dans cette présente note.

Dans l'ensemble des documents financiers présents, la convention de terminologie suivante a été retenue :

- IFRS 2004 : référentiel IFRS à l'exception des dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4,
- IFRS-EU : référentiel IFRS repris par un ensemble de règlements européens qui comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 5 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005.

La norme IFRS 1 prévoit des exemptions au principe d'application rétrospective des IFRS en date de transition :

- regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004,
- juste valeur comme coût présumé : Le Groupe a choisi de maintenir les immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition,
- avantages du personnel : le Groupe applique la méthode du corridor de manière prospective,
- montant cumulé des différences de conversion : les écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées,
- paiement en actions : le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005,
- désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement : cette désignation est effectuée en date de transition aux IFRS,
- évaluation de la juste valeur d'actifs ou passif financiers : application prospective pour les transactions conclues après le 1^{er} janvier 2004.

Certaines informations de transition, antérieurement publiées, ont été modifiées à la suite de l'application anticipée de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (adoptée par le règlement européen du 15 novembre 2005), et de quelques ajustements de méthode.

Le principal impact porte sur un ajustement de méthode relatif au provisionnement des prêts et créances sur base collective : le montant antérieurement publié s'appuyait sur un calcul de pertes attendues résultant de l'application du dispositif Bâle II, et donc utilisant des probabilités de défaut à un horizon d'un an. Les pertes attendues ont été recalculées afin d'intégrer des probabilités de défaut tenant compte de la maturité réelle de chaque encours composant les secteurs (activités et pays) à déprécier. L'affinement de ce paramètre a conduit à augmenter le montant de provisions du bilan d'ouverture de 45 millions d'euros, soit 30 millions d'euros net d'impôt différé en minoration des capitaux propres (soit 24 millions d'euros en part groupe).

I.1 - Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (Tier one)

I.1.1 - Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (Tier one) au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004

Précisions :

- les impacts sur les capitaux propres et le résultat s'entendent après effet de l'imposition différée,
- l'impact sur le ratio Tier one est exprimé en points de base.

		Capitaux propres *		Ratio
		Hors résultat	Résultat	Tier one
		(millions €)	(millions €)	(en points de base)
Comptes consolidés "normes françaises" au 31 décembre 2004		8 517	1 059	9,1 %
Commentaires				
Retraitement IFRS 2004				
Provisionnement supplémentaire des passifs sociaux	(1)	(221)	8	- 0,14
Étalement des commissions	(2)	(46)	3	- 0,03
Retraitement du FRBG	(3)	2 082	115	
Retraitement du crédit-bail	(4)	(6)	(2)	0,00
Écarts d'acquisition et retraitement des valeurs de réseau Coface	(5)	140	(11)	- 0,13
<i>Retraitement des valeurs de réseau Coface</i>				- 0,13
<i>Retraitement des écarts d'acquisition</i>		140	(11)	0,00
Immobilisations	(6)	(15)	2	- 0,01
<i>Retraitement des immobilisations</i>		(31)	(1)	- 0,02
<i>Immobilisation des frais de développements</i>		16	3	0,01
Retraitement des provisions pour égalisation	(7)	88	33	0,08
Impôt différé sur la réserve de capitalisation	(8)	(30)	(3)	- 0,02
Périmètre et traitement de consolidation	(9)	(1)	(9)	- 0,2
<i>Augmentation du pourcentage de détention de NBP</i>		40	11	- 0,21
<i>Entrées de périmètres</i>		13	(1)	0,01
<i>Autres impacts</i>		(54)	(19)	0
Total retraitements		1 991	136	- 0,45
Comptes consolidés IFRS-2004 au 31 décembre 2004		10 508	1 195	8,7 %

(*) part du groupe.

Commentaires :

(1) Engagements sociaux

La norme IAS 19 prévoit des modalités plus précises d'évaluation et de comptabilisation des avantages du personnel. Ces nouvelles modalités conduisent à une augmentation des engagements sociaux, principalement liée aux écarts actuariels, se traduisant par un complément de provision prélevé sur les capitaux propres d'ouverture. Les écarts actuariels sont constitués des différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (notamment le taux d'actualisation retenu) entre le référentiel français et IFRS.

(2) Etalement des commissions

En référentiel IFRS, certaines commissions doivent s'étaler sur la durée de la prestation, alors qu'elles étaient comptabilisées à l'encaissement dans le référentiel français. Ce retraitement

concerne essentiellement la banque de proximité, au titre des commissions sur moyens de paiement et sur assurance-emprunteur. A production constante, le retraitement est neutre sur le résultat de la période.

(3) Annulation du FRBG

Les normes internationales (IAS 30 et IAS 37) ne reconnaissent pas ce type de provision générale comme éligible à la qualification de passif. Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont donc fait l'objet d'un reclassement intégral venant augmenter le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Les dotations ou reprises sont éliminées du compte de résultat.

(4) Retraitement du crédit-bail

La norme IAS 17 impose des règles de reconnaissance plus stricte entre location financière et location simple. Certaines

opérations ont donc été reclassées en location simple, conduisant à ne plus reconnaître la réserve latente comptabilisée dans les comptes français.

(5) Ecart d'acquisition et retraitement des valeurs de réseau Coface

■ Ecart d'acquisition

A la différence des normes françaises, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur ou au moins une fois par an conduisant le cas échéant à la constatation d'une dépréciation. Les écarts d'acquisition négatifs sont reclassés en capitaux propres lors de l'établissement du bilan d'ouverture et immédiatement constatés en résultat lors des exercices ultérieurs. Les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées.

■ Retraitement des valeurs de réseau Coface

Les valeurs de réseau précédemment constatées dans les comptes français à l'occasion de l'acquisition de Coface ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles définis par la norme IAS 38. Conformément aux dispositions de la norme de première application IFRS 1, ces éléments ont été reclassés en écart d'acquisition. S'agissant d'un reclassement, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture est nul.

(6) Retraitements des immobilisations corporelles et incorporelles (hors valeur de réseau)

■ Immobilisation de frais de développements informatiques

A la différence des règles françaises applicables jusqu'en 2004, l'immobilisation des frais de développement informatique devient obligatoire en référentiel IFRS. Cette disposition a conduit à constater des immobilisations incorporelles à l'actif du bilan en contrepartie des capitaux propres d'ouverture, qui se trouvent augmentés à due concurrence.

■ Mise en place de l'approche par composants pour les immobilisations corporelles

L'impact de cette approche concerne principalement les immeubles. En normes françaises, les immeubles (exploitation ou hors exploitation) faisaient l'objet d'un amortissement calculé sur une durée d'utilisation unique pour l'ensemble de l'immeuble concerné. En référentiel IFRS, lorsqu'un ou plusieurs composants d'un immeuble procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immeuble dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le différentiel d'amortissement résultant de l'application de cette approche par composants a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture.

(7) Provision pour égalisation

Cette provision constituée chez Coface (activité d'assurance crédit) et chez ABP IARD est une provision technique réglementaire en normes françaises visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision couvrant un risque de nature générale n'est pas reconnu et a donc fait l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. La dotation constatée sur l'exercice 2004 dans les comptes français a été reprise.

(8) Impôt différé sur réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

(9) Périmètre et traitement de consolidation

■ Calcul des pourcentages de détention de Natexis Banques Populaires et ses filiales par le Groupe

L'intégration des titres de placement détenus par les Banques Populaires et leurs filiales sur Natexis Banques Populaires, ainsi que la déduction des actions propres du total des titres émis par Natexis Banques Populaires, ont conduit à augmenter le pourcentage d'intérêt du Groupe Banque Populaire dans Natexis Banques Populaires de 75,59 % à 82,76 %. L'application de ce retraitement sur les capitaux propres conduit d'une part à un reclassement entre intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe et d'autre part, à la déduction des titres concernés, en moins des réserves consolidées

■ Variation de périmètre

L'analyse des critères de contrôle tels que définis par les normes IFRS n'a pas eu d'effet significatif sur le périmètre de consolidation. Les seules variations de périmètre sont constituées des entités ad hoc non consolidées en normes françaises. Il s'agit du FCC Cristalys, détenu à 100 % par la BRED Banque Populaire et de quatre Sociétés Civiles Immobilières portant les placements immobiliers de Natexis Assurances et de la SCI Cofimmo du sous-groupe Coface. Par contre, les participations des filiales de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % n'ont pas été consolidées par mise en équivalence puisqu'elles seront classées dans la catégorie « juste valeur par résultat » à compter du 01/01/2005. Les normes IAS 28 et 31 traitant des participations dans les entreprises associées considèrent, en effet, que pour ces participations, la juste valeur constitue un meilleur niveau d'informations que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence. L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci ne revêtant pas un caractère significatif.

■ Autres impacts

L'impact capitaux part du Groupe correspond principalement au partage des retraitements IFRS identifiés ci-dessus (§-1 à §-8), entre les capitaux propres du Groupe et les intérêts minoritaires, sans impact sur le Tier one.

I.1.2 - Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (Tier one) au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IFRS-EU

Précisions :

- les impacts sur les capitaux propres après effet de l'imposition différée,
- l'impact sur le ratio Tier one est exprimé en points de base.

		Capitaux propres * part du groupe (millions €)	Ratio Tier one (en points de base)
Comptes consolidés IFRS-2004 au 31 décembre 2004	Commentaires	11 703	8,7 %
Retraitement IFRS-EU			
Coût amorti	(1)	(161)	- 0,11
Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers	(2)	643	0,09
<i>Juste valeur par résultat **</i>		32	0,04
<i>Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente **</i>		432	
<i>Couverture de flux de trésorerie **</i>		100	
<i>Couverture de juste valeur **</i>		5	0,00
<i>Juste Valeur Assurance</i>		74	0,05
Dépréciations et provisions	(3)	(404)	- 0,26
<i>"Effet temps" sur provisions</i>		(75)	- 0,05
<i>Dépréciations collectives</i>		(133)	- 0,08
<i>Provisions Epargne Logement</i>		(196)	- 0,13
Autres impacts	(4)	(97)	0,00
<i>Action de préférence</i>		(9)	0,00
<i>Traitement des actions propres</i>		(19)	- 0,01
<i>Autres</i>		(69)	0,00
Total retraitements IFRS-EU		(19)	- 0,28
Comptes consolidés IFRS-EU au 1^{er} janvier 2005		11 684	8,4 %

[*] y.c. Résultat part du Groupe.

[**] hors assurance.

Commentaires :

(1) Coût amorti

En normes françaises, les crédits sont enregistrés au coût avec comptabilisation en résultat des intérêts acquis sur la période. La plus grande partie des commissions est enregistrée immédiatement en résultat lors de la mise en place. En référentiel IFRS, les crédits sont inscrits dans la catégorie « Prêts et créances » et évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode consiste à effectuer un étalement actuariel sur la durée de vie du crédit de certaines commissions reçues ou payées directement liées à l'opération de crédit.

(2) Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers

En normes françaises, seuls les titres et les dérivés gérés dans le cadre d'une stratégie de trading sont valorisés en juste valeur avec variations de juste valeur en résultat. En référentiel IFRS, conformément à la norme IAS 39, les instruments suivants sont valorisés en juste valeur :

- avec variation de juste valeur en résultat : les dérivés, les instruments couverts, selon une relation de couverture de juste valeur ("FVH - FairValue Hedge"), à hauteur de leurs composantes couvertes, les actifs porteurs de dérivés incorporés (dès lors que le dérivé n'a pas pu être détaché), les instruments gérés dans le cadre d'une stratégie de trading, etc.

- avec variation de juste valeur en capitaux propres : les titres en portefeuille classés en catégorie « disponible à la vente » ("AFS - Available for sale") et les dérivés traités en couverture de flux de trésorerie ("CFH - Cash-Flow-Hedge").

La juste valeur de l'assurance procède des mêmes règles de classification et d'évaluation de la norme IAS 39. Toutefois, les plus et moins-values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires sont en grande partie compensées (à hauteur environ de 92 %) par la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (application du principe de shadow accounting prévu par la norme IFRS 4) qui revient à considérer qu'une quote-part des réévaluations reviendront aux assurés via la rémunération de leurs contrats.

(3) Dépréciations et provisions

■ Dépréciations « effet temps » ou dépréciations pour actualisations des flux futurs

Les critères d'identification de l'existence d'un risque de crédit avéré sur les encours individuels sont similaires à ceux retenus en normes françaises. En revanche, le montant des dépréciations est désormais calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt.

■ Dépréciations collectives

La norme IAS 39 prévoit des modalités plus strictes de constitution de dépréciations collectives et prescrit de constituer des provisions sur des portefeuilles de créances homogènes non dépréciées individuellement dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de ces portefeuilles. Les provisions géographiques et sectorielles présentes dans les comptes français ont été reprises au 1^{er} janvier 2005 en contrepartie de la constatation de dépréciations dites « collectives ». La méthode de calcul utilisée dans le Groupe repose sur un système de notation interne appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers / professionnels / corporate) et de trois types de risques (pré-douteux / défaut non douteux / sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bale II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risque homogènes. Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe.

■ Provisions « Plan Epargne Logement » (PEL)/« Comptes Epargne Logement » (CEL) :

Le dispositif Epargne logement est une particularité française et n'est donc pas traité spécifiquement dans le référentiel IFRS. Le traitement retenu par le Groupe Banque Populaire s'appuie donc principalement sur les travaux conduits sur la question sous l'égide du CNC. L'objectif de ces provisions est de couvrir les deux risques que porte le dispositif d'épargne logement :

- le risque de consentir des crédits à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer une épargne à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché

Ces deux risques ont été évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion en crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle. A l'issue de leur évaluation, ces risques ont fait l'objet d'un provisionnement par imputation sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

(4) Autres impacts

■ Actions de préférence

Les émissions d'actions de préférence réalisées par le Groupe sont qualifiées en normes françaises d'éléments de capitaux propres et classées parmi les intérêts minoritaires.

En référentiel IFRS, les actions de préférence peuvent être classées, après analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres, selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour

l'émetteur de verser de la trésorerie aux détenteurs de ces titres. L'analyse réalisée par le Groupe sur les actions de préférence a conduit à les classer en dettes ce qui a, pour principal effet, de diminuer le montant des intérêts minoritaires à hauteur des émissions. Les dividendes versés sur ces actions préférentielles constitueront désormais en référentiel IFRS une charge d'intérêts.

■ Actions propres

Le maintien d'actions propres à l'actif du bilan n'est pas autorisé en normes IFRS indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention et de leur classement comptable dans les comptes français. En application des normes IFRS 2004, les actions propres détenues par Natexis Banques Populaires avaient été neutralisées, pour leur valeur historique, consécutivement à la prise en compte du nouveau taux de détention du Groupe sur Natexis Banques Populaires (cf. Note I 1.1 - § 9). Au 1^{er} janvier 2005, en application de la norme IAS 39, le retraitement complémentaire consiste à éliminer le résultat latent constaté sur ces titres.

■ Autres impacts

L'impact sur les capitaux correspond principalement au partage des retraitements IFRS-EU identifiés ci-dessus, entre les capitaux propres du Groupe et les intérêts minoritaires, sans impact sur le Tier one.

I.2 - Transition du bilan au 31 décembre 2004 (IFRS 2004) et au 1^{er} janvier 2005 (IFRS-EU)

Actif				
en millions d'euros	Reclassements IFRS	Retraitements		01/01/2005 IFRS-EU
	Note I.2.1	Impacts IFRS 2004 Note I.2.2	Impacts IFRS-EU Note I.2.3	
Caisse, Banques centrales, CCP	3 354	0	5	3 359
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	30 505	(136)	1 505	31 874
Instruments dérivés de couverture	230	0	341	571
Actifs financiers disponibles à la vente	28 944	(849)	742	28 837
Prêts et créances sur établissements de crédit	39 727	0	(184)	39 543
Prêts et créances sur la clientèle	130 442	149	(1 119)	129 472
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 664		84	5 748
Actifs d'impôts différés	335	141	291	767
Actif d'impôt courant				
Comptes de régularisation et actifs divers	7 122	(409)	(90)	6 622
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	90	2	2	93
Immeubles de placement	276	739	40	1 055
Immobilisations corporelles	1 722	50	0	1 772
Immobilisations incorporelles	573	(342)	2	234
Ecart d'acquisition	190	366	0	556
Total actif	249 173	(289)	1 619	250 502
Passif				
en millions d'euros				
Banques centrales, CCP	29			29
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 222	0	84	7 237
Instruments dérivés de couverture	221	0	546	767
Dettes envers les établissements de crédit	44 908	(2)	78	44 984
Dettes envers la clientèle	97 874	(8)	12	97 878
Dettes représentées par un titre	41 717	(186)	6	41 538
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts différés	183	116	249	548
Passifs d'impôt courant	130			130
Comptes de régularisation et passifs divers	14 809	(72)	(32)	10 770
Dettes sur actifs destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance	25 725	(96)	793	26 422
Provisions pour risques et charges	4 037	(1 876)	(285)	1 876
Dettes subordonnées	4 675	0	710	5 385
Intérêts minoritaires	2 068	(288)	(531)	1 249
Capitaux propres part du groupe	9 576	2 122	(14)	11 684
<i>Capital et réserves liées</i>	7 706	(4)	7	7 709
<i>Réserves consolidées</i>	953	1 924	(543)	2 334
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	(143)	66	522	446
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 059	136	1	1 195
Total passif	249 174	(289)	1 619	250 502

**I.2.1 - Principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004
(en application des normes IFRS 2004) et au 1^{er} janvier 2005 (en application des normes IFRS-EU)**

Actif		Publiable normes IFRS								
En millions d'euros		Caisse Banque centrale CCP	Actifs à la JV par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances sur établis- sements de crédit	Prêts et créances sur clientèle	Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs d'impôts différés
Publiable « normes françaises »			(1)(2)(3)	(3)	(1)(2)				(1)(2)	
Opérations interbancaires et assimilées	55 463	(3 354)	(7 764)		(5 015)	(39 727)	(29)		0	
Opérations avec la clientèle	120 584		(772)		1		(118 719)		0	
Opérations de crédit-bail et assimilées	8 890						(8 726)			
Obligations, actions et autres titres	26 256		(12 859)		(7 827)	0	(2 663)		0	
Placement des entreprises d'assurance	26 044		(3 687)		(15 928)		(180)		(5 664)	
Participations et autres titres détenus à LT	989		(1 018)		(175)		(125)		0	
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 389									
Écarts d'acquisition	228									
Comptes de régularisation et divers	9 561		(4 406)	(230)						(335)
Total actif	250 404	(3 354)	(30 505)	(230)	(28 944)	(39 727)	(130 442)	-	(5 664)	(335)
		3 354								
			30 505							
				230						
					28 944					
						39 727				
							130 442			
									5 664	
										335

Publiable normes IFRS								
Actif d'impôts courant	Comptes de régul. et actifs divers	Actifs non courants destinés à être cédés	Participations et mise en équivalence	Immeubles de placement	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Ecarts d'acquisition	Autres reclassements actif/passif
			(1) (2)	(1) (2)				425
								(1 094)
				(27)	(13)			(123)
								(2 907)
			0	(585)				
			(90)	445				(25)
				(108)	(1 708)	(573)		
							(190)	(38)
	(7 122)							2 532
	(7 122)		(90)	(276)	(1 722)	(573)	(190)	(1 230)
								Publiable "normes IFRS"
								Caisse, Banques centrales, CCP
								3 354
								Actifs à la juste valeur par le résultat
								30 505
								Instruments dérivés de couverture
								230
								Actifs financiers disponibles à la vente
								28 944
								Prêts et créances sur Ets de crédit
								39 727
								Prêts et créances sur la clientèle
								130 442
								Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
								0
								Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
								5 664
								Actifs d'impôts différés
								335
								Actif d'impôt courant
								0
	7 122							Compte de régul. et actifs divers
								7 122
								Actifs non courants destinés à être cédés
								0
			90					Participations dans les entreprises mises en équivalence
								90
				276				Immeubles de placement
								276
					1 722			Immobilisations corporelles
								1 722
						573		Immobilisations incorporelles
								573
							190	Ecart d'acquisition
								190
								Total actif
								249 173

Passif **Publiable normes IFRS**

En millions d'euros	Caisse Banque centrale CCP	Passif à la JV par résultat	Instru- ments dérivés de couverture	Dettes envers les établisse- ments de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes repré- sentées par un titre	Ecart de réévalua. des PTF couverts en taux	Passif d'impôts différés	Passif d'impôt courant	Comptes de régula- risation et passifs divers	Dettes sur actifs destinés à être cédés
---------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------	----------------------------------	------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Publiable « normes françaises » (1) (2) (3) (3)

Opérations interbancaires et assimilées	46 971	(29)	(2 153)		(44 908)						
Opérations avec la clientèle	98 253		(66)			(97 874)					
Dettes représentées par un titre	42 001		(266)				(41 717)				
Provisions techniques d'assurance	25 725										
Comptes de régul. et divers	16 861		(737)	(221)				(183)		(14 665)	
Ecart d'acquisition	142									(142)	
Provisions pour risques et charges	1 939							0	(130)		
Dettes subordonnées	4 675		0								
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	2 192										
Intérêts minoritaires	2 068										
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	9 576										
- Capital souscrit	3 033										
- Primes d'émission	741										
- Réserves conso. et autres	4 743										
- Résultat de l'exercice	1 059										
Total passif	250 404	(29)	(3 222)	(221)	(44 908)	(97 874)	(41 717)	(183)	(130)	(14 807)	
		29									
			3 222								
				221							
					44 908						
						97 874					
							41 717				
								183			
									130		
										14 807	

Publiable normes IFRS

Provisions techniques des contrats d'assurance	Provisions pour risques et charges	Dettes subordonnées	Intérêts minoritaires	Capitaux propres part du groupe	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents différés	Résultat de l'exercice	Autres reclassements actif/passif
------------------------------------------------	------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------------------	---------------------------	----------------------	----------------------------------	------------------------	-----------------------------------

									119		
									(313)		
									(18)		
(25 725)											
									(1 055)		
	(1 846)								(37)		
		(4 675)									
	(2 192)										
			(2 068)								
				(9 576)							
					(3 033)						
					(741)						
					(3 932)	(953)	143	(1 059)	0		
(25 725)	(4 037)	(4 675)	(2 068)	(9 576)	(7 706)	(953)	(143)	(1 059)	(1 230)	Publiable « normes IFRS »	
										Banques centrales, CCP	29
										Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	3 222
										Instruments dérivés de couverture	221
										Dettes envers les Ets de crédit	44 908
										Dettes envers la clientèle	97 874
										Dettes représentées par un titre	41 717
										Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0
										Passifs d'impôts différés	183
										Passifs d'impôt courant	130
										Compte de régul. et passifs divers	14 807
										Dettes sur actifs destinés à être cédés	0
25 725										Provisions tech. des contrats d'assurance	25 725
	4 037									Provisions pour risques et charges	4 037
		4 675								Dettes subordonnées	4 675
			2 068							Intérêts minoritaires	2 068
				9 576						Capitaux propres part du groupe	9 576
					7 706					- Capital et réserves liées	7 706
						953				- Réserves consolidées	953
							(143)			- Gains ou pertes latents ou différés	-143
								1 059		- Résultat de l'exercice	1 059
Total passif											249 174

Commentaires relatifs aux reclassements (cf. I.2.1)

Les reclassements du bilan sont induits par l'adoption du nouveau format de publication retenu par la recommandation du CNC 2004-R-03 du 27 octobre 2004 et les principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 (en application des normes IFRS 2004) et au 1^{er} janvier 2005 (en application des normes IFRS-EU), dont, principalement, les reclassements suivants :

(1) Ventilation du portefeuille titres

En référentiel IFRS 2004, les « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation, les « actifs financiers disponibles à la vente » comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et les entreprises liées non consolidées ainsi que les autres titres détenus à long terme.

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 a conduit au reclassement des éléments composant le portefeuille titres afin de tenir compte des nouvelles règles de classement fondées sur les objectifs attachés à la détention des instruments financiers et sur leur mode d'évaluation.

(2) Décomposition des placements des entreprises d'assurance

En référentiel « français », les primes encaissées par les entreprises d'assurance sont investies dans les placements d'assurance regroupés en trois catégories : les valeurs mobilières (notamment des titres obligataires à taux fixe ou révisable, les actions), les placements immobiliers et les prêts et dépôts :

En référentiel IFRS, les placements d'assurance (26 milliards d'euros) ont été reclassés par nature :

- les placements portant sur des valeurs mobilières ont été reclassés en tenant compte des nouvelles règles de classement en application des normes IAS 32 et IAS 39 :
 - Actifs à la juste valeur par le résultat (3,7 milliards d'euros),
 - Actifs financiers disponibles à la vente (15,9 milliards d'euros),
 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (5,7 milliards d'euros)*.
- les placements immobiliers sont présentés sous le poste "Immeubles de placement" (0,6 milliard d'euros),
- enfin 0,2 milliard d'euros ont été reclassés en « Prêts et créances sur la clientèle ».

* La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", dans le Groupe Banque Populaire n'a été retenue qu'en représentation des titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

(3) Instruments dérivés

En référentiel "français", la juste valeur des instruments financiers dérivés était inscrite au bilan sous le poste "Comptes de régularisation et actifs ou passifs divers" et ne portait que sur les instruments financiers dérivés de transaction.

En référentiel IFRS, tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan et évalués en juste valeur à l'initiation qu'il s'agisse de dérivés de transaction ou de dérivés de couverture :

- dérivés de transaction : ces dérivés sont intégrés dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par résultat.
- dérivés de couverture : ces dérivés sont inscrits dans un poste spécifique du bilan, distinct des dérivés de transaction.

I.2.2 - Principaux retraitements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004

Actif

en millions d'euros

	Engagements sociaux	Etalement des commissions	Annulation du FRBG	Retraitements du Credit-bail	Écarts d'acquisition et valeurs de réseau Coface	Immobilisations	Provision pour égalisation	Impôt différé sur la réserve de capitalisation	Périmètre et traitement de consolidation			Total des impacts IFRS 2004	
									Augmentation du pourcentage de détention de NBP	Entrées de périmètres	Autres		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)				
Caisse, Banques centrales, CCP												0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat										(137)		1	(136)
Instruments dérivés de couverture												0	0
Actifs financiers disponibles à la vente										(170)	(683)	5	(849)
Prêts et créances sur établissements de crédit												0	0
Prêts et créances sur la clientèle				(360)							510	(1)	149
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux													
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance													
Actifs d'impôts différés	112	23		5		0					4	(3)	141
Actif d'impôt courant													
Comptes de régul. et actifs divers		(66)				(4)					(337)	(3)	(409)
Actifs non courants destinés à être cédés													
Participations dans les entreprises mises en équivalence											8	(6)	2
Immeubles de placement				349							394	(4)	739
Immobilisations corporelles				(2)		(4)					40	16	50
Immobilisations incorporelles					(341)	2						(2)	(342)
Ecart d'acquisition					366							0	366
Total actif	112	(43)		(8)	25	(6)				(307)	(64)	1	(289)

Passif

en millions d'euros

Banques centrales, CCP													
Passifs financiers à la juste valeur par résultat											0	0	
Instruments dérivés de couverture												0	0
Dettes envers les établissements de crédit										(1)	(1)	(2)	
Dettes envers la clientèle										(8)	0	(8)	
Dettes représentées par un titre										(186)	0	(186)	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux													
Passifs d'impôts différés						10	68	33			5	0	116
Passifs d'impôt courant													
Comptes de régul. et passifs divers	5			(103)							10	19	(72)
Dettes sur actifs destinés à être cédés													
Provisions techniques des contrats d'assurance							(190)				91	3	(96)
Provisions pour risques et charges	320		(2 186)			(3)						(7)	(1 876)
Dettes subordonnées												0	0
Intérêts minoritaires											(366)	2	(288)
Capitaux propres part du groupe	(213)	(43)	2 186	(8)	129	(12)	121	(33)			51	12	2 122
<i>Capital et réserves liées</i>			(2)									(2)	(4)
<i>Réserves consolidées</i>	(221)	(46)	2 074	(7)	140	(15)	88	(30)			40	13	1 924
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>												⁽¹⁰⁾ 66	66
<i>Résultat de l'exercice</i>	8	3	115	(2)	(11)	2	33	(3)			11	(1)	136
Total passif	112	(43)		(8)	25	(6)				(305)	(66)	1	(289)

Commentaires :

[1 à 9] : Cf. analyses de chaque retraitements en commentaires de la note I.1.1 - Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (Tier one) au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004.

[10] : Par application de la norme IAS 21, les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004 ont été transférés en « réserves consolidées ». S'agissant d'un simple reclassement entre « réserves de conversion » et « réserves consolidées », cette remise à zéro n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres d'ouverture.

I.2.3 - Principaux retraitements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IFRS-EU

Actif

en millions d'euros

	Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers						Provisions			Autres impacts			Total des Impacts IFRS-EU
	Coût amorti	Juste valeur par résultat		Couverture en CFH hors Assurance	Couverture en FVH hors Assurance	Juste valeur Assurance	Effet temps	Provisions collectives	Provisions PEL	Actions de préférence	Traitement des actions propres	Autres	
		Assurance	hors Assurance										
(1)			(2)				(3)			(4)			
Caisse, Banques centrales, CCP						5							5
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	7	331	0			1 168	0				(19)	18	1 505
Instruments dérivés de couverture		(44)		179	191	0						15	341
Actifs financiers disponibles à la vente	4	(2)	577		451	(398)	(2)			112		0	742
Prêts et créances sur Ets de crédit	(3)				(120)		(1)	(60)				0	(184)
Prêts et créances sur la clientèle	(260)	1			34		(110)	(741)				(44)	(1 119)
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux													
Actifs financ. détenus jusqu'à l'échéance	0					84						0	84
Actifs d'impôts différés	82					0	38	79	103			(10)	291
Actif d'impôt courant													
Comptes de régul. et actifs divers	(42)	(192)				123				0		21	(90)
Actifs non courants destinés à être cédés													
Participations dans les entreprises mises en équivalence						1						1	2
Immeubles de placement						16						24	40
Immobilisations corporelles												0	0
Immobilisations incorporelles												2	2
Ecart d'acquisition						0						0	0
Total actif	(211)	94	577	179	555	999	(75)	(722)	103	112	(19)	27	1 619

Passif

en millions d'euros

Banques centrales, CCP													
Passifs financiers à la JV par résultat		79				5						0	84
Instruments dérivés de couverture		(29)		152	399							24	546
Dettes envers les Ets de crédit	(3)				80							0	78
Dettes envers la clientèle					12							0	12
Dettes représentées par un titre	(25)	(9)			51							(12)	6
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux					6								6
Passifs d'impôts différés		17	145	52	3	29						2	249
Passifs d'impôt courant													
Compte de régul. et passifs divers	(2)	9		(125)	(133)	97				117		2	(34)
Dettes sur actifs destinés à être cédés													
Prov. techniques des contrats d'assurance						793							793
Provisions pour risques et charges		(7)					0	(583)	299			5	(285)
Dettes subordonnées	(20)	2			132					599		(3)	710
Intérêts minoritaires						0				(595)		63	(531)
Capitaux propres part du groupe	(161)	32	432	100	5	74	(75)	(139)	(196)	(9)	(19)	(58)	(14)
<i>Capital et réserves liées</i>											0	7	7
<i>Réserves consolidées</i>	(161)	14	89	(15)	5	(6)	(75)	(139)	(196)	(9)	(19)	(31)	(543)
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>		18	343	114		81						(35)	522
<i>Résultat de l'exercice</i>						0						1	1
Total passif	(211)	94	577	179	555	999	(75)	(721)	103	112	(19)	28	1 619

Commentaires : (1) à (4), cf. analyses de chaque retraitement en commentaires de la note I.1.2 - "Impacts sur les capitaux propres et les fonds propres (Tier one) au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IFRS-EU".

I.3 - Transition du compte de résultat de l'exercice 2004 en application des normes IFRS 2004

Compte de résultat					
en millions d'euros	31/12/2004 Normes françaises	IFRS 2004			31/12/2004 Normes IFRS 2004 (1)
		Reclassements	Retraitements	Actions de préférence (1)	
		Note I.3.1	Note I.3.2		
Intérêts et produits assimilés	9 620	809	11		10 440
Intérêts et charges assimilés	(6 100)	(37)	8	(48)	(6 176)
Revenus des titres à revenu variable	65	(65)	///////	///////	///////
Commissions nettes	2 321		2		2 323
Résultat du portefeuille de négociation	414	(414)	///////	///////	///////
Gains /pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	///////	430	(21)		409
Résultat du portefeuille de placement	240	(240)			
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	///////	199	(13)		187
Autres produits nets d'exploitation	74	(74)	///////	///////	///////
Marge brute des sociétés d'assurance	810	(810)			
Produits et charges des autres activités	196	220	46		463
Produit net bancaire	7 641	18	34	(48)	7 646
Charges générales d'exploitation	(4 789)	(30)	14		(4 805)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	(307)		7		(300)
Résultat brut d'exploitation	2 545	(12)	56	(48)	2 541
Coût du risque	(480)	3	0		(477)
Résultat net d'exploitation	2 065	(9)	56	(48)	2 064
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	7		0		7
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	(21)	0		5
Variation des écarts d'acquisition	(33)		(10)		(43)
Résultat avant impôt	2 066	(30)	46	(48)	2 034
Résultat exceptionnel	(30)	30	///////	///////	///////
Impôts sur les bénéfices	(700)		(35)		(736)
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	(115)	///////	115	///////	///////
Résultat net	1 221	0	125	(48)	1 298
Intérêts minoritaires	(162)		11	48	(103)
Résultat net - part du groupe	1 059	0	136		1 195

Commentaires : (1) A des fins de comparabilité, le reclassement des intérêts minoritaires sur actions préférentielles en "Produit net Bancaire" a été réalisé au 31 décembre 2004.

I.3.1 - 31 décembre 2004 - Détail des reclassements en application des normes IFRS 2004

Compte de résultat				
en millions d'euros	Reclassements			Total
	Reclassement du résultat exceptionnel	Reclassement des gains ou pertes nets sur autres actifs	Autres	
	(1)	(2)	(3)	
Intérêts et produits assimilés			809	809
Intérêts et charges assimilés			(37)	(37)
Revenus des titres à revenu variable	////////	////////	(65)	(65)
Commissions nettes				0
Résultat du portefeuille de négociation	////////	////////	(414)	(414)
Gains /pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat			430	430
Résultat du portefeuille de placement	////////	////////	(240)	(240)
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente		18	181	199
Autres produits nets d'exploitation	////////	////////	(74)	(74)
Marge brute des sociétés d'assurance	////////	////////	(810)	(810)
Produits et charges des autres activités			220	220
Produit net bancaire	0	18	0	18
Charges générales d'exploitation	(30)			(30)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations				0
Résultat brut d'exploitation	(30)	18	0	(12)
Coût du risque		3		3
Résultat net d'exploitation	(30)	21	0	(9)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(21)		(21)
Variation des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	(30)	0	0	(30)
Résultat exceptionnel	30	////////	////////	30
Impôts sur les bénéfices				0
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	////////	////////	////////	0
Résultat net	0	0	0	0
Intérêts minoritaires				0
Résultat net - part du groupe	0	0	0	0

Commentaires :

(1) Reclassement du résultat exceptionnel

Les éléments composant le résultat exceptionnel ont été reclassés en "charges générales d'exploitation". Il s'agit principalement des charges de fusion des Banques Populaires régionales (17 M€), des charges sur plan de stocks options du Groupe Coface (8 M€) et de diverses charges correspondants aux résultats antérieurs des filiales entrées dans le périmètre de consolidation en 2004 (2 M€).

(2) Reclassement des gains ou pertes nets sur autres actifs

Les résultats de cession des immobilisations financières et les dotations nettes sur titres d'investissements présentées en normes françaises sous la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" sont respectivement classés, selon les normes IFRS, en "Produit net Bancaire" et en "Coût du Risque". Les gains ou pertes nets réalisés sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation du Groupe, ainsi que sur cessions des titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de leur cession, sont maintenus sous la rubrique "Gains nets sur autres actifs".

(3) Autres reclassements

Les autres reclassements concernent les reclassements au sein du "Produit Net Bancaire". Il s'agit principalement :

- de la ventilation de la marge brute des entreprises d'assurance ;
- du reclassement des intérêts sur titres de transactions à revenus fixe du portefeuille de négociation en intérêts et produits assimilés.

I.3.2 - 31 décembre 2004 - Détail des retraitements en application des normes IFRS 2004

Compte de résultat													
en millions d'euros	Retraitements*											Total	
	Engagements sociaux	Étalement des commissions	Annulation du FRBG	Retraitement du Crédit-bail	Écarts d'acquisition et valeurs de réseau Coface	Immobilisations	Provision pour égalisation	Impôt différé sur la réserve de capitalisation	Périmètre et traitement de consolidation				
									Augmentation du pourcentage de détention de NBP	Entrées de périmètres	Autres		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)					
Intérêts et produits assimilés				0						13	(1)	11	
Intérêts et charges assimilés						(3)				11	1	8	
Revenus des titres à revenu variable	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	
Commissions nettes		4									(2)	0	2
Résultat du portefeuille de négociation	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	
Gains/pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat											(21)	0	(21)
Résultat du portefeuille de placement	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente									(15)	2	0	(13)	
Autres produits nets d'exploitation	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	
Marges brutes des sociétés d'assurance	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	
Produits et charges des autres activités			(2)		(3)	52	0		0	0	46		
Produit net bancaire		4		(3)		(6)	52	0	(15)	2	0	34	
Charges générales d'exploitation	12	0				4		1		(1)	(1)	14	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations						8		(1)		(1)	1	7	
Résultat brut d'exploitation	12	4		(3)		5	52		(15)	0	1	56	
Coût du risque										0	0	0	
Résultat net d'exploitation	12	4		(3)		5	52		(15)	0	1	56	
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence										0		0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs			0			0				0	0	0	
Variation des écarts d'acquisition					(11)						1	(10)	
Résultat avant impôt	12	4	0	(3)	(11)	5	52		(15)	0	2	46	
Résultat exceptionnel	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	
Impôts sur les bénéfices	(4)	(1)		1		(3)	(19)	(3)	(4)		(1)	(35)	
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	///////	///////	115	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	///////	115	
Résultat net	8	3	115	(2)	(11)	2	33	(3)	(19)	0	1	126	
Intérêts minoritaires					0				30		(19)	11	
Résultat net - part du groupe	8	3	115	(2)	(11)	2	33	(3)	11	0	(19)	136	

Commentaires :

* Cf. analyse de chaque retraitement (1 à 9) en commentaires de la note I.1.1 - " Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (Tier one) au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004".

Note II - Normes comptables appliquées

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les états financiers consolidés du 31 décembre 2005 sont les premiers états financiers présentés conformément au référentiel IFRS tels qu'adoptés dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 6 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Le Groupe applique par anticipation l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » de juin 2005 relatif à l'option juste valeur. Cet amendement permet de comptabiliser les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat dès lors qu'ils respectent les conditions suivantes :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- Groupe d'actifs ou de passifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- Elimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1, le Groupe Banque Populaire a décidé de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 et d'appliquer ces textes pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2005. Les données comparatives 2004 relevant de ces normes ont donc été établies selon les principes comptables français appliqués par le Groupe Banque Populaire en conformité avec les règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de Réglementation Comptable. Les modalités de première application des normes IAS 32-39 et IFRS 4 sont présentées dans la note I de ce document.

Les comptes sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2004 pour les éléments de résultat, établi selon les normes IFRS hors normes IAS 32-39 et IFRS 4, et un comparatif 1^{er} janvier 2005 pour les éléments du bilan et du tableau de flux de trésorerie.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application par anticipation des amendements suivants, qui avaient été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2005 :

- L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » traitant de la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupes futures en devise ;
- La révision de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » relative aux écarts actuariels, aux régimes groupe et aux informations à fournir.

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application future de ces deux textes.

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes suivantes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 :

- Amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations à fournir sur le capital ;
- IFRS 7 « Instruments financiers, informations à fournir ».

Ces deux normes ne concernant que les informations à fournir en annexe, elles sont sans impact sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe appliquera ces textes à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les principes et méthodes de consolidation sont exposés dans la note III.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluations majeurs retenus pour l'élaboration des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 sont présentés, par soucis de lisibilité, dans les notes annexes aux comptes consolidés et principalement dans les notes relatives au bilan (note V), au compte de résultat (note VI) et aux frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel (note VIII).

Note III - Principes et méthodes de consolidation

III.1 - Définition du Groupe Banque Populaire

Le Groupe Banque Populaire est un groupe de structure mutualiste et présente à ce titre une organisation capitalistique originale en forme de « pyramide inversée » : les Banques Populaires, détenues à 100 % par leurs sociétaires, contrôlent capitalistiquement la Banque Fédérale des Banques Populaires, elle-même organe central du Groupe qui organise le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des banques populaires et exerce les rôles de banque et de holding de Natexis Banques Populaires, véhicule coté du Groupe.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe Banque Populaire est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liés par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'analyse du contrôle de l'entité consolidante est conforme à la norme IAS 27 qui permet au Groupe d'établir des comptes consolidés selon les normes IFRS.

III.1.1 - Le rôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Après sa transformation en société anonyme, en application de l'article 27 de la Loi n°2001-4200 du 16 mai 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires exerce, de manière pleine et active, les deux principaux rôles qui lui ont été confiés, à savoir :

■ Le rôle d'organe central du Groupe Banque Populaire

Conformément à la loi de 1947 relative aux structures coopératives et rappelé par l'article 8 de la loi du 16 mai 2001, ce rôle est au cœur du dispositif du Groupe Banque Populaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires est chargée par le Groupe :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau,
- de définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe Banque Populaire,
- de négocier, toujours pour le compte du réseau, les accords nationaux et internationaux,
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes.

En 2003, ce rôle d'organe central s'est étendu au Crédit Maritime Mutuel, en application de l'article 93 de la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003.

■ Le rôle d'holding bancaire et de banque

Ce rôle s'exerce d'une part en tant qu'holding du groupe Natexis Banques Populaires et des autres filiales que la Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct. D'autre part, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement, cette fonction étant essentiellement confiée à Natexis Banques Populaires dans le cadre d'une convention de gestion.

III.1.2 - Liquidité et solvabilité - Mécanismes de garantie interne au Groupe

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-12 du Code monétaire et financier.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale des Banques Populaires répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des banques populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds fédéral de solidarité, logé à la Banque Fédérale des Banques Populaires et, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, constitués dans les comptes des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques

Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

En comptes individuels, les Fonds Fédéraux et Régionaux de Solidarité sont comptabilisés, respectivement à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les Banques Populaires, dans un compartiment spécifique du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). En consolidation, dès lors que les normes IAS 30 et IAS 37 ne reconnaissent pas le fonds pour risques bancaires généraux comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise, l'ensemble des fonds de solidarité a fait l'objet d'un reclassement intégral dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 ; symétriquement, les dotations et les reprises de l'exercice 2004 et du 1^{er} semestre 2005 ont été éliminées du compte de résultat.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque banque populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

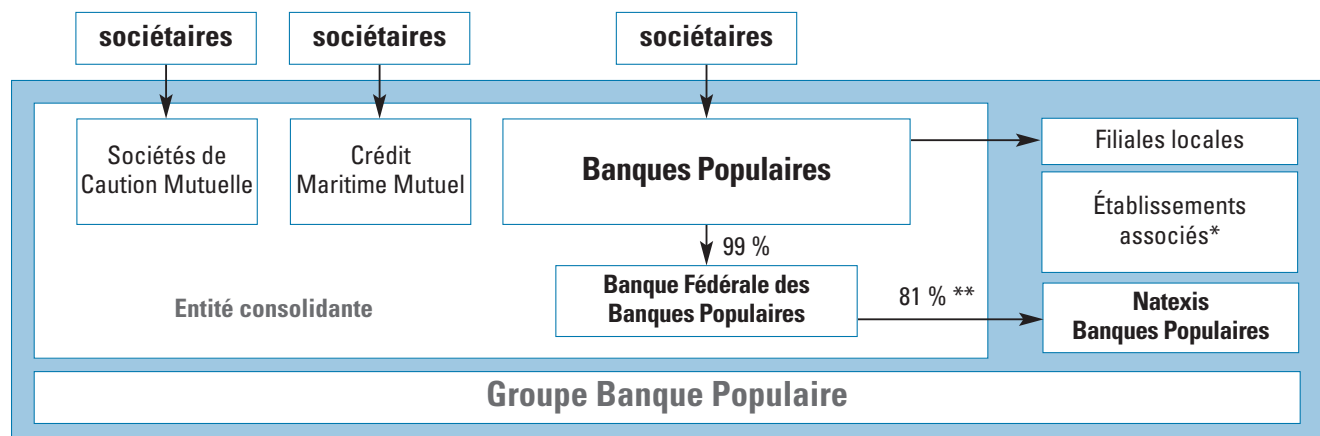
Le système de garantie du réseau des Banques Populaires assure également la garantie de liquidité et de solvabilité du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central aux termes de l'article L.512.69 du Code monétaire et financier. Cette garantie est subsidiaire du dispositif de solidarité financière interne au Crédit Maritime Mutuel.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

III.1.3 - Définition de l'entité consolidante

Conséquence de la structure originale du Groupe, l'entité consolidante est constituée par l'ensemble des établissements de crédits affiliés directement ou indirectement à l'organe central. L'entité consolidante du Groupe Banque Populaire est ainsi composée :

- des **Banques Populaires**, à savoir les 19 Banques Populaires Régionales, la Casden Banque Populaire et le Crédit Coopératif,
- des **Caisses du Crédit Maritime Mutuel**, affiliées à la Banque Fédérale des Banques Populaires en application de la Loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, et intégrées dans la société consolidante à compter du second semestre 2005,
- des **Sociétés de Caution Mutuelle (SCM)** agréées collectivement avec les Banques Populaires auxquelles elles se rattachent,
- de **l'organe central du Groupe** : la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire au sens de la loi.



(*) Établissements de crédits « associés » au Crédit Coopératif par une convention d'association.

(**) Taux incluant les participations des filiales de la Banque Fédérale dans Natexis Banques Populaires et hors actions propres.

Le Groupe Banque Populaire inclut, depuis le 1^{er} semestre 2004, les établissements de crédit ayant signé une convention d'association avec le Crédit Coopératif ; leurs résultats et quote part de capitaux propres sont inscrits parmi les intérêts minoritaires.

Les autres entreprises du Groupe (dont Natexis Banques Populaires) sont appréhendées comme des filiales de l'entité consolidante du Groupe.

III.2 - Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification de droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Le contrôle exclusif en IAS 27 résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Pour l'intégration globale, la norme IAS 27 ne prévoit pas de présomption de contrôle pour les filiales détenues entre 40 % et 50 %. Dans ce cas, le contrôle doit être démontré.

Le contrôle conjoint (intégration proportionnelle) est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint à savoir le consentement de tous les associés ou actionnaires lors de la prise des décisions stratégiques.

L'influence notable représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est notamment présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement de 20 % des droits de vote de cette entreprise.

En application du principe d'image fidèle des comptes du Groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif n'est pas apprécié en application de seuils quantitatifs. Cette appréciation est réalisée au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci. A contrario, toute entité considérée comme significative dans un périmètre donné est considérée comme également significative pour les périmètres de niveaux inférieurs et doit donc être incluse dans ceux-ci en cas de contrôle exclusif.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de l'entité mère, des entités contrôlées et des entreprises pour lesquelles existe une influence notable.

En cas de contrôle, le Groupe applique la méthode de l'intégration globale, en cas de co-entreprise l'intégration proportionnelle et si influence notable, la mise en équivalence.

Droits de vote potentiels

La norme IAS 27 est extensive en matière de prise en compte des engagements « non fermes » et des droits de vote qui ne sont pas encore effectivement disponibles.

Elle impose la prise en compte de tous les droits de vote potentiels (en substance) pour le calcul du pourcentage de contrôle qui sert à déterminer la nature du contrôle ou de l'influence exercée par l'entreprise consolidante. En revanche les droits de vote potentiels ne sont pas utilisés pour la détermination du pourcentage d'intérêts.

La revue des droits de vote potentiels détenus par le Groupe n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre en 2004 et 2005.

Capital investissement

La norme IAS 27 prescrit que le principe d'établissement des comptes consolidés est identique quelle que soit la nature de l'activité de la société mère. Il s'applique ainsi aux sociétés de capital investissement de la même manière qu'aux autres sociétés.

Ainsi, une société de capital investissement doit intégrer globalement les participations détenues à plus de 50 % dès lors qu'elles sont significatives.

En revanche les normes IAS 28 et 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les co-entreprises, reconnaissent les spécificités de l'activité de capital investissement et autorisent ces sociétés à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % dès lors qu'elles sont classées en « juste valeur par résultat » selon les dispositions de la norme IAS 39. La norme considère en effet que pour ce type de participations :

- la juste valeur constitue un meilleur niveau d'information que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence
- l'évaluation en juste valeur est une pratique bien établie dans les sociétés de capital investissement
- les pourcentages de détentions peuvent varier. L'application d'IAS 28 entraînerait alors des déconsolidations et des reconstructions fréquentes, ce qui serait nuisible à la pertinence de l'information financière.

Les participations du Groupe dans ses filiales de capital investissement, dont le taux est compris entre 20 % et 50 % ou, conformément aux dispositions de l'amendement sur l'option de la juste valeur, celles dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 %, sont classées dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ». La juste valeur de ces structures, qui tiennent compte le cas échéant d'une décote d'illiquidité, est revue à chaque arrêté ultérieur, sa variation constatée en résultat.

La revue des participations détenues dans le cadre de l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci n'étant pas significatives.

Traitement des acquisitions

La consolidation des entités incluses dans le périmètre de consolidation est effectuée selon la méthode de l'acquisition édictée dans la norme IFRS 3. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs à la date du regroupement des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis complétés des coûts afférents directement à l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été retraités conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 3. Ceux antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement tel que permis par la norme IFRS 1.

Lors de la prise de contrôle d'une entité, le Groupe procède à la réestimation à la juste valeur des actifs et passifs (y compris éventuels) identifiables quelle que soit leur destination. La différence

positive entre le coût d'acquisition et la part de l'acquéreur dans les actifs et passifs éventuels identifiables est l'écart d'acquisition qui, s'il est positif, est inscrit à l'actif du bilan (cf. note V.10). Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT (valeur comprenant celle de l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Exclusion du périmètre

Le seul critère d'exclusion du périmètre est l'acquisition en vue d'une cession dans un délai de moins de 12 mois avec recherche active d'un acquéreur ; aucune structure, dans le Groupe, ne répond à ce critère.

III.3 - Titrisation et entités Ad hoc

Ces opérations sont régies par SIC 12. Selon cette interprétation adoptée par voie de règlement européen, il existe une présomption de contrôle d'une entité ad hoc dans les situations suivantes même en l'absence de lien en capital :

- **Activité** : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte de l'entreprise présentant les états financiers qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.
- **Prise de décision** : le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique.
- **Avantages** : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité ad hoc : droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels.
- **Risques** : le Groupe conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc à ses actifs, afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La revue des quatre indicateurs de SIC 12 a été appliquée sur l'ensemble des structures concernées du Groupe Banque Populaire.

III.3.1 - Opérations de titrisation

Opérations réalisées pour compte propre

■ **Natexis Banques Populaires** réalise, pour compte propre, des opérations de titrisation synthétique qui visent à transférer une partie significative du risque de contrepartie associé à certains portefeuilles de prêts (Collateralised Loan Obligation) ou de titres (Collateralised Bond Obligation), au moyen d'instruments dérivés de crédit (Crédit Default Swaps) ou de marché (Credit Linked Notes).

Sur les cinq opérations de titrisation synthétique réalisées depuis l'exercice 2000 (PARIS 1, PARIS 2, NATIX, IGLOO 1, IGLOO 2), deux opérations sont encore en vie au 31 décembre 2005, le Groupe ayant décidé de mettre fin par anticipation, dans le cadre d'une gestion active des portefeuilles et après accord des autorités de tutelle à la titrisation synthétique de PARIS 1 et PARIS 2 au cours de l'exercice 2004 et IGLOO 1 au cours du second semestre 2005.

L'examen des critères définis par SIC 12 montre que le véhicule de titrisation NATIX n'a pas à être consolidé, en particulier parce que le Groupe ne porte pas la majorité des risques inhérents à cette structure. Par contre, l'analyse de l'opération **IGLOO 2** a amené le Groupe à consolider, dès l'exercice 2003, ce FCC, les Banques Populaires ayant souscrit les parts émises par **IGLOO 2** exposées à la majorité des risques.

Au 31 décembre 2005, les caractéristiques de l'opération NATIX sont les suivantes :

Entités	Devise	Création	Echéance	en millions d'euros - 31 décembre 2005			
				Montant brut titrisé	Risques pondérés titrisés	Risques pondérés conservés	Premières pertes conservées par le Groupe
NATIX	USD (premières pertes en EUR)	2000	2008	145	145	29	3

Au 31 décembre 2004, les caractéristiques de opérations IGLOO 1 et NATIX étaient les suivantes :

Entités	Devise	Création	Echéance	en millions d'euros - 31 décembre 2004			
				Montant brut titrisé	Risques pondérés titrisés	Risques pondérés conservés	Premières pertes conservées par le Groupe
IGLOO 1	EUR	2000	2005	997	778	368	33
NATIX	USD (premières pertes en EUR)	2000	2008	190	190	34	3
				1 187	968	402	36

■ En mars 2001, la **BRED Banque Populaire** a effectué une opération de titrisation (**FCC CRYSTALYS**), portant sur des encours de prêts habitat, en partie garantis par la **CASDEN Banque Populaire**. Conformément aux critères du SIC 12, le fonds commun de créances **CRYSTALYS** a été consolidé en référentiel IFRS à compter du 1^{er} janvier 2004, la **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ayant la majorité des risques et avantages pour les deux compartiments. L'entrée de périmètre a été sans effet sur les capitaux propres et fonds propres consolidés, le Groupe Banque Populaire ayant conservé l'intégralité des parts émises par le FCC.

■ En décembre 2004, la **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ont réalisé une opération de titrisation commune (**FCC Amaren2**). A l'initiation de l'opération, l'actif du FCC est composé, de 1 026 millions d'euros de prêts immobiliers de la **CASDEN Banque Populaire** et de 769 millions d'euros de prêts immobiliers de la **BRED**, dont une partie est garantie par la **CASDEN Banque Populaire** et les Sociétés de Caution Mutuelle

de la **BRED Banque Populaire**. La **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ayant conservé à elles deux la majorité des titres émis par le FCC, le fonds **Amaren 2** est consolidé par le Groupe Banque Populaire.

Opérations réalisées pour compte de la clientèle

Natexis Banques Populaires a monté en 2002 un conduit multi-cédant, **ELIXIR FUNDING**, destiné à refinancer, sur le marché des billets de trésorerie, les opérations de titrisation des portefeuilles de créances de la clientèle.

Dans cette opération, Natexis Banques Populaires assure les fonctions de depositaire et d'arrangeur, ainsi que les fonctions d'agent placeur, de banque de liquidité, de garant de la lettre de crédit et d'agent domiciliataire pour le compte de **ELIXIR FUNDING**.

La consolidation de ce fonds n'est pas requise au regard des dispositions de SIC 12.

Au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004, les caractéristiques du montage sont les suivantes :

en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Montant autorisé	1 070,7	614,6
Montant tiré	918	538,2
Ligne de liquidité Natexis Banques Populaires	530	248,4
Lettre de crédit Natexis Banques Populaires	10	5

III.3.2 - Les montages fiscaux

Les montages fiscaux du Groupe Banque Populaire concernent le financement d'actifs (avions, bateaux, villages hôteliers, technocentres, ...) pour le compte de clients via des entités transparentes fiscalement (GIE, SCI, SA intégrées fiscalement, ...) dans lesquelles le Groupe est membre seul ou aux côtés d'autres banques.

Dans ces montages, le Groupe Banque Populaire intervient en tant que prêteur de deniers et vendeur de positions fiscales. Au regard de la problématique de la consolidation de ces structures, le Groupe Banque Populaire exerce des pouvoirs de décision sur les activités courantes, qui découlent en substance d'une relation fiduciaire menée dans l'intérêt de ses clients. L'économie d'ensemble de ces montages ne donne pas au Groupe le contrôle de l'entité au sens des critères définis par SIC 12. Ces montages ne sont donc pas consolidés.

III.3.3 - Les montages immobiliers

Les montages immobiliers concernent le financement des biens immobiliers (parking, bureaux, sièges sociaux, ...) pour le compte de clients via des SCI crédit bailleuses ou titulaires de contrats de crédit-bail mis en place par les filiales de crédit-bail du Groupe.

Comme pour la catégorie des montages fiscaux, ces filiales interviennent dans le cadre d'une relation fiduciaire à la demande de leurs clients sans que l'existence du contrôle puisse s'établir au regard de l'un des critères prévus par SIC 12.

III.3.4 - Les montages financiers

Les montages financiers mis en place dans le Groupe ont pour but de céder à un groupe d'investisseurs la propriété de participations dans des prêts syndiqués selon différents rangs de séniorité. Natexis Banques Populaires a monté en 2004 une opération de ce type par l'intermédiaire d'une structure non consolidée dénommée VALLAURIS CLO PLC.

L'actif de cette société est constitué d'un portefeuille de prêts bancaires géré par Natexis Banques Populaires et refinancé par les parts senior, mezzanine et subordonnées émises par l'entité et souscrites par des investisseurs externes à Natexis Banques Populaires.

Aucun des quatre critères prévus par SIC 12 n'étant rempli, ces montages ne sont pas inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Total parts émises	308	308
Dont souscrites par NBP	12,5	19,5
Total investi en portefeuille	284,7	230
Rémunération du gestionnaire	0,5 % / an	0,5 % / an

III.3.5 - Le plan d'épargne Groupe (opération « Alizé »)

Le 31 mai 2001, Natexis Banques Populaires a lancé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Banque Populaire, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne Groupe, en application de la loi du 19 février 2001. Un fonds (FCPE Alizé Levier) a été constitué en vue de recueillir les souscriptions des employés participant à l'augmentation de capital.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu un engagement de garantie avec le dépositaire du Fonds, par lequel elle garantit la valeur liquidative des parts à l'occasion de toute présentation de rachat par un porteur de parts du Fonds.

L'analyse de l'opération a conduit le Groupe à intégrer le FCPE Alizé Levier au périmètre de consolidation du Groupe. Cette consolidation est intervenue dès les comptes consolidés publiés en référentiel français.

III.3.6 - Autres structures

Ni les fonds garantis, ni les FIP (fonds d'investissement de proximité) dont le Groupe Banque Populaire est gestionnaire ne sont consolidés, le Groupe Banque Populaire ne contrôlant pas les fonds concernés et ne disposant pas de la majorité des risques et avantages.

Les OPCVM dédiés, contrôlés par le Groupe, sont intégrés globalement. Ils concernent essentiellement les sociétés d'assurance du Groupe.

III.4 - Présentation des comptes et date de clôture

III.4.1 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont présentés suivant le format retenu dans la recommandation du CNC n°2004-R03 du 27 octobre 2004 relative aux états de synthèse en référentiel IFRS.

Les comptes consolidés et leurs notes annexes sont, sauf précisions complémentaires, présentés en millions d'euros.

III.4.2 - Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2005 des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banques Populaire.

III.5 - Activité institutionnelle de Natexis Banques Populaires

La loi des finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), dans son article 84, prolonge jusqu'au 31 décembre 2005 la durée de la mission de Natexis Banques Populaires ou de toutes sociétés qu'elle contrôle, de gérer un ensemble de procédures publiques pour compte de l'État. Cette mission a été reconduite au-delà du 31 décembre 2005 par la loi de finance rectificative pour 2005 (n°2005-1720 du 30 décembre 2005). Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions concernent le patrimoine de Natexis Banques Populaires affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

S'agissant de Coface, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les états financiers. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique Commissions.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés à l'activité institutionnelle, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natexis Banques Populaires pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

III.6 - Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

Conformément à la norme IFRS 1, les réserves de conversion existantes au 31 décembre 2003 ont été transférées en réserves consolidées. Les écarts de change issus de la conversion des comptes des entités étrangères du périmètre sont calculés exclusivement de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2004. S'agissant en fait d'un simple reclassement au sein des capitaux propres entre réserves de conversion et réserves consolidées, ce traitement est sans effet sur la situation nette consolidée et sur les fonds propres prudentiels. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession comprendra uniquement les écarts nés après le 1^{er} janvier 2004.

III.7 - Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles le Groupe a initié la recherche active d'un acquéreur, constituent des actifs et passifs non courants présentés sur deux lignes distinctes du bilan consolidé.

III.8 - Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intragroupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

III.9 - Activités des entreprises d'assurance

■ Principes généraux

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination,
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme et sont donc évalués à la juste valeur (à l'exception de ceux classés en « détenus jusqu'à l'échéance » et en « prêts et créances »).

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats d'assurance donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

■ Participation différée

Pour les contrats d'investissement avec participations aux bénéfices discrétionnaires (assurance vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*). La PB correspond à la part de plus et moins-values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différée est déterminé à partir

du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente » et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat ».

■ Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation sont réglementairement constituées dans les comptes individuels des filiales d'assurance pour faire face aux risques catastrophiques. En référentiel IFRS (normes IAS 30 et 32), ce type de provision n'est pas autorisé, car couvrant un risque de nature générale. En conséquence, les provisions pour égalisation ont fait l'objet d'un reclassement en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Les dotations constatées dans les comptes français sont donc annulées dans les comptes en référentiel IFRS.

■ Contrats d'assurance vie et non vie

Les produits commercialisés par les filiales d'assurance-vie et non vie sont essentiellement des contrats d'assurance vie et plus particulièrement des produits d'épargne, ainsi que des contrats de prévoyance vie et non vie.

Ces contrats ont fait l'objet d'un classement en catégories IFRS. Les produits d'épargne ont été classés à plus de 99 % en contrats d'assurance et en contrats d'investissement à Participation Bénéficiaire (PB) discrétionnaire (application de IFRS 4) et pour une part non significative en contrats d'investissement sans PB discrétionnaire (application de IAS 39).

Les produits de prévoyance ont été intégralement classés en contrats d'assurance (IFRS 4).

Conformément au classement retenu et en application de IFRS 4, les méthodes comptables retenues pour évaluer les actifs, passifs, produits et charges liées aux contrats d'assurance sont les principes des comptes sociaux (réglementation du code des assurances).

Note IV - Périmètres de consolidation comparés

IV.1 - Effet de la première application des normes IFRS

L'analyse des critères de contrôle tels que définis par les normes IFRS n'a pas eu d'effet significatif sur le périmètre de consolidation.

■ En application des normes IFRS 2004

L'intégration des titres de placement par les Banques Populaires et leurs filiales sur Natexis Banques Populaires, ainsi que la déduction des actions propres du total des titres émis par Natexis Banques Populaires, ont conduit à augmenter le pourcentage d'intérêt du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires dans Natexis Banques Populaires de **75,59 % à 82,76 %**.

Les autres effets sur le périmètre de consolidation sont l'intégration :

- d'une entité *ad hoc* non consolidée en normes françaises, le **FCC Cristalys**, détenu à 100 % par la **BRED Banque Populaire** (cf. note III.3).
- de 5 Sociétés Civiles Immobilières portant les placements immobiliers de **Natexis Assurances** au travers de sa filiale **Assurance Banque Populaire Vie** pour les quatre premières et du sous-groupe **Coface** pour la dernière :
 - **SCI Fructifoncier**,
 - **SCI ABP Iéna**,
 - **SCI ABP Pompe**,
 - **SCI Neuilly Château** (société cédée au cours du 2^e semestre 2005),
 - **SCI Cofimmo**.

Par contre, les participations des filiales de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % n'ont pas été consolidées par mise en équivalence puisqu'elles sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Les normes IAS 28 et 31 traitant des participations dans les entreprises associées considèrent, en effet, que pour ces participations, la juste valeur constitue un meilleur niveau d'informations que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence. L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci ne revêtant pas un caractère significatif.

■ En application des normes IFRS-EU

Les seules variations de périmètre sont constituées des OPCVM dédiés de l'activité d'assurance et souscrits comme actifs de placement en couverture de contrats gérés par les filiales d'assurance.

La consolidation de ces fonds dédiés répond à la norme IAS 39 :

- pour **Coface** :
 - **AKCO Fund**,
 - **Coface Europe**,
 - **Cofaction 2**,
 - **Cofobligations**,
 - **MSL I Fund**.
- pour **Natexis Assurance** :
 - **ABP Actions**,
 - **ABP Croissance Rendement**,
 - **ABP Taux**,
 - **ABP Monétaire Plus**,
 - **ABP Midcap**,
 - **ASM Alternatif Garanti I**.

IV.2 - Evolutions du périmètre de consolidation au cours de l'année 2005

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2005 ont été les suivantes :

IV.2.1 - Fusion de Banques Populaires

Sur décision de leurs assemblées générales respectives des 28 et 29 octobre 2005, la Banque Populaire du Midi et la Banque

Populaire des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Ariège ont fusionné pour donner naissance à la **Banque Populaire du Sud**.

Les Banques Populaires fusionnées faisant partie de l'entité consolidante et les apports ayant été effectués en valeur comptable, l'opération est sans incidence sur les comptes consolidés.

IV.2.2 - Adossement des Caisses Régionales du Crédit Maritime Mutuel aux Banques Populaires

Par décision du Conseil d'administration de la Société Centrale du Crédit Maritime Mutuel du 19 octobre 2004, il a été proposé d'adosser individuellement les Caisses du Crédit Maritime Mutuel aux Banques Populaires régionales :

- La **Caisse Régionale du Nord** est adossée à la **Banque Populaire du Nord**,
- La **Caisse Régionale du littoral de la Manche** et la **Caisse Régionale du Finistère** sont adossées à la **Banque Populaire de l'Ouest**,
- La **Caisse Régionale du Morbihan** et de **Loire Atlantique** et la **Caisse Régionale de Vendée** sont adossées à la **Banque Populaire Atlantique**,
- La **Caisse Régionale du Sud-Ouest** est adossée à la **Banque Populaire du Sud-Ouest**,
- La **Caisse Régionale de Méditerranée** est adossée à la **Banque Populaire du Sud**,
- La **Caisse Régionale de la Guadeloupe**, la **Caisse Régionale de la Martinique** et la **Caisse Régionale de la Réunion** sont adossées à la **BRED Banque Populaire**. Au cours du 1^{er} semestre 2005, ces caisses des départements d'outre-mer, ont fusionné pour donner naissance au **Crédit Maritime Outre Mer**.

Dans le cadre de l'opération d'adossement, les Banques Populaires ont souscrit aux augmentations de capital réservées et réalisées par les **Caisses du Crédit Maritime Mutuel**. A l'issue de ces opérations, les **Caisses du Crédit Maritime Mutuel**, affiliées à la Banque Fédérale des Banques Populaires, en application de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, ont été intégrées dans la société consolidante à compter du second semestre 2005.

IV.2.3 - Partenariat Groupe Banque Populaire, MAAF et MMA

Conformément aux accords passés entre les trois groupes, MAAF, MMA sont entrés au capital de la SBE (Société de Banque et d'Expansion), le 26 décembre 2005, à hauteur de 34 %.

En date du 20 septembre 2005, l'assemblée générale Extraordinaire de la **SBE** a approuvé le déroulement des opérations successives résumées ci-après :

- La **SBE** apporte à la **Sogefip**, filiale commune de la BRED Banque Populaire et de la Banque Populaire Val de France, une partie de ses activités : activités d'agences sur sites industriels et banques à distance ;
- En date du 26 décembre 2005, la **SBE** réalise une augmentation de capital réservée à la COVEA MAB (MAAF, Mutuelle du Mans, ...) ;
- A l'issue de ces opérations, la **SBE** est renommée **MA Banque** (Multi Accès Banque) et la **Sogefip** est renommée **SBE**.

Toutes ces opérations se sont réalisées au cours du dernier trimestre 2005, le boni de fusion relatif à cette opération a été neutralisé dans les comptes consolidés.

MA Banque et **SBE** sont respectivement détenues à 66 % et 100 % par le Groupe et consolidées par intégration globale.

IV.2.4 - Opérations sur le capital de Natexis Banques Populaires

Le taux de détention du Groupe dans Natexis Banques Populaires est passé de **82,76 %** au 31 décembre 2004 à **80,87 %** au 31 décembre 2005. Les principales variations de l'exercice qui ont contribué à cette réduction sont les suivantes :

- La cession, par SGT1, filiale de Casden Banque Populaire, au cours du premier trimestre 2005, de 620 701 titres Natexis Banques Populaires, contribuant à diminuer le taux sur Natexis Banques Populaires de **- 1,3 %** ;
- Les levées d'options de souscription d'actions de l'exercice pour un nombre total de 480 436 actions Natexis Banques Populaires, contribuant à diminuer le taux du Groupe sur Natexis Banques Populaires de **- 0,8 %** ;
- L'augmentation de capital, le 27 décembre 2005, par Natexis Banques Populaires par émission en numéraire de 256 039 actions nouvelles de 16 euros de nominal, réservée à la Banque Fédérale des Banques Populaires. Cette opération a contribué à augmenter le taux du Groupe sur Natexis Banques Populaires de **+ 0,1 %**.

IV.2.5 - Autres entrées de périmètre

Les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2005 sont les suivantes :

- **Banque Calédonienne d'Investissement** par la BRED, détenue à hauteur de 35 % et consolidée par la méthode de mise en équivalence ;
- Dans le **sous-groupe Coface** :
 - **Coface Chili**, détenue à 84 % par **Coface SA** ;
 - **Coface Factoring Italia Spa**, filiale créée afin de développer l'activité d'affacturage en Italie, détenue à 100 % par **Coface Italia** ;
 - **Coface Service (France)**, société créée en juin 2005 afin de recevoir les apports des sociétés **Coface SCRL** et **Coface ORT** et détenue à 100 % par **Coface SA** ;
 - **Coface South African Insurance Company**, filiale créée en octobre 2005 en Afrique du Sud et détenue à 100 % par **Coface SA** ;
 - **Credit Underwriting Agency Limited, CUAL**, société acquise en février 2005 à hauteur de 78 %, dont Coface détenait déjà 22 % du capital ;
 - **Coface Leid**, société d'assurance crédit acquise en mars 2005 par Coface en Lituanie, puis fusionnée avec **OKV Coface**, elle-même détenue à 79,2 % par **AK Coface Holding** et 14,8 % par **Coface SA**.
 - **Cofacering.ch**, créée par Coface en Suisse dans l'information et la gestion de créances et détenue à 100 % par **Coface SA**.
 - **FNS 3**, filiale de capital investissement de Natexis Private Equity International Singapour (NPEIS) opérant dans la zone Asie ;
 - **Investima 12** qui porte le troisième immeuble d'exploitation de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;

- **Natexis Private Equity International Management (NPEIM)** société de gestion de capital investissement, filiale de Natexis Banques Populaires ;
- **Natexis LLD**, société de location de véhicules longue durée, filiale de Natexis Lease ;
- **Natexis Services LTD**, société de gestion de moyens pour les implantations à Londres, filiale de Natexis Banques Populaires ;
- **Segimlor**, société qui porte les immobilisations d'exploitation de la Banque Populaire Lorraine Champagne ;
- **Volksbank International AG (VBI)**, établissement de crédit autrichien, détenu à 25 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires et consolidé par mise en équivalence ;
- 3 sociétés civiles immobilières :
 - **Société Civile Immobilière de la Banque Populaire du Sud-Ouest**, filiale de la Banque Populaire du Sud-Ouest ;
 - **Créponord** et **SCI Faidherbe**, filiales de la Banque Populaire du Nord.

L'impact de ces sociétés sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 au « produit net bancaire » et au « résultat net » est le suivant (en millions d'euros) :

Sociétés	31 décembre 2005	
	Produit net bancaire	Résultat net
Banque Calédonnienne d'investissement	0	3
Sous-groupe Coface	6	1
Creponord	0	0
FNS3	42	29
Investima 12	0	0
Natexis LLD	3	1
Natexis Services Ltd	1	0
Natexis Private Equity International Management	1	0
SCI BPSO	0	3
SCI Faidherbe	0	1
Segmilor	2	2
Volksbank International AG	0	3

IV.2.6 - Sorties de périmètre

Les sociétés sorties du périmètre de la consolidation au cours de l'exercice 2005 sont les suivantes :

- **Bancassurance Popolari**, cédée le 26 septembre 2005 ;
- **Cofacering.fr** et **Cofacering.it.**, deux filiales de la Coface, liquidées au cours de l'exercice ;
- **OFIVM**, cédée au cours du second semestre ;
- **SAMIC**, filiale de Natexis Banques Populaires, rachetée aux minoritaires (24 %) puis cédée à hauteur de 75 % du capital au cours du second semestre 2005 ;
- **SCI Cofimmo** portant le siège social de Coface SCRL, cédée le 30 septembre 2005 ;
- **SCI Neuilly Château** cédée le 9 septembre 2005 ;

- 2 filiales ont été déconsolidées, leurs activités n'étant plus significatives :

- **Vecteur Gestion**, filiale de la Banque Populaire Val de France,
- **Union des Caisses Régionales**, filiale du Crédit Maritime Mutuel.

Au 31 décembre 2004, la contribution respective de ces sociétés au « produit net bancaire » et au « résultat net » était la suivante (en millions d'euros) :

Sociétés	31 décembre 2004	
	Produit net bancaire	Résultat net
Sous-groupe Coface	0	0
Bancassurance Popolari	1	0
OFIVM	0	0
Samic	6	0
SCI Neuilly Château	2	3
Union des Caisses Régionales	1	0
Vecteur Gestion	0	0

IV.2.7 - Autres opérations de restructurations internes

Les autres opérations de restructurations internes de l'exercice 2005, ont été les suivantes :

- Dans le **sous-groupe Coface** :

- Création de **Coface Service** par regroupement de **Coface SCRL** et **Coface ORT**, devenant ainsi le leader français de l'information d'entreprise et de la gestion des créances ;
- Absorption de **Cofacering.com** et **Unistrat Assurance** par **Coface SA** par transmission universelle de patrimoine,

- Absorption de **Cristal Négociations** par **Spafica**, filiale de Natexis Banques Populaires ;

- Absorption de la **SAS SBE** par la Banque Fédérale des Banques Populaires ;

- Absorption de la **SOCIEP**, filiale de la Banque Populaire Val de France, absorbée par cette dernière ;

- Absorption de **Natexis Investissement Asia** par **FNS**, filiale de Capital Investissement à Singapour ;

- Apport d'activité dans le pôle Natexis Banques Populaires :

- Création de **Natexis Investor Servicing** par apport des activités de gestion administrative d'OPCVM réalisées par **Natexis Banques Populaires**, **Natexis Épargne Entreprise** et **Natexis Asset Management** ;

- Apport des activités de **Natexis Banques Populaires** à deux de ses filiales :

- Activités d'échanges de paiements nationaux et internationaux à **Natexis Paiements** ;
- Activités de financement aéronautique à **Natexis Transport Finance**.

Ces opérations portant sur des activités ou des filiales déjà consolidées n'ont eu aucune incidence dans les comptes consolidés.

IV.3 - Périmètres de consolidation comparés

Groupe Banque Populaire

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
I - ENTITÉS CONSOLIDANTES											
I-1 Banques Populaires											
Banque Populaire Occitane	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Sud-Ouest	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Massif Central	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire des Alpes	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Nord	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Centre Atlantique	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire de Loire et Lyonnais	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Provençale et Corse	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Lorraine Champagne	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BICS - Banque Populaire	-	FR	fusion		N	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Atlantique	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire de la Côte d'azur	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Midi	-	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire des Pyrénées orientales, de l'Aude et de l'Ariège	-	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire de l'Ouest	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Rives de Paris	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N
Banque Populaire Nord de Paris	-	FR	fusion		N	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Alsace	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Sud	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N	///	///	N
Banque Populaire Val de France	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Toulouse-Pyrénées	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BRED - Banque Populaire	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CASDEN - Banque Populaire	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Crédit Coopératif	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
I-2 Sociétés de Caution Mutuelle											
ACEF QUERCY AGENAIS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
ACEF DU TARN ET DE L'AVEYRON	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N	///	///	N
BICS HABITAT	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BRED HABITAT	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. LORRAINE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. PYRENEES-ORIENTALES	-	FR	liquidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. SEINE-ET-MARNE	-	FR	liquidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
PROCOMI COTE-D'AZUR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF BAS-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF CENTRE-ATLANTIQUE	-	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF TARN ET AVEYRON	-	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ALPES-MARITIMES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ANJOU-VENDEE	-	FR	///	///	N	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ARIEGE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ATLANTIQUE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA AUDE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA AVEYRON	-	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
SOCAMA BAS-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BICS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BOUCHES-DU-RHONE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BOURGOGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BRED-IDF	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA CHAMPAGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA CHARENTE-MARITIME	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA CORSE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA DAUPHINE-ALPES DU SUD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA DEUX-SEVRES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA DOUBS-HTE-SAONE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA HAUTE-GARONNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA HAUTE-SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA HAUT-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA JURA-AIN	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LOIRE-Ht-VIVARAIS	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LORRAINE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LOT	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LOT-ET-GARONNE	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LYON-ET-REGION	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA MIDI	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA MIDI-PYRENEES OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA Nord de Paris	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA NORMANDIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N	///	///	N
SOCAMA Occitane	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N	///	///	N
SOCAMA OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA REGIONALE L-C-D	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ROUSSILLON	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA SUD-OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA TARN	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA VAL-DE-FRANCE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA VAR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA VAUCLUSE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI TARN et AVEYRON	-	FR	///	///	N		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI ATLANTIQUE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI AUDE-ARIEGE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI BAS-RHIN	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI BOURGOGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI CENTRE ATLANTIQUE (ancienne Socami Limousin)	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N
SOCAMI CENTRE-OUEST	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI CHAMPAGNE	-	FR	///	///	N		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI COTE D'AZUR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI DAUPHINE-ALPES DU SUD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI FRANCHE-COMTE-M-A	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI HAUTE-SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI HAUT-RHIN	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI HTE-GARONNE-HABITAT	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI LIMOUSIN	-	FR	///	///	N.		changement de nom	.N	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
SOCAMI LORRAINE	-	FR	///	///	N	fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N
SOCAMI MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI MIDI	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI Nord de Paris	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI Occitane	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N	///	///	N
SOCAMI OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI PROVENCE ET CORSE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI PYRENEES-ORIENTALES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI SUD OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI TARN ET AVEYRON	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI VAL-DE-FRANCE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMMES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMUPROLOR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAPROMI	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOFRONTA	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB COTE D'AZUR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB FRANCHE-COMTE-M-A	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB LORRAINE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB SAVOIE-HTE-SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB SUD-OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
I-3 Etablissements Centraux											
BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
I-4 Etablissements « affiliés » (c)											
SOCIETE CENTRALE DU CMM	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	7.64%	100.00%	I.G.	7.68%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE REGION NORD (13)		FR	100.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE DE MEDITERRANEE (17)		FR	100.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE DE VENDEE (6)		FR	100.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE DU FINISTERE (16)		FR	100.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE LITTORAL MANCHE (16)		FR	100.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE SUD OUEST (14)		FR	100.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE MORBIHAN / LA (6)		FR	100.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE DE GUADELOUPE (9)		FR		fusion	N	0.00%	100.00%	I.G.	1.95%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE DE MARTINIQUE (9)		FR		fusion	N	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CAISSE REGIONALE DE REUNION (9)		FR		fusion	N	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
CREDIT MARITIME OUTRE MER (9)		FR	100.00%	100.00%	I.G.		entrante en 2005	N		entrante en 2005	N
II – ÉTABLISSEMENTS « ASSOCIÉS » (d)											
CMGM (10)		FR	5.37%	100.00%	I.G.	6.03%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
EDEL (10)		FR	33.94%	100.00%	I.G.	33.94%	33.94%	I.G.	33.94%	33.94%	M.E.
Gedex Distribution (10)		FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
MONINFO (10)		FR	33.91%	100.00%	I.G.	33.91%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
Nord Financement (10)		FR	0.97%	100.00%	I.G.	0.96%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
Société financière de la NEF (10)		FR	5.76%	100.00%	I.G.	6.95%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
SOCOREC (10)		FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
SOFIGARD (10)		FR	0.29%	100.00%	I.G.	0.29%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
SOFINDI (10)		FR	4.76%	100.00%	I.G.	5.06%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N
SOFIRIF (10)		FR	4.21%	100.00%	I.G.	4.29%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
SOFISCOPE	(10)	FR	1.71%	100.00%	I.G.	1.68%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
SOFISCOPE SUD EST	(10)	FR	4.18%	100.00%	I.G.	3.92%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
SOMUDIMEC	(10)	FR	0.33%	100.00%	I.G.	0.35%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
SOMUPACA	(10)	FR	1.67%	100.00%	I.G.	1.74%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N

III – FILIALES

III.1 – Banques de proximité

ACHATPRO	(9)	FR	92.80%	92.80%	I.G.	91.37%	91.37%	M.E.	39.58%	39.58%	M.E.
AGRO AUDACES	(4)	FR	89.13%	91.82%	I.G.	89.40%	91.82%	I.G.	80.85%	82.94%	I.G.
AMEDIS	(9)	GB	déconsolidation		N	déconsolidation		N	0.00%	96.00%	I.G.
ATLANTIQUE PLUS	(6)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BANKEO	(2)	FR	60.00%	60.00%	I.G.	60.00%	60.00%	I.G.	60.00%	60.00%	I.G.
BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT	(9)	FR	35.00%	35.00%	M.E.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIERE	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BATINOREST	(10)	FR	94.88%	94.88%	I.G.	85.13%	80.00%	I.G.	entrante en 2004		N
BDG SCI	(5)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BERCY GESTION FINANCE	(9)	FR	99.96%	99.96%	I.G.	99.96%	99.96%	I.G.	99.96%	99.96%	I.G.
BGF+	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BIC BRED	(9)	FR	99.95%	99.95%	I.G.	99.95%	99.95%	I.G.	99.94%	99.94%	I.G.
BICEC	(2)	CM	52.48%	52.48%	I.G.	52.08%	52.48%	I.G.	52.08%	52.49%	I.G.
BISE	(10)	PL	46.67%	46.67%	M.E.	37.92%	37.91%	M.E.	28.55%	26.80%	M.E.
B-PROCESS	(9)	FR	42.20%	42.20%	M.E.	34.89%	34.89%	M.E.	26.56%	26.56%	M.E.
BRED COFILEASE	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BRED GESTION	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BTP Banque	(10)	FR	99.95%	99.95%	I.G.	99.95%	99.95%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	(10)	FR	79.42%	79.42%	I.G.	79.42%	79.42%	I.G.	79.41%	79.41%	I.G.
C.2.C	(3)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	48.99%	48.99%	I.G.
Caisse centrale	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Caisse de Garantie Immob. du Bâtiment	(10)	FR	33.40%	33.40%	M.E.	33.40%	33.40%	M.E.	33.40%	33.40%	M.E.
Caisse solidaire	(10)	FR	11.33%	100.00%	I.G.	11.40%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
CAPI COURT TERME N°1	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CERIUS INVESTISSEMENTS	(2)	FR	99.85%	99.85%	I.G.	99.85%	99.85%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CLICK AND TRUST	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CLIVEO SNC	(2)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
COFEG	(9)	FR	99.67%	99.67%	I.G.	99.67%	99.67%	I.G.	99.67%	99.67%	I.G.
COFIBRED	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CREPONORD	(13)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COOPAMAT	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Crédit Coopératif Trésorerie plus	(10)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
CREDIT MARITIME INVESTISSEMENT	(12)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	2.61%	100.00%	I.G.
CYBERPLUS MARKET	(4)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
DE PORTZAMPARC	(6)	FR	72.67%	74.53%	I.G.	72.86%	74.53%	I.G.	67.02%	67.02%	I.G.
ECOFI INVESTISSEMENT	(10)	FR	99.99%	99.99%	I.G.	99.98%	99.99%	I.G.	99.98%	99.98%	I.G.
EFITEL	(10)	FR	99.99%	100.00%	I.G.	99.99%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
ESFIN	(10)	FR	37.58%	37.58%	M.E.	37.58%	37.58%	M.E.	37.58%	37.58%	M.E.
FCC AMAREN II	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
FCC CRISTALYS (f)	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
FINANCIERE VECTEUR	(8)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FONCIERE VICTOR HUGO	(7)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
GC2I INVESTISSEMENT	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GIE CARSO MATERIEL	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GIE LIVE ACHATS	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	Implan- tation	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003		
			Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
GIE USC	(10)	FR	99.79%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	92.00%	I.G.
GROUPEMENT DE FAIT	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GUIDEO	(2)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES(4)	FR	FR	99.76%	99.76%	I.G.	99.76%	99.76%	I.G.	99.75%	99.75%	I.G.
INTERCOOP	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
INVESTIMA 12	(2)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
L F I	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
LF2	(4)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	99.01%	99.01%	I.G.
LF4	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	98.04%	98.04%	I.G.	98.04%	98.04%	I.G.
LUX EQUIP BAIL	(15)	LU	90.00%	90.00%	I.G.	90.00%	90.00%	I.G.	90.00%	90.00%	I.G.
Mone+CC2	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
NOVACREDIT	(4)	FR	66.00%	66.00%	I.G.	65.77%	65.77%	I.G.	66.00%	66.00%	I.G.
OUEST CROISSANCE SCR	(4)	FR	98.07%	99.43%	I.G.	98.26%	99.22%	I.G.	97.32%	99.24%	I.G.
PARNASSE FINANCES	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
PARNASSIENNE DE CREDIT	(3)	FR	92.06%	92.44%	I.G.	92.09%	92.44%	I.G.	92.08%	92.44%	I.G.
PREPAR COURTAGE (ex BERPA)	(9)	FR	99.20%	99.20%	I.G.	99.20%	99.20%	I.G.	99.30%	99.30%	I.G.
PREPAR-IARD	(9)	FR	99.99%	99.99%	I.G.	99.99%	99.99%	I.G.	99.98%	99.98%	I.G.
PREPAR-VIE	(9)	FR	99.78%	99.78%	I.G.	99.78%	99.78%	I.G.	99.77%	99.77%	I.G.
PROMEPAR	(9)	FR	99.96%	99.97%	I.G.	99.96%	99.97%	I.G.	99.96%	99.97%	I.G.
MA BANQUE (ex SBE)	(2)	FR	65.81%	65.81%	I.G.	99.78%	99.78%	I.G.	99.77%	99.77%	I.G.
SAS PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS	(9)	FR	99.76%	100.00%	I.G.	99.76%	99.76%	I.G.	99.76%	99.76%	I.G.
SCI BPSO	(14)	FR	99.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
SCI du CREDIT COOPERATIF	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SCI FAIDHERBE	(13)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
SCI L'ARENAS	(7)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SCI SAINT-DENIS	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SDR Nord Pas de Calais	(10)	FR	28.92%	28.92%	M.E.	28.92%	28.92%	M.E.	28.92%	28.92%	M.E.
SEGIMLOR	(15)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
SGTI	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SICOMI COOP	(10)	FR	51.70%	51.70%	I.G.	50.26%	50.26%	I.G.	49.96%	49.96%	I.G.
SMI	(7)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
SNC AZUR IMMO	(7)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
SNC M+X	(4)	FR	99.67%	100.00%	I.G.	99.67%	100.00%	I.G.	99.75%	100.00%	I.G.
SOCIEP	(8)	FR	absorption		N	99.99%	99.99%	I.G.	99.99%	99.99%	I.G.
SODEGA	(9)	FR	fusion		N	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.
SODEMA	(9)	FR	fusion		N	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.
SOFIAG	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOFIDEG	(9)	FR	fusion		N	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.
SOFIDER	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	99.49%	I.G.	100.00%	99.49%	I.G.
SOFINCIL	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SBE (ex SOGEFIP)	(8) & (9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
SPIG	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
TRANSIMAT	(10)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
TRANSIMMO	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
TRUST AND PAY	(9)	FR	62.57%	44.00%	I.P.	59.35%	44.00%	I.P.	55.69%	44.00%	I.P.
UNION DES CAISSES REGIONALES	(12)	FR	déconsolidation		N	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
VECTEUR Gestion	(8)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
VIALINK	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Volksbank International AG (VBI)	(2)	FR	24.50%	24.50%	M.E.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N

III.2 – Natexis Banques Populaires (e)

NATEXIS BANQUES POPULAIRES	-	FR	80.87%	80.87%	I.G.	82.76%	82.76%	I.G.	82.33%	82.33%	I.G.
----------------------------	---	----	--------	--------	------	--------	--------	------	--------	--------	------

Grandes clientèles, financements et marchés

BAIL EXPANSION	(1)	FR	80.77%	99.88%	I.G.	82.66%	99.88%	I.G.	82.23%	99.88%	I.G.
----------------	-----	----	--------	--------	------	--------	--------	------	--------	--------	------

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
DOMIMUR	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
DUPONT DENANT CONTREPARTIE	(1)	FR	40.43%	100.00%	I.G.	41.38%	50.00%	I.G.	41.16%	50.00%	I.G.
ECRINVEST 6	(1)	FR	80.83%	99.95%	I.G.	82.71%	99.94%	I.G.	82.27%	99.94%	I.G.
ENERGECO	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
FINANCIERE CLADEL	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.32%	100.00%	I.G.
FRUCTIBAIL	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
FRUCTICOMI	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
INVESTIMA 6	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
NATEXIS ALGERIE	(1)	DZ	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS ABM CORP.	(1)	US	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS ARBITRAGE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS BAIL	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS BLEICHROEDER Inc	(1)	US	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NAT. BLEICHROEDER SA	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS BLEICHROEDER UK	(1)	GB	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS COFICINE	(1)	FR	74.80%	92.50%	I.G.	76.55%	92.50%	I.G.	76.15%	92.50%	I.G.
NATEXIS FINANCE	(1)	FR	80.86%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.32%	100.00%	I.G.
NATEXIS FUNDING	(1)	FR	80.86%	99.99%	I.G.	82.75%	99.99%	I.G.	82.32%	99.99%	I.G.
NATEXIS LLD	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT	(1)	FR	80.86%	99.99%	I.G.	82.75%	99.99%	I.G.	82.32%	99.99%	I.G.
NATEXIS INVESTMENT CORP.	(1)	US	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS LEASE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS LEASE MADRID	(1)	SP	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
NATEXIS LEASE MILAN	(1)	IT	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
NATEXIS LUXEMBOURG	(1)	LU	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS COMMODITY MARKETS LTD (ex Metals)	(1)	GB	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS MOSCOW	(1)	RU	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL	(1)	FR	80.13%	99.08%	I.G.	82.00%	99.08%	I.G.	81.57%	99.08%	I.G.
NATEXIS SERVICES LTD	(1)	GB	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
NATEXIS TRANSPORT FINANCE (ex SBF1)	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.75%	99.99%	I.G.	82.32%	99.99%	I.G.
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	(1)	US	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
VAL A (SAS)	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	81.18%	98.09%	I.G.	80.75%	98.09%	I.G.
Capital investissement et gestion de fortune											
BANQUE PRIVÉE ST DOMINIQUE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
BP DEVELOPPEMENT Globale	(4)	FR	89.09%	97.05%	I.G.	87.94%	93.91%	I.G.	92.79%	97.73%	I.G.
BPSD GESTION	(1)	FR	80.86%	99.99%	I.G.	82.75%	99.99%	I.G.	82.32%	99.99%	I.G.
FCPR NATEXIS INDUSTRIE Globale	(1)	FR	72.56%	89.73%	I.G.	74.32%	89.80%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
FIN. NATEXIS SINGAPOUR	(1)	SG	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	82.76%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
FINATEM	(1)	DE	72.78%	100.00%	I.G.	74.48%	100.00%	I.G.	74.09%	90.00%	I.G.
FNS2	(1)	SG	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
FNS3	(1)	SG	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	(1)	FR	74.65%	91.81%	I.G.	76.40%	91.81%	I.G.	76.00%	92.37%	I.G.
MERCOSUL	(1)	GB	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	82.76%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS INVESTMENT GLOBAL	(1)	FR	80.62%	99.69%	I.G.	82.30%	99.45%	I.G.	81.70%	99.26%	I.G.
NAT. INVEST ASIA	(1)	HK		absorption	N	82.76%	82.76%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS CAPE	(1)	LU	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	82.76%	I.G.	82.33%	98.71%	I.G.
NATEXIS ACTIONS AVENIR	(1)	FR		liquidation	N	liquidation		N	67.64%	81.25%	I.G.
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	(1)	FR	52.29%	100.00%	I.G.	54.93%	57.84%	I.G.	66.79%	73.71%	I.G.
NATEXIS INDUSTRIE	(1)	FR	80.73%	99.83%	I.G.	82.62%	99.83%	I.G.	82.20%	99.85%	I.G.

Sociétés Libellés / Filières	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
NATEXIS INVERSIONES	(1)	SP	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	82.76%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS NOUVEAUX MARCHES	(1)	FR	liquidation		N	liquidation		N	75.29%	91.53%	I.G.
NATEXIS PRIVATE BANKING LUXBG	(1)	LU	77.47%	95.80%	I.G.	72.66%	87.80%	I.G.	72.28%	87.80%	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	(1)	SG	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	(1)	FR	80.64%	99.71%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N
NATEXIS VENTURE SELECTION	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.13%	99.76%	I.G.
NEM2	(1)	FR	80.73%	99.82%	I.G.	82.61%	99.82%	I.G.	72.50%	88.07%	I.G.
PARIS OFFICE FUND	(1)	FR	40.43%	50.00%	I.P.	41.38%	50.00%	I.P.	entrante en 2004		N
SOFINNOVA	(1)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	20.07%	23.38%	I.G.
SOPRANE SERVICES	(1)	FR	80.67%	99.76%	I.G.	82.56%	99.76%	I.G.	82.13%	99.76%	I.G.
SOPROMECC	(1)	FR	89.09%	100.00%	I.G.	87.94%	100.00%	I.G.	84.37%	98.07%	I.G.
NAXICAP PARTNERS	(1)	FR	80.86%	99.99%	I.G.	82.75%	99.99%	I.G.	82.32%	99.99%	I.G.
SPEF LBO	(1)	FR	80.86%	99.99%	I.G.	82.75%	99.99%	I.G.	82.32%	99.99%	I.G.
SPEF VENTURE	(1)	FR	80.85%	100.00%	I.G.	82.74%	99.98%	I.G.	82.31%	99.97%	I.G.
Services											
ABP ACTIONS (f)	(1)	FR	80.02%	98.95%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
ABP CROISSANCE RENDEMENT (f)	(1)	FR	79.16%	97.88%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
ABP MIDCAP (f)	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
ABP MONETAIRE PLUS (f)	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
ABP PREVOYANCE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.32%	100.00%	I.G.
ABP TAUX (f)	(1)	FR	80.07%	99.01%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
ABP VIE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
ADIR	(1)	LB	27.49%	33.99%	M.E.	28.13%	33.99%	M.E.	27.99%	33.99%	M.E.
ASM ALTERNATIF GARANTI 1 (f)	(1)	FR	80.07%	99.01%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
ASSURANCES BP IARD	(1)	FR	40.45%	49.99%	M.E.	41.38%	49.99%	M.E.	41.17%	49.99%	M.E.
AXELTIS Ltd	(1)	GB	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
BANCASSURANCE POPOLARI	(1)	IT	cession		N	42.21%	51.00%	I.P.	41.99%	51.00%	I.G.
CREDIT MARITIME VIE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	3.07%	100.00%	I.G.
INVEST KAPPA	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	87.99%	96.94%	I.G.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS ASSET SQUARE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS ASSURANCES	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NATEXIS EPARGNE ENTREPRISE	(1)	FR	absorption		N	82.75%	100.00%	I.G.	82.32%	100.00%	I.G.
NATEXIS INTEREPARGNE	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.32%	100.00%	I.G.
NATEXIS INTERTITRES	(1)	FR	80.81%	99.93%	I.G.	82.70%	99.93%	I.G.	82.26%	99.92%	I.G.
NATEXIS INVESTOR SERVICING	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
NATEXIS LIFE	(1)	LU	79.71%	100.00%	I.G.	79.33%	100.00%	I.G.	78.91%	100.00%	I.G.
NATEXIS PAIEMENTS	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
NX ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	(1)	FR	80.61%	99.67%	I.G.	82.49%	99.67%	I.G.	82.06%	99.67%	I.G.
NXPB1	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	82.76%	100.00%	I.G.	82.33%	100.00%	I.G.
OFIVM	(1)	FR	cession		N	28.14%	34.00%	M.E.	27.99%	34.00%	M.E.
PROXIGMA	(1)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	82.33%	100.00%	I.G.
SAMIC	(1)	MC	cession		N	62.57%	75.60%	I.G.	62.24%	75.60%	I.G.
SCI ABP IENA (f)	(1)	FR	80.87%	100.00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
SCI ABP POMPE (f)	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
SCI FRUCTI FONCIER (f)	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
SCI NEUILLY CHATEAU (f) (g)	(1)	FR	cession		N	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
SLIB	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
SOCECA	(1)	FR	20,19%	24,97%	M.E.	20,66%	24,97%	M.E.	20,55%	24,97%	M.E.
VITALIA VIE	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
Gestion du Poste clients											
COFACE	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
ADG COFACE ALLGEMEINE DEBITOREN GESELLSCHAFT	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	62,07%	75,00%	I.G.	61,75%	75,00%	I.G.
ALLGEMEINE KREDIT COFACE FINANZ	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
AKKO FUND (f)	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
ALLGEMEINE KREDIT COFACE	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
ALLGEMEINE KREDIT COFACE INFORMATIONEN	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
AXA ASSURCREDIT (ex ASSURCREDIT)	(11)	FR	32,35%	40,00%	I.P.	33,10%	40,00%	I.P.	32,93%	40,00%	I.P.
CENTRE D'ETUDES FINANCIERES (CEF)	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
CIA DE SEGUROS DE CREDITOS											
COFACE CHILE SA	(11)	CL	68,22%	84,36%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
CIMCO SYSTEMS LIMITED	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
CODINF Services	(11)	FR	cession		N	cession		N	24,70%	30,00%	M.E.
COFACE AK HOLDING	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
COFACE CREDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	33,10%	40,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE DEBT PURCHASE	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE EUROPE (f)	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COFACE EXPERT	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE FACTORING ITALIA SpA	(11)	IT	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	(11)	MX	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANY	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	33,10%	40,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT BULGARIA	(11)	BU	60,64%	100,00%	I.G.	62,06%	100,00%	I.G.	61,74%	100,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT CZECH REPUBLIC	(11)	CZ	60,64%	100,00%	I.G.	62,06%	100,00%	I.G.	61,74%	100,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT HRATSKA (CROATIA)	(11)	HR	60,64%	100,00%	I.G.	62,06%	100,00%	I.G.	61,74%	100,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT HUNGARY	(11)	HU	60,64%	100,00%	I.G.	62,06%	100,00%	I.G.	61,74%	100,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT POLAND	(11)	PL	58,82%	97,00%	I.G.	60,20%	97,00%	I.G.	59,88%	97,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT ROMANIA	(11)	RO	60,64%	100,00%	I.G.	62,06%	100,00%	I.G.	37,04%	60,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT SLOVAKIA	(11)	SK	60,64%	100,00%	I.G.	62,06%	100,00%	I.G.	61,74%	100,00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT SLOVENIA	(11)	SI	60,64%	100,00%	I.G.	62,06%	100,00%	I.G.	37,04%	60,00%	I.G.
COFACE ITALIA	(11)	IT	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE MOPE	(11)	PT	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE NORTH AMERICA	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE ORT	(11)	FR	fusion		N	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
COFACE SCRL	(11)	FR	fusion		N	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICE (France)	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COFACE SERVICE (Italie)	(11)	IT	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICE ECUADOR (ex VERITAS ANDINA)	(11)	EC	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
COFACE SERVICES COLOMBIA (ex VERITAS COLOMBIA)	(11)	CO	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICES NETHERLAND	(11)	NL	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICES PERU	(11)	PE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICES VENEZUELA	(11)	VE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICIOS CHILE	(11)	CL	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICIOS ARGENTINA	(11)	AR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
COFACE SERVICIOS COSTA RICA, S.A (ex VER. DE CENTRO AMERICA)	(11)	AR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICIOS DO BRAZIL	(11)	BR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
COFACE SERVICIOS ESPAÑA, SL	(11)	ES	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICIOS MEXICO SA DE CV	(11)	MX	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE SERVICIOS PANAMA	(11)	PA	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
COFACE SOUTH AFRICAN INSURANCE COMPANY	(11)	ZA	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COFACE UK	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACE UK SERVICES LIMITED	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACERATING HOLDING	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACERATING.CH	(11)	CH	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COFACERATING.COM	(11)	FR		absorption	N	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACERATING.DE	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACERATING.FR	(11)	FR		liquidation	N	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACERATING.IT	(11)	IT		liquidation	N	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFACREDIT	(11)	FR	29,11%	36,00%	M.E.	29,79%	36,00%	M.E.	29,64%	36,00%	M.E.
COFACTION2 (f)	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COFINPAR	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
COFOBLIGATIONS (f)	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
COGERI	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
CREDICO LIMITED	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
CREDITORS GROUP HOLDINGS LTD	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
CREDIT UNDERWRITING AGENCY LIMITED (CUAL)	(11)	ZA	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
EIOS	(11)	FR	24,07%	29,76%	M.E.	24,63%	29,76%	M.E.	entrante en 2004		N
FIMIPAR	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
GRAYDON HOLDING	(11)	NL	22,24%	27,50%	M.E.	22,76%	27,50%	M.E.	22,64%	27,50%	M.E.
GRUPE COFACE INTERCREDIT HOLDING AG	(11)	AT	60,64%	74,99%	I.G.	62,06%	74,99%	I.G.	61,74%	74,99%	I.G.
KOMPASS BILGI	(11)	TK	56,54%	69,91%	I.G.	57,86%	69,91%	I.G.	57,56%	69,91%	I.G.
KOMPASS CZECH REPUBLIC	(11)	CZ	75,21%	93,00%	I.G.	76,97%	93,00%	I.G.	76,56%	93,00%	I.G.
KOMPASS INTERN. NEUENSCHWANDER	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
KOMPASS JAPAN	(11)	JP	80,83%	99,95%	I.G.	82,72%	99,95%	I.G.	82,29%	99,95%	I.G.
KOMPASS POLAND	(11)	PL	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
KOMPASS SOUTH EAST ASIA	(11)	SG	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
KOMPASS UNITED STATES	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
LIBRAIRIE ELECTRONIQUE	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
LONDON BRIDGE FINANCE LIMITED	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
MSL 1 FUND (f)	(11)	DE	80,87%	100,00%	I.G.	entrante en 2005		N	entrante en 2005		N
N.V. COFACE EURO DB	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N
ÖSTERREICHISCHE KREDITVERSICHERUNGS COFACE	(11)	AT	76,02%	94,00%	I.G.	77,79%	94,00%	I.G.	77,39%	94,00%	I.G.
ÖKV KREDITINFORMATIONEN	(11)	AT	76,02%	100,00%	I.G.	77,79%	100,00%	I.G.	77,39%	100,00%	I.G.
OR INFORMATIQUE	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004		N

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2005			31 décembre 2004			31 décembre 2003			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
ORCHID TELEMATICS LIMITED	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004	N	
THE CREDITORS GROUP LIMITED	(11)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
THE CREDITORS INFORMATION CO LTD	(11)	IT	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004	N	
UNISTRAT ASSURANCES	(11)	FR	absorption		N	82,76%	100,00%	I.G.	41,16%	50,00%	I.G.
UNISTRAT COFACE	(11)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004	N	
VERITAS PUERTO RICO CORP.	(11)	US	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
VISCONTEA COFACE	(11)	IT	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
VISCONTEA IMMOBILIARE	(11)	IT	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
NATEXIS FACTOREM	(1)	FR	80,59%	99,66%	I.G.	82,48%	99,66%	I.G.	82,05%	99,66%	I.G.
VR FACTOREM	(1)	DE	41,10%	51,00%	I.P.	42,06%	51,00%	I.P.	entrante en 2004	I.P.	
Autres activités											
AUXILIAIRE ANTIN	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
CIE FONCIERE NATEXIS	(1)	FR	80,86%	100,00%	I.G.	82,75%	100,00%	I.G.	82,32%	100,00%	I.G.
CO ASSUR	(1)	FR	80,71%	99,80%	I.G.	82,59%	99,80%	I.G.	82,16%	99,80%	I.G.
CRISTAL NÉGOCIATIONS	(1)	FR	absorption		N	82,72%	99,96%	I.G.	82,29%	99,96%	I.G.
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	(1)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
FONCIERE KUPKA	(1)	FR	80,85%	100,00%	I.G.	82,75%	100,00%	I.G.	82,31%	100,00%	I.G.
IFCIC	(1)	FR	16,51%	20,42%	M.E.	16,90%	20,42%	M.E.	16,81%	20,42%	M.E.
IMMOBILIERE NATEXIS	(1)	FR	80,86%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	entrante en 2004	N	
INTERFINANCE NATEXIS NV	(1)	NL	80,86%	99,99%	I.G.	82,75%	99,99%	I.G.	82,32%	99,99%	I.G.
NATEXIS ALTAIR	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
NATEXIS AMBS	(1)	US	0,00%	100,00%	I.G.	0,00%	100,00%	I.G.	41,62%	100,00%	I.G.
NATEXIS IMMO EXPLOITATION	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
NBP INVEST	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	82,76%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL 1, LLC	(1)	US	0,00%	100,00%	I.G.	0,00%	100,00%	I.G.	0,00%	100,00%	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL II, LLC	(1)	US	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL III, LLC	(1)	US	0,00%	100,00%	I.G.	0,00%	100,00%	I.G.	0,00%	100,00%	I.G.
SAGP	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
SAS SBE	(2)	FR	absorption		N	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.
SCI ALTAIR 1	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
SCI ALTAIR 2	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
SCI VALMY COUPOLE	(1)	FR	80,73%	100,00%	I.G.	82,62%	100,00%	I.G.	82,19%	100,00%	I.G.
SEGEX	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,32%	100,00%	I.G.
SEPIA	(1)	FR	80,85%	99,99%	I.G.	82,75%	99,99%	I.G.	82,31%	99,99%	I.G.
SIBP	(2)	FR	100,00%	100,00%	I.G.	99,23%	100,00%	I.G.	99,22%	100,00%	I.G.
SODETO	(1)	FR	80,86%	99,99%	I.G.	82,75%	99,99%	I.G.	82,32%	99,99%	I.G.
SOGAFI	(1)	FR	80,86%	99,99%	I.G.	82,75%	99,99%	I.G.	82,32%	99,99%	I.G.
SPAFICA	(1)	FR	80,86%	99,99%	I.G.	82,75%	99,99%	I.G.	82,32%	99,99%	I.G.
SPV IGL002	(2)	IE	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.
STÉ FINANCIÈRE BFCE	(1)	FR	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd EUR	(1)	GB	80,87%	100,00%	I.G.	82,76%	100,00%	I.G.	82,33%	100,00%	I.G.
III.3 – Activités fédérales											
BFBP ACTIONS EUROPE	(2)	FR	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.
FCP ALIZE	(4)	FR	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.
MAINE SERVICES	(2)	FR	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.
SCI BP	(2)	FR	fusion		N	fusion		N	99,00%	99,00%	I.G.
SCI JAVEL	(2)	FR	fusion		N	fusion		N	99,00%	99,00%	I.G.
SCI PONANT+	(2)	FR	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%	100,00%	I.G.	99,90%	100,00%	I.G.

COMMENTAIRES

(a) Groupe d'appartenance :

- 1 Natexis Banques Populaires
- 2 Banque Fédérale des Banques Populaires
- 3 Casden Banque Populaire
- 4 Filiales communes aux Banques Populaires
- 5 Banque Populaire Rives de Paris
- 6 Banque Populaire Bretagne Atlantique
- 7 Banque Populaire de la Côte d'Azur
- 8 Banque Populaire Val de France
- 9 BRED Banque Populaire
- 10 Crédit Coopératif
- 11 Coface
- 12 Crédit Maritime Mutuel
- 13 Banque Populaire du Nord
- 14 Banque Populaire du Sud Ouest
- 15 Banque Populaire Lorraine Champagne
- 16 Banque Populaire de l'Ouest
- 17 Banque Populaire du Sud

(b) Méthode de consolidation

- I.G. Intégration Globale
- M.E. Mise en équivalence
- I.P. Intégration proportionnelle
- N. Non consolidé

(c) Par décision du Conseil d'administration de la Société Centrale du Crédit Maritime du 19 octobre 2004, il est proposé d'adosser individuellement les Caisses du Crédit Maritime aux Banques Populaires Régionales. Cet adossement se traduit par la prise de participation des Banques Populaires dans le capital des Caisses du Crédit Maritime Mutuel, affiliées à la Banque Fédérale des Banques Populaires en application de la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, et intégrées dans la société consolidante à compter du second semestre 2005.

(d) L'adossement du Crédit Coopératif au Groupe Banque Populaire en 2003 s'est traduit par la fusion du Crédit Coopératif et de la Caisse Centrale du Crédit Coopératif (C.C.C.C.), mettant fin, pour cette dernière, à son rôle d'organe central au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur décision du Comité des Etablissements de Crédits et des Entreprises d'Investissement (CECEI) du 25 juillet 2003, et à l'issue de la fusion-absorption intervenue le 17 octobre 2003, le Crédit Coopératif continue d'exercer une responsabilité de premier niveau à l'égard des anciens "affiliés", cette responsabilité se trouve formalisée dans des conventions d'association signées entre chacun des établissements, jusqu'ici affiliés à la C.C.C.C. et le Crédit Coopératif qui en garantit désormais la liquidité et la solvabilité. Ces établissements de crédit sont devenus "associés" (en remplacement du terme "affiliés") au Crédit Coopératif.

(e) Les filiales sont ventilées selon la ventilation sectorielle (cf. note IX).

(f) Entrée dans le périmètre dans le cadre de l'application des normes IFRS.

(g) Société cédée au cours du second semestre 2005.

Note V - Notes relatives au bilan

V.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005 a précisé les conditions d'utilisation de l'option juste valeur pour les actifs et passifs financiers. Seuls peuvent être évalués à la juste valeur les actifs et passifs vérifiant l'une des situations suivantes :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- Groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur ;
- Élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La partie relative aux intérêts est inscrite en « produits ou charges d'intérêts ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

V 1.1 - Dispositions générales relatives à la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte du risque de liquidité ou de contrepartie et dans le cas de produits complexes du risque de modèle. Pour les produits

complexes vendus, la valorisation fondée sur des données observables de marché permet l'enregistrement de la marge commerciale au début de l'opération pour la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle. Si les paramètres ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est le prix de transaction et non pas la valeur du modèle ; il s'ensuit que la marge commerciale est étalée sur le résultat, sur la durée de vie du produit.

■ **Instruments cotés sur un marché actif** : il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif).

■ **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables** :

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables. Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

■ Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra être inscrite immédiatement au compte de résultat.

Au 31 décembre 2005, le périmètre des instruments concernés par cette absence d'observabilité, se limite à certains dérivés optionnels complexes. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

Les instruments traités sur les marchés actifs sont les titres cotés, les dérivés de transaction ou de couverture (swaps, fra, collar, futures...). Les positions nettes sont évaluées en fonction du cours acheteur ou vendeur selon le sens (cours acheteur pour les positions courtes et cours vendeur pour les positions longues).

Les actions non cotées sont estimées soit à partir de la quote-part d'actif net calculée à partir des informations les plus récentes, soit en fonction des méthodes *Price Earning Ratio* ou *Discounted Cash Flows* pour les participations les plus significatives.

Ainsi, au 31 décembre 2005, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement des titres à revenu fixe, et, dans une moindre mesure, des instruments dérivés, et des titres à revenu variable, en particulier les titres de l'activité de portefeuille du Capital Investissement.

V.1.2 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres relevant des opérations de transaction		22 243	22 655
Titres		22 243	22 655
<i>Revenu fixe</i>		21 628	22 026
<i>Revenu variable</i>	(1)	615	629
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0
Instruments dérivés hors couverture	V.1.4	4 815	3 685
Opérations de transaction		4 815	3 685
Autres		0	0
Titres à la juste valeur sur option		5 986	4 794
Titres		5 891	3 991
<i>Revenu fixe</i>		3 976	2 679
<i>Revenu variable</i>	(1)	1 915	1 312
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		95	803
Prêts et créances à la juste valeur par résultat		281	741
Total		33 325	31 874

(1) La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes *Price Earning Ratio* ou *Discounted Cash Flows*) est la suivante :

Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU		
	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total
Titres relevant des opérations de transaction	574	41	615
Titres à la juste valeur sur option	932	983	1 915
<i>dont Titres de l'activité de Portefeuille du Capital investissement</i>	99	969	1 068
Total	1 506	1 023	2 530

V.1.3 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2005, les passifs financiers du Groupe évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

L'amendement à la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" concernant "l'option de juste valeur" de juin 2005, adopté par la Commission Européenne le

15 novembre 2005, a donné la possibilité de comptabiliser des passifs à la juste valeur par résultat. Le Groupe, a opté pour l'application de cet amendement à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière rétrospective et a aussi requalifié certains passifs de passifs à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il s'agissait de produits de taux indexés sur des composantes de nature différente (actions pour les PEP et BMTN structurés).

Les variations de risque de crédit ne sont pas incluses dans la juste valeur des dettes financières évaluées en juste valeur.

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		2 107	3 210
Titres		2 011	995
<i>Titres à revenu fixe</i>		1 915	766
<i>Titres à revenu variable</i>		96	229
Titres ou valeurs donnés en pension		96	2 215
Titres à la juste valeur par résultat sur option		324	0
Titres		324	0
<i>Titres à revenu fixe</i>		324	0
<i>Titres à revenu variable</i>		0	0
Instruments dérivés hors couverture	V.1.4	4 155	4 023
Autres dettes ⁽¹⁾		173	4
Total		6 758	7 237

(1) PEP actions et BMTN structurés pour l'essentiel.

V.1.4 - Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés (hors couverture) sont par nature des dérivés détenus à des fins de transaction, quelque soit leur horizon de détention. Ils sont évalués à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'un contrat, qui n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, comporte un dérivé incorporé, celui-ci est extrait et figure à la ligne actif ou passif à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	872 760	1 537	1 522	938	1 515
Marchés organisés	99 158	9	17	5	0
Taux	64 536	3	9	5	0
Contrats de change	0	0	0	0	0
Autres contrats	34 622	6	8	0	0
Marché de gré à gré	773 602	1 528	1 505	933	1 515
Swaps de taux	591 669	1 010	1 231	882	1 322
Change à terme	181 251	54	4	117	118
Swaps de devises	341	396	249	45	56
Autres	341	68	21	-111	19
Opérations conditionnelles	304 719	3 268	2 624	2 743	2 504
Marchés organisés	17 327	17	5	1	666
Options de taux	3 157	1	0	0	0
Options de change	30	0	0	0	0
Autres options	14 140	16	5	1	666
Marché de gré à gré	287 392	3 251	2 619	2 742	1 838
Options de taux	80 768	628	595	289	397
Options de change	192 624	1 161	711	1 040	688
Autres	14 000	1 462	1 313	1 413	752
Dérivés de crédit	2 450	10	10	4	4
Total	1 179 929	4 815	4 155	3 685	4 023

V.2 - Instruments dérivés de couverture - actif et passif

Selon la norme IAS 39 un dérivé répond aux 3 critères suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;

et

- il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;

et

- il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge),
- la couverture de juste valeur (fair value hedge),
- la couverture d'un investissement net libellé en devises.

La couverture d'un investissement net libellé en devises n'est pas utilisée dans le Groupe.

Conformément à la norme IFRS I (§ 29), les relations de couverture existantes au 31 décembre 2004 sont reconnues à la date de transition du 1^{er} janvier 2005 sauf les relations interdites par la norme IAS 39 telles que les ventes d'option ou la couverture en taux des titres détenus jusqu'à échéance. Autrement dit, il n'est pas possible de qualifier une relation de couverture à la date de transition si elle n'était pas qualifiée de couverture dans les comptes consolidés au 31 décembre 2004. Dans le cas où la couverture ne peut être maintenue après le bilan d'ouverture, les ajustements de valeur des dérivés de couverture ne s'enregistrent pas en report à nouveau. L'ajustement de la composante couverte est recyclé en résultat sur la durée de l'élément couvert. Pour une couverture de flux futurs, la réestimation du dérivé est inscrite en capitaux propres. Les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

V.2.1 - Couverture de flux de trésorerie

La **couverture de flux de trésorerie** est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions futures à taux fixe. Pour le Groupe, la couverture de flux de trésorerie correspond essentiellement à des opérations de macro-couverture (couverture de portefeuille de prêts ou d'emprunts...). Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur; les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne "gains ou pertes latents ou différés". Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Dans les comptes individuels, les opérations classées dans la catégorie comptable C (macro couverture) ont été traitées en IAS par la méthode de couverture de flux futurs de trésorerie, qui correspond très exactement au mode de gestion opérationnel du risque de taux par les Banques Populaires. Le Groupe Banque Populaire n'est donc pas concerné par les ajustements (dits « carve out ») relatifs au traitement de la macro-couverture opérés par le règlement européen 2086/2004 du 19 novembre 2004 sur la norme IAS 39.

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- Des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité est en effet en risque de cash flow sur les actifs / passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s).
- Des futurs actifs et passifs dont les flux futurs sont aujourd'hui incertains, et dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Ainsi, dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité est en risque de cash flow sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où elle ne connaît pas encore le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle se trouve en risque de cash flow sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; la méthode imposée consiste à désigner l'élément couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles

d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas au Gap (position nette) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine seront comparées à celles des dérivés que l'entité souhaite documenter comme couvertures.

Pour une couverture de flux de trésorerie, un dérivé hypothétique est reconstitué afin de parvenir à une couverture qualifiée d'efficace. Les caractéristiques de ce dérivé sont calées sur celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé synthétique par rapport au dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échancier avec bande de maturité.

Le test prospectif permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de macro couverture.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

A chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de la rupture de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après la rupture, il est procédé à l'étalement linéaire de la juste valeur pied de coupon du dérivé en date de rupture sur la durée de vie de l'élément couvert. Après la rupture, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	74 186	158	113	268	263
Marchés organisés	0	0	0	0	0
Marché de gré à gré	74 186	158	113	268	263
Swaps de taux	74 185	158	113	267	263
Change à terme	1	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0	0	0
Marchés organisés	0	0	0	0	0
Marché de gré à gré	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0
Total	74 186	158	113	268	263

V.2.2 - Couverture de juste valeur

La **couverture de juste valeur** est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe et correspond pour le Groupe, essentiellement à de la micro-couverture. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Le réescompte du dérivé est comptabilisé en "charges ou produits d'intérêts". L'élément couvert, par symétrie, adopte les modalités d'enregistrement du dérivé de couverture. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute une valorisation pied de coupon inscrite dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

A chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

En cas d'interruption de la couverture (cession du dérivé) ou de rupture d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Le dérivé est transféré en dérivé de transaction et l'ajustement de valeur de l'instrument couvert est amorti linéairement sur la durée la plus courte entre celle du dérivé et la durée résiduelle de l'élément précédemment couvert. En cas de remboursement anticipé de l'élément couvert, la reprise est immédiate.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, les banques établissent une documentation présentant notamment, les éléments concernés (élément couvert et dérivé de couverture), la stratégie de couverture (risque couvert, qualification comptable de la couverture) et les modalités des tests d'efficacité (périodicité, résultats des tests...).

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	14 917	117	359	294	501
Marchés organisés	0	(7)	0	0	0
Autres contrats	0	(7)	0	0	0
Marché de gré à gré	14 917	125	359	294	501
Swaps de taux	10 600	99	346	248	444
Change à terme	4 316	25	14	46	57
Opérations conditionnelles	3	3	0	9	3
Marchés organisés	0	0	0	0	0
Marché de gré à gré	3	3	0	9	3
Options de taux	1	0	0	0	0
Autres	2	3	0	9	3
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0
Total	14 920	121	359	303	504

V.2.3 - Mesure de l'efficacité de la couverture

L'efficacité de la couverture est appréciée à l'origine de la relation de la couverture et tout au long de sa durée de vie de manière prospective et rétrospective sur un rythme au moins semestriel. Le caractère rétrospectif permet de s'assurer que le rapport entre les variations de valeur du dérivé de couverture et de ce qui est représentatif de l'élément couvert se situe dans les limites réglementaires 80 % / 125 %. Le test prospectif n'est pas nécessairement chiffré et porte sur la durée de vie résiduelle de la couverture.

La documentation de l'efficacité des relations de couverture en juste valeur nécessite le recours à la définition d'un actif synthétique (ou d'un passif synthétique) afin de neutraliser l'effet des composantes de la valeur de marché non couvertes (marge de crédit et de liquidité). Le test d'efficacité est opéré en prenant en compte les variations de valeur de l'actif synthétique (ou du passif synthétique) par rapport à la variation de valeur du dérivé de couverture.

Conformément à IFRS 1, les relations de couverture existantes au 31 décembre 2004 sont reconnues à la date de transition au 1^{er} janvier 2005, sauf les relations de couverture interdites comme celles couvrant les titres détenus jusqu'à l'échéance.

V.2.4 - Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit ne sont pas considérés comme des garanties financières. Par conséquent, les *credit default swaps* sont qualifiés de dérivés inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les *Credit Link Notes* sont des instruments hybrides réunissant contrat hôte et dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé suit les mêmes modalités de valorisation qu'un dérivé simple. En l'absence de liquidité, les dérivés incorporés sont valorisés par un modèle interne.

V.2.5 - Contrats internes

Compte tenu de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, un grand nombre des instruments de couverture utilisés par les Banques Populaires est contracté avec Natexis Banques Populaires. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natexis Banques Populaires s'assure quotidiennement du correct retournement des opérations concernées sur le marché, en notionnel et en sensibilité, index par index et pour chaque bande de maturité.

Cet exercice n'est mené que pour les contrats fermes. En conséquence, l'ensemble des contrats internes de nature optionnelle est enregistré en juste valeur par résultat, même si ces contrats ont été qualifiés de couverture en comptes individuels.

Les tableaux ci-après donnent le détail de l'excédent des dérivés externes sur les dérivés internes, exprimé en sensibilité et en notionnel. Le montant notionnel des contrats internes ainsi retournés est de 22 225 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Sensibilités	Classes d'échéances						Total
	inférieur à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 à 3 ans	supérieur à 3 ans	
Euros	12	79	64	233	715	4 192	5 295
Dollars US	1	8	10	18	118	448	603
Livres Sterling	0	-	0	4	6	42	53
Francs Suisses	-	0	-	0	0	20	20
Total	13	87	73	255	839	4 703	5 971

Notionnels	Classes d'échéances						Total
	inférieur à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 à 3 ans	supérieur à 3 ans	
Euros	31 919	53 587	23 882	42 282	47 432	71 794	270 895
Dollars US	4 962	7 531	3 309	3 108	7 386	8 731	35 027
Livres Sterling	108	-	587	781	308	759	2 544
Francs Suisses	-	129	-	18	5	320	472
Total	36 989	61 246	27 778	46 189	55 131	81 605	308 938

V.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues dans cette norme. Pour le Groupe, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (actions).

A l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant réputé au prix de marché. La détermination de la juste valeur de ces actifs est exposée à la note V.I.

Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de bourse, impôts de bourse) augmenté des intérêts courus. Compte tenu de l'impact non significatif des frais de transaction sur les titres, ces frais sont enregistrés en charges.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts et l'amortissement des décotes/surcotes pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat.

S'il s'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres.

Pour les titres cotés, le cours d'arrêté est utilisé. Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation PER est utilisée ou celle de l'actualisation des flux futurs.

Un test de dépréciation est réalisé à chaque arrêté comptable sur l'existence d'indicateurs objectifs de pertes de valeur. Il est nécessaire qu'un événement postérieur à la comptabilisation ait eu lieu et que la perte soit supportée par l'entreprise. La notion d'indice objectif de dépréciation est la même que pour les crédits. Deux indices supplémentaires sont ajoutés pour les actions : des effets négatifs dus à un environnement technologique, juridique ou économique et surtout la baisse prolongée et significative du cours en dessous du coût d'acquisition.

Les tests de dépréciation sont réalisés dès lors que les indicateurs suivants sont réunis :

- baisse consécutive sur six mois du cours de valorisation en dessous de la valeur d'acquisition ;
- et perte de valeur d'au moins 25 %.

Lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation, y compris la dépréciation durable pour les titres à revenu variable, la perte cumulée comptabilisée au poste « gains ou pertes latents ou différés » est exclue des capitaux propres et recyclée en résultat. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la valeur recouvrable, qui est, pour un titre à revenu fixe, obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt courant du marché et pour un titre à revenu variable la juste valeur à la date d'arrêté.

Les pertes de valeur des titres à revenu variable classés en AFS sont enregistrées dans le PNB à la ligne « gains ou pertes nets

sur actifs financiers disponibles à la vente ». Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les reprises de pertes de valeur passent par capitaux propres.

La moins value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne : coût du risque du compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en résultat (en coût du risque) en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les titres AFS couverts en taux par des dérivés sont valorisés en juste valeur par résultat pour le risque couvert. L'étalement actuariel de la prime ou décote, comme l'enregistrement des intérêts pour les titres à revenu fixe, n'est pas remis en cause du fait de la couverture.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours de crédit	0	0
Prêts et créances	0	0
Autres	0	0
Créances rattachées	0	0
Titres	29 920	28 837
A revenu fixe	24 690	24 056
A revenu variable ⁽¹⁾	5 020	4 541
Créances rattachées	210	240
Total	29 920	28 837

(1) Les titres à revenu variable traités sur un marché actif s'élèvent à 430 millions d'euros au 31 décembre 2005.

V.4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

V.4.1 - Dispositions générales

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Tous les prêts à la clientèle des banques régionales sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « prêts et créances ».

Les prêts sont comptabilisés au bilan, à l'origine, pour un montant égal à leur juste valeur initiale. La juste valeur d'un prêt correspond à son nominal, diminué de la décote et des produits de transaction et augmenté des coûts de transaction.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la

place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par le Groupe, ne sont pas significatifs au 1^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2005.

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe Banque Populaire a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées pour apport d'affaires aux prescripteurs.

Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux. En cas de modification des décaissements ou encaissements futurs, la « catch up method » est utilisée, qui conduit au maintien du taux d'intérêt effectif d'origine du contrat et a pour conséquence l'enregistrement d'un résultat immédiat pour l'écart entre la valeur comptable et l'actualisation des flux.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins de un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

V.4.2 - Dépréciation sur prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque

de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;

- ces événements génèrent des pertes avérées (« incurred losses ») sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine. Pour les actifs à court terme (inférieur à 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations collectives.

Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est plus déprécié.

Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non avéré au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La méthode de calcul utilisée dans le Groupe repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers / professionnels / corporate) et de trois types de risques (pré-douteux / défaut non douteux / sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bâle II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risque homogènes.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont ainsi été constitués suivant trois axes :

- *Les risques sur encours classés dans les deux dernières classes de risques et correspondant à des probabilités de défaut élevées* : ces créances, identifiées dans les systèmes de gestion par une notation spéciale, présentent des signes objectifs de dégradation, le plus souvent la présence d'une échéance impayée. Sur ces créances de petits montants pour la plupart, la provision est calculée à partir du taux de perte attendue, déterminé selon les modèles du futur ratio Mac Donough.

- *Les risques sur les encours en défaut dans le référentiel Bâle II mais maintenus en encours sains en référentiel comptable* : certaines créances ne remplissent pas les critères nécessaires à l'application de dépréciations individuelles, mais n'en sont pas moins considérées comme "en défaut" dans le référentiel prudentiel ; dans ce cas, une

dépréciation collective est calculée en appliquant aux encours concernés le taux de perte attendue calculé pour les besoins du futur ratio Mac Donough, sur l'ensemble des créances en portefeuille.

■ *Les risques sectoriels et géographiques déterminés selon la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs* : la détection des indices objectifs de dépréciation de ces risques résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les principes de la réforme Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans le dispositif Bâle II sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe Banque Populaire.

V.4.3 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains			
<i>Encours sains</i>	V.4.3.1	55 745	39 552
<i>Dépréciations collectives</i>		(47)	(58)
Net		55 697	39 494
Encours douteux			
<i>Encours douteux</i>		108	109
<i>Dépréciations individuelles</i>		(61)	(60)
Net ⁽¹⁾		46	49
Total ⁽²⁾		55 744	39 543

(1) Le taux de couverture des encours en défaut s'élève au 31 décembre 2005 à 56 % contre 55 % au 1^{er} janvier 2005.

(2) Au 31 décembre 2005, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées à la note V.4, s'élève à 55 730 millions d'euros.

V.4.3.1 - Encours sains sur les établissements de crédit

Les encours sains sur les établissements de crédits comprennent essentiellement des opérations de pensions livrées.

Le traitement des opérations de pensions livrées en référentiel IFRS est identique au traitement appliqué dans les comptes individuels, à la seule différence que les titres cédés doivent être identifiés chez le cédant puisque la contrepartie a la possibilité de les céder à son tour ou de les mettre en garantie.

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans la catégorie « prêts et créances ». Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes et prêts	12 182	8 769
Comptes ordinaires débiteurs	3 456	2 054
Titres non cotés à revenu fixe	14	0
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	39 341	28 365
Autres	301	115
Créances rattachées	450	249
Total	55 745	39 552

V.4.4 - Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains			
Encours sains	V.4.4.1	145 547	128 521
Dépréciations collectives		(749)	(691)
Dépréciation des titres		(57)	(54)
Net		144 740	127 776
Encours douteux			
Encours douteux		5 782	5 626
Dépréciations individuelles		(3 919)	(3 930)
Net ⁽¹⁾		1 863	1 696
Total ⁽²⁾		146 603	129 472

(1) Le taux de couverture des encours douteux s'élève à 68 % au 31 décembre 2005 contre 70 % au 1^{er} janvier 2005.

(2) Au 31 décembre 2005, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminés selon les modalités présentées à la note V.4, s'élève à 148 327 millions d'euros.

V.4.4.1 - Encours sains sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Location financement	V.4.4.2	8 681	8 195
Autres prêts et créances	V.4.4.3	115 283	99 588
Comptes ordinaires débiteurs		8 454	7 527
Titres non cotés à revenu fixe		2 931	2 958
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		5 469	6 569
Affacturage		3 469	2 683
Autres		599	456
Créances rattachées		661	545
Total		145 547	128 521

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des encours sains sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note V.4, s'élève à 147 214 millions d'euros.

V.4.4.2 - Opérations de location financement avec la clientèle

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. A défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location, présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location,
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat,
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif,

- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi totalité de la juste valeur de l'actif loué,

- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien ...),
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur,
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

Les opérations de location financement sont enregistrées pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite des paiements dûs au titre du contrat, augmentée de toute valeur résiduelle non garantie par une tierce partie.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Au 31 décembre 2005, la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur s'élève à 206 millions d'euros.

Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés". Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur.

Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie,
- et la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

V.4.4.2.1 - Encours de location financement

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Immobilier	Mobilier	TOTAL	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Encours clientèle	5 198	3 482	8 681	5 025	3 169	8 195
Encours douteux nets ⁽¹⁾	88	62	150	104	62	166
Encours douteux	130	99	229	155	95	250
Dépréciations sur encours douteux	(42)	(37)	(79)	(52)	(33)	(84)
Total ⁽²⁾	5 286	3 544	8 830	5 129	3 231	8 360

(1) Le taux de couverture des encours en défaut s'élève à 35 % au 31 décembre 2005 contre 34 % au 1er janvier 2005.

(2) Au 31 décembre 2005, la juste valeur des encours sains de location financement sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note V.4, s'élève à 8 782 millions d'euros.

V.4.4.2.2 - Durée résiduelle des contrats de location financement

en millions d'euros	Durée résiduelle				TOTAL
	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non ventilables	
Location Financement					
Investissement brut	1 022	3 775	3 140	0	7 938
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	396	2 518	2 494	0	5 408
Produits financiers non acquis				578	578
Loyers conditionnels comptabilisés	////////	////////	////////	0	0
Stock de provisions pour irrécouvrabilité des paiements minimaux	////////	////////	////////	3	3

V.4.4.3 - Autres prêts et créances sur la clientèle

Les encours de prêts et créances sur la clientèle s'élève à 115 283 millions d'euros contre 99 588 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Créances commerciales	3 624	3 513
Crédits à l'exportation	1 206	1 145
Crédits de trésorerie et de consommation	24 299	20 087
Crédits à l'équipement	33 827	30 119
Crédits à l'habitat	44 081	38 764
Autres crédits à la clientèle	8 247	5 960
Total	115 283	99 588

V.5 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables, ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe Banque Populaire a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque.

Pour le Groupe Banque Populaire, cette catégorie n'a été retenue que pour des titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Obligations		
Valeur brute	6 898	5 748
Dépréciations	0	0
Obligations nettes	6 898	5 748
Autres		
Valeur brute	1	0
Dépréciations	0	0
Autres nets	1	0
Total	6 899	5 748

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées à la note V.4, est de 6 937 millions d'euros.

V.6 - Actifs et passifs d'impôts différés

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dûes à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs / passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Principales sources d'impôts différés ⁽¹⁾		
GIE fiscaux	(430)	(450)
Réserves latentes de crédit-bail	(562)	(618)
Annulation provision d'égalisation	(246)	(187)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	(908)	(747)
Juste valeur sur instruments financiers - Autres	(215)	(125)
Provisions pour passif social	917	938
Provisions sur épargne réglementée	306	299
Autres provisions non déduites ⁽²⁾	1 199	1 151
Déficits ordinaires et ARD	232	310
Coût amorti	275	243
Plus-values latentes sur OPCVM	115	70
Autres décalages temporels	9	6
Total des sources brutes d'impôts différés	692	890
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(374)	(422)
Total des sources nettes d'impôts différés	318	468
Impôt différé comptabilisé		
Impôt différé au taux courant	136	215
Impôt différé - Contributions et CSB	4	10
Impôt différé au taux réduit	(2)	(10)
Impôt différé total comptabilisé	138	215
<i>Dont</i>		
- <i>impôt différé actif</i>	<i>682</i>	<i>767</i>
- <i>impôt différé passif</i>	<i>(536)</i>	<i>(548)</i>
- <i>impôt différé des sociétés en équivalence</i>	<i>(8)</i>	<i>(4)</i>

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) y.c. "Dépréciations collectives" et "effet de l'actualisation des dépréciations individualisées"

V.7 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

Les comptes de régularisation passif enregistrent également le « *Day One Profit and Loss (DOPL)* ». En référentiel IFRS, en l'absence de cotation issue d'un marché actif, la juste valeur d'un instrument financier est déterminée en utilisant soit le prix de transactions similaires, soit des modèles de valorisation

interne. L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » relative au « *DOPL* » publié en décembre 2004 et adopté par la Commission Européenne le 25 octobre précise qu'en cas d'utilisation d'un modèle de valorisation interne, un profit ne peut être constaté dès la conclusion de l'opération (DOPL) que si l'ensemble des paramètres utilisés par ce modèle interne sont directement issus du marché (paramètres « observables »). Dans la négative, ce résultat ne peut être constaté lors de l'initiation mais doit faire l'objet d'un étalement sur la durée de l'opération. Au 31 décembre 2005, le montant du DOPL non constaté en résultat est de 1,2 million d'euros.

Actif

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres actifs et emplois divers	V.7.1.1	3 036	2 375
Comptes de régularisation	V.7.2.1	4 107	3 384
Comptes de régularisation de l'assurance	V.7.3.1	1 010	861
Total		8 152	6 621

Passif

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres Passifs	V.7.1.2	6 446	5 907
Comptes de régularisation	V.7.2.2	5 064	4 666
Comptes de régularisation de l'assurance	V.7.3.2	1 008	196
Total		12 517	10 769

V.7.1 - Autres actifs et passifs divers

V.7.1.1 - Autres actifs et emplois divers

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Règlement d'opérations sur titres	0	4
Promotion immobilière	32	74
Autres stocks et emplois divers	547	146
Débiteurs divers	2 444	2 141
Créances rattachées	14	10
Total	3 036	2 375

V.7.1.2 - Autres passifs

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes de titres	1 955	1 775
Créditeurs divers	4 025	3 728
Règlement d'opérations sur titres	86	44
Autres	305	284
Dettes rattachées	74	75
Total	6 446	5 907

V.7.2 - Comptes de régularisation

V.7.2.1 - Comptes de régularisation actif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	792	597
Compte d'ajustement	41	2
Charges constatées d'avance	74	80
Produits à recevoir	677	707
Autres charges à répartir	6	5
Autres comptes de régularisation	2 517	1 994
Total	4 107	3 384

V.7.2.2 - Comptes de régularisation passif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	504	747
Compte d'ajustement	12	453
Produits constatés d'avance	988	866
Charges à payer	1 056	1 052
Day one profit	1	0
Autres	2 502	1 548
Total	5 064	4 666

V.7.3 - Comptes de régularisation de l'assurance

V.7.3.1 - Comptes de régularisation de l'assurance - Actif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Part des réassureurs dans les provisions techniques	272	263
Créances nées d'opérations d'assurance directe	459	393
Créances nées d'opérations de réassurance	49	49
Primes restant à émettre	134	129
Frais d'acquisition reportés	18	20
Autres	79	6
Total	1 010	861

V.7.3.2 - Comptes de régularisation de l'assurance - Passif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	145	101
Dettes nées d'opérations de réassurance	75	76
Dettes pour dépôts reçus en espèces	29	14
Autres dettes	759	4
Total	1 008	196

V.8 - Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles (cf. note V.9), à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur) pour les entités du Groupe à l'exception du sous-groupe Natexis Assurances qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placement en assurance à la juste valeur avec variation en résultat.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur la ligne "Produits ou charges nets des autres activités".

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
En juste valeur ⁽¹⁾	549	///////	549	470	///////	470
Au coût historique	973	(368)	605	921	(335)	585
Total ⁽²⁾	1 522	(368)	1 154	1 391	(335)	1 055

1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92% de l'assiette concernée.

(2) La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché :

Juste valeur des immeubles de placement

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	478	642
Location financement - ITNL *	24	24
Autres	652	670
Total	1 154	1 336

* ITNL : Immeubles Temporairement Non Loués.

V.9 - Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Conformément à IFRS I, le Groupe a choisi de ne pas opter pour la valorisation à la juste valeur pour le bilan d'ouverture 2004. Les coûts d'acquisition à cette date ont été maintenus, soit le prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). En revanche, les coûts d'emprunt ne sont pas activés.

Les logiciels développés en interne sont évalués conformément à la norme IAS 38. Les coûts de la phase développement sont activés s'ils satisfont les six conditions précisées par cette norme (dont le critère de fiabilité de détermination des coûts) et les coûts de recherche sont obligatoirement inscrits en charges.

Les encours bruts des immobilisations corporelles sont ventilés en composants. La décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. La durée d'utilisation du bien n'est ni une durée d'usage du bien à vocation fiscale, ni la durée économique du bien, mais sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues dans le Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/ couverture / étanchéité	20 - 40 ans
Fondations / ossatures	30 - 60 ans
Ravalement	10 - 20 ans
Équipements techniques	10 - 20 ans
Aménagements intérieurs	8 - 15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. Pour le Groupe, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles sont réputées nulles car non fiables.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité n'excédant

pas 8 ans pour les logiciels, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Aucune valeur résiduelle n'est déterminée.

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Pour le droit au bail, il est procédé à l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail (sans prorogation) et un test de dépréciation est effectué par rapport à une valeur calculée par différence actualisée entre le loyer du marché et le loyer du bail.

Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Conformément à la norme IAS 36, les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation, s'il existe des indices de dépréciations externes (baisse de l'activité, forte hausse des taux...) ou internes (obsolescence, dégradation physique, restructuration, arrêt de l'activité...). L'existence d'indices est appréciée à chaque arrêté intermédiaire et annuel. Le test de dépréciation aboutit à calculer la valeur recouvrable du bien, calculée comme le montant le plus élevé entre la valeur vénale nette et la valeur d'utilité actualisée avec un taux avant impôt.

La valeur recouvrable est estimée de manière individuelle sur l'immobilisation mais sans répartition de la dépréciation par composants.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur). Les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont inscrites en résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

V.9.1 - Immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	3 623	(1 921)	1 702	3 579	(1 807)	1 772
Immobilisations en location financement	168	(99)	69	168	(89)	79
<i>Constructions</i>	168	(99)	69	168	(89)	79
<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	3 455	(1 822)	1 633	3 411	(1 718)	1 693
<i>Parts de SCI</i>	59	0	59	91	0	91
<i>Terrains</i>	206	(3)	203	233	(3)	230
<i>Constructions</i>	1 325	(626)	699	1 153	(557)	596
<i>Autres</i>	1 865	(1 193)	672	1 934	(1 158)	777
Immobilisations incorporelles	788	(502)	286	727	(494)	234
<i>Droit au bail</i>	186	(107)	79	167	(100)	67
<i>Logiciels</i>	483	(363)	121	433	(342)	91
<i>Autres</i>	119	(32)	87	127	(52)	76
Total	4 411	(2 423)	1 989	4 306	(2 301)	2 005

V.9.2 - Evolution des immobilisations au cours de l'exercice

en millions d'euros	Valeur brute 01/01/2005	Augmentation	Diminution et autres cessions	Changement de périmètre	Conversion	Autres	Valeur brute 31/12/2005
Immobilisations corporelles	3 579	412	(383)	(19)	2	32	3 623
Immobilisations en location financement	168	0	0	0	0	0	168
<i>Constructions</i>	168	0	0	0	0	0	168
<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	3 411	412	(383)	(19)	2	32	3 455
<i>Parts de SCI</i>	91	2	(1)	(32)	0	0	59
<i>Terrains</i>	233	7	(32)	1	0	(2)	206
<i>Constructions</i>	1 153	132	(115)	(12)	0	166	1 325
<i>Autres</i>	1 934	272	(235)	24	2	(132)	1 865
Immobilisations incorporelles	727	113	(64)	6	2	4	788
<i>Droit au bail</i>	167	2	(5)	21	0	0	186
<i>Logiciels</i>	433	59	(24)	(16)	2	30	483
<i>Autres</i>	127	52	(35)	1	0	(26)	119
Total	4 306	525	(446)	(13)	4	36	4 411

V.10 - Ecarts d'acquisition

V.10.1 - Traitement comptable

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture. Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de valeur, selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flow).

V.10.2 - Tests de dépréciation

Dans le cadre des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition positifs sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Pour le Groupe elles correspondent aux secteurs retenus pour l'information sectorielle (cf. note IX.) :

- le secteur "Banque de Proximité", représenté, principalement, par les 21 Banques Populaires, le Crédit Maritime Mutuel,
- le secteur "Activité Fédérale" correspondant principalement aux activités de la Banque Fédérale (ainsi que le retail international exercée par les filiales directes de la Banque Fédérale des Banques Populaires),
- le secteur "Banque de financement, d'investissement et de services" représenté par Natexis Banques Populaires et divisé en pôles : "Grandes clientèles, financements et marchés", "Capital investissement et gestion de fortune", "Poste clients", "Services" et "hors pôles", eux-mêmes représentatifs des UGT retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

La perte de valeur d'un écart d'acquisition est la différence entre la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant une partie de l'écart d'acquisition) et la valeur recouvrable de cette UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT puis sur les actifs de l'UGT au prorata des valeurs nettes comptables. La perte de valeur sur un écart d'acquisition est définitive.

Au 31 décembre 2005, la valeur comptable totale des écarts d'acquisition positifs s'élève à 586 millions d'euros.

Sur cette valeur totale, 556 millions d'euros soit 95 % de la valeur totale, sont affectés à trois UGT correspondant aux pôles métiers de Natexis Banques Populaires : "Poste clients" (447 millions d'euros), "Grandes clientèles, financements et marchés" (59 millions d'euros) et "Services" (50 millions d'euros).

Sauf cas particulier, la valeur d'utilité des UGT du pôle Natexis Banques Populaires a été déterminée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flow libres annuels à l'infini. Pour l'estimation des flux de trésorerie futurs, le Groupe se fonde sur les prévisions des plans à moyen terme (2006/2008). Au-delà de 2008, les flux de trésorerie de la troisième année sont projetés à l'infini sur la base d'un taux de croissance constant représentatif de l'inflation annuelle attendue en moyenne sur une très longue période, soit 2 %.

Le taux d'actualisation retenu est tiré des données boursières récentes. Il représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant, soit 2 %.

en millions d'euros	01/01/2005 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU		
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Conversion	Valeur fin de période
Valeurs nettes par unité				
Groupe Coface	436	3		439
Volksbank International AG		20		20
Natexis Assurances	39			39
Natexis Bleichroeder Inc	31		5	36
Natexis Bail	12			12
Coficiné	9			9
Natexis Factorem	6			6
Natexis Intertitres	6			6
Autres	18	2		20
Total	556	25	5	586

V.11 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/ à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti.

A l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée. L'enregistrement initial se fait coûts de transaction inclus s'ils sont significatifs et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an. Lors des évaluations postérieures en date d'arrêté, la méthode du coût amorti consiste comme dans les

comptes individuels à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits au compte de résultat en poste « intérêts et charges assimilées » que les encours soient couverts ou non.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

Les opérations de pension livrée ou non livrée sont enregistrées comme dans les comptes individuels, les titres cédés restant à l'actif du bilan du cédant. Aucune sortie de bilan n'est effectuée puisque le transfert des risques et avantages n'a pas lieu.

V.11.1 - Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	4 200	2 759
Comptes et emprunts	15 505	11 936
à vue	2 352	2 372
à terme	13 153	9 565
Valeurs données en pension	999	1 576
à vue	25	17
à terme	974	1 559
Titres donnés en pension livrée	39 064	27 690
à vue	0	0
à terme	39 064	27 690
Autres dettes	997	749
Dettes rattachées	512	273
Total	61 277	44 984

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2005, s'élève à 61 779 millions d'euros.

V.11.2 - Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle s'élevaient à 104 483 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 97 878 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005, principalement portées par les dépôts à vue et les comptes d'épargne à régime spécial qui enregistrent une nouvelle progression au cours de l'exercice 2005 :

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	47 333	41 641
à vue	38 141	33 745
à terme	9 193	7 896
Comptes et emprunts	681	630
à vue	218	116
à terme	463	514
Valeurs données en pension	125	67
à vue	125	67
à terme	0	0
Titres donnés en pension livrée	16 112	17 297
à vue	3 500	5 731
à terme	12 612	11 566
Comptes d'épargne à régime spécial	38 057	36 256
Comptes d'affacturage	385	339
Dettes rattachées	1 096	1 004
Autres	693	645
Total	104 483	97 878

La juste valeur des dettes envers la clientèle (cf note V.11) au 31 décembre 2005 s'élève à 105 197 millions d'euros.

V.12 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (incluant les bons de caisse et les titres du marché interbancaire) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Pour le Groupe, les coûts de transaction à intégrer sont des coûts externes de montants significatifs. Les émissions se font

aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement sont parties intégrantes à la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes de titres à taux variable ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes (hors spread) du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres du marché interbancaire	52	0
Titres de créances négociables	42 199	35 188
BMTN	11 752	9 480
CDN	30 447	25 708
Emprunts obligataires	5 563	4 961
Autres dettes représentées par un titre	931	1 098
Dettes rattachées	345	291
Total	49 090	41 538

La juste valeur des dettes représentées par un titre, au 31 décembre 2005, s'élève à 49 246 millions d'euros.

V.13 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés :

■ Les **provisions mathématiques** correspondent principalement :

– aux **provisions pour primes non acquises** constatant la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

– aux **provisions d'assurance vie** correspondant au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance-vie.

■ Les **provisions pour sinistres** correspondent pour l'assurance-vie aux capitaux dûs à la suite de la survenance d'un

sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

■ Les **provisions pour participation aux bénéfices (PB) différée** représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans. Par ailleurs, en application du principe de shadow accounting prévu par la norme IFRS 4, la constatation des plus ou moins value latente des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires donnent lieu à la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (environ 92%), considérant qu'une quote-part des réévaluations reviendront aux assurés via la rémunération de leurs contrats.

■ Les **autres provisions techniques** regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Provisions mathématiques	27 090	24 401
<i>Assurance vie</i>	22 012	19 862
<i>Assurance-IARD</i>	183	176
<i>Représentatives de contrats en unités de compte</i>	4 895	4 363
Provisions pour sinistres	1 014	934
Provisions pour participation aux bénéfices	1 555	1 056
Autres provisions techniques	17	31
Total	29 677	26 422

V.14 - Dépréciations et provisions de passif

V.14.1 - Synthèse des dépréciations et des provisions de passif

en million d'euros	01/01/2005 IFRS EU	Augmen- tation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2005 IFRS-EU
Dépréciations déduites de l'actif	4 905	1 449	(715)	(774)	43	3	13	4 925
<i>Encours sains (1)</i>	748	103	0	(73)	18	0	0	796
<i>Encours en défaut</i>	3 990	1 208	(602)	(629)	24	0	(12)	3 980
<i>Autres dépréciations</i>	166	138	(113)	(71)	0	3	25	148
Provisions de passif	2 006	378	(292)	0	2	1	(18)	2 077
Provisions pour risques et charges								
<i>Risques de contrepartie</i>	315	129	(117)	0	1	(1)	1	329
<i>Risques de dépréciation</i>	31	50	(27)	0	0	0	(27)	26
<i>Engagements sociaux</i>	1 142	78	(72)	0	0	0	(4)	1 144
<i>Risques d'exploitation</i>	89	50	(38)	0	0	2	14	117
<i>Épargne réglementée</i>	299	19	(13)	0	0	0	0	306
Provisions pour impôt courant	130	52	(25)	0	1	0	(3)	156
Total	6 911	1 827	(1 008)	(774)	45	4	(5)	7 002
Effet résultat (2)			(45)					

(1) Les informations de transition, antérieurement publiées, relatives aux dépréciations collectives ont été modifiées à la suite de l'ajustement de la méthode d'évaluation des pertes. Le montant antérieurement publié (703 millions d'euros) s'appuyait sur un calcul de pertes attendues résultant de l'application du dispositif Bâle II, et donc utilisant des probabilités de défaut à un horizon d'un an. Les pertes attendues ont été recalculées afin d'intégrer des probabilités de défaut tenant compte de la maturité réelle de chaque encours composant les secteurs (activités et pays) à déprécier. L'affinement de ce paramètre a conduit à augmenter le montant de provisions du bilan d'ouverture de 45 millions d'euros, soit 30 millions d'euros net d'impôt différé en minoration des capitaux propres (soit 24 millions d'impôt différé en part groupe).

(2) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat.

Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. Le tableau ci-après permet de mesurer l'impact des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé :

en millions d'euros	Dotations	Reprises	Effet net
Produit net bancaire	(247)	307	60
Charges générales d'exploitation	(123)	132	9
Dotations aux amort. et aux dépr. des immob. incorp. et corp.	(3)	3	0
Résultat brut d'exploitation	(373)	442	69
Coût du risque	(1 399)	1 315	(84)
Gains ou pertes sur autres actifs	(3)	0	(3)
Résultat avant impôt	(1 775)	1 757	(18)
Impôt sur le résultat	(52)	25	(27)
Résultat net	(1 827)	1 782	(45)

V.14.2 - Provisions pour risques et charges

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date, aucune actualisation des dépenses n'est réalisée compte tenu de l'effet non significatif.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

A la date de mise en place et selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement (risque de défaillance au cours de la période de l'engagement). L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

en million d'euros	Notes	01/01/2005 IFRS EU	Augmen- tation	Utilisation	Conversion de périmètre	Variations	Autres	31/12/2005 IFRS-EU
Risques de contrepartie		315	129	(117)	1	(1)	1	329
<i>Engagements de financement et de garantie</i>		138	51	(69)	0	0	(10)	110
<i>Litiges clientèle</i>		138	59	(28)	0	(1)	18	184
<i>Autres provisions</i>		39	19	(20)	1	0	(6)	34
Risques de dépréciation		31	50	(27)	0	0	(27)	26
<i>Immobilisations financières</i>		9	2	(5)	0	0	(3)	3
<i>Promotion immobilière</i>		1	0	0	0	0	0	1
<i>Autres provisions</i>		21	47	(22)	0	0	(24)	22
Engagements sociaux	VIII.3.3	1 142	78	(72)	0	0	(4)	1 144
<i>Personnel en activité</i>		437	53	(24)	0	10	25	501
<i>Personnel en retraite</i>		705	25	(48)	0	(10)	(30)	643
Risques d'exploitation		89	50	(38)	0	2	14	117
<i>Restructurations</i>		10	1	0	0	0	(1)	10
<i>Autres provisions</i>		79	50	(38)	0	2	15	107
Épargne logement	V.14.3	299	19	(13)	0	0	0	306
Total		1 876	326	(267)	1	1	(16)	1 922

V.14.3 - Provisions épargne logement

Les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement dans les comptes consolidés IFRS du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'objectif des provisions Épargne Logement est de couvrir les deux risques que porte le dispositif :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futurs.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu au niveau du Groupe Banque Populaire procède d'une démarche en trois étapes :

- **1^{er} étape** : Modélisation d'une loi d'écoulement sur 30 ans, à partir des écoulements constatés pour l'ensemble des générations en vie sur les cinq dernières années, intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché,

■ **2^e étape** : Génération de 10 000 scénarii d'écoulement à partir d'un tirage aléatoire de 10 000 chemins de taux déterminés selon une méthode dite de Monte Carlo (procédé d'Ornstein-Uhlenbeck), en appliquant un processus de diffusion avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

■ **3^e étape** : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des scénarii entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'Etat ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe moyenne des taux swap fin de mois des douze derniers mois. Pour la phase épargne, le produit équivalent retenu est indexé sur le taux des comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire ; pour la phase crédit, les taux sont déterminés par référence à la marge moyenne constatée au cours des trois dernières années entre le taux 5 ans sans risque (duration moyenne des crédits mis en

place) et le taux à la production des crédits à l'habitat consentis aux conditions de marché.

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU				01/01/2005 IFRS-EU			
	Moins de 4 ans	De 4 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Moins de 4 ans	De 4 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Plans Epargne Logement (par génération)								
Encours collecté	6 645	2 774	4 669	14 088	5 978	5 634	2 215	13 827
Encours de crédit	0	130	159	289	0	162	244	406
Montant de provision	44	7	159	210	37	58	113	208
Dotation / Reprise de l'exercice	11	(49)	46	8	-	-	-	-
Comptes Epargne Logement (par génération)								
Encours collecté	513	503	1 026	2 042	551	481	1 022	2 054
Encours de crédit	333	146	7	486	412	140	6	558
Montant de provision	-	-	-	95	-	-	-	91
Dotation / Reprise de l'exercice	-	-	-	2	-	-	-	-

V.15 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse, des contrats en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par le Groupe Banque Populaire sont inscrites en dettes subordonnées alors qu'elles étaient inscrites en intérêts minoritaires dans les comptes consolidés publiés en normes françaises.

V.15.1 - Encours

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 428	4 449
<i>Titres Super-Subordonnés (1)</i>		299	0
<i>Autres dettes subordonnées</i>	V.15.2	5 128	4 449
Dettes subordonnées à durée indéterminée	V.15.2	194	218
Actions de préférence (2)		610	559
Dépôts de garantie à caractère mutuel		23	19
Dettes rattachées		149	140
Total (3)		6 404	5 385

(1) Le 25 janvier 2005, Natexis Banques Populaires a émis une tranche de 300 millions d'euros de Titres Super-Subordonnés retenue dans les Fonds Propres Tier one, d'échéance 25 janvier 2010.

(2) Emissions d'actions de préférence de Natexis Banques Populaires Preferred Capital 1, LLC (200 millions d'euros); Natexis AMBS (240 millions d'euros), et Natexis Banques Populaires Preferred Capital 3, LLC (170 millions d'euros), retenues dans les Fonds Propres Tier one

(3) La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2005 s'élève à 6 479 millions d'euros.

V.15.2 - Evolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

en millions d'euros	01/01/2005 IFRS-EU	Emission (1)	Remboursement (2)	Conversion	Variation de périmètre	Autres (3)	31/12/2005 IFRS-EU
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	4 449	875	(297)	77	0	23	5 128
Titres subordonnés	4 444	875	(297)	77	(3)	23	5 119
Emprunts subordonnés	5	0	0	0	3	0	9
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	218	0	(21)	7	0	(10)	194
Titres subordonnés	188	0	(21)	7	0	15	190
Emprunts subordonnés	30	0	0	0	0	(25)	5
Total	4 667	875	(317)	84	0	14	5 322

(1) Emission :

Emissions de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) à hauteur de 750 M€ par Natexis Banques Populaires (TSR octobre 2005 : 750 M€ - échéance 2016) et, à hauteur de 125 M€ (net d'intra-groupe) par la Banque Fédérale des Banques Populaires (TSR juin 2005 : 59 M€ - échéance 2015, TSR octobre 2005 : 51 M€ - échéance 2015, TSR décembre 2005 : 42 M€ - échéance 2016).

(2) Remboursement :

- Remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par Natexis Banques Populaires des tranches d'oct. 1993, mai 1996 et août 1996 émises par l'ex-Crédit National en USD, soit, en contre-valeur euro 263 M€ et par la Banque Fédérale des Banques Populaires de la tranche d'octobre 1993 pour 34 M€ (net d'intragroupe)
- Remboursement, par anticipation, des Titres Subordonnés à Durées Indéterminées d'échéance 2049 par Natexis Banques Populaires.

(3) Les autres mouvements sur autres dettes subordonnées correspondent principalement à la variation des éliminations d'opérations réciproques, lorsque des ressources subordonnées émises par le Groupe sont souscrites par d'autres entités consolidées.

V.16 - Sorties des actifs et des passifs

V.16.1 - Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente ou un échange contre d'autres actifs plutôt que par leur utilisation continue. Le classement d'un actif ou d'un ensemble d'actifs à ce poste suppose que la vente est hautement probable dans un délai maximum d'un an, et est matérialisée par l'existence d'un plan de cession.

Les actifs destinés à être cédés ou les actifs faisant partie d'actifs destinés à être cédés ne sont plus amortis. Les provisions sont calculées par rapport à la valeur vénale diminuée des coûts de cession.

Le résultat net dégagé sur les abandons d'activité est comptabilisé dans le compte de résultat de la période au poste « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce résultat comprend notamment le résultat net après impôt des abandons d'activité et les profits ou pertes comptabilisés lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à leur juste valeur diminuée des frais de cession ou lors de leur cession effective et la charge d'impôt correspondante.

Au 31 décembre 2005, le Groupe ne détient pas d'actifs destinés à être cédés.

V.16.2 - Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif est maintenu à l'actif du bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu. En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés, ainsi que la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échoué.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant : les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrés »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire : il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IAS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IAS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IAS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Coté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

V.17 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Conformément à la norme IAS 32 qui requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, tels que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate figurent dans la colonne à vue.

31/12/2005 IFRS-EU

en millions d'euros	A vue	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Emplois							
Caisse et Banques centrales	3 042	78	0	0	0	8	3 129
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 237	10 317	4 110	5 749	3 425	7 487	33 325
Instruments dérivés de couverture	5	14	26	115	104	15	279
Actifs financiers disponibles à la vente	1 223	3 672	2 404	6 436	7 520	8 664	29 919
Prêts et créances sur établissements de crédit	26 156	4 997	9 403	14 636	493	59	55 744
Prêts et créances sur la clientèle	27 770	20 929	15 424	38 112	42 473	1 895	146 603
Actifs détenus jusqu'à échéance	14	51	26	2 500	4 308	0	6 899
Total emplois	60 446	40 058	31 394	67 550	58 323	18 128	275 899
Ressources							
Banques centrales	8	378	30	0	0	0	416
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	188	921	1 084	3 403	1 071	91	6 758
Instruments dérivés de couverture	3	4	22	167	278	0	474
Dettes envers les établissements de crédit	26 520	5 744	24 694	2 472	1 836	11	61 277
Dettes envers la clientèle	71 190	12 838	8 615	6 804	3 719	1 317	104 483
Dettes représentées par un titre	2 861	37 051	4 981	2 684	1 488	24	49 090
Dettes subordonnées	125	1 534	279	2 204	2 006	257	6 404
Total ressources	100 895	58 470	39 705	17 735	10 397	1 700	228 902

V.18 - Ventilation du bilan par devise

La ventilation du total de bilan actif/passif par devise de transaction est, au 31 décembre 2005, la suivante :

	Total	EUR	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Actif	288 711	234 364	45 376	3 566	2 048	819	2 538
Passif	288 711	236 340	44 715	3 576	401	751	2 928

Note VI - Notes relatives au compte de résultat

VI.1 - Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance (catégorie marginale pour le Groupe et qui ne concerne que les entités d'assurance).

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			31/12/2004 IFRS 2004		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Banque centrale, CCP	36	(7)	28	33	0	33
Intérêts sur titres	2 555	(2 393)	162	2 458	(2 018)	440
Prêts et créances	8 031	(3 718)	4 313	7 072	(3 253)	3 818
Sur les établissements de crédit	1 486	(1 905)	(419)	1 231	(1 547)	(316)
Sur la clientèle	6 068	(1 767)	4 301	5 347	(1 654)	3 693
Location financement	477	(46)	431	494	(52)	442
Dettes subordonnées		(299)	(299)		(315)	(315)
Autres	15	0	15	15	0	15
Instruments de couverture	850	(709)	141	688	(590)	99
Interruption de la relation de couverture (CFH)	25	0	25	0	0	0
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	824	(709)	116	688	(590)	99
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	52		52	174		174
Total	11 539	(7 126)	4 413	10 440	(6 176)	4 264

VI.2 - Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte bancaire, de garantie ou de gestion, sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. En IFRS-EU, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			31/12/2004 IFRS 2004		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	53	(21)	32	10	(28)	(19)
Opérations avec la clientèle	1 267	(169)	1 098	1 336	(141)	1 195
Opérations sur titres	364	(31)	332	280	(33)	246
Opérations sur moyens de paiement	750	(343)	407	690	(329)	361
Prestations de services financiers	558	(166)	392	524	(121)	403
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	138	(51)	87	159	(48)	112
Autres	28	(2)	26	26	(2)	24
Total	3 157	(784)	2 373	3 024	(701)	2 323

VI.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part "inefficace" des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	863	409
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	145	343
<i>dont Dérivés hors couverture</i>	<i>(243)</i>	<i>(195)</i>
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	385	174
Autres	333	(108)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	(23)	0
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	7	0
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	(30)	0
<i>variation de la couverture de juste valeur</i>	<i>23</i>	<i>0</i>
<i>variation de l'élément couvert</i>	<i>(53)</i>	<i>0</i>
Total	841	409

VI.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Dividendes	96	76
Résultats de cession	386	44
Plus-value	442	163
Moins-value	(56)	(119)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(21)	67
Total	461	187

VI.5 - Produits et Charges des autres activités

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU			31/12/2004 IFRS 2004		
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	VI.5.1	352	(372)	(21)	327	(332)	(5)
Opérations de location simple		45	(25)	20	31	(22)	9
Immeubles de placement		167	0	167	193	0	193
Autres immobilisations hors exploitation		6	(5)	1	0	(3)	(3)
Sous total activités immobilières		569	(403)	166	552	(357)	194
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		0	(1 673)	(1 673)	0	(912)	(913)
Autres charges et produits d'assurance	VI.5.2	4 765	(3 374)	1 391	3 887	(2 970)	918
Sous total assurance		4 764	(5 046)	(282)	3 887	(3 882)	5
Autres produits et charges accessoires	VI.5.3	461	(191)	270	433	(171)	263
Total		5 794	(5 640)	154	4 872	(4 410)	463

VI.5.1 - Opérations de location financement

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			31/12/2004 IFRS 2004		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	14	(46)	(33)	4	(21)	(17)
Dépréciation	29	(7)	22	32	(9)	22
Autres produits et charges accessoires	309	(319)	(10)	291	(302)	(11)
Total	352	(372)	(21)	327	(332)	(5)

VI.5.2 - Autres produits et charges d'assurance

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	3 641	2 844
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	119	106
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	751	700
Charges de prestations	(3 193)	(2 799)
Autres produits nets	72	68
TOTAL	1 391	918

VI.5.3 - Autres produits et charges accessoires

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Activités immobilières	20	15
Prestations des services informatiques	49	43
Prestations de credit management (1)	125	120
Autres activités diverses	76	85
TOTAL	270	263

(1) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de Coface.

VI.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. note VIII.1), les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (cf. note VIII.3), tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. note VIII.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Frais de personnel			
Salaires et traitements		(1 897)	(1 780)
<i>dont paiements en actions</i>		(5)	(4)
Avantages de retraite et autres		(277)	(265)
Charges sociales		(605)	(566)
Intéressement et participation		(252)	(216)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(168)	(154)
Autres		2	(4)
Total frais de personnel	VIII . 1	(3 195)	(2 986)
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes		(161)	(148)
Services extérieurs		(1 684)	(1 592)
Charges liées aux fusions		(6)	(17)
Autres		(38)	(62)
Total autres charges d'exploitation		(1 888)	(1 820)
Total		(5 084)	(4 805)

VI.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives (cf. note V.2), les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

Au 31 décembre 2005, la ligne « Dépréciations individuelles des créances » incorpore, en application des normes IAS 32 et IAS 39 les titres classés en « Prêts et Créances ».

en millions d'euros		31/12/2005 IFRS-EU			
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(126)	93			(33)
Engagement de financement	(51)	48			(3)
Autres	(74)	45			(30)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 266)	848	(50)	53	(416)
Prêts et créances	(1 266)	848	(50)	53	(416)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(1 164)	774	(50)	53	(387)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(103)	73			(29)
Actifs financiers disponibles à la vente	(4)	19			15
Autres	(3)	0			(2)
Coût du risque	(1 399)	960	(50)	53	(436)
dont					
Reprises de dépréciations devenues sans objet		960			
Reprises de dépréciations utilisées		355			
		sous-total reprises :			1 315
					Pertes couvertes par des dépréciations (355)
		total reprises nettes :			960

en millions d'euros		31/12/2004 IFRS 2004			
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(165)	162			(3)
Engagement de financement	(66)	66			0
Autres (1)	(99)	96			(3)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 134)	707	(53)	44	(437)
Prêts et créances	(1 134)	707	(53)	44	(437)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(1 134)	707	(53)	44	(437)
Actifs financiers disponibles à la vente	(3)	3			0
Autres (2)	(47)	10			(37)
Titres douteux	(45)	10			(35)
Autres	(2)	0			(2)
Coût du risque	(1 349)	882	(53)	44	(477)
dont					
Reprises de dépréciations devenues sans objet		882			
Reprises de dépréciations utilisées		429			
		sous-total reprises :			1 311
					Pertes couvertes par des dépréciations (429)
		total reprises nettes :			882

Au 31 décembre 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 n'étant pas appliquées :

(1) les dotations et reprises sur provisions sectorielles et pays sont maintenues en provisions pour risques et charges, dans la catégorie « autres ».

(2) les dotations et reprises sur titres douteux sont maintenues dans la catégorie « autres ».

VI.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU		31/12/2004 IFRS 2004	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières (1)	187	5	43	(1)
Sociétés non financières	61	10	50	9
Total	248	15	93	7

(1) L'augmentation de la valeur des sociétés financières entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 est principalement due à la mise en équivalence de Volksbank International AG (entrée dans le Groupe en 2005 - cf note 1.2.2) partiellement compensée par le changement de mode de consolidation de la société AchatPro, filiale de la BRED (intégrée globalement en 2005).

VI.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			31/12/2004 IFRS 2004		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL
Plus-values de cession nettes	38	(1)	123	5	15	20
Moins-values de cession nettes	(24)	(21)	(45)	0	(14)	(14)
Total	14	102	116	4	2	6

(1) Dans le cadre de la gestion active de son parc immobilier d'exploitation, le Groupe Banque Populaire, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, a cédé en septembre 2005 l'immeuble Liberté 2 situé à Charenton. L'opération a généré une plus value de 95 millions d'euros, avant impôts.

VI.10 - Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice 2005.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Écarts d'acquisition positifs	0	(44)
(dépréciation nette)		
<i>Samic</i>	-	(5)
<i>Natexis Bleichroeder Inc</i>	-	(39)
Imputation des écarts d'acquisition négatifs	3	1
<i>Unistrat</i>		1
<i>VAL A</i>	1	-
<i>BP Développement</i>	2	-
Total	3	(43)

VI.11 - Impôts sur le résultat

VI.11.1 - Calcul de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises au taux de 34,93%, au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de consolidation entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Le principe de prudence retenu par le Groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge

d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres avec constatation d'un impôt différé.

En revanche, la norme IAS12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif et au passif sur la ligne Actifs/Passifs d'impôts différés.

VI.11.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
+ Résultat net - Part du groupe	1 522	1 195
+ Résultat net - Part des minoritaires	174	103
+ Impôt de l'exercice	855	736
+/- Autres différences permanentes (1)	(129)	(178)
- Résultat des sociétés en équivalence	(15)	(7)
= Résultat fiscal consolidé	2 407	1 849
* Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
= Impôt théorique	(802)	(616)
+ Avoirs fiscaux	11	8
+ Effets de l'intégration fiscale	12	13
+ Contribution et CSB	(33)	(32)
+ Impôts aux taux réduit	(23)	(15)
+ Redressements fiscaux	(41)	(44)
+ Différences de taux d'impôt sur les filiales étrangères	(9)	(9)
+ Variation des impôts différés actifs limités par prudence	1	(12)
+ Taxe libératoire sur réserves de plus-value à long terme	0	(25)
+ Autres éléments (2)	29	(4)
= Charge d'impôt de l'exercice	(855)	(736)
dont . impôt exigible	(850)	(741)
. impôt différé	(5)	5

(1) y compris bases taxables à taux réduit.

A des fins de comparabilité, le reclassement des intérêts sur actions préférentielles des intérêts minoritaires au PNB a été réalisé également sur le 31 décembre 2004. Pour les 2 exercices présentés, le résultat sur actions préférentielles ne constitue plus une différence permanente comme c'était le cas en normes françaises.

(2) l'allègement de la fiscalité sur le capital investissement (17 M€) et des produits sur exercices antérieurs sur la fiscalité du crédit-bail (7M€) présentés en autres éléments, sont principalement à l'origine de la variation positive de ce poste.

Note VII - Exposition et gestion des risques

VII.1 – l'organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire exposent celui-ci à quatre grandes catégories de risques :

- Les risques de crédit à la clientèle,
- Les risques sur activités de marché,
- Les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail,
- Et les risques opérationnels, dont les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02 en vigueur sur l'exercice 2005, chaque établissement s'est doté d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans les corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en juin 2004, référentiel des risques de taux et de liquidité mis à jour en avril 2004 et référentiel des risques opérationnels en novembre 2005).

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et par le Régulateur.

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles. Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire.

La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée,
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée,
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

Outre la surveillance globale des risques, le Comité d'Audit et des Risques Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la Direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les décisions prises par le Comité d'Audit et des Risques Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire.

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué. Il sera applicable à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

L'organisation détaillée des procédures de suivi et de contrôle des risques figure dans le document « Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ».

VII.2 – Analyse du portefeuille de crédit

Sur l'année 2005, la croissance de l'économie mondiale, tirée par les Etats-Unis, a su résister à la montée des prix du pétrole, aux catastrophes naturelles et à la concurrence chinoise, mais le plus souvent, au prix de déficits intérieurs importants.

Grâce à un second semestre plus favorable, la croissance du PIB de la zone Euro a atteint 2 % contre 1,4 % l'an passé, avec un taux de chômage toujours élevé. Les nouveaux adhérents de l'Est ne pèsent pas encore assez lourd pour tirer cette croissance européenne.

Après un premier semestre maussade, le second semestre a permis à la France d'enregistrer une croissance proche de 1,6 %, tirée par une fragile consommation des ménages et un investissement des entreprises qui a progressé de 3,3 %

L'inflation est restée maîtrisée à 1,8 % malgré la hausse des prix du pétrole mais le taux d'épargne a baissé de 1,4 % et l'endettement des ménages a progressé de 17,9 % en 2 ans.

Le léger retrait de l'euro en fin d'année devrait favoriser les exportations et la hausse modérée des taux décidée en décembre par la Banque Centrale Européenne ne devrait pas freiner la croissance. Toutefois, le poids des dépenses publiques représente 54,4 % du PIB en France contre une moyenne de 48,6 % pour la zone Euro et la dette publique atteint 66 % du PIB.

Le Groupe Banque Populaire, en raison d'une forte culture de gestion des risques et de la diversification de ses engagements tant sectorielle que géographique, est dans une position favorable pour éviter des conséquences trop lourdes liées à ces incertitudes.

VII.2.1 - Les risques globaux

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU	Evolution en %
Total encours clientèle	146 603	129 472	13,2 %
Encours sains clientèle	144 740	127 776	13,3 %
Location Financement	8 681	8 195	5,9 %
Autres prêts et créances	115 283	99 588	15,8 %
<i>dont Créances commerciales</i>	3 624	3 513	3,2 %
<i>dont Crédits à l'exportation</i>	1 206	1 145	5,3 %
<i>dont Crédits de trésorerie et à la consommation</i>	24 299	20 087	21,0 %
<i>dont Crédits à l'équipement</i>	33 827	30 119	12,3 %
<i>dont Crédits à l'habitat</i>	44 081	38 764	13,7 %
<i>dont Autres crédits à la clientèle</i>	8 247	5 960	38,4 %
Comptes ordinaires débiteurs	8 454	7 527	12,3 %
Affacturage	3 469	2 683	29,3 %
Titres non cotés à revenu fixe	2 931	2 958	- 0,9 %
Dépréciations collectives	(749)	(691)	8,5 %
Autres	6 672	7 515	-11,2 %
Encours douteux clientèle	1 863	1 696	9,9 %
Total encours interbancaire	55 740	39 550	40,9 %

Les encours sur la clientèle ont augmenté d'environ 13 %, notamment sur les axes de développement stratégiques du Groupe comme la banque de détail. La croissance est plus significative sur l'interbancaire.

VII.2.2 - Les encours douteux

Le coût du risque s'élève à 436 millions d'euros, en baisse de 8 % dont 355 millions d'euros pour la banque de proximité et 81 millions d'euros dans le périmètre de Natexis Banques Populaires. Cette baisse traduit une amélioration de la conjoncture tout en conservant une politique constante de provisionnement très prudente.

Le taux de couverture des encours douteux (hors provisions collectives) ressort à 68 % au 31 décembre 2005 et témoigne de cette politique prudente de couverture.

Couverture des encours douteux

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU				01/01/2005 IFRS-EU			
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture
Interbancaire	108	(61)	46	57 %	109	(60)	49	55 %
Clientèle	5 782	(3 919)	1 863	68 %	5 626	(3 930)	1 696	70 %
<i>dont Clientèle hors Crédit-Bail</i>	5 552	(3 839)	1 713	69 %	5 376	(3 845)	1 530	72 %
<i>dont Crédit-bail douteux</i>	229	(80)	150	35 %	250	(84)	166	34 %
Total	5 889	(3 980)	1 909	68 %	5 735	(3 990)	1 745	70 %
Dépréciations collectives	0	(796)	(796)		0	(748)	(748)	
<i>dont Interbancaire</i>	0	(47)	(47)		0	(58)	(58)	
<i>dont Clientèle</i>	0	(749)	(749)		0	(691)	(691)	
Total (y.c. provisions collectives)	5 889	(4 776)	1 113	81 %	5 735	(4 739)	996	83 %

Leur analyse géographique indique qu'ils proviennent à plus de 99 % de la France pour la banque de proximité.

Concernant Natexis Banques Populaires, la ventilation par pays des risques et des provisions indique une légère baisse par rapport à 2004, aussi bien en terme de risques que de provisions, avec toutefois une hausse modérée des risques en Amérique du Nord et des provisions en Afrique et Moyen-Orient.

Ventilation des risques et des provisions

31/12/2005 IFRS-EU

en millions d'euros

Zones géographiques	Risques individualisés	Risques Portefeuilles pays	Risques Portefeuilles sectoriels	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation Portefeuilles pays	Dépréciation Portefeuilles sectoriels	Total dépréciation
France	874	-	5 074	5 948	527	-	69	596
Autres pays d'Europe de l'Ouest	176	-	3 578	3 754	135	-	91	226
Europe de l'Est	25	44	1 081	1 150	17	1	5	23
Amérique du Nord	152	-	1 795	1 947	81	-	94	175
Amérique Centrale et Latine	90	973	180	1 243	46	37	3	86
Afrique et Moyen-Orient	25	1 510	192	1 727	13	91	11	115
Asie et Océanie	54	653	518	1 225	18	12	5	35
Risques et couvertures	1 396	3 180	12 417	16 993	837	140	278	1 256

Ventilation géographique des risques et des provisions au 31/12/2005 du périmètre Natexis Banques Populaires

VII.3 – Risques de marché

Les risques de marchés du Groupe Banque Populaire sont principalement concentrés chez Natexis Banques Populaires, filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont le système de suivi est détaillé ci-après.

VII.3.1 - Organisation de la maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires

Le dispositif de maîtrise des risques de marchés de Natexis Banques Populaires couvre les activités de marché de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Dans le prolongement des travaux initiés dès 2002, l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques de marchés s'est poursuivie en 2005. Ces améliorations concernent l'organisation, les procédures, et les mesures de risque.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marchés sont principalement assurées par le Middle Office, la Direction des Risques et le Contrôle Interne. Le Contrôle Interne et la Direction des Risques sont rattachés au Secrétariat Général. Le Middle Office dépend pour sa part de la Direction Grande Clientèle Financements et Marchés.

La Direction Générale de Natexis Banques Populaires a diffusé une directive, formalisant l'articulation des différentes équipes impliquées dans la maîtrise des risques de marché. Cette directive officialise les travaux qui avaient été menés en 2004 afin de déterminer les tâches de chacun en matière de contrôle des risques de marché.

VII.3.1.1 - Rôles des différents intervenants

Les grandes attributions revenant aux différents départements sont les suivantes :

■ Le contrôle de niveau I est réalisé par le Middle Office qui a des fonctions opérationnelles, liées aux applicatifs qu'il administre et utilise quotidiennement. Ses grandes attributions sont :

- Produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques
 - Produire et analyser mensuellement les réserves
 - S'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques
 - Proposer des méthodes de calcul des réserves en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus
 - Concevoir en liaison avec la Direction des Risques le dispositif de limites ainsi que les méthodes de calcul de risques
 - Suivre et notifier tout dépassement de limites de marchés.
- La direction des Risques assume la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché. Ses grandes attributions sont :
- Valider les principes du dispositif et les méthodes proposées par le Middle Office, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant
 - Effectuer le suivi des risques de marchés aux différents niveaux de consolidation et en particulier au niveau du Groupe
 - Assurer le reporting global interne et externe sur les risques de marchés
 - Valider les modèles développés en interne, et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille. Pour ce faire, la charte de validation des pricers et modèles a été diffusée par la direction des Risques en juillet 2005. Cette charte décrit les tâches réalisées par la direction des Risques dans le cadre de la validation des modèles et pricers et précise les documents qui doivent être fournis par les autres secteurs (Recherche et Middle Office).
 - Valider les diverses autorisations et limites demandées par la Direction Grande Clientèle Financements et Marchés et proposées par le Middle Office.

- Effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques

- Animer la filière Risques de marché dans les filiales et succursales de NBP.

■ Le Contrôle Interne assume la composante opérationnelle du contrôle de niveau qui consiste à :

- S'assurer de l'existence de procédures et d'en apprécier périodiquement la pertinence notamment par rapport aux activités et à la réglementation

- Mener des travaux destinés à s'assurer de la correcte exécution des procédures

- Effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques

- Plus généralement, s'assurer du respect des procédures régissant la gestion et le suivi des risques de marché.

L'organisation du dispositif de maîtrise des risques est complétée par la tenue :

■ D'un Comité Nouveaux Produits permettant aux activités de marchés de lancer de nouveaux produits dans un environnement sécurisé, après identification et analyse des différents facteurs de risque pouvant impacter la valeur du produit. Le Comité Nouveaux Produits plénier se réunit toutes les 6 semaines et est complété par des groupes de travail thématiques se réunissant sur une base hebdomadaire. Ce comité examine les différents risques inhérents au nouveau produit. Ce comité examine en particulier les risques de marché, de contrepartie, juridiques, comptables, fiscaux et les risques de non-conformité.

■ D'un Comité des Risques de Marchés réunissant mensuellement les responsables des différents niveaux de contrôle, ainsi que les responsables du Front Office. Le Comité est présidé par le responsable des activités de marchés. Ce Comité valide les nouvelles limites, les aménagements de limites proposés, et passe en revue les différents dépassements constatés.

■ D'un Comité de Suivi et d'Encadrement des Risques réunissant trimestriellement le management du Front Office ainsi que le Middle Office, la Direction des Risques et le Contrôle Interne afin de présenter les nouvelles méthodologies de mesure des risques et de lotir les développements pour leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration de la Banque valide le niveau des limites globales pour toutes les entités.

Par ailleurs, l'Inspection Générale de Natexis Banques Populaires ainsi que l'Inspection Générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, interviennent périodiquement dans le cadre de missions d'audit ciblées.

VII.3.1.2 - La méthodologie de mesure des risques

Le contrôle des risques des activités de marché de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard et de calculs en Value et Risk (VaR).

■ Les indicateurs standards

Les principaux indicateurs standard utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de + / - 1 % (indicateur global et indicateurs par maturité)

- un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle

- un indicateur de risque de change,

- un indicateur d'exposition aux marchés des actions,

- des indicateurs de sensibilité à la variation de + / - 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change et taux (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike)

- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change),

- un indicateur de sensibilité à la variation des niveaux de dividendes,

- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'Etat/swap,

- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur,

- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations,

- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel.

De nouveaux indicateurs et limites ont été mis en place en 2005 :

- déploiement de la méthodologie de mesure du risque de taux : indicateur de risque de courbe ;

- mise en place d'indicateurs spécifiques dus aux développements de produits faisant intervenir de nouveaux types de risques (corrélations).

Tous ces nouveaux produits ont fait l'objet de la procédure Nouveaux produits et d'une validation de modèle ;

- densification du dispositif de limite de la filière taux et notamment du desk Dérivés complexes ;

- augmentation significative des encours autorisés sur TCN (Titres de créances négociables) avec déploiement de l'indicateur de mesure du risque de spread (Xsi, indicateur interne) sur ce portefeuille ;

- démarrage de l'activité High Yield ;

- augmentation de la sensibilité aux taux de la Trésorerie court terme ;

- augmentation des limites long/short Equity, Capital Structure Arbitrage et obligations convertibles de Natexis Arbitrage ;

- resserrement des niveaux de Loss Alert dans un sens plus restrictif.

■ Le dispositif de limites

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/-1 % s'élève à 100 millions d'euros.

La limite relative au risque de change s'élève à 3 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

La limite de sensibilité à une variation du spread émetteur du portefeuille de trading secondaire obligataire est 10 millions

d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

Les limites de risques sur volatilité liées aux opérations optionnelles de taux, change et actions sont :

- 2,5 millions d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité de taux ;
- 1,35 million d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité action ;
- de 0,683 million d'euros à 0,975 million d'euros par devise pour une variation de 1 point de la volatilité ce change.

Ces indicateurs globaux s'accompagnent de mesures plus fines, par sous-jacent, maturité et strike.

■ La VaR - Value at Risk

Parallèlement à ces indicateurs standard, Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique calculée avec l'outil Riskmanager de la société Riskmetrics. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché. La mesure est définie :

- à partir d'un historique de données de un an de profondeur,
- l'horizon de perte potentielle est 1 jour,
- l'intervalle de confiance retenu est 99 %.

Le périmètre objet de calculs en Var est le suivant :

- les portefeuilles de négociation et de placement de la Direction de GCFM, à l'exception du portefeuille "Structurés Actions",
- les portefeuilles de négociation de Natexis Bleichroeder SA,
- les portefeuilles de négociation Natexis Arbitrage,
- les portefeuilles de négociation Natexis Commodity Markets,
- et le portefeuille de placement des Fonds Propres de la Direction Financière.

Concernant les activités de la Direction de GCFM, les calculs sont réalisés quotidiennement par le Middle Office de cette direction et mensuellement par la Direction des Risques de Natexis Banques Populaires.

Les calculs de VaR de Natexis Metals sont réalisés quotidiennement par le Riskmanager local et mensuellement par la Direction des Risques.

Le logiciel Riskmanager est principalement alimenté par des interfaces automatiques qui ont été développées entre les systèmes Front Office/Middle Office et le logiciel. Ces interfaces véhiculent les caractéristiques liées à une opération permettant au logiciel une compréhension des différentes opérations.

Les données de marché sont des données fournies par Riskmetrics. Elles sont issues d'informations Reuters et sont soumises à un processus de data management par la société Riskmetrics.

VII.4 – Risques de taux et de liquidité

La politique de gestion des risques financiers du Groupe Banque Populaire vise à :

- définir la meilleure stratégie pour développer la marge d'intérêt tout en maîtrisant les risques pris,
- vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité,
- limiter l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates,
- valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière gestion de bilan,
- définir puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

La politique de gestion des risques financiers de chaque Banque Populaire s'inscrit dans le cadre du Référentiel Risques Financiers du Groupe Banque Populaire. Il recense les règles de gestion et de reporting adoptées au niveau du Groupe Banque Populaire en matière de gestion de bilan. Il inclut notamment le dispositif de limites de risques de taux et de liquidité.

VII.4.1 - Le risque de taux

Pendant les trois premiers trimestres de 2005, les taux d'intérêt de marché ont baissé à des niveaux les plus bas historiquement connus en Euroland. L'année se termine par un mouvement d'aplatissement de la courbe des taux pouvant être pénalisant pour l'activité de banque de détail. Le spread entre l'Euribor 3 mois et le CMS 10 ans est passé d'une moyenne, en 2004 de 208 bp, à une moyenne, en 2005 de 129 bp et 91 bp en début d'année 2006.

■ Limites de risque de taux

Les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « constant » (bilan comptable écoulé), sur un horizon de quatre ans selon des scénarii prédéfinis.

Chaque banque a le loisir de se fixer les limites qu'elle souhaite, à la condition de les exprimer en terme d'indicateur du Référentiel Groupe.

En sensibilité de la capacité bénéficiaire du bilan constant (vision dite « réglementaire ») :

Le calcul utilise quatre scénarios matriciels de référence (chocs instantanés) :

- baisse et hausse globale des taux de marché : (+/- 200 points de base (pb)),
- modifications de la courbe des taux : taux courts +/-100 pb, taux longs +/-100 pb.

La sensibilité de la capacité bénéficiaire doit respecter une double limite, exprimée en pourcentage par rapport à la capacité

bénéficiaire et en valeur absolue au niveau de la notion de «capacité minimale exigée»

En sensibilité de la marge d'intérêt du bilan dynamique :

Le calcul utilise des scénarii prévisionnels (progressifs) dits à taux constants, «des économistes de Natexis Banques Populaires », « déduits de la courbe des taux », « de baisse des taux», « de hausse des taux », et « d'inversion des taux ».

La marge d'intérêt doit être supérieure, pour chacune des 4 années étudiées à la marge d'intérêt de l'année précédente affectée d'un coefficient multiplicateur.

■ Les opérations de couverture

■ La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge - CFH)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée par les entités du Groupe pour figer, d'une part les flux futurs d'emprunts à taux variable (majoritairement interbancaires) et d'émissions privées ou publiques, et d'autre part les flux futurs de prêts à taux variable (crédit commerciaux, prêts interbancaires).

La justification de ce type de couverture s'appuie sur les échéanciers des opérations à taux variable couvertes, qui peuvent tenir compte d'hypothèses de renouvellement des actifs ou passifs concernés.

■ La couverture de juste valeur (fair value hedge - FVH)

La couverture de juste valeur est utilisée par les entités du Groupe pour la couverture d'actifs à taux fixe (titres de placement et crédits) ou passifs à taux fixe (emprunts interbancaires, épargne clientèle à terme, émissions privées ou publiques).

■ Les tests d'efficacité

Tests prospectifs :

Pour la couverture d'un élément d'actif ou passif unitaire, le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Dans le cas de la couverture d'un stock d'actifs ou de passifs, le test prospectif passe par la construction, suivant le type de documentation retenu :

■ d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe (CFH) ;

■ d'un échéancier de montants cumulés d'actifs à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe (CFH) ;

■ d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux fixe et de swaps prêteurs taux fixe (FVH).

La couverture est reconnue si, pour chacune des bandes de maturité de ces échéanciers, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Tests rétrospectifs :

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori, au minimum à chaque date d'arrêt, de l'efficacité de la couverture.

Lors de chaque test, les variations de valorisation pied de coupon des instruments dérivés de couverture, depuis la date d'arrêt

précédent ou depuis la date de mise en place de la couverture, sont comparées avec celles des éléments couverts sur la même période. Le rapport de ces variations doit être compris entre 80 et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture n'est plus justifiable au sens de la comptabilisation en normes IFRS.

Pour la réalisation de ces tests rétrospectifs, les éléments couverts sont matérialisés par :

■ Un actif ou passif hypothétique qui permet d'isoler la(les) composante(s) de risque couverte(s), dans le cas d'une couverture de juste valeur ;

■ Un dérivé hypothétique représentatif de la couverture parfaite de ces éléments couverts, dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie.

■ Les résultats

■ Dans la Banque de proximité

Risque de taux :

Une augmentation de la sensibilité de la marge d'intérêt à la baisse des taux et à l'inversion de la courbe des taux sur les 4 ans d'analyse.

En bilan dynamique, la sensibilité de la marge d'intérêt à des chocs instantanés, de baisse des taux de 200 bp passe de -9 % en 04 à -24 %, et d'aplatissement de la courbe des taux de -4 % à -7 %. Les scénarios prévisionnels (progressifs) de baisse des taux et de courbe inversée vont impacter la marge d'intérêt sur l'horizon de 4 ans avec une difficulté plus grande sur les deux premières années en inversion (-5 % en 2006 et -4 % en 2007 par rapport à la marge 2005).

En bilan constant, la sensibilité moyenne de la capacité bénéficiaire sur les quatre années à une baisse des taux de 200 bp passe de -29 % à -58 %. En cas d'évolution inversée des taux court et long terme, la dégradation n'est que de -15 % contre -19 %.

■ Dans le pôle Natexis Banques Populaires

Sensibilité :

En terme de sensibilité, Natexis Banques Populaires demeure exposé principalement à la hausse des taux court terme.

■ Les dérivés de crédit

En dehors des opérations de titrisation, les dérivés de crédit en portefeuille dans le Groupe Banque Populaire, à fin décembre 2005 sont peu significatifs, la valeur nominale dans le Groupe est 2,5 milliards en nominal, essentiellement en Credit Default Swap (CDS), détenus à des fins de transactions.

L'essentiel de ces dérivés de crédit est porté par Natexis Banques Populaires qui a souhaité développer une activité de dérivés de crédit au sein de ses activités de marché. Dans le cadre d'une démarche prudentielle, la mise en place de limites de trading s'est faite en plusieurs étapes :

- janvier 2004 : création d'un portefeuille de trading de dérivés de crédit. Le comité des risques de janvier 2004 délègue au trader une autorisation de traiter des CDS dans le cadre de position de base (cash/CDS) ;

- avril 2004 : la délégation du desk est étendue aux positions directionnelles en CDS. Cette autorisation est accordée sous une contrainte de volumétrie permettant une bonne maîtrise du processus opérationnel ;
- septembre 2004 : le portefeuille de papier à spread est autorisé à traiter des CDS. Les limites déléguées sont assez restrictives et la contrainte de volumétrie s'applique aussi aux opérations initiées par les opérateurs de ce desk ;
- octobre 2004 : le processus opérationnel étant satisfaisant, la contrainte volumétrique est levée ;
- depuis décembre 2004 : transfert des positions de trading CDS au sein du périmètre papiers à spread qui sera dorénavant en charge du trading de CDS. Le risque idiosyncratique est mesuré par l'indicateur Xsi (indicateur interne) qui est calibré mensuellement sur les historiques des indices obligataires de JP Morgan. Une mesure en Xsi de base est aussi réalisée et encadrée afin de limiter le risque de base cash contre CDS.

Les dérivés de crédit autorisés sont les Crédit Default Swaps vanilles.

Enfin, une contrainte s'applique aux positions de trading : Il n'y a pas d'empilement des positions, pour clôturer une position le trader doit soit annuler soit assigner l'opération.

Un comité de pilotage CDS s'est réuni sur une base hebdomadaire de janvier 2004 jusqu'en octobre 2004. Un compte rendu a été établi à l'issue de chacune des séances de travail du comité.

VII.4.2 - La gestion de la liquidité

Les limites sont exprimées en impasses rapportées à l'actif résiduel. Elles sont mesurées en bilan dynamique (intégrant les prévisions commerciales) et calculées en scénarios normal et de crise.

Un second indicateur est calculé par la sensibilité de la capacité bénéficiaire à une hausse de 50 points de base du spread sur taux courts et mesuré sur une période de 6 mois en scénario normal sur bilan dynamique.

Le risque ne pâtit pas de la hausse du coefficient emploi ressources clientèle.

L'impasse dynamique de l'ensemble des Banques Populaires à 6 mois hors CDN s'est même de façon significative réduite de 5 milliards d'euros à 0,8 milliard d'euros grâce à la part relative accrue des refinancements dans les ressources. A 4 ans l'impasse dynamique hors CDN en passant de 21 milliards à 22 milliards demeure toujours 16 % de l'actif résiduel.

Les indicateurs de liquidité montrent que le développement commercial est maîtrisé, mieux même que par le passé. La légère augmentation du coefficient d'emploi ressources montre que l'accompagnement a été davantage géré par l'emprunt que par l'accroissement des ressources clientèle. Toutes les banques respectent les ratios réglementaires.

VII.5 – Risques opérationnels

La méthodologie Groupe se compose d'un référentiel risques adopté par le Conseil d'Administration de la Banque Fédérale

des Banques Populaires en 2005, d'un recensement des activités couvertes et d'un outil de reportage.

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte due à une inadéquation ou à une défaillance attribuable à des processus ou procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été entreprise par le Groupe Banque Populaire qui regroupe ces risques en quatre grandes catégories : Systèmes et processus, Fraude et risques externes, Juridiques et déontologiques, Stratégiques.

Les travaux engagés en 2004 et poursuivis en 2005 sous l'égide de la Banque Fédérale des Banques Populaires visant, à partir de référentiels communs de recensement des activités et systèmes d'information essentiels et d'un guide d'élaboration des plans de continuité d'activité, à doter les établissements du Groupe Banque Populaire d'une méthodologie homogène, se sont poursuivis. S'inspirant des meilleures pratiques internes, cette méthodologie permet la mise en oeuvre de Plans de Continuité d'Activité.

La réflexion engagée sur les missions de la filière risques opérationnels a abouti en 2005 à l'adoption de la Charte de la Filière qui régit les relations au sein du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

Note VIII - Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel

VIII.1 - Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 3 195 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 2 986 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales, l'intéressement et la participation, les impôts liés aux rémunérations, les paiements sous forme d'action, conformément à la norme IFRS 2, mais aussi tous les avan-

tages au personnel tels que les charges de retraite relatives aux régimes à cotisations définies et la charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprenant :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

VIII.2 - Effectifs

Les effectifs actifs en fin d'exercice s'élèvent, en équivalent temps plein, à :

en nombre	31/12/2005	31/12/2004
Effectifs	45 530	44 509
<i>Dont réseau domestique</i>	41 066	40 428
<i>Dont réseau international</i>	4 464	4 081

VIII.3 - Engagements sociaux

En application de la norme IAS 19, le Groupe Banque Populaire provisionne l'ensemble des engagements relatifs à ses passifs sociaux.

VIII.3.1 - Engagements à fin 2005

Les engagements comprennent pour l'essentiel les éléments suivants :

■ Les compléments bancaires

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natexis issu de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale et des caisses ARRCO et AGIRC.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natexis Banques Populaires, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

■ Les indemnités de fin de carrière

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées du Groupe couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements

par souscription de contrats d'assurance auprès d'Assurance Banques Populaires Vie, entreprise d'assurance du Groupe consolidée par intégration globale.

La part des engagements des établissements du Groupe non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Un arrêté ministériel du 18 juillet 2005 est venu modifier le régime des indemnités de fin de carrière : les départs à l'initiative de l'employeur avant l'âge de 65 ans ne sont plus assujettis à cotisation sociales. L'impact de cet arrêté est de 44 millions d'euros en 2005 ; il est traité comme un coût des services passés avec étalement de l'écart sur la durée résiduelle d'acquisition, déterminée par entité, des droits des bénéficiaires. La charge de l'étalement sur l'exercice est de 2 millions d'euros, comptabilisée en "frais de personnel".

■ Les médailles du travail

Les avantages potentiels liés aux médailles du travail portent, d'une manière générale, sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans), distribuées en fonction du nombre d'année d'activités, toutes entreprises confondues.

L'engagement du Groupe au titre des médailles de travail a été chiffré, sur la base de ces avantages potentiels, selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

■ Autres engagements

Les autres engagements relatifs aux passif sociaux portent, essentiellement, sur les éléments suivants :

■ Allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés (Accord CATS) :

Le 18 février 2002, le Groupe Banque Populaire a signé, avec les partenaires sociaux, un accord de « cessation d'activité des travailleurs salariés » (CATS), en application de l'accord de branche A.F.B. du 15 janvier 2001 instituant ce dispositif. Le 30 août 2002, le Groupe Banque Populaire et le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, ont signé une convention de « Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés », permettant l'exonération de cotisations de sécurité sociale des allocations versées dans le cadre de l'accord.

■ Régime mutuelle pour les retraités et les pré-retraités :

La part patronale à verser aux mutuelles par certaines sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Populaire, pour les retraités et les pré-retraités, est assimilée, en norme IAS 19, comme un avantage post emploi dont l'engagement est provisionné dans les comptes consolidés du Groupe.

■ Indemnités de retraite des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire, dont relèvent l'ensemble des Directeurs Généraux, réservé aux mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

VIII.3.2 - Détermination et comptabilisation de la provision

La provision pour engagements sociaux comptabilisée au titre des engagements sociaux au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :

- des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
- des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires
- des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

	Compléments bancaires	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail
Taux d'actualisation	3,76 %	3,60 %	3,42 %
Taux de rendement des actifs	6,00 %	3,80 %	///

Pour les frais médicaux relatifs aux mutuelles, la dérive de dépense est de 2 % d'inflation + 2,5 % d'effet génération.

Les taux de sortie pour les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

En application de la méthode du "corridor" retenue par le Groupe, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10 % de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce "corridor" est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés sur les exercices suivants. La méthode du "corridor" n'est pas applicable aux autres avantages long terme comme les médailles du travail.

Le Groupe a opté pour l'imputation en réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 des écarts actuariels non encore constatés, permise par la norme IFRS 1.

Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges),
- aux droits liquidés sur la période (produits),
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges),
- au rendement attendu des placements en couverture venant en couverture des engagements
- à la fraction étalée du "corridor" pour les régimes concernés.

Le Groupe Banque Populaire recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

VIII.3.3 - Synthèse des engagements et des provisions

en millions d'euros	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Provisions comptabilisées	536	333	103	170	1 142
Ecart actuariel non enregistrés (1)	38	15		3	56
Engagement total au 01/01/2005	574	348	103	173	1 199
Droits liquidés sur la période	(21)	(4)	(7)	(36)	(68)
Droits acquis sur la période		17	5	11	33
Coût financier	35	14	3	3	54
Rendement brut attendu des actifs	(12)	(5)		0	(17)
Variation des frais de gestion	1	0			1
Versement de la période au fonds				(3)	(3)
Frais sur versements		0			0
Modification de régime comptabilisée sur la période		(2)	0		(2)
Ecart actuariel enregistré sur la période		(1)	5	0	3
Autres éléments	(3)	3	3	(4)	(1)
Variation enregistrée dans les « frais de personnel » (2)	(1)	22	10	(29)	2
Ecart actuariel sur engagements	63	28	////////	15	106
Ecart actuariel / rendement des actifs	(19)	(2)	////////		(21)
Autres écarts actuariels	2	(1)	////////	1	2
Variation des écarts actuariels non enregistrés (1)	46	25		16	87
Modification de régime intervenue dans la période		(44)			(44)
Coût non encore comptabilisé (1)		(44)			(44)
Provisions comptabilisées	535	355	113	141	1 144
Ecart actuariel non enregistrés (1)	84	40	////////	19	144
Changements de régime restant à étaler		(42)		0	(41)
Engagement total au 31/12/2005	619	354	113	161	1 247

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées «+» et les reprises (produits) sont signées «-».

VIII.4 - Plans de paiement en actions

VIII.4.1 - Plans d'options de souscription d'actions

Le Groupe Banque Populaire attribue à certains de ses salariés des options de souscriptions d'actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis à la date d'arrêté, sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution des salariés.

La juste valeur des options est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Au sein du Groupe Banque Populaire, quatre plans sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Ces options portent sur des titres Natexis Banques Populaires et sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

Année	Caractéristiques du plan			Nombre d'options		Montant (euros)
	Date d'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration d'exercice des options	Attribuées	En circulation fin 2005	Prix d'exercice
2002	20/11/2002	11/09/2006	9/09/2009	329 735	308 490	72,47
2003	19/11/2003	11/09/2007	9/09/2010	406 890	398 270	83,25
2004	17/11/2004	17/11/2008	16/11/2011	427 750	423 900	89,1
2005	15/11/2005	15/11/2009	14/11/2012	500 000	500 000	119,24

La charge de l'exercice 2005, enregistrée en "frais de personnel", s'élève à 5 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2004.

VIII.4.2 - Options de souscriptions d'actions des 10 premiers attributaires

Durant l'exercice 2005, les options de souscriptions d'actions de Natexis Banques Populaires attribuées (ou levées) aux (par les) 10 salariés non mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires dont le nombre d'options attribuées (ou levées) est le plus élevé, sont les suivantes :

Options de souscription d'actions de Natexis Banques Populaires	Caractéristiques du plan				Nombre d'options
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	
Options consenties en 2005	Plan 2005	15/11/2009	14/11/2012	119,24	85 000
Options levées en 2005 (1)	Plan 2001	20/09/2005	19/09/2008	94,30	43 200
	Plan 2000	20/09/2005	19/09/2007	83,14	49 500
	Plan 1999	22/09/2004	21/09/2006	59,31	10 900
	Plan 1998	7/07/2003	6/07/2005	57,65	1 500
					105 100

[1] Le cours de Bourse moyen de l'action Natexis Banques Populaires de l'exercice 2005, période durant laquelle les options ont pu être exercées, s'élève à 118,6 € (contre 92,61 € en 2004).

Note IX - Informations sectorielles et géographiques

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'une information sectorielle qui repose sur un découpage de l'entreprise par secteur d'activité et par secteur géographique, chacun d'eux étant soumis à des risques et à des taux de rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Pour le Groupe Banque Populaire,

- le secteur d'activité constitue le niveau primaire (note IX.1),
- le secteur géographique le niveau secondaire (note IX.2).

L'information sectorielle et géographique porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

L'information sectorielle est complétée de l'analyse, en note IX.3, du passage du résultat des entreprises d'assurances et à leur traduction dans les comptes du Groupe présentés au format bancaire.

IX.1 - Analyse sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est structuré en trois secteurs (ou niveaux) :

1^{er} niveau : la banque de proximité

Ce niveau est constitué des Banques Populaires régionales, de la Casden Banque Populaire, du Crédit Coopératif, du Crédit Maritime Mutuel, des Sociétés de Caution Mutuelle ainsi que des filiales directes de ces entités. Il assure, avec les filiales directes (hors Natexis Banques Populaires) de la Banque Fédérale des Banques Populaires, l'essentiel de l'activité "banque de proximité" du Groupe. Par souci de lisibilité, les activités de marché des Banques Populaires, essentiellement exercées par la BRED Banque Populaire n'ont pas été réaffectées.

2^e niveau : la banque de financement et de services,

Ce niveau est représenté par Natexis Banques Populaires, banque de financement, d'investissement et de services du Groupe Banque Populaire. Il se décompose en quatre pôles "métiers" et un pôle "hors métiers" :

■ Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM) :

Le pôle GCFM rassemble les activités de financement et de marchés tournées vers les grandes clientèles (grandes entreprises, banques et institutionnels). Il dispose d'une force commerciale fortement intégrée qui a pour mission de promouvoir les produits du groupe et de développer la vente de tous produits auprès de cette clientèle et notamment les produits du pôle qui regroupent :

- Les produits de financements : de la trésorerie (découverts, spots, escompte commercial, lignes de crédit, garanties et cautions, crédoc), d'équipement, d'acquisition, d'actif, de projets, du commerce international,

- Les produits de marchés de capitaux : taux, dérivés actions, crédits, change, intermédiation boursière et arbitrage,

- Les produits de flux et services : gestion des moyens de paiements, échanges de données informatisées, gestion des autorisations, gestion des chèques, LCR, virements, cash management.

■ Capital investissement et gestion de fortune (CIGF) :

Ce pôle rassemble :

- Les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées, consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de LBO), de capital risque (sociétés jeunes) et de capital investissement international.

- Les activités de gestion de fortune, développées à partir de la clientèle des Banques Populaires et complétées par celle de NBP recouvrent : le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine clientèle haut de gamme, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

■ Services :

Ce pôle rassemble les activités de service dans les domaines suivants :

- Services financiers - Back offices de métiers titres : Conservation (tenue de comptes, sous-traitance back office titres, contrôle dépositaire), Gestion administrative et comptable des OPCVM, Services aux émetteurs, Réception et transmission d'ordres, service bureau. L'essentiel de l'activité est apportée par la clientèle NBP.

- Services bancaires - Mise à disposition d'outils et d'infrastructures : Monétique, Emission et recouvrement des transferts électroniques de masse, Traitement des chèques.

- Gestion pour compte de tiers : l'offre commerciale couvre les produits et services d'épargne, de placement et d'assurance au travers de 3 activités : l'assurance (Vie individuelle, Vie collective, IARD, Prévoyance), la gestion financière (OPCVM, multi-gestion, multi-distribution), l'ingénierie sociale (conception et commercialisation des produits, gestion financière des FCPE, tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds).

■ Poste clients :

Ce pôle est constitué de Coface et de Factorem, sous une direction unique. Il regroupe les activités de gestion du poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer :

- activités principales : assurance-crédit, information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), gestion de créances (de l'émission au recouvrement), affacturage (Factorem) et titrisation de créances ;

- métiers en développement : assurance caution, gestion des procédures publiques pour le compte de l'Etat français, formation aux techniques du poste clients.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 58 pays), élargi par le réseau CreditAlliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise le réseau des Banques Populaires, qui assure une part importante du flux d'affaires de l'activité affacturage de Factorem, et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

■ Activités hors pôles :

Les activités ne relevant pas des quatre pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre

principalement les directions fonctionnelles (Informatique, ressources humaines, direction financière et inspection générale).

3^e niveau : l'activité fédérale du Groupe

Ce niveau est représenté par la Banque Fédérale des Banques Populaires, garante de l'unité et de la solidarité financière du Groupe de par sa fonction d'organe central et holding de Natexis Banques Populaires.

IX.1.1 - Analyse sectorielle du résultat

Résultat (au 31 décembre 2005) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Banque de proximité	Banque de financement, d'investissement, de services						Activité fédérale	Total Groupe
		Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM)	Capital investissement et gestion de fortune (CIGF)	Services	Poste clients	Autres	Total		
Produit net bancaire	5 194	1 259	264	725	781	9	3 039	9	8 242
<i>évolution 2005 / 2004 ⁽²⁾</i>	<i>4,5 %</i>	<i>8,7 %</i>	<i>40,7 %</i>	<i>18,7 %</i>	<i>14,4 %</i>	<i>ns</i>	<i>13,5 %</i>	<i>ns</i>	<i>7,8 %</i>
Frais généraux et assimilés	(3 385)	(726)	(90)	(440)	(547)	(191)	(1 994)	(11)	(5 390)
<i>évolution 2005 / 2004 ⁽²⁾</i>	<i>3,3 %</i>	<i>10,9 %</i>	<i>1,7 %</i>	<i>7,2 %</i>	<i>6,4 %</i>	<i>ns</i>	<i>9,5 %</i>	<i>ns</i>	<i>5,6 %</i>
Résultat brut d'exploitation	1 810	533	173	285	234	(181)	1 044	(2)	2 852
<i>évolution 2005 / 2004 ⁽²⁾</i>	<i>6,6 %</i>	<i>5,7 %</i>	<i>75,1 %</i>	<i>41,8 %</i>	<i>38,6 %</i>	<i>ns</i>	<i>21,8 %</i>	<i>ns</i>	<i>12,3 %</i>
Résultat courant avant impôt	1 483	472	159	282	223	(60)	1 075	(7)	2 551
<i>évolution 2005 / 2004 ⁽²⁾</i>	<i>11,9 %</i>	<i>16,8 %</i>	<i>88,9 %</i>	<i>50,7 %</i>	<i>35,8 %</i>	<i>ns</i>	<i>49,3 %</i>	<i>ns</i>	<i>25,4 %</i>

(1) Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs du Groupe, les données sont conformes à celles publiées à l'occasion de la publication des comptes du 23 février 2006 et publiées dans le rapport de gestion du Groupe.

(2) Pour l'exercice comparatif 2004, les résultats sont déterminés en application des normes IFRS hors 32-39 et IFRS 4.

IX.1.2 - Analyse sectorielle du bilan

Actif (au 31 décembre 2005)

en millions d'euros	Banque de proximité	Banque de financement, d'investissement, de services					Total	Activité fédérale	Non ventilés (1)	Total Groupe
		Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM)	Capital investissement et gestion de fortune (CIGF)	Services	Poste clients	Autres				
Actifs à la juste valeur par le résultat	8 406	16 813	1 185	7 915	123	141	26 176	9	(1 267)	33 325
Actifs financiers disponibles à la vente	10 599	7 396	460	13 326	842	4 511	26 535	470	(7 684)	29 920
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 321	53 421	626	829	15	3 534	58 424	14 750	(31 752)	55 744
Prêts et créances sur la clientèle	98 117	42 421	237	588	3 638	4 929	51 813	332	(3 658)	146 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	6 973	122	0	7 094	0	(195)	6 899
Ecart d'acquisition	0	13	24	236	443	20	736	20	(170)	586
Autres Actifs	7 612	3 005	117	1 820	1 126	1 092	7 160	1 565	(703)	15 634
Total actif	139 055	123 069	2 648	31 686	6 308	14 226	177 938	17 146	(45 428)	288 711

[1] Le solde et les transactions intragroupe entre les secteurs (IAS 14 §24) et les actifs non sectoriels (certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les actifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

Passif (au 31 décembre 2005)

en millions d'euros	Banque de proximité	Banque de financement, d'investissement, de services					Total	Activité fédérale	Non ventilés (1)	Total Groupe
		Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM)	Capital investissement et gestion de fortune (CIGF)	Services	Poste clients	Autres				
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 922	5 285	5	6	0	50	5 346	2	(512)	6 758
Dettes envers les établissements de crédit	21 182	48 568	629	455	1 899	8 054	59 605	12 418	(31 928)	61 277
Dettes envers la clientèle	81 143	18 369	543	46	786	5 415	25 158	0	(1 818)	104 483
Dettes représentées par un titre	14 070	36 248	6	0	741	849	37 844	1 042	(3 866)	49 090
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 547	0	0	25 334	903	0	26 237	0	(107)	29 677
Dettes subordonnées	2 265	3 813	10	388	25	881	5 117	3 233	(4 211)	6 404
Autres passifs	5 993	3 925	146	4 343	702	998	10 114	205	14 709	31 022
Total passif	130 122	116 208	1 339	30 572	5 055	16 247	169 421	16 901	(27 734)	288 711

[1] Le solde et les transactions intragroupe entre les secteurs (IAS 14 §24) et les passifs non sectoriels (capitaux propres totaux et certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les passifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

IX.2 - Analyse géographique

Principalement basé sur le réseau national, au travers de l'implantation des Banques Populaires, le Groupe Banque Populaire exerce également une forte activité à l'international au travers des 116 implantations de Natexis Banques Populaires (dont Coface) à l'international.

Quatres secteurs ont été retenus dans le cadre de l'analyse de la ventilation de l'activité du Groupe par zones géographiques :

- France,
- autres pays de l'Union Européenne,
- Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis),
- autres pays de l'OCDE.

L'affectation à une zone géographique est effectuée pour chaque entité juridique, sur la base de son pays implantation.

IX.2.1 - Analyse géographique du résultat

Compte de résultat (au 31 décembre 2005)

en millions d'euros	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés (1)	Total
Produit net bancaire	7 392	469	233	14	134	8 242
Frais généraux	(4 959)	(279)	(109)	(14)	(29)	(5 390)
Résultat brut d'exploitation	2 433	190	124	0	105	2 852
Coût du risque	(406)	(10)	(16)	0	(2)	(436)
Résultat net d'exploitation	2 026	180	107	0	103	2 416
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	14	1	0	0	0	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs	117	0	0	0	0	117
Variations des écarts d'acquisition	3	0	0	0	0	3
Résultat avant impôt	2 159	181	107	0	104	2 551
Impôts sur les bénéfices	(740)	(62)	(36)	(1)	(16)	(855)
Résultat net	1 419	119	71	(1)	88	1 696
Intérêts minoritaires	(120)	(13)	(13)	0	(28)	(174)
Résultat net de l'exercice - part groupe	1 299	106	58	(1)	60	1 522

[1] Le solde et les transactions intragroupe entre les zones géographiques (IAS 14 §24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies, ne sont pas ventilés par secteur géographique.

IX.2.2 - Analyse géographique du bilan

en millions d'euros	Actif (au 31 décembre 2005)					Total
	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés (1)	
Actifs à la juste valeur par le résultat	28 961	712	3 285	0	366	33 325
Actifs financiers disponibles à la vente	28 742	792	358	9	18	29 919
Prêts et créances sur établissements de crédits	59 558	1 431	13 547	0	(18 792)	55 744
Prêts et créances sur la clientèle	129 605	6 850	9 710	0	439	146 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 797	103	0	0	0	6 899
Ecart d'acquisition	452	87	46	0	1	586
Autres actifs	14 080	1 047	271	14	223	15 635
Total actif	268 195	11 021	27 218	23	(17 745)	288 711

en millions d'euros	Passif (au 31 décembre 2005)					Total
	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés (1)	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 777	23	32	0	(74)	6 758
Dettes envers les établissements de crédit	67 492	7 997	4 385	0	(18 598)	61 277
Dettes envers la clientèle	94 170	854	9 053	0	406	104 483
Dettes représentées par un titre	36 822	6	12 191	0	71	49 090
Provisions techniques des contrats d'assurance	28 455	1 134	28	19	42	29 677
Dettes subordonnées	6 009	10	831	0	(446)	6 404
Autres passifs	28 469	997	698	4	854	31 022
Total passif	268 195	11 021	27 218	23	(17 745)	288 711

[1] Le solde et les transactions intragroupe entre les zones géographiques (IAS 14 §24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

IX.3 - Analyse du résultat des activités d'assurance

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes individuels (ou sous-consolidés pour le groupe Coface) des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes individuels (ou sous-consolidés pour le groupe Coface) dans les comptes présentés au format bancaire ainsi que la contribution consolidée des sociétés d'assurance au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurances et par natures selon le format bancaire.

Au niveau du produit net bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principale-

ment) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Au bilan, les reclassements sont peu significatifs ; l'essentiel des postes spécifiques du bilan des entreprises d'assurance est présenté au poste "*placements des entreprises d'assurance*" à l'actif et "*provisions techniques des entreprises d'assurance*" au passif. Les créances et dettes rattachées, présentées en comptes de régularisation dans le format assurance ont été reclassées sur les mêmes lignes que le principal, conformément à la présentation bancaire.

au 31 décembre 2005

en millions d'euros	Présentation bancaire						Résultat net
	Présentation de l'assurance	PNB	Frais Généraux	RBE	Autres éléments	Intérêts minoritaires	
Données individuelles ou sous consolidées (*)							
Primes	4 439	4 439	0	4 439			4 439
Produits des placements	1 698	1 700	(2)	1 698			1 698
Ajustements ACAV (plus-values)	510	510	0	510			510
Autres produits techniques	7	7	0	7			7
Charges de sinistres	(2 185)	(2 179)	(6)	(2 185)			(2 185)
Charges de provisions techniques	(2 224)	(2 224)	0	(2 224)			(2 224)
Participations au résultat	(884)	(884)	0	(884)			(884)
Frais d'acquisition et d'administration	(706)	(323)	(383)	(706)			(706)
Charges des placements	(417)	(409)	(8)	(417)			(417)
Ajustements ACAV (moins-values)	(8)	(8)	0	(8)			(8)
Autres charges techniques	64	78	(14)	64			64
Produits des placements transférés	(2)	(2)	0	(2)			(2)
Résultat technique	291	705	(413)	291	0	0	291
Produits des placements alloués	(29)	(29)	0	(29)			(29)
Autres produits non techniques	343	342	1	343			343
Autres charges non techniques	(213)	(64)	(148)	(213)			(213)
Coût du risque	(7)			0	(7)		(7)
Résultat des sociétés en équivalence	4			0	4		4
Résultat exceptionnel	37	0	37	37			37
Participation des salariés	(1)		(1)	(1)			(1)
Impôt sur les bénéfices	(87)			0	(87)		(87)
Amortissements des écarts d'acquisition	(8)			0	(8)		(8)
Intérêts minoritaires	(1)			0		(1)	(1)
Résultat	331	953	(525)	429	(97)	(1)	331
Retraitements de consolidation	(149)	(42)	(43)	(85)	(23)	(41)	(149)
Contribution des sociétés d'assurance au Groupe	182	911	(567)	344	(120)	(41)	182

* sous-groupe Coface

Le produit net bancaire de l'activité d'assurance est, dans le référentiel IFRS, ventilé dans les différents soldes intermédiaires du format bancaire :

Marge d'intérêt	801
Commissions nettes	(235)
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	83
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	249
Produits et charges des autres activités	13
Produit net bancaire	911

Note X - Engagements

X.1 - Engagements de garantie

Les engagements de garantie non financière donnés (ou reçus) correspondent à des contrats intégrant une obligation (ou un droit) de livrer (ou de recevoir) des actifs non financiers si un défaut du débiteur intervient.

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;

- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;

- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates.

Le traitement IFRS de ces garanties ne s'appliquera qu'à compter de l'exercice 2006, la valeur nominale des engagements est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de garantie donnés		
<i>Aux établissements de crédit :</i>	2 755	2 043
- Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 401	981
- Autres garanties	1 354	1 062
<i>A la clientèle :</i>	24 179	20 891
- Cautions immobilières	1 289	1 127
- Cautions administratives et fiscales	1 770	1 831
- Autres cautions et avals donnés	8 077	6 929
- Autres garanties	13 043	11 004
Total des engagements de garantie donnés	26 934	22 933
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	6 440	7 630

X.2 - Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

■ Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;

- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;

- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Lorsque les conditions financières accordées dans l'engagement sont inférieures aux conditions de marché, alors une décote est comptabilisée en charges, en contrepartie d'un compte de régularisation. Cette décote est ensuite intégrée au prêt et dans le calcul de son TIE.

■ Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou

- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

La valeur nominale des engagements relevant de la norme IAS37 s'élève à :

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de financement donnés		
<i>Aux établissements de crédit</i>	3 335	2 681
<i>A la clientèle :</i>	41 173	32 078
Ouverture de crédits documentaires	2 225	1 156
Autres ouvertures de crédits confirmés	37 468	28 581
Autres engagements	1 480	2 341
Total des engagements de financement donnés	44 507	34 760
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	6 998	5 514
- de la clientèle	0	0
Engagements de financement reçus	6 998	5 514

X.3 - Autres engagements

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis Banques Populaires lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis Banques Populaires a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservées aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex Arnhold & Bleichroeder), soit 3 % du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis Banques Populaires.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc., s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum. Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 % des actions d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maxi-

imum cumulé de 45 % des actions d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 75,56 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natexis Banques Populaires, actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natexis Banques Populaires au cours préalablement proposé, par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas, la cession des titres Natexis Banques Populaires à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Note XI - Parties liées

Les parties liées au Groupe Banque Populaire sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants que sont les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

XI.1 - Rémunérations des mandataires sociaux

XI.1.1 - Rémunérations et avantages en nature, prêts et garanties

■ La rémunération globale brute des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires comprend une partie fixe et une partie variable.

Les montants de la rémunération fixe et variable de M. Dupont et de M. Goudard sont restés inchangés depuis 2003. Pour 2005, ils sont de :

en euros	2005					Rémunération totale
	Au titre de la BFBP			Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		
	Fixe	Variable	Médaille du travail	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT	224 427	75 000	-	263 000	75 000	637 427
M. Michel GOUDARD	290 000	90 000	22 308	-	-	402 308

■ Les indemnités de fonction et avantages en nature des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, correspondent au logement et à la voiture de fonction dont bénéficient M. Dupont et M. Goudard. En outre, M. Dupont perçoit une indemnité forfaitaire liée à ses fonctions de Président-Directeur Général.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. Dupont et M. Goudard ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

Au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires, les indemnités de fonction et avantages en nature (base fiscale), sont de 63 868 € pour M. Dupont et de 11 437 € pour M. Goudard.

■ Il n'existe aucun prêt ou garantie consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux.

XI.1.2 - Jetons de présence

La Banque Fédérale des Banques Populaires accorde, sous forme de jetons de présence, une rémunération aux membres de son Conseil d'Administration, qui ne comprend qu'une part variable liée à la présence effective des membres aux Conseils d'Administration et aux Conseils spécialisés du Conseil d'Administration.

Au titre de leurs mandats dans la Banque Fédérale des Banques Populaires, la somme des jetons de présence au titre de l'année 2004 et versée en 2005 s'est élevée à 209 504 €, dont 10 945 € de jetons de présence versés à M. Dupont.

Par ailleurs, les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires bénéficient de jetons de présence au titre de leurs mandats aux Conseils d'Administration de sociétés contrôlées

par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le montant versé au titre de l'année 2005 est de 180 740 €, dont 10 065 € de jetons de présence versés à M. Dupont.

En outre M. Goudard, au titre de sa fonction de Censeur au Conseil d'Administration de Natexis Banques Populaires, a perçu, au titre de l'année 2005, des jetons de présence pour un montant de 10 065 €.

XI.1.3 - Avantages postérieurs à l'emploi

M. Dupont et M. Goudard, bénéficient, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC. Par ailleurs, en tant que mandataires sociaux, M. Dupont et M. Goudard bénéficient des deux régimes complémentaires suivants :

■ Indemnités de retraite

M. Dupont et M. Goudard bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs Généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

A ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 335 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique à M. Dupont à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natexis Banques Populaires.

■ Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et éventuellement 1/12^e de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^e de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^e de cette rémunération.

XI.1.4 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natexis Banques Populaires (voir tableau ci-après) au titre du mandat exercé dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et du mandat exercé dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Options de souscriptions d'actions de Natexis Banques Populaires consenties aux mandataires sociaux de la BFBP	Caractéristiques du plan				Nombre d'options attribuées		Nombre d'options exercées (1)	Nombre d'options en vie à fin 2005
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Au titre du mandat dans la BFBP	Au titre du mandat dans les sociétés contrôlées par la BFBP		
M. Philippe Dupont	N°9-CA 19/09/01	19/09/2005	19/09/2008	94,30	10 000	10 000	20 000	0
	N°10-CA 20/11/02	10/09/2006	9/09/2009	72,47	5 500	5 500	-	11 000
	N°11-CA 10/09/03	10/09/2007	9/09/2010	83,25	6 000	6 000	-	12 000
	N°12-CA 17/11/04	17/11/2008	16/11/2011	89,10	6 000	6 500	-	12 500
	N°13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	119,24	7 000	7 000	-	14 000
M. Michel Goudard	N°9-CA 19/09/01	19/09/2005	19/09/2008	94,30	6 000	-	6 000	0
	N°10-CA 20/11/02	11/09/2006	11/09/2009	72,47	4 200	-	-	4 200
	N°11-CA 10/09/03	10/09/2007	10/09/2010	83,25	4 200	-	-	4 200
	N°12-CA 17/11/04	17/11/2008	17/11/2011	89,10	5 000	-	-	5 000
	N°13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	119,24	6 000	-	-	6 000

(1) Le cours de Bourse moyen de l'action Natexis Banques Populaires du dernier trimestre 2005, période durant laquelle les options ont pu être exercées, s'élève à 131,09 €.

XI.2 - Informations relatives aux sociétés consolidées

XI.2.1 - Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note IV.3.

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, les transactions avec d'autres sociétés liées non consolidées ne sont pas significatives.

Les transactions avec les co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle sont éliminées à hauteur de la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments d'actif et de passif de l'entreprise consolidée. Seules trois sociétés sont consoli-

dées par intégration proportionnelle à fin 2005, les encours non neutralisés en consolidation, sont peu significatifs :

- Prêts et créances sur les co-entreprises : 10 millions d'euros
- Dettes avec les co-entreprises : 10 millions d'euros

Enfin, les transactions avec les entreprises associées consolidées par mise en équivalence ne sont pas neutralisées. Les encours avec les sociétés consolidées par mise en équivalence sont peu significatifs (inférieur à 1 million d'euros).

XI.2.2 - Résultat des co-entreprises et des entreprises associées

Les résultats nets au 31 décembre 2005 des co-entreprises et des entreprises associées avant prise en compte de la fraction de détention du Groupe (100 %) et après prise en compte de cette fraction (quote-part Groupe) sont les suivants :

en millions d'euros	Co-entreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net	4	2	36	9

Note XII - Etats financiers établis en normes françaises

Les états financiers consolidés des exercices 2003 et 2004 et leurs notes annexes ont été établis selon les normes comptables françaises et publiés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0283.

La note XII-1 rappelle les états de synthèse tels qu'ils ont été publiés au 31 décembre 2004 et qui ont servis de base aux tableaux de transition (note I).

La note XII-2 reproduit les principaux principes et règles comptables utilisés pour les comptes consolidés au 31 décembre 2004 qui ont servis de base aux tableaux de transition.

XII.1 - Etats financiers consolidés (normes françaises)

XII.1.1 - Bilan consolidé - Actif (normes françaises)

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003
Opérations interbancaires et assimilées	55 463	53 438
Opérations avec la clientèle	120 584	111 800
Opérations de crédit-bail et assimilées	8 890	8 072
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	26 256	22 397
Placements des entreprises d'assurance	26 044	23 451
Participations et autres titres détenus à long terme	989	2 096
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 389	2 237
Ecarts d'acquisition	228	261
Comptes de régularisation et actifs divers	9 561	13 411
TOTAL DE L'ACTIF	250 404	237 163

XII.1.2 - Bilan consolidé - Passif (normes françaises)

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003
Opérations interbancaires et assimilées	46 972	39 682
Opérations avec la clientèle	98 253	98 945
Dettes représentées par un titre	42 001	37 527
Provisions techniques des entreprises d'assurance	25 725	23 660
Comptes de régularisation et passifs divers	16 861	18 212
Ecarts d'acquisition	142	290
Provisions pour risques et charges	1 939	1 873
Dettes subordonnées	4 675	4 431
Fonds pour risques bancaires généraux	2 192	2 077
Intérêts minoritaires	2 068	1 962
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	9 576	8 504
-Capital souscrit	3 033	2 886
-Primes d'émission	741	635
-Réserves consolidées et autres	4 743	4 130
-Résultat de l'exercice	1 059	853
TOTAL DU PASSIF	250 404	237 163

XII.1.3 - Compte de résultat consolidé (normes françaises)

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003
Intérêts et produits assimilés	9 620	9 283
Intérêts et charges assimilées	(6 100)	(5 933)
Revenus des titres à revenu variable	65	65
Commissions nettes	2 321	2 172
Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	414	361
Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	240	183
Autres produits d'exploitation bancaire nets	74	32
Marge brute des entreprises d'assurance	810	722
Produits nets des autres activités	196	181
Produit net bancaire	7 640	7 066
Charges générales d'exploitation	(4 788)	(4 491)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(307)	(305)
Résultat brut d'exploitation	2 545	2 270
Coût du risque	(480)	(565)
Résultat d'exploitation	2 065	1 705
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	7	11
Gains (ou pertes) sur actifs immobilisés	26	19
Résultat courant avant impôt	2 098	1 735
Résultat exceptionnel	(30)	(23)
Impôts sur les bénéfices	(700)	(544)
Reprises nettes sur écarts d'acquisition	(33)	(17)
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	(115)	(169)
Intérêts minoritaires	(161)	(129)
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 059	853

XII.1.4 - Hors-bilan consolidé (normes françaises)

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003
Engagements donnés		
Engagements donnés de l'activité bancaire	58 012	50 144
- Engagements de financement	34 760	31 673
- Engagements de garantie	22 933	17 955
- Engagements sur titres	319	516
Engagements donnés de l'activité d'assurance	0	0
Engagements reçus		
Engagements reçus de l'activité bancaire	13 713	10 199
- Engagements de financement	5 514	3 955
- Engagements de garantie	7 900	5 378
- Engagements sur titres	299	866
Engagements reçus de l'activité d'assurance	85	36

XII.2- Résumé des principaux principes comptables utilisés pour l'établissement des comptes consolidés en normes françaises

XII.2.1 - Principes et méthodes de consolidation

XII.2.1.1 - Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe Banque Populaire au 31 décembre 2004 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 99-07 sur les règles de consolidation et le règlement CRC 2000-04 sur le format des états de synthèse consolidés.

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté sur la période.

XII.2.1.2 - Méthodes de consolidation

Les entreprises sous le contrôle exclusif de l'entité consolidante et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes comme l'assurance, les sociétés foncières et de promotion immobilière ou les services informatiques sont consolidées par intégration globale.

Une société est considérée exercer un contrôle exclusif sur une autre société lorsqu'elle est en mesure de « diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités ». Il en est ainsi lorsque l'entité consolidante détient la majorité des droits de vote (et non simplement du capital) dans une autre entreprise, mais c'est aussi le cas lorsque, sans détenir la majorité des voix, elle exerce une influence dominante du fait de clauses contractuelles ou de la dilution du capital de la filiale.

Les entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que la politique financière et opérationnelle résulte de leur accord.

Les entreprises dans lesquelles l'entité consolidante détient une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité consolidante détient 20 % au moins des droits de vote.

XII.2.1.3 - Périmètre de consolidation

Seules les filiales dont l'apport est significatif sont consolidées. La notion de significativité ne se calcule pas en fonction de seuils numériques mais d'une appréciation qualitative sur la pertinence de l'apport pour les comptes du Groupe.

Cependant, afin de maintenir la cohérence des différentes consolidations produites au sein du Groupe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour le Groupe.

XII.2.1.4 - Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en millions d'euros.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels au 31 décembre des sociétés du groupe. En cas de clôture décalée, les entités concernées établissent des comptes intérimaires contrôlés par les commissaires aux comptes.

XII.2.1.5 - Entrées de périmètre

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle filiale, il est procédé à la réestimation des actifs, passifs et éléments de hors bilan identifiables de l'entité, conformément aux méthodes retenues par le règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et le montant global de cette réestimation constitue l'écart résiduel d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs et négatifs sont amortis linéairement sur une période fixée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition et n'excédant pas 10 ans. Pour les montants inférieurs à un million d'euros, l'amortissement se fait sur un an.

Annuellement, le Groupe Banque Populaire procède, en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet d'évaluation indépendant, à une ré-estimation des écarts d'acquisition positifs supérieurs à 4 millions d'euros en vue de réviser, le cas échéant, le plan d'amortissement de l'écart. La méthode de valorisation retenue est celle de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flow).

En cas de cession partielle des titres, l'écart d'acquisition restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif est repris au prorata des titres cédés.

La méthode dérogatoire d'imputation des écarts d'acquisition sur les capitaux propres dite « pooling of interest », prévue au § 215 du règlement CRC n° 99-07, n'est pas utilisée dans les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire.

XII.2.1.6 - Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Le bilan et le hors-bilan des filiales et succursales étrangères sont convertis en euros aux cours de fin d'exercice à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis aux cours historiques. Les écarts de conversion en résultant sont portés dans les capitaux propres consolidés.

Les cours moyens de l'exercice sont utilisés pour la conversion des produits et charges. La différence de valorisation des résultats de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture est également portée dans les capitaux propres consolidés.

Les cours de change utilisés sont les cours indicatifs de la Banque de France.

XII.2.1.7 - Opérations de crédit-bail loueur

Les opérations de crédit-bail effectuées par les filiales du Groupe spécialisées dans ce domaine, sont retraitées en consolidation selon les principes de la comptabilité financière. Les loyers sont ventilés en une part de remboursement de capital et une part

d'intérêts. L'impôt différé passif est calculé sur la totalité de la réserve latente.

Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les encours financiers sont déclassés dès lors qu'ils présentent un impayé de plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier). Le principe de contagion de l'ensemble des contrats de crédit bail est également appliqué dans la comptabilité financière des entités spécialisées dès lors qu'un contrat de crédit-bail est inscrit en créances douteuses.

Les plus et moins-values de cession ainsi que les dotations et reprises de provisions de crédit-bail (biens loués et temporairement non loués) sont inscrites en produit net bancaire. Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des "intérêts et produits assimilés". Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en coût du risque.

Les immeubles donnés en crédit-bail font l'objet d'un provisionnement lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur estimée de marché et lorsqu'il existe un risque probable ou certain que l'immeuble, objet du contrat, demeure à terme la propriété du crédit bailleur.

Les biens immobiliers ou mobiliers détenus en vue de leur location simple, non assimilable à des opérations de crédit-bail, sont inclus dans le poste "immobilisations corporelles" et évalués comme telles.

XII.2.1.8 - Opérations de crédit-bail preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives.

Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations apparaissent au compte de résultat en "dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles".

XII.2.1.9 - Provisions réglementées

Les provisions réglementées, dont les amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles passées en comptabilité individuelle pour la seule application de législations fiscales sont annulées en consolidation.

XII.2.1.10 - Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

De manière à maintenir la totale comparabilité des comptes de l'exercice 2004 avec ceux des exercices précédents, le Groupe Banque populaire n'a pas appliqué la recommandation n°2003-R.01 du CNC du 1^{er} avril 2003 relative à la comptabilisation des passifs sociaux.

Le provisionnement des passifs sociaux est réalisé de manière homogène, en consolidation, pour l'ensemble des entités du Groupe.

Les passifs sociaux provisionnés comprennent pour l'essentiel :

- les compléments de pension bancaire de la Caisse autonome de retraites (CAR),

- les compléments de pension bancaire des Caisses de Natexis Banques Populaires,

- les indemnités et congés de fin de carrière,

- les médailles du travail,

- l'engagement relatif aux salariés qui ont demandé à bénéficier de l'accord CATS.

* Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natexis Banques Populaires issu de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale.

Cet engagement est recalculé à partir de données individuelles régulièrement mises à jour. Les projections sont effectuées avec les tables de mortalités prospectives, au taux d'actualisation de 3,5% net d'inflation.

* Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natexis Banques Populaires, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un excédent et un équilibre entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés. Aucune provision n'a donc été constituée à ce titre.

* Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées du Groupe couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès de Prospérité, entreprise d'assurance du Groupe consolidée par intégration globale. En application de l'avis 2001-G du comité d'urgence du CNC, les provisions mathématiques sont éliminées puis reconstituées sous forme de provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés.

La part des engagements des établissements du Groupe non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation. L'engagement provisionné est déterminé selon la méthode dite prospective, c'est-à-dire par projection des salaires au terme et calcul des droits acquis à cette date ; il intègre un taux d'actualisation de 3,50 % et un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % et 7,5 %.

* L'engagement du Groupe au titre des médailles du travail a été chiffré selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

* Accord de cessation temporaire d'activité :

Le 18 février 2002, le Groupe Banque Populaire a signé, avec les partenaires sociaux, un accord de «cessation d'activité des travailleurs salariés » (CATS), en application de l'accord de branche A.F.B. du 15 janvier 2001 instituant ce dispositif. Le 30 août 2002, le Groupe Banque Populaire et le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, ont signé une convention de « Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés », permettant l'exonération de cotisations de sécurité sociale des allocations versées dans le cadre de l'accord.

Une provision est constituée dans les comptes consolidés au titre de ce dispositif pour couvrir l'engagement relatif aux salariés pouvant potentiellement demander à bénéficier du dispositif. Le coût des départs anticipés, établi selon un calcul actuariel, est étalé sur la durée de vie active restante de la population concernée jusqu'au 31 mars 2006, date de fin de l'accord.

L'engagement relatif aux salariés qui ont demandé à bénéficier de l'accord CATS, est comptabilisé dans les comptes, sous forme de charge à payer, pour un montant correspondant à la totalité de la durée du portage.

XII.2.1.11 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Les FRBG enregistrent les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Non déductibles fiscalement et ne faisant l'objet d'aucun impôt différé, les FRBG constitués sont partie intégrante des capitaux propres consolidés.

Les FRBG comprennent le Fonds Fédéral de Solidarité, les Fonds Régionaux de Solidarité constitués dans les Banques Populaires Régionales mais à la disposition du Groupe dans le cadre des mécanismes de solidarité financière du réseau, ainsi que les FRBG dotés dans les comptes de chaque établissement de crédit du Groupe.

XII.2.1.12 - Opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intragroupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisées en totalité.

XII.2.1.13 - Impôts sur les sociétés

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 35,43 % ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères,
- les impôts différés provenant des décalages temporels liés à des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en l'absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence conduit à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices écoulés.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Un taux d'impôt différé est appliqué en fonction des dates de retournement des décalages temporaires, soit 34,94 % pour 2005 et 34,44 % pour 2006 et les années suivantes, compte tenu de la réduction puis de la suppression de la contribution additionnelle de 3 % instaurée par la loi de finances 2005.

Dans le cas des sociétés étrangères, les taux locaux d'imposition ont été appliqués.

XII.2.1.14 - Entreprise d'assurance

Les règles comptables applicables aux entreprises d'assurance sont maintenues pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe. Cependant, les charges et produits font l'objet d'un reclassement par nature selon les principes bancaires et non par destination.

Les postes de bilan et de hors bilan sont présentés dans les postes de même nature déjà existants selon le format bancaire.

Les éléments spécifiques à l'activité d'assurance sont regroupés sur quelques postes. Au bilan, deux postes spécifiques sont créés respectivement à l'actif et au passif : les placements des entreprises d'assurance et les provisions techniques. Au compte de résultat apparaît la marge brute des activités d'assurance.

Les placements d'assurances représentatifs de ressources émises par d'autres entités consolidées sont éliminés au titre de l'élimination des opérations réciproques. Il en résulte que les provisions techniques peuvent être représentées au niveau consolidé tant par des placements d'assurance que par des emplois bancaires.

Conformément au règlement n°2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance, les provisions pour égalisation des entreprises d'assurance ont été éliminées et la fraction de la réserve de capitalisation susceptible d'être reprise au vu d'un scénario d'évolution défavorable de la courbe des taux affectant les titres passibles de la réserve a donné lieu au calcul d'une participation et d'un impôt différé à hauteur du risque calculé et du taux de distribution servi aux assurés.

En revanche, la provision pour égalisation constituée par le groupe Coface est maintenue au passif en provision technique, dans la mesure où cette provision couvre un risque macro-économique de fluctuation de sinistralité sur plusieurs exercices

XII.2.2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés selon les principaux principes comptables suivants :

XII.2.2.1 - Opérations sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées,

détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit et appliqué, pour la première fois, au 1^{er} janvier 2003. Il porte notamment sur les modalités de classification des créances douteuses, l'identification des créances douteuses compromises et le traitement comptable des créances restructurées à des conditions hors marché.

Le déclassement automatique des créances impayées depuis plus de trois mois (six mois ou neuf mois) en fonction de la nature de l'opération est effectué.

Le principe de contagion est appliqué conformément à ces dispositions et l'encours total des créances sur un même client est transféré en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu à calcul d'une décote représentant l'écart entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au moment de la restructuration, sur les flux futurs attendus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage à perte est envisagé, conformément à l'avis de comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2003.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une provision, en déduction d'actif, destinée à couvrir le risque de perte et tenant compte des garanties dont la société est amenée à bénéficier.

Les provisions pour dépréciation sont calculées après analyse individuelle des dossiers et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les intérêts courus sur les créances douteuses simples sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat, ils font l'objet d'un provisionnement intégral en diminution des produits constatés.

Les intérêts courus sur les créances douteuses compromises ne sont pas enregistrés sauf en cas d'encaissement effectif.

Les dotations nettes de reprises des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées constituent la charge du risque sur opérations de crédit en ligne 'coût du risque' au compte de résultat, à l'exception des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le 'produit net bancaire'. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le 'produit net bancaire'.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés et le prêt est provisionné en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

XII.2.2.2 - Conversion des opérations en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date de clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises acquis en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'Etat ou afférentes à l'activité institutionnelle de Natexis Banques Populaires sont inscrites en comptes de régularisation.

XII.2.2.3 - Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes "effets publics et valeurs assimilés" lorsque l'émetteur est l'Etat, "obligations et autres titres à revenu fixe" et "actions et autres titres à revenu variable" dans les autres cas.

■ Portefeuille de transaction

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde des gains et pertes latents et réalisés sur cessions est porté au poste du compte de résultats "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation". S'ils viennent à être détenus plus de six mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

■ Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des provisions.

Les revenus de dividendes des actions de placement sont inscrits au poste du compte de résultat "Revenus des titres à revenu variable".

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés".

■ Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable qui font l'objet soit d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). En cas de rupture de l'adossement, les titres d'investissement sont reclassés en titres de placement.

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention d'une détention jusqu'à échéance, toutefois, en cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur actifs immobilisés".

■ Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille

Ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité récurrente sous la forme de plus

values de cession. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Ces titres sont évalués au plus bas du coût historique ou de la valeur d'utilité. Les moins-values latentes font l'objet de provisions déterminées sans compensation avec les plus-values latentes sur une même ligne de titres.

Les dotations et reprises de provisions comme les plus et moins-values de cessions sont portées au compte de résultats "Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés".

L'origine de ce portefeuille provient essentiellement des participations des sociétés de capital investissement du sous-ensemble Natexis Banques Populaires.

XII.2.2.4 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres non consolidés

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais puis sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes.

La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de provisions sont inscrites en poste "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en "Revenus des titres à revenu variable".

XII.2.2.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est applicable à compter du 1^{er} janvier 2005. Le Groupe Banque Populaire n'a pas retenu la possibilité offerte d'appliquer ce texte par anticipation. Ce règlement comporte des dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2003, définies à l'article 15 du règlement 2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, complétées par les dispositions de l'avis n°2003-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité et portant sur les dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de grosses réparations ou de grandes révisions.

■ Immobilisations d'exploitation

Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes consolidés du groupe, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National.

Pour les autres entités du Groupe, les terrains et constructions figurent au bilan consolidé pour le prix d'acquisition ou d'apport augmenté des réévaluations légales.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée probable d'utilité selon le mode linéaire ou dégressif en fonction des usages professionnels reconnus fiscalement.

■ Immobilisations hors exploitation

Les immobilisations corporelles hors exploitation sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur estimée de marché par application de la méthode de capitalisation des loyers normatifs. Conformément à la lettre du Secrétaire Général de la Commission Bancaire en date du 21 octobre 1997, les actifs immobiliers hors exploitation, y compris les immeubles dits de patrimoine ou de rapport ont été provisionnés immeuble par immeuble lorsqu'il apparaissait un risque de moins-values latentes sans compensation avec les plus-values latentes sur d'autres immeubles.

Les dépenses pour gros entretien des actifs immobilisés, qui font l'objet de programmes pluriannuels ayant pour seul objet d'apporter aux actifs concernés un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges dotées linéairement sur la durée séparant les opérations successives d'entretien.

■ Immobilisations incorporelles

Les droits au bail et les fonds de commerce acquis sont enregistrés au coût d'acquisition. Amortis ou provisionnés dans les comptes individuels, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation complémentaire dans les comptes consolidés lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'utilité.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de cinq ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent également les valeurs de réseaux du groupe Coface calculées sur la base de 40 % du chiffre d'affaires pour les sociétés d'assurance, et sur la base d'une analyse multicritères de valorisation (flux financiers nets actualisés, multiple PER, multiple chiffre d'affaires) pour les sociétés de services (information et gestions de créances). Ces valeurs de réseaux ne font pas l'objet d'un amortissement annuel mais d'un test de dépréciation effectué annuellement.

Le Groupe Banque Populaire procède à une évaluation des valeurs de réseaux résiduelles selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flow) en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet d'évaluation indépendant.

XII.2.2.6 - Dettes subordonnées

La Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que Natexis Banques Populaires sont les deux principaux émetteurs de ressources subordonnées pour le compte du Groupe.

En cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, n'interviendrait qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les charges d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont comptabilisés, en consolidation, en charges de la période au cours de laquelle l'émission a été effectuée.

XII.2.2.7 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir plusieurs types de risques :

■ Risques de contrepartie domestique : des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour les risques clientèle non affectés ainsi que pour les engagements irrévocables constatés en hors-bilan.

■ Risques sectoriels et géographiques : les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activité de Natexis Banques Populaires et de la BRED Banque Populaire présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines d'activité, et le niveau de provisionnement, ont vocation à évoluer dans le temps en fonction des cycles économiques des différents secteurs d'activité et géographiques.

■ Risques pays : Les créances du Groupe comportant des risques souverains et n'ayant pas fait l'objet des retraitements évoqués ci-dessus sont périodiquement analysées et provisionnées en tenant compte de la méthodologie préconisée par les autorités de tutelle et de l'estimation de la valeur de ces créances sur le marché secondaire des risques pays. L'essentiel des risques pays du Groupe est porté par Natexis Banques Populaires.

XII.2.2.8 - Instruments financiers à terme ferme et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par les dirigeants responsables.

■ Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée),
- macro-couverture (gestion globale de bilan),
- positions spéculatives,
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits ou charges assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits ou charges assimilés".

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

Le Groupe comptabilise des contrats internes dans le respect des garanties formelles réglementaires sans dégager de résultat significatif sur soi-même.

Pour des contrats à terme négociés sur des marchés organisés, les variations de marge positive ou négative sur les contrats non dénoués en date d'arrêté sont enregistrées en résultat.

Pour des contrats à terme traités sur des marchés de gré à gré, la moins-value latente est enregistrée en résultat par voie de provision alors que les produits latents ne sont pas enregistrés.

■ Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour

les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

■ Instruments de change

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

XII.2.2.9 - Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.

- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

XII.2.2.10 - Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

XII.2.2.11 - Principales méthodes de comptabilisation des entreprises d'assurance

■ Placements des entreprises d'assurance

Les primes encaissées par les entreprises d'assurance sont utilisées dans les placements d'assurance regroupés en trois catégories : les valeurs mobilières (notamment les titres obligataires à taux fixe ou révisable et les actions), les actifs immobiliers et les prêts et dépôts.

Les titres obligataires ou assimilés sont inscrits à leur prix d'actif à la date d'acquisition. La différence entre leur prix d'achat et leur valeur de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Les autres valeurs mobilières font l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité lorsque leur prix d'achat global est supérieur à la valeur de réalisation globale à la date d'inventaire.

Les placements immobiliers non cotés sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette des frais d'achat. La valeur de réalisation qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Les placements dans les entreprises liées sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur de réalisation.

■ Provisions techniques

Les entreprises d'assurance doivent avoir à l'actif de leur bilan un montant de placements au moins égal à leurs engagements techniques : les provisions techniques.

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance-vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre.

Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique. En 2003, les modalités de calcul des provisions pour sinistres de certaines filiales de Coface ont été harmonisées sans incidence sur le résultat, après prise en compte de la provision d'égalisation.

Les provisions pour participation aux bénéfices représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans.

Les provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE) sont constituées en cas de moins-value latente globale sur les portefeuilles de placements non amortissables, à hauteur du 1/3 de la moins-value latente à la clôture. La somme de cette dotation et de la provision d'ouverture ne peut toutefois être supérieure à la moins-value constatée à la clôture. Le règlement n°2004-10 du CRC a modifié les dispositions du règlement 2000-05 relatives au traitement de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) dans les comptes consolidés. Celle-ci ne peut désormais plus être maintenue dans les comptes consolidés.

Ce changement de réglementation est sans conséquences sur les comptes consolidés de l'exercice 2004 car le risque de dépréciation des actifs de placement est couvert par la provision pour dépréciation durable (PDD) et aucune provision pour risque d'exigibilité n'est comptabilisée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurances à la clôture de l'exercice.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour égalisation des risques, les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Groupe Banque Populaire

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil Syndical de la Chambre Syndicale des Banques Populaires du 20 septembre 2000 et par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 23 juin 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par le Groupe qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Le Groupe Banque Populaire utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- comme indiqué dans les notes II,V et V.I.4 de l'annexe, votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives ;
- votre Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture (notamment les actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs disponibles à la vente, ou les instruments financiers comptabilisés au coût amorti dont la juste valeur est présentée en annexe - notes II et V). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;
- votre Groupe constitue, comme indiqué en notes II et V de l'annexe, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre des contrats épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.

Autres estimations

Votre Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes II,V et VIII.3 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2006

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michel Savioz

BARBIER FRINAULT ET AUTRES
ERNST & YOUNG
Richard Olivier · Olivier Durand

Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

Ce rapport fait partie intégrante du rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire et financière – laquelle prévoit, outre des dispositifs généraux d'organisation, un dispositif de contrôle externe spécifique assuré par la Commission Bancaire et l'Autorité des marchés financiers (AMF) –, ainsi qu'aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire.

Ces principes ont été définis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire, et consignés dans une charte de gouvernance, ainsi qu'une charte du système de contrôle interne dans le Groupe Banque Populaire. L'évolution du règlement sur le contrôle interne, parue le 31 mars 2005, a entraîné une réflexion de fond sur l'organisation du dispositif à mettre en œuvre dans les établissements du Groupe. Cinq chartes ont été élaborées, couvrant l'ensemble des domaines Risques, Conformité et Audit.

Ils sont complétés par des référentiels, de manière à assurer par famille de risques – financiers et opérationnels – un niveau de maîtrise adapté et homogène au sein du Groupe Banque Populaire.

Par ailleurs, la mise en place progressive des nouvelles normes prudentielles (ratio Bâle II), coordonnée au niveau du Groupe Banque Populaire, est mise à profit pour mettre à jour et compléter les référentiels existants.

Au sein du Groupe Banque Populaire, la gestion, le suivi des risques et l'organisation du système d'informations de contrôle interne reflètent son organisation décentralisée et s'effectuent à deux niveaux : celui de chaque établissement, sur base consolidée le cas échéant, et celui de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

L'organisation du contrôle interne à l'échelon des entités consolidées

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement Intérieur Cadre de leurs conseils d'administration.

Cette charte s'impose aux Banques Populaires comme corps de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement. Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des Comités Consultatifs qu'elle institue dans les Banques Populaires : Comité d'Audit (avec possibilité de se dédoubler avec un Comité des Comptes) et Comité des Rémunérations sont obligatoires ; d'autres sont laissés à l'initiative du conseil (par exemple, un Comité du Sociétariat).

Bien avant la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

En complément, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 21 janvier 2004 la Charte du système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Celle-ci dispose en synthèse que chacun est acteur du Système de Contrôle Interne de l'entité à laquelle il appartient.

Dans chaque entité significative du Groupe Banque Populaire, le Système de Contrôle Interne est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel de l'établissement à l'échelon le plus élevé. Le Directeur général de l'établissement, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle.

Il répartit les responsabilités et moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Les acteurs internes du contrôle

Trois moyens de contrôle sont mis en œuvre :

- premier niveau : l'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du Système de Contrôle Interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation.

■ deuxième niveau : le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Il couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, ainsi que des contrôles imposés par la réglementation. Les contrôles réglementaires participent de ce deuxième moyen. Ils sont exercés par le déontologue, le Responsable du Contrôle des Services d'Investissement, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le correspondant TRACFIN et tout autre responsable d'un domaine de contrôle spécifique exigé par la réglementation en vigueur.

■ troisième niveau : le contrôle périodique rassemble l'Audit et/ou l'Inspection qui agissent par voie d'enquêtes et de missions. Il a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Un responsable supervise l'ensemble de ces travaux d'audit.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens étaient assurées, conformément à la réglementation en vigueur en 2005, par le responsable du Système de Contrôle Interne. Il rend compte de l'exercice de sa mission à l'exécutif, responsable de la mise en œuvre du Système de Contrôle Interne, au Comité d'Audit et à l'organe délibérant sur délégation de l'exécutif.

Le rôle du conseil d'administration

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du Système de Contrôle Interne, conformément à la réglementation prudentielle.

Il institue un Comité d'Audit et des Risques qui a pour mission d'organiser, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection. Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer, en tant que de besoin, les actions complémentaires.

L'organisation du contrôle interne à l'échelon fédéral

Organe central en application du Code monétaire et financier; la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la cohésion du réseau des Banques Populaires et prend toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque Banque Populaire comme de l'ensemble du réseau en s'appuyant sur une instance de contrôle, le Comité d'Audit et des Risques Groupe. Plus généralement, elle surveille et contrôle l'ensemble des établissements qui composent le Groupe Banque Populaire, et en particulier ses filiales.

Les acteurs internes du contrôle

Pour accomplir sa mission de surveillance centrale, le Comité d'Audit et des Risques Groupe s'est appuyé en 2005 sur la

direction centrale de l'Inspection Contrôle Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui lui a procuré l'essentiel de ses moyens.

En 2005, la Direction centrale Inspection Contrôle Risques a assuré les missions effectives de contrôle au travers de trois piliers :

■ la direction du Contrôle des Risques, dont les moyens ont été renforcés en 2005, non impliquée dans la décision commerciale, assure l'harmonisation des règles Groupe et le déploiement de méthodes et d'outils adaptés de contrôle des risques ainsi qu'une mission de surveillance permanente des risques prévus par le CRBF 97-02 : crédits/contrepartie, taux, liquidité, et risques opérationnels du Groupe. Le renforcement des moyens a porté sur l'ensemble des domaines : risques de crédit, risques financiers et risques opérationnels. La direction des Risques, dans ses différents domaines de compétences, a ainsi continué à renforcer le dispositif de maîtrise des risques du Groupe ;

■ un département est dédié à l'animation et à l'accompagnement méthodologique et technique des contrôles et audits internes des établissements du Groupe Banque Populaire. Il vise à faire converger leurs réalisations autour des *best practices* identifiées dans les banques. Son action en 2005 a principalement porté sur la réalisation de méthodologies communes d'audit, l'organisation et le management d'un audit Groupe sur le respect de la réglementation AMF dans la relation avec la clientèle et la constitution d'un référentiel de contrôle du dispositif de lutte contre le blanchiment. Un « état des lieux » permettant d'évaluer les systèmes de contrôle interne est réalisé annuellement à destination du Comité d'Audit et des Risques Groupe dans le cadre du rapport 97-02 Groupe ;

■ l'Inspection générale et son audit informatique procèdent à des audits périodiques des entités du Groupe Banque Populaire conformément à la charte de l'Inspection générale approuvée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ces missions se déroulent suivant un planning qui concilie le traitement prioritaire des principales zones de risques identifiées par les deux autres piliers, et le contrôle récurrent de l'ensemble des composantes du Groupe Banque Populaire selon des périodicités pluriannuelles. Les travaux réalisés couvrent l'analyse quantitative et qualitative des risques, ainsi que celle de la qualité des systèmes d'informations et de contrôle interne. Plus globalement, ils s'assurent du bon fonctionnement des entités revues. L'Inspection générale rend compte de ses missions à la Présidence-Direction générale du Groupe Banque Populaire et ses rapports sont communiqués au conseil d'administration. Le suivi de ses recommandations fait l'objet d'un reporting au Comité d'Audit et des Risques Groupe. En 2005, un département dédié à l'audit des modèles a été constitué en son sein.

Dans le cadre de la réforme du règlement CRBF 97-02, les fonctions de contrôle périodique (Inspection générale) et de contrôle permanent (direction des Risques) seront séparées à compter du 1^{er} janvier 2006 ; une direction de la Conformité distincte sera, par ailleurs, constituée.

Le rôle du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le Groupe Banque Populaire et s'assure de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi que le Comité d'Audit et des Risques Groupe qui le relaie dans cette tâche, ont continué à porter une attention soutenue en 2005 au dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire afin de maîtriser l'ensemble des risques liés aux activités exercées, quelles qu'en soient les sources.

Les délibérations du conseil ayant traité des questions relatives au contrôle

Durant l'année 2005, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a été amené à statuer à plusieurs reprises, en complément des travaux du Comité d'Audit et des Risques Groupe, sur des questions relatives au contrôle interne, et notamment :

■ en février :

- examen du projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne du Groupe Banque Populaire au titre de 2004 ;

■ en avril :

- examen des risques de bilan du Groupe Banque Populaire et lancement d'une démarche visant à définir des limites plafonds pour les banques et le Groupe ;
- approbation du principe de la recherche d'un nouvel outil de mesure des risques de bilan au niveau du Groupe dans son ensemble ;
- examen d'un rapport de la Commission Bancaire ;

■ en mai :

- désignation des membres des Comités Consultatifs du conseil (Audit et Risques, Comptes, Rémunérations) ;

■ en juin :

- examen des rapports annuels sur le contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire ;
- analyse des résultats de l'audit Groupe sur le respect de la réglementation AMF ;
- définition d'un ensemble d'actions prioritaires relatives à l'évolution du système de contrôle interne Groupe, en particulier dans le cadre de la réforme du règlement CRBF 97-02 ;

■ en septembre :

approbation des chartes Groupe organisant les différentes filières de contrôle permanent des risques (crédits, opérationnels, financiers), de la conformité et du contrôle périodique (audit) dans le cadre de la réforme du règlement CRBF 97-02 ;

■ en novembre :

- examen du chantier Bâle II et du rapport d'inspection générale relatif à Bâle II ;
- examen de la réponse à une lettre de suite de la Commission Bancaire ;
- adoption du référentiel Groupe des risques opérationnels et analyse des plans de continuité des activités des établissements du Groupe ;
- fixation de nouvelles limites de concentration des grands risques de contrepartie ;
- approbation de la nouvelle organisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires répondant aux dispositions réglementaires en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les sujets traités dans les réunions plénières du Comité d'Audit et des Risques Groupe

Au cours de l'année 2005, le CARG s'est réuni à six reprises en session plénière :

■ quatre fois au titre du Groupe Banque Populaire :

- en mars, pour approuver le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne du Groupe Banque Populaire au titre de 2004, procéder à l'examen des risques de bilan du Groupe et proposer une réflexion sur l'évolution des limites internes au Groupe et des outils pour en surveiller l'évolution ainsi que procéder à l'examen d'un rapport de la Commission Bancaire ;
- en juin, pour analyser le rapport annuel sur le contrôle interne Groupe, proposer un ensemble d'actions prioritaires relatives à l'évolution du système de contrôle interne Groupe, en particulier dans le cadre de la réforme du règlement CRBF 97-02, et examiner les résultats d'un rapport d'audit Groupe sur le respect de la réglementation AMF ;
- en octobre, pour examiner le projet Bâle II, le rapport d'inspection générale relatif à Bâle II, le référentiel des risques opérationnels, les limites des grands risques de contrepartie ainsi que le projet de réponse à une lettre de suite de la Commission Bancaire ;
- en décembre, pour approuver le planning des audits Groupe 2006, l'actualisation du référentiel des risques de contrepartie du Groupe ainsi que la composition de nouvelles instances de surveillance des risques du Groupe.

■ deux fois au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires :

- en juin, pour analyser le rapport annuel sur le contrôle interne, les risques de bilan, le plan de continuité des activités et les réponses aux recommandations émises par l'Inspection générale sur les risques informatiques ;
- en décembre, pour faire le point sur l'évaluation globale des risques au 30 juin à la Banque Fédérale des Banques Populaires, examiner les risques de bilan et une proposition de nouvelles limites ainsi que pour analyser le plan de continuité des activités.

LES PROCÉDURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES RISQUES

Organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire exposent celui-ci à quatre grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail ;
- et les risques opérationnels, dont les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02 en vigueur sur l'exercice 2005, chaque établissement s'est doté d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans le corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en juin 2004, référentiel des risques de taux et de liquidité mis à jour en avril 2004 et référentiel des risques opérationnels en novembre 2005).

Le risque de crédit

La filière risques de crédit dans les banques selon le référentiel du risque de crédit du Groupe Banque Populaire

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et par le Régulateur.

Cette politique de risques vise à définir :

- la stratégie de développement commercial et les objectifs poursuivis, notamment sur la nature, la qualité et les volumes des risques pris ;
- les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques ;
- les limites internes de prises de risques qui sont plus contraignantes que les limites réglementaires.

La réflexion engagée sur les missions de la filière risques de crédit a abouti en 2005 à l'adoption de la Charte de la filière qui régit les relations au sein du Groupe Banque Populaire à compter du 1^{er} janvier 2006.

■ Décisions et délégations

La décision d'engagement s'effectue sur la base de procédures et circuits formalisés et s'appuie sur l'évaluation du coût de la prise de risque et son opportunité pour la banque et sur des niveaux

de délégation clairs, fonction des cotations et des volumes d'engagement, respectant le principe de la double signature ou de la délégation, conformément à l'article 21 du CRBF 97-02. Le cas échéant, le décideur s'appuie sur des expertises externes (juridique, financière, internationale, etc.), notamment auprès des entités spécialisées du Groupe Banque Populaire.

■ Mesure et suivi des risques de crédit - Surveillance des engagements

Le suivi de l'ensemble des fonds de commerce est basé sur des critères de risques et des natures de clientèles.

Un système de détection préventive du risque, adapté aux spécificités de chaque segment de clientèle, permet de traiter le client avant le premier incident, en plus de la surveillance assurée par plusieurs entités indépendantes et non redondantes dans leurs interventions.

Le pilotage des risques vise à donner aux organes exécutifs et délibérants de chaque établissement et du Groupe Banque Populaire une vision quantitative et qualitative des risques, tant en matière de stocks que de flux d'opérations. Il porte, entre autres choses, sur l'examen régulier des dossiers sensibles et plus particulièrement sur les niveaux de risques et de provisionnement.

Le système d'information permet l'élaboration de tableaux de bord de suivi des risques individuels et globaux des portefeuilles, reflétant les niveaux d'activités ainsi que les évolutions qualitatives et quantitatives des risques.

■ Gestion des clients douteux/douteux compromis

Des organisations dans les banques permettent d'assurer un suivi spécifique de ces dossiers afin notamment de perpétuer la politique prudente du Groupe Banque Populaire en matière de provisionnement. Des comités se réunissent régulièrement dans les banques afin d'examiner les dossiers les plus significatifs et d'affecter les provisions adéquates. Au-delà de ces provisions spécifiques par nature, les banques peuvent également décider de réserves visant à les protéger d'une dégradation de leurs risques qu'elles estiment probable à l'égard d'un secteur ou d'un pays.

■ Centralisation des risques sur une même contrepartie ou un même groupe.

Le système de centralisation est automatisé pour les contreparties financières. Les banques disposent des informations relatives aux engagements les plus significatifs sur la base risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et accèdent également aux analyses constamment actualisées de Natexis Banques Populaires et à celles du Comité d'Audit et des Risques Groupe.

■ Cotation des clients

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles. Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes

au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

■ Pour les crédits aux entreprises, le dispositif est fondé sur des évaluations quantitatives et qualitatives de la solvabilité de la contrepartie et s'appuie sur l'expertise des acteurs, commerciaux et représentants des risques, étant entendu que ceux-ci ont le dernier mot. L'échelle de notes de contrepartie comprend seize niveaux, hors défaut.

■ Pour les professionnels et les particuliers, les systèmes font appel aux techniques statistiques et prennent en compte deux paramètres essentiels : la note de la contrepartie et le taux de perte de la transaction. Les échelles de notation comprennent dix niveaux, hors défaut.

■ Pour les contreparties financières, les banques s'appuient sur la Banque Fédérale des Banques Populaires qui sélectionne les contreparties autorisées en fonction des notes des agences de notation. Un nouveau système de notation est en déploiement dans le cadre de la réforme de Bâle II.

■ Division des risques

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué. Il sera applicable à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Les instances de reporting et de contrôle du risque de crédit du Groupe Banque Populaire

L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire. La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée ;
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée ;
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

Outre la surveillance globale des risques, le Comité d'Audit et des Risques Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les décisions prises par le Comité d'Audit et des Risques Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire.

Pour les risques interbancaires, la Banque Fédérale des Banques Populaires recense les limites que les établissements se sont fixées et les encours par contrepartie. La direction du Contrôle

des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires surveille le niveau de risques porté sur chaque contrepartie en fonction d'une limite d'intervention qui est fonction des caractéristiques financières de la contrepartie et du poids des engagements du groupe dans les concours totaux accordés à celle-ci.

Toute différence d'appréciation sur les niveaux de risques du Groupe Banque Populaire ou d'un établissement est portée à la connaissance du Comité d'Audit et des Risques Groupe mensuel pour arbitrage.

La direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires élabore un système d'information permettant le recensement de l'ensemble des risques du Groupe Banque Populaire dans le cadre du chantier Bâle II.

Les risques de marché

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire sont principalement concentrés chez Natexis Banques Populaires, filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont le système de suivi est détaillé ci-après.

Suivi du risque de contrepartie

Les engagements sur les contreparties des activités de marchés, qui sont le plus souvent des établissements bancaires, sont encadrés par des limites. Ces limites font l'objet de décisions prises dans le cadre d'un comité ad hoc et sont suivies dans les outils de surveillance de la banque. Les dépassements éventuels sont traités dans des comités mensuels spécifiques.

La politique poursuivie

Natexis Banques Populaires par le biais de la direction des Financements structurés et marchés et du métier Actions et arbitrages intervient sur les marchés de capitaux. Ces interventions se font pour compte de la clientèle de Natexis Banques Populaires (intermédiation, courtage, gestion pour compte de tiers) ou pour compte propre.

Les activités pour compte propre peuvent être de différentes natures :

- facilitation pour la clientèle de Natexis Banques Populaires ;
- activités de trading ;
- activités d'arbitrage ;
- gestion du risque de taux global et gestion de la transformation par la trésorerie de Natexis Banques Populaires.

Les entités portant des risques pour compte propre sont la direction des Financements structurés et marchés et le métier Actions et arbitrages.

Le dispositif de maîtrise des risques de marché

Le dispositif permanent de maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires repose sur trois piliers :

- une architecture de contrôle organisée principalement autour de trois échelons de contrôle : le middle office ou le riskmanager de chaque entité, le Contrôle Interne, et la direction des Risques, ces deux dernières assurant une surveillance indépendante des risques ;

■ une méthodologie de mesure des risques de marché visant à appréhender les risques encourus par la banque ;

■ un dispositif de limites fixé en cohérence avec les indicateurs de risques définis dans la méthodologie interne de mesure des risques. Ce dispositif de limites couvre Natexis Banques Populaires et ses filiales.

Le contrôle des risques des activités de marchés de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe Banque Populaire. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard et de calculs en VaR. Cependant, Natexis Banques Populaires développe un nouveau modèle interne en VaR en vue d'une homologation par la Commission Bancaire.

Les principaux indicateurs standard utilisés sont des sensibilités aux risques spécifiques portés par les différentes activités (taux, change, action, matières premières, volatilités, émetteur, corrélations, etc...).

Parallèlement à ces indicateurs standard, Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marchés.

Chacun des responsables des activités de marchés se voit déléguer des limites sur les indicateurs de mesure des risques afin d'encadrer les risques pris par l'activité. Les décisions en matière de délégation sont prises dans le cadre des comités des risques de marché se réunissant mensuellement. La mesure des risques de marché est réalisée quotidiennement par les middle offices à partir des systèmes front office ou d'outils ad hoc.

Le respect des délégations est contrôlé quotidiennement par les middle offices, qui informent les responsables de la direction opérationnelle concernée, le Contrôle Interne et la direction des Risques en cas de dépassement des limites. Pour chaque dépassement, une décision associant le métier, le middle office et la direction des Risques est prise : rentrée immédiate dans la limite ou acceptation d'un dépassement temporaire.

Le risque global de taux d'intérêt et le risque global de liquidité

Le risque de taux se définit par le risque de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt et est analysé comme un risque de marge.

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs.

Une politique propre à chaque banque dans le respect des règles du Groupe Banque Populaire

La gestion du risque de taux et de liquidité est décentralisée dans chaque établissement dans le respect de méthodes et de règles communes consignées dans le référentiel mis à jour en avril

2004. Ainsi, la Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques financiers, en accord avec son conseil d'administration, qui vise à définir la meilleure stratégie pour développer la marge d'intérêt tout en diminuant les risques pris, vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité, diminuer l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates, valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques de bilan et définir, puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a réalisé, avec les directeurs financiers du Groupe Banque Populaire, un référentiel des risques de taux et de liquidité comprenant, outre des règles de saine gestion, des normes de mesure (méthodologie, scenarii) et de contrôle des risques (limites).

Risques de taux : les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « constant » (bilan comptable écoulé), sur un horizon de quatre ans selon des scenarii prédéfinis.

Risques de liquidité : les limites d'impasse sont fixées en pourcentage de l'actif sur le bilan « dynamique » selon un scénario normal et un scénario de crise, sur des horizons allant jusqu'à quatre ans.

La réflexion engagée sur les missions de la filière risques financiers a abouti en 2005 à l'adoption de la Charte de la Filière qui régit les relations au sein du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les instances de reportage et de contrôle du risque de taux et de liquidité du Groupe Banque Populaire

La Banque Fédérale des Banques Populaires fixe les hypothèses des différents scenarii et s'assure que la sensibilité des résultats des Banques Populaires aux variations de taux est compatible avec la capacité bénéficiaire de chaque banque.

La direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires a constitué un système d'informations permettant le recensement de l'ensemble des risques de taux et de liquidité des Banques Populaires sur des bases homogènes, ce qui permet au Comité d'Audit et des Risques Groupe d'assurer une surveillance globale et de proposer au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle.

Les risques opérationnels

La maîtrise des risques opérationnels

Elle repose avant tout sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités, décentralisé dans chaque banque et organisé conformément aux exigences du CRBF 97-02. La méthodologie Groupe se compose d'un référentiel risques adopté par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2005, d'un recensement des activités couvertes et d'un outil de reportage.

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte due à une inadéquation ou à une défaillance attribuable à des processus ou procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été entreprise par le Groupe Banque Populaire qui regroupe ces risques en quatre grandes catégories : Systèmes et processus, Fraude et risques externes, Juridiques et déontologiques, Stratégiques.

Les travaux menés dans le cadre de la cartographie des risques et du chantier Bâle II devraient permettre de fournir au Comité d'Audit et des Risques Groupe une vision centralisée sur l'ampleur de ces risques.

En outre, les travaux engagés au troisième trimestre 2004 sous l'égide de la Banque Fédérale des Banques Populaires visant, à partir de référentiels communs de recensement des activités et systèmes d'information essentiels et d'un guide d'élaboration des plans de continuité d'activité, à doter les établissements du Groupe Banque Populaire d'une méthodologie homogène, se sont poursuivis. S'inspirant des meilleures pratiques internes, cette méthodologie permet la mise en oeuvre de plans de continuité d'activité.

La réflexion engagée sur les missions de la filière risques opérationnels a abouti en 2005 à l'adoption de la Charte de la Filière qui régit les relations au sein du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

Assurances et couvertures des risques

A l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants à l'aide de couvertures spécifiques négociées auprès des assureurs et réassureurs. Le programme conclu pour l'année 2006 achève la mise en place du dispositif couvrant les risques importants et majeurs du Groupe Banque Populaire. Ainsi, les polices souscrites visent les domaines de la responsabilité civile professionnelle, de la responsabilité civile des mandataires sociaux, des fraudes et détournements dont il serait victime et la plus grande part de l'infrastructure informatique et des immeubles ou sites importants du Groupe Banque Populaire tels les sièges sociaux et les centres informatiques ; polices auxquelles sont associées une garantie perte d'activités bancaires qui indemniserait les pertes d'exploitation et une couverture des dommages immatériels éventuellement subis par chaque établissement.

Comme pour 2005, l'ensemble de ce programme a été souscrit pour 2006, dans des conditions dans l'ensemble plus favorables que celles constatées précédemment, auprès de compagnies d'assurances internationales à la solvabilité reconvenue et indiscutable.

Perspectives

La préparation au nouveau ratio de solvabilité international des banques, dit ratio Bâle II, figure parmi les dossiers stratégiques majeurs du Groupe Banque Populaire. Lancé en 2000 et piloté au plus haut niveau du Groupe Banque Populaire, ce vaste projet qui concerne l'ensemble des métiers, associe toutes les ban-

ques et les centres informatiques au sein d'un projet fédéral et mobilise de nombreux collaborateurs. L'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires a procédé en 2005 à un audit approfondi du dispositif en place couvrant l'ensemble des entités du Groupe, dans la perspective d'une homologation par le Régulateur.

Ce dispositif fondé sur des méthodologies homogènes et des systèmes communs, décidé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, a été mis en oeuvre largement sur les grandes classes d'actifs dès fin 2003. Il se poursuit par la mise en place des dispositifs de pilotage harmonisés et, s'agissant des risques opérationnels, de la rénovation et de la généralisation des outils de cartographie et de mesure des risques.

Conformité

Lutte contre le blanchiment

À la prévention du blanchiment des capitaux provenant d'activités criminelles ou délictueuses engagée au début des années 90 s'est ajoutée, au lendemain des événements du 11 septembre 2001, la répression du financement du terrorisme.

Sur ces deux terrains complémentaires, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est investie dans la définition des procédures de prévention ainsi que dans la conception des outils de formation pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire.

Des moyens de détection renforcés

La Banque Fédérale des Banques Populaires a édité un guide de procédures cadre en matière de prévention du blanchiment. Ce dispositif de portée générale s'applique à l'ensemble des établissements financiers du Groupe Banque Populaire. Il a vocation à être décliné au plan opérationnel dans les procédures internes de chacun des établissements. Il intègre un catalogue de requêtes informatiques destiné à satisfaire aux obligations de vigilance imposées par les textes légaux et réglementaires, dont le développement a été réalisé au sein d'i-BP en 2005.

Pour industrialiser les dispositifs en place, la Banque Fédérale des Banques Populaires a par ailleurs procédé au choix d'un progiciel de gestion des listes de terroristes publiées par les Autorités Publiques pour l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire (décision du conseil d'administration du 22 janvier 2003). Associé à un système de diffusion des mises à jour des listes, le dispositif mis en place repose sur un système de traitement centralisé des flux transitant par Natexis Banques Populaires et sur un contrôle décentralisé au niveau local des comptes de la clientèle.

En septembre 2005, Natexis Banques Populaires a procédé à l'acquisition d'un outil de profilage de la clientèle afin de renforcer encore le dispositif existant. Cet outil viendra en appui des diligences mises en oeuvre pour détecter l'ensemble des opérations douteuses ou atypiques. Il sera progressivement déployé sur les activités de Natexis Banques Populaires au cours de l'année 2006, puis sur les activités exercées par ses filiales. Une analyse est

conduite chez i-BP, le prestataire informatique de la très grande majorité des établissements du Groupe, pour se doter d'un outil équivalent ou identique.

Un programme de formation commun

Sur l'ensemble de l'année 2005, l'attention portée à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs à la prévention du blanchiment est restée soutenue, en s'appuyant notamment sur l'outil développé et mis à jour au sein de la Fédération des Banques Françaises.

Déontologie

Considérée au sein du Groupe Banque Populaire comme un élément indissociable du développement durable, la vigilance en matière de déontologie a reposé en 2005 sur des moyens accrus.

Une réglementation cadre commune au Groupe Banque Populaire

Au sein du Groupe Banque Populaire, le code de déontologie, qui avait été élaboré par la Chambre Syndicale des Banques Populaires (aujourd'hui Banque Fédérale des Banques Populaires), a servi de base pour la rédaction des règlements intérieurs de chacune des entités.

L'ensemble de ces dispositions déontologiques vise, avant tout, le respect des intérêts de la clientèle. Celui-ci se traduit, dans le cadre des normes légales réglementaires et conventionnelles en vigueur, par une obligation de diligence, de loyauté, de neutralité et de discrétion s'imposant à tous les collaborateurs.

Un déontologue dans chaque banque

Dans chaque Banque Populaire a été nommé un déontologue. Au sein de Natexis Banques Populaires, et dans l'esprit des directives du Conseil des marchés financiers (maintenant l'AMF), cette fonction, séparée de la filière Inspection-Audit au cours de l'exercice 2002, a vu ses moyens et le dispositif mis en œuvre progressivement renforcés en 2005, en étoffant significativement ses équipes et en déployant ses moyens dans les différents métiers.

L'équipe de déontologie centrale est en charge de la coordination du dispositif déontologique de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, du suivi des personnes sensibles de Natexis Banques Populaires, des listes de surveillance, du suivi et de la conduite des différents projets transversaux et supervise l'activité des déontologues dédiés aux pôles métiers, proches des responsables de ces métiers.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, bien que n'exerçant pas d'activité de prestataire de services d'investissement, s'est dotée d'un déontologue. Elle joue pour l'ensemble du Groupe Banque Populaire un rôle d'animation et d'incitation en matière de déontologie. Elle assure en particulier la diffusion et les commentaires de tous les textes intervenant dans ce domaine.

Fonction conformité

La réflexion engagée sur les missions de la filière conformité a abouti en 2005 à l'adoption de la Charte de la Filière qui régit les relations au sein du Groupe Banque Populaire à compter du 1^{er} janvier 2006.

Adaptation de l'organisation au nouvel environnement réglementaire

Par arrêté du 31 mars 2005, le gouvernement a procédé à des réformes de fond du règlement CRBF 97-02, introduisant notamment une dissociation entre le contrôle périodique et le contrôle permanent dans l'organisation du dispositif de contrôle interne, et instaurant un dispositif de maîtrise et de contrôle du risque de non-conformité.

A la suite d'une réflexion menée tout au long du premier semestre 2005 et impliquant l'ensemble des composantes concernées du Groupe Banque Populaire, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé en septembre des chartes organisant au sein des établissements du Groupe Banque Populaire et à l'échelle du Groupe Banque Populaire dans son ensemble les différentes filières risques (crédits, opérationnels, financiers), conformité et audit, chaque établissement ayant à mettre en œuvre ces chartes et à adapter son organisation et ses moyens.

A fin 2005, la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que la quasi-totalité des structures du Groupe Banque Populaire avaient adapté leur dispositif pour mettre en conformité leur organisation. A la Banque Fédérale des Banques Populaires, de nouvelles instances de surveillance des risques fonctionneront en 2006. Ainsi, en matière de conformité, un comité Nouveaux Produits se prononcera sur l'ensemble des produits commercialisés par plus d'un établissement du Groupe Banque Populaire et ses filiales. De même, des comités Normes et Méthodes donneront un avis sur les projets de normes et méthodes présentant un caractère collectif au sein du Groupe Banque Populaire par différentes natures de risques. Enfin, le comité des Risques de Crédit Groupe prendra le relais du Comité d'Audit et des Risques Groupe mensuel dans ses attributions de surveillance sur base consolidée des risques de contrepartie du Groupe Banque Populaire.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire est assuré par la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central des Banques Populaires et holding du sous-groupe Natexis Banques Populaires. C'est dans ce cadre que la direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a conçu et déployé un référentiel de consolidation destiné à assurer la fiabilité du processus et fondé sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables au Groupe Banque Populaire incluant l'analyse et l'interprétation des nouveaux textes émis au cours de la période, tant sur le référentiel français qu'international (IFRS) ;
- la méthode de la consolidation directe permettant l'examen approfondi de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- l'unicité de l'outil de consolidation pour toutes les consolidations et sous-consolidations produites au sein du Groupe Banque Populaire, propre à assurer la cohérence interne des périmètres, définitions, normes, plans de comptes, traitements et analyses ;
- une fréquence trimestrielle du dispositif de consolidation qui procure un meilleur niveau de contrôle des publications semestrielles et annuelles, par une anticipation des opérations de l'exercice, une fiabilisation des prévisions sur base consolidée et l'optimisation du rapprochement des opérations intragroupe ;
- le contrôle des informations individuelles en provenance des entités consolidées par la diffusion de solutions d'interface et la mise en place de plus de 8900 contrôles d'exactitude et de cohérence dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de toutes les écritures ayant un impact sur les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve d'impôt pour chaque entité consolidée permettant respectivement le bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et la justification individuelle des impôts différés comptabilisés ;
- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde biquotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- une formation régulière des équipes comptables des entités consolidées et la diffusion des meilleures pratiques au sein du Groupe Banque Populaire.

Conversion des comptes consolidés du Groupe aux normes IFRS

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place. Ce changement représente une évolution majeure pour le Groupe Banque Populaire et pour tous les acteurs directement concernés par l'information financière diffusée.

Conscient de cet enjeu, le Groupe Banque Populaire a lancé, dès septembre 2002, un projet de mise en oeuvre de ces nouvelles normes, se traduisant par des travaux de spécifications et paramétrages des systèmes d'information, de rédaction des procédures et la formation de l'ensemble des acteurs du Groupe Banque Populaire impliqués dans la production de l'information financière.

En terme de dispositif de consolidation, la conversion des comptes du Groupe Banque Populaire aux normes IFRS a conduit à déployer une nouvelle liasse de consolidation permettant de recenser et contrôler l'ensemble des compléments à apporter aux comptes français pour assurer leur transition aux comptes IFRS. Cette solution, forte de plus de 4500 contrôles, permet d'assurer une piste d'audit intégrale entre les comptes consolidés en normes françaises et ceux produits en normes IFRS.

Processus de contrôle

Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Décentralisées par nature du fait de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, les procédures de contrôle interne sont adaptées à la propre organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés aux processus de traitement ;
- un niveau intermédiaire, représenté par les directions financières ou comptables, où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- un niveau impliquant les inspections/audits internes, dans leur rôle de contrôle des contrôles ;
- un niveau correspondant aux travaux des Comités des Comptes ou d'Audit, dont sont dotées les principales entités incluses dans le

périmètre de consolidation du Groupe Banque Populaire et qui ont pour mission d'analyser les comptes individuels ou consolidés des entités concernées et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes ainsi que des principales hypothèses de clôture.

Ces contrôles périodiques et permanents, qui s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptable diversifiés au sein du Groupe Banque Populaire, portent notamment sur le suivi des justifications des comptes réalisés par les services, l'apurement des suspens, le suivi de la régularisation des anomalies et la surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

Contrôle de niveaux supérieurs

En complément des procédures d'autocontrôle et de contrôle mis en place dans les entités locales chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui assure, de par ses fonctions d'organe central du réseau, un examen régulier des états financiers des Banques Populaires déclarés dans le cadre réglementaire de la BAFI (états 4000 et annexes). De manière à optimiser son efficacité, la direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a fait le choix volontaire d'exercer ce contrôle sur une base mensuelle, allant ainsi au-delà de la fréquence trimestrielle réglementairement demandée par la Commission Bancaire ;

- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur l'opinion des commissaires aux comptes de chacune des entités consolidées, notamment sur le respect des normes Groupe édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires et sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne ;

- les missions ponctuelles de l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires dans les établissements du Groupe Banque Populaire et à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Rôle de l'organe délibérant

- Le Comité des Comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont le rôle a été défini en page 13, s'est réuni par deux fois en présence des commissaires aux comptes, le 2 septembre 2005 et le 20 février 2006 pour examiner les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, respectivement au 30 juin et au 31 décembre 2005, avant présentation au conseil d'administration.

- Dans le cadre du processus réglementaire mis en oeuvre par la Commission Bancaire CRBF 97.02 pour la surveillance prudentielle des établissements de crédit, la direction Inspection générale Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires présente au Comité d'Audit et des Risques Groupe et au conseil d'administration un rapport annuel sur la synthèse du contrôle interne du Groupe Banque Populaire.

Elle évalue ainsi, sur la base de questionnaires détaillés, les procédures de contrôle interne notamment comptable et financier des entités du périmètre de consolidation, le cas échéant sur base consolidée.

Perspectives

En 2006, le Groupe Banque Populaire poursuivra, comme en 2005, ses stratégies visant à optimiser ses dispositifs de traitement et de contrôle et à les adapter aux évolutions de ses activités, mais aussi de l'environnement réglementaire (comité de Bâle et Corep, normes IFRS et Finrep, réglementation bancaire).

Les efforts entrepris en vue de rationaliser les moyens et méthodes de travail des équipes en charge de la production, du contrôle et du suivi des états comptables et financiers seront poursuivis. A ce titre, trois chantiers majeurs ont été lancés au cours de l'exercice 2005 :

- au niveau du Groupe Banque Populaire, le changement de l'outil de consolidation qui, dans le respect des principes existants, permettra dès le 3^e trimestre 2006 d'intégrer nativement Coface et ses filiales dans le dispositif de consolidation directe décentralisée, tout en offrant une plus grande volumétrie d'informations consolidées et des fonctionnalités étendues d'analyse et de contrôle ;

- au niveau des Banques Populaires, une refonte en profondeur de l'architecture comptable des banques appartenant à la communauté d'i-BP (soit 16 Banques Populaires sur 21), vise d'une part au déploiement progressif d'une solution d'interprétation comptable unique à partir de schémas comptables identiques validés par un cabinet externe et, d'autre part, à la création d'une base d'opérations élémentaires offrant une meilleure efficacité de la piste d'audit et des fonctions étendues de restitution et d'analyse ;

- au niveau de Natexis Banques Populaires, les chantiers ouverts en 2004, qui concernent la refonte du dispositif de contrôle comptable et l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes de synthèse, se sont poursuivis durant l'exercice 2005 :

- le processus de contrôle comptable a été fiabilisé au fil des arrêtés mensuels par la mise en place d'une organisation adéquate confortant le rôle des contrôleurs de premier et second niveau, par la redéfinition de la cartographie des contrôles en l'adaptant aux besoins des métiers, enfin par la mise en place d'un reporting centralisé offrant une vision synthétique du résultat des contrôles. Une solution informatique répondant aux besoins de restitution, de synthèse et de pilotage des contrôles comptables est opérationnelle avec la mise en production de Nordicc (Nouvel Outil du Dispositif de Contrôle Comptable) pour l'arrêté annuel 2005. Les fonctionnalités de l'outil seront étendues en 2006 permettant l'intégration de nouveaux contrôles et son déploiement sur d'autres filiales.

- le programme de refonte des systèmes de synthèse est entré dans une phase opérationnelle avec la préparation de celle des systèmes d'information des fonctions centrales (comptabilité générale, contrôle de gestion, gestion des risques de contrepartie...). L'expression des besoins du nouvel outil comptable a été définie en même temps que l'architecture cible des systèmes de synthèse. Cette architecture définit l'alimentation cible vers laquelle les applications métier doivent migrer pour délivrer les flux d'information attendus par les systèmes de synthèse ainsi que les référentiels (Tiers, Structures, Activités, Produits), qui doivent évoluer pour gérer des données de référence communes entre les applicatifs de gestion et les systèmes de synthèse. Un entrepôt unique de gestion des inventaires est prévu pour collecter l'ensemble des données nécessaires aux systèmes de synthèse et aux déclarations réglementaires.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Groupe Banque Populaire, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Groupe Banque Populaire

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire, nous vous présentons notre rapport relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le Président rend compte dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne du Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2006

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michel Savioz

BARBIER FRINAULT ET AUTRES
ERNST & YOUNG
Richard Olivier - Olivier Durand

Éléments complémentaires

Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire et Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».



Le Président
Philippe Dupont

Communication financière

Agenda

■ 23 février 2006

Publication des résultats 2004 du Groupe Banque Populaire et de Natexis Banques Populaires.

■ 18 mai 2006

Assemblée générale des actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (matin) et de Natexis Banques Populaires (après-midi).

■ 7 septembre 2006

Publication des résultats du premier semestre 2006 du Groupe Banque Populaire et de Natexis Banques Populaires.

Responsable de l'information

M. Pierre Jacob
Directeur de la Communication financière Groupe
Banque Fédérale des Banques Populaires
Tel : 01 40 39 68 79 / Fax : 01 40 39 63 40
Email : relinvest@nxbp.fr

Documents accessibles au public

Les documents relatifs au Groupe Banque Populaire et à la Banque Fédérale des Banques Populaires (actes constitutifs, statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques sociales et consolidées pour chacun des deux exercices précédant la publication du document présent) sont partiellement inclus dans le présent document et peuvent être librement consultés au siège social de la Banque Fédérale des Banques Populaires, de préférence sur rendez-vous.

Le présent document de référence est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

www.amf-france.org et dans la rubrique « Communication Financière » du site institutionnel www.banquepopulaire.fr

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe Banque Populaire ou la Banque Fédérale des Banques Populaires, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

- par courrier : Banque Fédérale des Banques Populaires
Direction de la Communication financière Groupe
Département Relations Investisseurs
Le Ponant de paris – 5 rue Leblanc
75511 Paris Cedex 15

- par téléphone : 01 40 39 68 79

Table de concordance

1. Personnes responsables	230
2. Contrôleurs légaux des comptes	23
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. Facteurs de risque	86
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	28
5.2 Investissements	83
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	46 - 60
6.2. Principaux marchés	46 - 60
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	98
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	46 - 60
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	25
7.2. Liste des filiales importantes	27
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	166 à 167
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	NA
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	85
9.2. Résultat d'exploitation	83
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	108 à 109
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	111
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	149 à 177
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	149 à 177
11. Recherche et développement, brevets et licences	NA
12. Information sur les tendances	102 à 103
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Organes d'administration	8
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	98
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	204

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Date d'expiration du mandat actuel	8
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	12
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	17 à 18
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	8

17. Salariés

17.1. Nombre de salariés	65
17.2. Participations et stock options des administrateurs	100
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA

18. Principaux actionnaires

18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	26
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	26
18.3. Contrôle de l'émetteur	26
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	26

19. Opérations avec des apparentés

204 à 205

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1. Informations financières historiques	104 à 216 – 231
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. Etats financiers	104 à 216
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	217 à 218
20.5. Date des dernières informations financières	104
20.6. Informations financières intermédiaires	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes	NA
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	98
20.9. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	101

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social	NA
21.2. Acte constitutif et statuts	13 à 17

22. Contrats importants

12

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

NA

24. Documents accessibles au public

230

25. Informations sur les participations

138 à 148

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 107 à 172, page 173 et pages 85 à 106 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0283.

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 97 à 163, pages 164 à 165 et pages 79 à 96 du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 4 mai 2004 sous le numéro R.04-074.

Les chapitres des documents de référence N°D.05-0283 et R.04-074 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

CONTACTS

Groupe Banque Populaire

Le Ponant de Paris
5, rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15
Tél. : (33) 01 40 39 60 00 - Fax : (33) 01 40 39 60 01

Direction de la Communication financière Groupe

Pierre Jacob

Département Relations Investisseurs

Cécilia Matissart

Frédérique Duvignacq

Alain Hermann

Pierre Jouffrey

Email : www.relinvest.fr

www.banquepopulaire.fr

Les rapports annuels / documents de référence 2005 du Groupe Banque Populaire, de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de Natexis Banques Populaires sont disponibles sur internet, dans la rubrique « **COMMUNICATION FINANCIÈRE** ».



Impression réalisée à partir d'encre végétales sur les presses de IMP Graphic (Cosne-sur-Loire, France), imprimeur référencé Imprim'vert. Ce label distingue les imprimeurs ayant mis en place des stratégies industrielles visant à préserver leur environnement (gestion des déchets, exclusion des produits toxiques, etc.). Le papier sélectionné pour la couverture de ce rapport annuel a été produit par l'usine Iggesund Paperboards (Suède), usine certifiée ISO 14001 et EMAS (Management environnemental). 100 % de la matière première du papier intérieur de cet ouvrage est composé de papier usagé. Il a été produit par l'usine Dalum Papir A/S (Danemark), usine également certifiée ISO 14001 et EMAS (Management environnemental).

